

Abdou Latif COULIBALY

SENEGAL

**Le président
et les assassins.**

Editions Balzac

Il n'y a pas de crime parfait. Il n'y a que des crimes
impunis, ceux dont l'imperfection n'a pas été
découverte.

Alain Demouzon

Alain Demouzon est auteur de livres policiers. Il vit à Paris

Avant-propos

« Le silence, c'est la mort.
Et toi, si tu parles, tu meurs.
Si tu te tais, tu meurs.
Alors, parle et meurs »
Tahar Djaout
Journaliste algérien,
assassiné le 26 mai 1993.

Le 26 mai 1993, Tahar Djaout est tué par un mystérieux commando agissant, prétendait-il, pour le compte d'un islam rigoriste, pour le bénéfice, en fait, d'une idéologie fascisante rampante et commençant à s'en prendre à tous ceux qui pensent librement, signifient leur désaccord et expriment une réprobation totale de l'action engagée au nom de la même idéologie. Tous ceux qui condamnent les méthodes employées et dénoncent l'imposture qui sous-tend la cause au nom de laquelle la lutte armée est engagée tombent sous les balles des fanatiques

Tahar est l'une des premières victimes de cette barbarie et de la terreur installée, au début des années 90, à Alger et partout ailleurs en Algérie, par des hordes fanatisées d'islamistes insurgés. Treize jours après la mort de ce confrère, le crime perpétré sur le juge Babacar Sèye intervient au Sénégal. En effet, ce 15 mai 1993, le vieux juge tombe sous les balles meurtrières de trois jeunes criminels. Ce juge et ce journaliste sont tous deux victimes de la même et unique bêtise humaine : l'intolérance doublée de la stupidité d'hommes aveuglés par une soif inextinguible de pouvoir, étanchée dans le sang d'innocentes victimes et dans les larmes d'un peuple.

Permettez-moi d'emprunter ces paroles prémonitoires au défunt confrère algérien qui a conclu ainsi le dernier article qu'il a publié, quelques jours avant sa fin tragique. Vous comprendrez pourquoi ces mots me viennent à l'esprit au moment où j'écris les premières lignes de cet ouvrage. Je me suis presque caché, en tous les cas, soustrait à la curiosité de tout mon entourage pour l'écrire. Je n'ai pas adopté cette attitude dans le seul et unique souci de préserver la discrétion qui doit, nécessairement, entourer la rédaction d'un ouvrage de cette nature.

J'ai procédé ainsi, car, depuis la publication de mon ouvrage intitulé : « Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée », mes proches et mes amis n'ont de cesse de me répéter d'arrêter d'écrire ou de débattre du régime en place et des scandales qui ponctuent sa gestion quotidienne de l'Etat. Ils m'ont surtout mis en garde, en me répétant inlassablement cette phrase : « *même si vos critiques contre l'action du Chef de l'Etat sont acceptables et parfaitement compréhensibles dans un Etat démocratique, il faut arrêter de parler de lui.* »

Ils n'hésitent pas, en tentant de renforcer leurs arguments, à me dire que je risquais ma vie, en continuant de critiquer Me Abdoulaye Wade et son régime. Vrai ou faux, tous en ont acquis la conviction. Personne d'entre eux ne rate la moindre occasion pour

me rappeler, fort opportunément, les propos d'un ministre de la République, premier responsable de la Convention libérale, structure d'encadrement de base du Parti démocratique sénégalais (Pds), dans la région de Louga, appelant ses militants à « briser [ma] plume satanique ». Il officialisait, ainsi, les menaces de mort dont j'ai été l'objet, de la part des partisans du Chef de l'Etat, à la publication de mon dernier livre. Lui-même disait à la sortie de cet ouvrage : « *Celui qui dispose de cuillère ne se brûle pas les doigts* ». Ce fut, ni plus, ni moins une invite implicite aux nervis et fanatiques de son parti, à travers cette métaphore, tirée du riche lexique culturel wolof, à s'en prendre à ma personne.

Ce n'est qu'après avoir bouclé mon enquête sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Me Sèye », que j'ai compris à quel point leur peur était justifiée. Il suffit à cet égard de rappeler qu'un leader politique remarquable par ses prises de position courageuses dénonçant souvent les dérives et travers du régime a été victime d'une lâche tentative d'assassinats dont les auteurs ont été identifiés par les enquêteurs parmi les gardes de corps du chef de l'Etat.

Il fut battu et laissé pour mort dans la nuit du 5 octobre 2003 dans une rue de Dakar aux environs de vingt trois heures. La Justice n'a jamais donné suite au dossier. Pire, la loi d'amnistie votée le 7 janvier 2005 a assuré une impunité totale aux criminels qui continuent de circuler dans les couloirs du palais de la république. Certains d'entre eux narguent le peuple en saisissant la Justice pour qu'elle les rétablisse dans leur honneur bafoué par des calomnies, par des faits de diffamation et d'outrage liés à cette même affaire.

Dans ces conditions, je pus dire que Même à mon épouse, je n'ai « osé » parler de mon projet de livre. Mais, son 6^{ème} sens, tout féminin, la faisait douter quand je lui répondais invariablement : « *une revue allemande m'a demandé un texte sur l'évolution des élections au Sénégal et sur les contentieux qui les ont accompagnées, depuis 1983* ».

Mes frères et sœurs, non plus, n'ont pas été mis au courant. Il en est de même de mes amis de toujours qui ont été tous tenus dans l'ignorance, jusqu'au dernier moment. A tous, je leur demande de m'excuser, mais surtout d'essayer de comprendre, sans la juger, mon attitude. Un déclic s'est produit dans mon for intérieur, si puissant que je n'ai pu résister.

Toutes proportions gardées, j'ai pensé aux paroles de Tahar Djaout tantôt citées, pour me donner le courage d'aller au bout de mon projet. Et de surcroît :

« *On a réclamé la liberté de penser... Ce que les sophistes appelaient la liberté de penser, était la liberté de penser tout haut. C'est-à-dire de publier ses pensées. La liberté de penser n'est donc que la liberté d'agir* ».

J'espère que le livre que vous tenez entre les mains, ne sera pas un acte ultime, le dernier que je publie, tout simplement parce que d'autres commanditaires, peut-être toujours les mêmes, en auront ainsi décidé.

Introduction.

Un peu plus de vingt quatre heures, après la proclamation, par la Commission nationale des votes, des résultats des élections législatives du 9 mai 1993, le juge Babacar Sèye est abattu. Le Conseil constitutionnel, dont il est membre et occupe les fonctions de vice-président, jusqu'au jour de sa mort, s'apprête à siéger pour examiner les résultats provisoires qui lui sont déférés par la Commission nationale de recensement des votes.

Le juge Sèye est assassiné alors qu'il revient de son travail, dans cet après-midi du samedi 15 mai 1993. Il tombe sous les balles de trois jeunes meurtriers qui sont tous arrêtés et condamnés le 7 octobre 1994, à des peines de réclusion criminelle, allant de dix-huit à vingt-deux ans de prison. Un feuilleton politico-judiciaire pour lequel les Sénégalais se passionnent, et qui, depuis cette date ne finit pas de dérouler ses épisodes.

Même si des coupables ont été arrêtés et condamnés, le contexte de l'époque, mais surtout le climat politique qui prévalait au moment du crime terroriste, laissait, fatalement, croire qu'il y avait, nécessairement, une main derrière celles qui ont froidement exécuté le juge.

En effet, en raison de la proximité des trois jeunes gens qui ont reconnu le meurtre, avec les principaux responsables du *Parti démocratique sénégalais* (Pds) qui s'en étaient servis comme du personnel de sécurité, pendant les campagnes électorales de 1988 et 1993, la piste d'un complot conçu et organisé par ce parti fut très rapidement explorée par les enquêteurs. Au point que certains citoyens et une large part de l'opinion, eurent vite fait de crier à une manipulation de l'enquête, pour éliminer des adversaires gênants.

Ce sentiment fut d'autant plus présent, chez certains, que lors des élections de 1988, le pouvoir avait ordonné, dès le lendemain du double scrutin présidentiel et législatif, l'arrestation des principaux responsables de l'opposition dont Abdoulaye Wade, lui-même, le challenger le plus sérieux du Président Abdou Diouf.

Les méthodes des enquêteurs qui ont convoqué Abdoulaye et plusieurs de ses camarades de parti, moins d'une heure après l'annonce de la mort du juge assassiné, confortèrent les opinions de ceux qui pensaient que le pouvoir manipulait les investigations, en vue d'abattre un adversaire.

De telles méthodes jetaient, en même temps, le doute et le trouble, dans les esprits de certains qui, pourtant, se montraient même au départ disposés à comprendre les soupçons portés par les enquêteurs sur les responsables du Pds, en raison des nombreuses charges dont Me Sèye avait fait l'objet de la part de Me Abdoulaye Wade, lors de la campagne électorale.

« L'affaire Me Babacar Sèye » a été, pour la jeune démocratie sénégalaise, une véritable épreuve qu'elle a su, finalement, traverser sans trop de dommages, du point de vue de la consolidation et de la

pérennisation de ses bases. Elle aura, cependant, pour enjamber cette épreuve, beaucoup perdu et continuera encore d'en perdre, en termes d'image, surtout par rapport à la crédibilité des principaux acteurs et animateurs du jeu politique.

Le discrédit de la classe politique, toutes tendances confondues, fut réel. Cette classe qui n'en demandait pas tant, au moment où elle tentait de redorer son blason, en réussissant à faire voter par l'Assemblée nationale un code dit consensuel, conçu dans l'esprit des uns et des autres, comme l'antidote aux fraudes électorales supposées ou réelles qui ont toujours alimenté les contentieux électoraux.

Cette affaire a joué comme un double miroir. Elle renvoie aux deux pouvoirs, exécutif et judiciaire, l'image qu'ils n'aimeraient pas trop longtemps garder d'eux-mêmes. D'une part, le pouvoir politique, entendu dans le sens le plus large du terme, s'est montré indigne de la confiance que les citoyens ont placée en lui, en démontrant sa faillite et son incapacité à assurer aux institutions et aux citoyens, la sécurité dont elle ont besoin pour vivre en démocratie.

Et s'y ajoute, une autre incurie l'ayant empêché de donner aux institutions judiciaires les moyens de rendre à Babacar Sèye, à sa famille et au peuple qui l'attendent, une Justice intégrale, afin qu'une telle tragédie ne puisse plus jamais se reproduire dans le pays.

D'autre part, la Justice, elle-même, en se pliant aux ordres du politique, aura démontré qu'elle a toujours constitué et demeure encore le maillon faible de la démocratie sénégalaise. Cette affaire Babacar Sèye montre à quel point l'émancipation et l'affranchissement du pouvoir judiciaire des griffes de l'exécutif est nécessaire, si toutefois, le pays tient à consolider les bases et les fondements de l'Etat de droit.

Le cas Me Sèye interpelle tous les acteurs de la démocratie, au premier rang desquels la presse. Celle-ci n'est pas exempte de reproches, par rapport au mode de traitement qu'elle a réservé à toute l'information concernant l'assassinat du juge Sèye. Cette presse doit se livrer, si elle ne l'a pas encore fait, à un profond examen de conscience en questionnant, sans nécessairement s'autoflageller, ce mode de traitement des faits privilégié, depuis le jour de l'annonce de l'assassinat. Un tel examen s'impose à elle.

On peut dire avec le recul qu'il y avait sûrement un meilleur traitement à faire des informations relatives à l'enquête, à l'arrestation des assassins et à la recherche de leurs commanditaires. Les maladresses commises çà et là, le manque de sérénité des autorités dans la conduite des investigations, ont pu amener les journalistes à avoir des comportements professionnels douteux et des prises de positions fondées sur des faits erronés ou grossis dans un sens partisan.

Les attitudes du pouvoir de l'époque, ses attermoissements ont pu expliquer les dérives de la presse. En tous les cas, celle-ci a pris parfois des libertés par rapport à certaines règles éthiques et déontologiques, en traitant certaines informations et à des occasions précises. Certains journalistes n'ont pas pu toujours prendre les

distances nécessaires et observer des attitudes de stricte neutralité professionnelle.

Un fait reste constant : la presse avait trop souvent systématiquement mis en doute les comportements du gouvernement de l'époque et faisait, en même temps, trop valoir sans aucun inventaire et de réserves, les thèses de l'opposition mise en cause. Ce faisant, elle a encadré et rendu crédible la stratégie de défense de cette même opposition, alors strictement basée sur l'idée d'un complot ourdi contre elle, dans le seul et unique dessein d'empêcher une entente entre le Parti démocratique sénégalais, son chef Abdoulaye Wade et Abdou Diouf, en vue de la constitution d'un gouvernement de majorité élargie.

Pour les besoins de cette enquête, j'ai interrogé plusieurs journalistes qui ont signé quasiment tous les articles rédigés sur cette affaire, entre le 15 mai 1993 et le 7 octobre 1994. Ils ont pour la plupart admis qu'ils auraient dû être prudents, en écrivant autrement et en observant plus de distance dans leurs « papiers » et de prudence dans la relation des faits. Tous les rédacteurs ou reporters interrogés reconnaissent qu'il y a eu de graves distorsions dans le comportement journalistique.

Un confrère n'hésite pas à affirmer : *« Les comportements des autorités de l'époque avaient donné aux journalistes un alibi pour justifier des attitudes professionnelles discutables. Nous avons manqué de vigilance et de prudence. Un dirigeant du Pds m'a dit à l'époque : [les journalistes ont sauvé Wade et le parti]. Je pense que ce qu'il disait était en partie vrai ».*

A la lecture de la presse de l'époque, on en déduisait que les journalistes, dans leur quasi-majorité, considéraient que les commanditaires du crime ne pouvaient pas être ceux sur qui les soupçons se posaient. A leur décharge, le contexte de l'assassinat et les circonstances expliquaient peut-être, sans l'excuser, leur attitude. Les médias n'ont pas aidé à la manifestation de la vérité. Pour dire le moins, ils ont contribué par un matraquage systématique de l'opinion à épaissir le mystère qui entourait jusqu'ici les noms des commanditaires de l'assassinat perpétré sur la personne de Me Sèye. Le temps a aidé à changer les mentalités et le vote de la loi d'amnistie intervenue le 7 janvier 2005 a établi d'autres convictions.

Paradoxalement, le mystère entourant l'assassinat de Me enfla tout en édifiant davantage les esprits sur les mobiles du crime et sur cette identité des personnes qui ont armé les bras des criminels. Ce livre a, pour unique ambition de faire éclater la vérité ou du moins d'aider à percer une partie de ce mystère, en révélant les noms des commanditaires.

La vérité semble ne plus tenir qu'à un tout petit bout. Un bout tenu par les criminels eux-mêmes, hier comme aujourd'hui. Cet ouvrage s'est employé à chercher ce bout, au prix d'une enquête minutieuse, méthodique et rigoureuse. Il espère y être parvenu. La recherche de vérité a pu bénéficier d'un concours précieux, inespéré et essentiel : celui d'un des trois jeunes assassins qui ont été arrêtés et condamnés.

Ce dernier avait vingt trois ans au moment des faits. Il a grandi et mûri et porte toujours sur sa conscience le poids effroyable de la mort d'un homme. Il compte en partie s'en délester ou du moins soulager, d'une certaine manière, sa conscience en disant la vérité et rien que la vérité, mais toute la vérité dont il est l'un des dépositaires.

La collaboration entre l'auteur et l'un des assassins de Me Sèye est, en définitive, la rencontre de deux volontés toutes tendues vers un seul but et même objectif : aider chaque citoyen de ce pays et au-delà, amener tous ceux qui sont préoccupés par les circonstances de la mort de Me Sèye, à savoir ce qui s'est réellement passé et comment le Sénégal a pu en arriver, contre toute attente, à cette extrémité.

La confiance placée en moi par Pape Ibrahima Diakhaté en décidant de me confier un secret qu'il garde, jalousement, depuis neuf ans, ne sera méritée que dans la seule mesure où l'histoire reconnaîtra à cet ouvrage son apport décisif dans l'élucidation du mystère entourant encore l'affaire Me Sèye. J'ai conduit plusieurs entretiens avec l'intéressé et exploré avec plusieurs sources le dossier.

Tout ce travail m'a fourni un matériau substantiel m'ayant permis de comprendre et de mieux situer les responsabilités des uns et des autres, surtout celles des personnes qui n'ont pas été déférées devant la Justice mais qui ne sont pas pourtant moins coupables que les criminels eux-mêmes.

Du fait de ma curiosité de journaliste, mais à cause surtout de mon devoir de citoyen libre, à la quête de clefs de lecture fiables des événements post-électorales de l'année 1993, je me suis lancé, au péril de ma vie, à la recherche de la vérité. J'ai vérifié les informations qui m'ont été fournies par Pape Ibrahima Diakhaté, en les confrontant avec des données émanant de sources policières et d'autres recueillies auprès des personnes qui exerçaient de hautes fonctions politiques dans le pays, au moment des faits. La méthode de la triangulation bien connue dans les activités de recherche en sciences sociales a permis de fiabiliser les informations qui constituent la trame de cet ouvrage.

Il ressort de toute cette collecte de données une constante : le crime du 15 mai 1993 a été exécuté sur commande. Pape Ibrahima Diakhaté le dit sans détours et s'en explique. Il désigne les commanditaires, en nommant des personnes connues. Il demande que l'on ne le juge plus et uniquement sous le seul prisme du crime commis en association ce 15 mai 1993, après cette repentance à laquelle il a librement décidé de se soumettre.

Il ajoute : *« j'ai été condamné. J'exprime avec force ma repentance. Tout en plaçant coupable, je demande l'indulgence de l'opinion, à défaut de pouvoir compter sur celle de la famille du juge assassiné. »*

Je suis coupable, dit-il, mais pas nécessairement responsable de mes actes : *« j'avais vingt trois ans, vous vous imaginez un gamin de cet âge qui est préparé et entretenu pour faire le mal. Il y échappe difficilement. Pourquoi continuer de nous juger nous trois seulement, alors que ceux qui ont armé nos mains sont là. Ils sont là et veulent se*

donner des apparences de respectabilité, tout ayant le crime commis contre Me Sèye sur leur conscience.»

Comme pour paraphraser le philosophe, l'homme dénonce l'amnistie votée le 7 janvier 2005, refuse que celle-ci puisse passer aussi facilement et accuse : *« ils ont les mains trop sales pour gouverner. »* Il se veut encore plus précis à ce sujet :

«Autant hier ils ont abusé ma conscience de jeune naïf, pour me pousser à commettre ce crime abominable, autant je m'emploierai, aujourd'hui, avec toute mon énergie, tant qu'il me restera un souffle de vie, à violenter leur conscience, car je n'aurai de cesse de les dénoncer pour tout le mal qu'ils ont fait. »

Pape Ibrahima Diakhaté s'exprime, en ponctuant son expression par des mouvements incessants de tous ses membres supérieurs. Ceux-ci laissent voir une certaine excitation et un désir insatiable de se confier. Cette envie est à la mesure du mal qui le ronge. Je l'ai souvent l'observé avec une certaine gêne surtout quand je vois le coin de ses yeux embués. Il marque des pauses pour reprendre son propos souvent marqué par la violence des mots qui sortent avec beaucoup de vigueur de ses tripes.

Comme une ritournelle le propos de l'homme tourne toujours autour de cette idée qu'il exprime avec conviction :

« C'est trop facile. Ils doivent se souvenir. Ils doivent demander pardon comme moi. Ils ne s'en sortiront comme ça. C'est trop. Rien ne doit les empêcher de se souvenir des actes d'hier. Les nombreux voyages petits ou grands pèlerinages à la Mecque n'y feront. Rien. Ils doivent se souvenir et toujours se souvenir.»

Se souvenir, comme si l'homme qui se confie a lu le grand philosophe de la morale close et de la morale ouverte, Bergson¹ et invite ses commanditaires d'hier à faire de même. N'est-ce pas, lui, Bergson qui disait que :

« Si..., la conscience retient le passé et anticipe l'avenir, c'est précisément, sans aucun doute, parce qu'elle est appelée à effectuer un choix : pour choisir il faut penser à ce qu'on pourra faire et se remémorer les conséquences avantageuses ou nuisibles de ce qu'on a déjà fait, il faut prévoir et il faut se souvenir. »²

Ceux qui l'ignorent se font toujours rattarper par l'histoire. Pape Ibrahima Diakhaté, lui, apparemment, le sait et se souvient alors. Ainsi, avec une générosité à la mesure des remords et des regrets qui le tourmentent, il parle pour en partie soulager sa conscience et se venger de ceux qui ont volé sa jeunesse et compromis son avenir. Il crie sa détresse et demande pardon à Dieu et aux hommes. Il peut se sentir optimiste, en pensant à ce que disait le défunt Pape, Jean Paul qui, un jour, depuis les terres de sa Pologne natale, a prononcé ces extraordinaires paroles toutes empreintes de cette profonde sagesse

¹ Les deux sources de la morale

² Matière et Mémoire.

caractéristique des enseignements des saints: « *Quand on écoute le cri de détresse d'un homme on entend la voix de Dieu.* »

C'est la substance de cette belle parole du souverain pontife qui remplit d'espérance Pape Ibrahima Diakhaté dans sa quête de grâce et de pardon. Il est optimiste pour penser que « Dieu » l'a déjà entendu. Lui seul sait à quel point sa conscience de jeune naïf a été manipulée. Les manipulateurs d'hier de Pape Ibrahima Diakhaté et de ses amis, prétendaient pourtant lutter pour rendre heureuse la jeunesse à laquelle s'identifiaient totalement ces derniers. Rendre moins affligée et moins désespérée une jeunesse prématurément retraitée de l'avenir et au nom de laquelle toutes les dérives commises se justifiaient : tel était, pourrait-on dire, le crédo des manipulateurs.

Lui, Pape Ibrahima Diakhaté et ses amis s'identifiant à une jeunesse désorientée et tourmentée se sentait bien auprès des manipulateurs qui portaient en bandoulière la cause légitime des jeunes, avec, cependant, une effroyable démagogie dans le discours et dans l'action politique. Des jeunes qui, pour la plupart, s'étaient résolument engagés, durant toute la décennie 80 et 90, auprès de politiciens habiles et sachant caché leur jeu, promettant ainsi de les faire accéder au paradis, une fois arrivés au pouvoir. Pape Ibrahima Diakhaté considère, aujourd'hui, que tous ces jeunes gens qui, comme lui, avaient fait acte d'allégeance et y croyaient ont été floués.

Comme nous le disions tantôt, ce livre est le fruit de nombreux entretiens conduits avec cet homme troublé qui souffre et demande maintenant à être écouté, mais il est aussi le résultat d'un engagement commun entre lui et l'auteur, pour aider à l'élucidation du mystère qui entoure encore l'identité des commanditaires de l'assassinat du juge Sèye.

Ce souci d'élucidation participe d'un travail de deuil, il en fait, d'ailleurs, partie intégrante. Un travail qui n'a pas encore été totalement épuisé, alors que la nation en porte le costume, depuis plus d'une décennie. Ce deuil se prolonge car un élément manque dans le déroulement de l'histoire et du temps qui y mettront définitivement un terme. Il s'agit, précisément, de l'identité des commanditaires du crime. Aucune loi d'amnistie ne pourra ajouter le ou les chaînons manquants, tant que l'histoire ne livrera pas l'identité de ce qui ont comploté dans l'ombre contre la vie de Me Sèye.

L'ouvrage se structure en douze chapitres et une conclusion générale. Il paraît utile, à ce stade-ci de nos développements, de présenter un sommaire aperçu de la charpente d'ensemble du texte.

Le chapitre 1 du livre est intitulé : « *1988, un repère et un point de départ de feu* » se propose de faire un retour sur l'histoire politique du pays en tentant de replacer l'année 1988, dans la perspective des événements qui ont conduit aux excès et aux violences politiques annonciateurs de l'affaire Me Sèye ;

Le chapitre 2, intitulé : « *Les jeunes retraits de l'avenir se rebellent* », s'attache à expliquer le contexte politique des années 90 qui a vu les jeunes du pays s'engager dans le combat politique, en vue du triomphe du « Sopi » qui constituait à leurs yeux une formidable espérance. Il

s'emploie en mettant en évidence les conditions de la révolte de ces jeunes dont trois d'entre eux vont assassiner Me Sèye ce 15 mai 1993 ;

Le chapitre 3 explique le contexte de violence dans lequel la jeunesse révoltée et en rébellion a entraîné le pays. Ce chapitre intitulé : « *Tenu en laisse, le pays frise le désastre* », montre que la violence a culminé en 1989 et s'est retrouvé au bord du gouffre. Il décrit aussi les conditions et les circonstances dans lesquelles les hommes se sont partiellement resaisis, en engageant le dialogue politique ;

Le chapitre 4, intitulé : « *La trêve de 1991.* » Il se propose de faire le point sur l'accalmie dans la violence qui a persisté dans le champ politique national depuis les élections de 1998, jusqu'à cette date. Cette période s'est présentée dans le contexte politique de l'époque comme le calme qui a précédé la violente tempête de 1993.

Le chapitre cinq qui est intitulé : « *La marche décisive vers le 15 mai* » fixe les événements majeurs qui, après les élections générales intervenues en février et mai 1993, ont directement conduit au meurtre de Me Sèye ;

Le chapitre 6 qui est intitulé : « *L'offrande sacrificielle* », traite de la mort du juge en expliquant les circonstances, les conditions du crime et l'heure à laquelle il est intervenu sur la corniche ouest de la capitale sénégalaise. Il rend également compte des débuts de l'enquête et de l'arrestation de la personne clef supposée être le cerveau du complot, en l'occurrence Amadou Clédor Sène ;

Le chapitre 7 qui est intitulé : « *Un crime sur commande* », tente d'établir les complicités et soutiens dont ont pu bénéficier les meurtriers, du fait de leurs accointances avec une partie de la classe politique et explique, en même temps, pourquoi les enquêteurs ont visé, dès le démarrage de leurs investigations des membres de l'opposition d'alors ;

Le chapitre 8 qui est intitulé : « *Fin de cabale pour les trois meurtriers* », s'attache à décrire les conditions et les circonstances dans lesquelles tous les criminels ont été arrêtés ;

Le chapitre 9 est intitulé : « *Le chantage des trois condamnés* », il se propose de mettre en évidence les raisons pour lesquelles les trois meurtriers condamnés le 7 octobre 1994 ont exercé une terrible pression, voire un chantage sur les autorités de l'Etat, pour obtenir finalement d'elles un décret de grâce leur rendant leur liberté avant la limite de leurs peines ;

Le chapitre 10 du texte intitulé : « *La révolte de Diakhaté* » traite du cas spécifique de ce condamné gracié qui a rendu possible la rédaction de ce livre et dont la révolte a, en fait, favorisé ou précipité la libération de tous les condamnés ;

Le chapitre 11 qui est intitulé : « *Ils l'ont échappé bel* » explique pourquoi les politiciens désignés comme commanditaires du crime n'ont pas été poursuivis par la justice.

Nous avons décidé de fermer l'ouvrage en présentant, sous forme d'addendum, un douzième chapitre. Cet addendum intitulé : « *La révision de l'avion présidentiel ou le discrédit d'un régime* », complète le texte sur le crime de Me Sèye, du point de vue de la caractérisation et de compréhension de la vraie nature du régime installé depuis le 19 mars 2000 au Sénégal.

Des conclusions s'imposent après la rédaction de l'ouvrage, elles ont été naturellement tirées pour clore définitivement le texte.

Chapitre 1

1998, un repère et un point de départ.

Ils avaient une moyenne d'âge de vingt cinq ans. En l'espace d'une après-midi la vie d'une bande de trois copains a basculé pour, subitement, devenir un véritable cauchemar pendant les neuf années qu'ils ont été emprisonnés, pour avoir commis un assassinat sur la personne de l'ancien vice-président du Conseil Constitutionnel, Me Babacar Sèye. Le 7 janvier 2005, à l'issue de débats houleux, l'Assemblée nationale les réhabilite en votant, en leur faveur une loi d'amnistie qui efface les faits et les restaure dans l'intégralité de leurs droits civils, civiques et politiques dont une condamnation criminelle les avait privés, le 7 octobre 1994.

Ayant beaucoup de peine dans la conscience, portant le poids de cette mort, l'un des condamnés de l'époque, en l'occurrence Pape Ibrahima Diakhaté situe les responsabilités. Certes, la Justice avait en 1994 refusé de renvoyer devant les assises les politiques identifiés par l'accusation comme étant les commanditaires de l'acte. La polémique concernant une éventuelle implication de ces politiques ne s'est pourtant jamais estompée. Elle s'est même, au contraire, davantage amplifiée avec la loi d'amnistie votée le 7 janvier 2005. Certains la considèrent comme un aveu de culpabilité et une volonté de se s'auto protéger contre toute tentative éventuelle de faire rouvrir ce dossier par la Justice.

En tout état de cause, cette loi peut paralyser les actions judiciaires éventuelles mais elle ne pourra jamais dissiper le doute qui habite les Sénégalais, quant à une éventuelle implication de certains responsables politiques dans ce drame. Pape Ibrahima Diakhaté a publiquement exprimé son opposition au vote de cette loi d'amnistie. En décembre 2004, il s'est confié à nous à ce sujet, après l'avoir fait dans une série d'entretiens au cours des mois d'octobre et novembre de la même année. Il a livré sa version des faits, en faisant des révélations étonnantes qui revêtent un sens particulier dans le contexte actuel.

C'est un homme habité par le remords et traumatisé par la mort de Babacar Sèye que nous avons interrogé. Les entretiens que nous avons réalisés avec lui sont disponibles en version images et son. Les révélations qu'il nous a faites sont terrifiantes. D'autres jeunes qui ont participé avec lui dans les événements de 1988 et de 1989 nous ont également confié leurs versions de ces faits. Ils ont été des complices du crime commis contre Me Sèye quoique n'ayant jamais été jugés. Nous les avons longuement interrogés pour vérifier les allégations de Diakhaté.

Deux d'entre eux sont actuellement employés par le Conseil régional de Dakar. Tous les deux y ont été recrutés par les responsables du Parti démocratique sénégalais. Ousmane Sène dit « Tenace » et Ameth Guèye confirment Diakhaté. Les deux personnes ont été longuement interrogées à l'époque par les enquêteurs qui avaient en charge l'affaire Sèye. Ceux-là les soupçonnaient d'être des complices du crime. Ils l'admettent aujourd'hui, après l'avoir longtemps nié et expliquent comment ils en étaient arrivés là. Leur aveu est motivé par la déception et par le sentiment d'avoir été trahis,

par ceux qui les avaient poussés à agir. Déception par rapport au sort que les anciens alliés réservent à la nation et à eux-mêmes. Nous n'avons pas lutté pour les résultats qui sont présentés au final, fulminent-ils.

Le matin du crime l'un d'entre eux, Ousmane Sène dit « Tenace », n'a pas pris place à bord véhicule qui a pris en chasse celle de Me Sèye, car Clédor Sène le lui avait demandé, pour permettre aux tueurs de se sentir plus à l'aise à l'avant et à l'arrière du véhicule des meurtriers, pour mieux opérer. Ce 15 mai 1993, Pape Ibrahima Diakhaté a utilisé, au cours du meurtre, une arme en fait, un pistolet 7. 65, qui a toujours été affecté au complice laissé en rade. Aujourd'hui, Ousmane Sène dit « Tenace » n'en revendique pas moins et sans réserve son implication dans l'affaire Sèye. Eux tous m'ont parlé au cours de longs entretiens.

Tous les trois, en particulier Pape Ibrahima Diakhaté, cherchent à soulager sa conscience meurtrie. Lui et ses amis souffrent. On les comprend. Et davantage encore, dès lors que l'on prend la peine d'écouter leurs confessions. Lors de ma première rencontre avec Pape Ibrahima Diakhaté, j'ai été particulièrement frappé par la sincérité des confessions qu'il livre. Celle-ci est surtout perceptible à travers l'expression de la profondeur de la détresse de l'homme.

Le timbre de la voix enrouillé presque par la rage rythmant l'expression donne toute la mesure de cette sincérité. Nous en avons fait le constat dès notre première rencontre.

Nous sommes le vendredi 29 octobre 2004. Dix heures. Je viens juste d'arriver dans les locaux de Sud communication à l'immeuble Fahd, Avenue Djily Mbaye. La préposée à l'accueil m'informe qu'un homme qui refuse de décliner son identité, demande à me parler. Je quitte aussitôt le bureau de Abdoulaye Ndiaga Sylla, directeur de publication de Sud quotidien avec qui je m'entretenais, pour venir accueillir mon visiteur. Je l'ai trouvé debout comme un poteau dressé, face à la standardiste qui, manifestement, était perturbée par la méfiance affichée par l'homme. A mon arrivée, Pape Ibrahima a esquissé un sourire a serré la main que je lui tendais et m'a dit :

- « *Grand, c'est moi Pape Ibrahima Diakhaté..* »

Ma réaction est à la mesure de ma surprise et de mon étonnement. J'ai senti mon sang ne faire qu'un tour. En tenant sa main dans la mienne, j'ai cette réaction :

- *Quel Pape Ibrahima Diakhaté? Le même? Celui qui a participé à l'assassinat de Me Sèye... ?*

Je le sens confus, voire gêné. Il bafouille sa réponse :

- « *Hein ! Grand, ne dit pas ça, le mot est fort.* »

Un sourire traverse en ce moment son visage. Il tente de se cacher derrière sa main droite. Je le prends immédiatement par l'épaule et l'entraîne vers l'escalier de secours pour le soustraire des regards des nombreux visiteurs qui arrivent au poste de sécurité et c'est là où il me dit :

« Est-ce que tu te souviens de mon appel téléphonique, il y a quelques mois, c'était juste quand vous avez sorti votre dernier livre, en juillet 2003 ? Je crois que le moment est venu de parler et c'est avec vous que je veux le faire. »

Quelle curieuse coïncidence ! Depuis la sortie de prison des trois meurtriers, je cherchais à contacter l'une des trois personnes accusées et condamnées, le 7 octobre 1994, par la Cour d'Assises siégeant à Dakar. Quelques semaines après son élargissement de prison, j'avais rencontré Assane Diop dans le bureau d'un ami. J'ai eu un bref entretien avec lui. Je l'ai écouté ce jour pendant au moins une bonne quinzaine de minutes. L'homme ne me semblait pas très intéressant ni trop cohérent pour aider à conduire notre projet. Sans avoir renoncé à poursuivre avec lui, je décidais, compte tenu de tout ce qui était dit sur la position centrale de Clédor Sène, de solliciter ce dernier pour la finalisation de mon projet.

J'avais, ensuite, changé d'option quand j'ai été informé que des relations très solides, teintées d'une forte admiration de l'un vers l'autre, liaient Clédor Sène et l'actuel chef de l'Etat. Son admiration pour l'homme d'Etat était sans bornes, me disait-on. J'avais donc pensé que Clédor Sène n'accepterait jamais de me parler. Je n'avais pas eu tort de penser ainsi. Plus tard, Pape Ibrahima Diakhaté me révélera que Clédor Sène ne voulait pas entendre parler de moi. Les deux personnes ont eu à échanger à mon sujet, après la parution de mon dernier livre qui révélait aux Sénégalais la décision du Chef de l'Etat d'indemniser la famille de Me Babacar Sèye.

Après avoir renoncé à rencontrer Clédor Sène, Pape Ibrahima Diakhaté devenait une cible et une source privilégiée et prioritaire. Et ce, d'autant plus que, c'est le seul, avec Clédor Sène, à avoir mis en cause, dans les premiers procès verbaux d'enquête de police les responsables du Pds. Je pensais qu'il en savait au moins autant que Clédor Sène qui a pourtant toujours été présenté comme le cerveau du complot.

J'ai utilisé les services d'un jeune confrère qui s'est lié d'amitié avec lui pour contacter Pape Ibrahima Diakhaté et pour lui transmettre mes souhaits. Le confrère a admirablement réussi la mission que je lui avais confiée. C'est Pape Ibrahima qui a pris l'initiative de me recontacter par téléphone au plus fort de la polémique soulevée par la sortie de mon livre : « Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée ? »

J'ai toujours eu de l'intérêt pour l'affaire Me Sèye. Cet intérêt tient au fait que cette affaire qui avait fini par jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique sénégalaise, comme aucun événement ne l'avait jamais, auparavant, réussi, constitue pour tout journaliste un objet et un sujet professionnel particulièrement passionnant. Les faits, leur déroulement et le procès qui a suivi laissent penser qu'il y a derrière ce crime une conspiration, mettant dangereusement en cause le pouvoir et son opposition de l'époque.

L'envie de commettre un texte sur cette affaire a été renforcée par la découverte surprenante que j'avais réalisée en rédigeant mon dernier ouvrage. J'avais, en effet, appris que la famille de Me Sèye

avait été indemnisée par le président Abdoulaye Wade. Mieux ou pire, j'avais également appris de mes informateurs, concernant les meurtriers de Me Sèye, que chacun d'eux avait reçu la somme de dix huit millions de francs Cfa, après leur sortie de prison.

Cette somme d'argent, précisaient mes informateurs, avait été versée en trois tranches. Je n'avais pas publié l'information car au moment de la parution de mon ouvrage je n'avais pas pu la vérifier à ma satisfaction. C'est dire que ma rencontre avec Pape Ibrahima Diakhaté a été décisive dans ma volonté de revenir sur l'affaire Me Sèye.

En voyant l'homme et en l'écoutant, j'ai très vite compris, quels étaient le sens de son mal et la profondeur de son désir de se confier. Ses premières phrases fusent comme si l'homme était pressé de se dévoiler :

« Ceux qui pensent que je parle pour de l'argent n'ont rien compris. Ils ne peuvent pas me comprendre. Je ne veux soumettre personne à un quelconque chantage. Dieu, que c'est pesant de porter sur sa conscience la mort d'une personne. »

J'ai été arrêté, accusé et jugé comme co-auteur, du meurtre de l'ancien président du Conseil constitutionnel, Me Babacar Sèye. J'assume et je demande à Dieu et à la famille pardon mais nous ne devons plus être les seuls, nous trois, à expier. Ceux qui nous ont volé neuf ans de notre vie doivent, eux aussi, rendre des comptes. Nous avons tué sur commande. La nation doit maintenant le savoir.

Nous n'avons plus le droit de maintenir le mensonge autour de la thèse de la simulation. Tout a été, jusqu'ici, mensonge. Pourtant, nous n'avions dit que la vérité, rien que la vérité, quelques heures après notre arrestation, en ce qui concerne Clédor Sène et moi-même. »

Ce crime perpétré le 15 mai 1993 avait plongé le pays dans l'émoi et l'incrédulité. Les noms de Pape Ibrahima Diakhaté, de Clédor Sène et de Assane Diop étaient ainsi associés, pour toujours, à un abominable acte criminel. Je mesurais à peine, à l'époque, dit aujourd'hui Pape Ibrahima Diakhaté, la portée de nos agissements. Il ajoute : «

« J'ai été condamné à dix huit ans de prison. Je n'ai purgé que la moitié de cette peine. Je n'ai pas bénéficié de libération conditionnelle pour recouvrer ma liberté, j'ai plutôt été gracié par le Chef de l'Etat, le président Abdoulaye Wade. »

Après cette grâce, alors que personne ne s'y attendait, une proposition de loi a été déposée le lundi 28 décembre 2004, sur le bureau de l'Assemblée nationale, par le député du département de Kaffrine, Ibrahima Isidore Ezan, membre du Parti démocratique sénégalais, aux fins d'amnistier tous les faits concernant l'affaire Babacar Sèye. La nouvelle qui a surpris tous les Sénégalais a été largement commentée dans la presse. Face au tollé soulevé, Pape Ibrahima Diakhaté s'explique :

« Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir directement dans le débat. Je me suis décidé, alors que je n'avais jamais, auparavant, fait

de déclaration publique sur cette affaire, à prendre la parole, sur les antennes de la radio privée Sud Fm, pour dire toute mon opposition à la volonté exprimée par certains politiciens qui veulent utiliser la voie de l'amnistie pour tenter d'enterrer définitivement le dossier. »

Pendant toute l'enquête de police et selon les indiscretions parues dans la presse, Clédor a été toujours considéré comme le cerveau du complot. Pape Ibrahima Diakhaté a été souvent présenté comme un garçon immature, un déviant qui n'a aucune conscience de la gravité des faits qui lui étaient reprochés, ni comment ils étaient arrivés. On disait qu'il préférerait s'en remettre à son ami Clédor pour éclairer les enquêteurs et plus tard le tribunal. En le rencontrant nous avons eu une autre image de l'homme. Il a, sans conteste, mûri. Il assume et invite à une réflexion sur la loi d'amnistie votée le 7 janvier 2005. Son attitude atteste d'une très grande maturité. Il se veut catégorique :

« Je me suis opposé à cette loi et je continuerai de m'y opposer car même coupable, je refuse, pour le bénéfice de l'histoire, et par souci de faire éclater la vérité de donner ma caution à une telle entreprise. Certains seront surpris de m'entendre dire que je suis profondément attaché aux valeurs de la démocratie, à l'éthique et à la transparence. C'est au nom de ce combat que j'avais pensé qu'il était utile d'accepter et d'exécuter le complot contre la vie de l'ancien vice-président du Conseil constitutionnel. Ce fut une faute grave et tragique. Je le confesse. Et c'est au nom de ces mêmes principes que je me suis décidé à apporter mon éclairage et mon modeste concours pour la manifestation de la vérité. Au fond, tous les démocrates sérieux et sincères expriment ce même désir de vérité.

J'ai besoin de cette vérité pour ma propre conscience. J'en aussi besoin pour que mes enfants demain sachent pourquoi j'ai tué et comment j'en étais arrivé là. A défaut d'absoudre un père ayant sur sa conscience la mort d'un homme ils comprendront mieux son acte. Ce père qui, tout en plaidant coupable, sollicite de larges circonstances atténuantes, car certain que l'innocence d'un adolescent et sa naïveté ont été abusées par des politiciens sans foi ni loi. C'est le moment de parler. A ma façon, je donne ma version des faits après avoir longtemps participé à un mensonge qui n'honore pas ceux qui ont travaillé à le rendre possible pour travestir la vérité.

Je savoure pleinement ma liberté retrouvée. Je n'ai pas pourtant le sentiment d'avoir été injustement condamné. La peine qui m'a été infligée était méritée. Elle ne compensera, d'ailleurs, jamais, le mal que nous avons commis. Aujourd'hui, après quarante ans révolus, je mesure, à sa juste dimension, la portée de l'acte que mes camarades et moi avons posé, ce samedi 15 mai 1993, en assassinant Babacar Sèye. C'était aux environs de quinze heures trente sur la corniche ouest de Dakar. Cela souleva l'émoi et l'indignation dans le pays. »

Des assassinats à caractère politique, il y en a déjà eu au Sénégal. On se souvient de la tragédie du meurtre perpétré, en 1967, sur la personne de Demba Diop. Celui perpétré le 15 mai 1993, alors que les Sénégalais viennent à peine de prendre connaissance du verdict des élections législatives, organisées quelques semaines auparavant, revêt un aspect particulier en ce que la victime n'est pas

un homme politique mais un juge politique dont l'impartialité était a priori suspectée par ceux qui ont décidé de sa mort.

C'est Pape Ibrahima Diakhaté qui le confirme :

« Nous avons été le bras armé d'un système machiavélique qui ne répugnait nullement, contrairement à ce qui est aujourd'hui affirmé, à marcher sur des cadavres, dans sa longue quête de pouvoir. Nous avons mal agi. Nous avons provoqué le malheur d'une famille en ôtant la vie. Cette tragédie ne quittera plus jamais ma conscience. Je demande pardon tout en sachant que la famille de Babacar Sèye aura du mal à le faire. Nous avons ajouté à son malheur l'offense.

Nous avons été lâches par nos mensonges. Pourquoi avoir soutenu au cours de notre procès, comme pendant l'instruction du dossier, que nous avons participé à un maquillage à une simulation, alors que nous savions pertinemment que cette allégation n'était pas vraie. Nous avons tué sur ordre ? »

Pourquoi parler aujourd'hui ? Pourquoi avoir attendu maintenant pour accuser à nouveau ? L'intéressé se dévoile avec une étonnante lucidité :

« Je ne cesserai, pour le restant de ma vie, de regretter mon geste. Je solliciterai toujours la grâce et le pardon de Dieu. J'espère qu'il m'entendra en m'accordant une partie de son infinie miséricorde. Je ressens un extraordinaire besoin de soulager ma conscience sur laquelle pèse à la fois le poids de mon acte criminel et celui d'un mensonge inacceptable. J'ai grandi et mûri. La prison a été pour moi un véritable purgatoire. Elle n'a certes pas effacé mon acte mais elle aura largement contribué à façonner une autre personnalité en moi. Elle a guéri le mal qui m'a été inoculé. J'ai surtout guéri car j'ai, enfin, compris que le combat auquel nous étions conviés était certes juste, dans ses fondements philosophiques et politiques, mais ceux qui l'incaruaient, au plus haut niveau, n'étaient que des roublards, des tartuffes, de dangereux criminels revêtus du manteau ²politique et prétendaient avoir fait don de leur personne à la nation.

C'est dès 1998 que nous avons croisé le chemin de ceux qui conduisaient notre groupe, par la manipulation, par l'arnaque et le mensonge au crime de 1993. »

Cette année 1993 fut pour le Sénégal un repère et un point de départ de violences politiques d'une rare gravité qui ne s'estomperont qu'avec l'assassinat de Babacar Sèye et le massacre en 1994 de six agents des forces de l'ordre atteints en service commandé, avec la bénédiction de certains chefs politiques. Le chemin infernal de la dérive criminelle et le processus irréversible vers le cadavre de Me Babacar Sèye, s'est, en réalité, ouvert devant nous, bien avant. En 1988, précisément.

Il a été l'aboutissement logique d'un cheminement que l'on ne peut pas comprendre si toutefois on ne le rattache pas aux années de braise de 1988 et de 1989.

Nous sommes le 29 février 1988, la Cour suprême à l'époque présidée par le juge Ousmane Camara n'avait pas encore proclamé les résultats des élections générales que la violence s'enclenche dans le pays. La ville de Dakar est particulièrement touchée. Abdoulaye

Wade, Ousmane Ngom, Boubacar Sall du Parti démocratique sénégalais sont arrêtés. Le 1^{er} mars, Abdoulaye Bathily, de la Ligue démocratique (Ld), Amath Dansokho du Parti de l'indépendance et du travail (Pit) sont, à leur tour, arrêtés. Tous les deux sont alliés à Abdoulaye Wade. Ils ont soutenu sa candidature à l'élection présidentielle.

Abdoulaye Wade exerce une incontestable fascination sur une bonne partie de la jeunesse. Celle-ci trouve dans le discours de l'opposant de bonnes raisons d'adhérer à son appel pour le changement et de mener avec lui le combat qu'il a, dit-il, engagé au nom de la jeunesse. Une jeunesse qui pense, à tort ou à raison que le discours en question est porteur d'espoirs. Non seulement il fascine, mais l'homme sait le servir, dans une posture telle que, le doute n'est pas possible.

Les mots et les slogans décrivent avec une rare pertinence, la situation de délabrement moral, économique et social dans laquelle la politique mise en œuvre par les adversaires de l'opposant, a plongé le pays, depuis l'indépendance de la nation. Aussi, crée-t-elle une armée de jeunes chômeurs, à peine nés ils sont retraits de l'avenir. Ils se rebellent et engagent le combat avec le responsable de leur malheur.

Chapitre 2

De jeunes retraités de l'avenir se rebellent.

A l'occasion de ses différentes sorties publiques, la jeunesse acclame à tout rompre, l'ancien chef de file de l'opposition. Celle-ci l'identifie comme étant le porte-parole du peuple opprimé et le seul recours disponible pour faire face au régime socialiste. Sa déception est grande. Sa défaite aux élections est impossible pour elle. Cette jeunesse reste convaincue que la victoire lui a été volée. Elle qui se sent déjà retirée de l'avenir, se révolte, et casse tout, dès l'arrestation de Me Wade

Un éditorialiste de l'époque peut écrire :

« La sanction de la rue n'a pas tardé avec les chars dans les rues, ces voitures incendiées, ces lumières de circulation et ces cabines téléphoniques détruites, Dakar a offert un visage dévasté, un spectacle inconnu par la majorité des Sénégalais, depuis l'état d'urgence proclamé en 1969, alors que la plupart des jeunes qui ont pris possession de la rue n'étaient encore nés. »³

Pape Ibrahima Diakhaté fait partie de cette bande de jeunes qui pillent Dakar car convaincu que la victoire électorale leur est volée. Ils attendent Abdoulaye Wade et son parti. Au décompte final, la désillusion est grande :

« Personnellement, je n'ai jamais milité dans son parti. Il n'empêche, le discours m'emballait. J'étais subjugué, je croyais à sa parole, le l'ai parfois pris pour un prophète. En lui, j'avais trouvé le prolongement naturel de mon engagement et une garantie pour le triomphe de mes convictions. Il avait pris en charge la révolte intérieure qui me minait. Il était le chantre de la démocratie, mais il était surtout l'homme providence qui me réconcilierait, enfin, avec la politique et la pratique du pouvoir. J'étais certes jeune, j'avais pourtant acquis une certaine maturité dans la contestation et j'avais su cultiver une certaine forme de conscience politique. J'étais déçu des résultats des élections.

Le mal absolu, c'était le Ps et tout ce qui le symbolisait. Abdoulaye Wade nous l'avait indiqué et décrit avec une très grande précision. En 1988, il fallait empêcher à tout prix le Ps de rester au pouvoir. A défaut de réussir à le conquérir par la voie des urnes, le Pds et son leader nous avaient donné comme consigne de semer le désordre et le chaos dans le pays, afin de créer les conditions d'une insurrection populaire qui pouvait forcer les puissances occidentales, en particulier la France, considérées comme les soutiens inconditionnels du régime de Abdou Diouf, à envisager l'organisation d'une transition au sein de laquelle l'opposition qu'il incarnait devrait jouer un rôle prépondérant. Je ne le comprendrai que plus tard. »

On comprend mieux, le sens de l'engagement de cette bande de jeunes, quand on lit Tidiane Kassé et Abdourahmane Camara : *« Quelque part, un ressort s'est brisé, d'autant plus brutalement que tout en eux était généreux, non calculé, pas politique du tout. Ils n'avaient pas fouillé dans la barbe fournie de Marx, ni ne s'étaient mirés dans la brillante calvitie de Lénine. Ils ne traçaient pas de plan sur la comète, ni*

³ Editorial signé par le journaliste Cherif Elvalide Sèye, dans la livraison de Sud hebdo du 2 mars 1988.

ne voulaient refaire le monde. Ils jetaient simplement un regard sur leur présent et ne se découvraient aucun futur. Au Grand soir, ils préféraient le Grand jour. Assez portés sur les choses de la vie et comprenant que dans sa fuite, le temps ne les attendait pas, ils voulaient tout, ici et maintenant. Il fallait que ça change, et le « sopi » leur offrait une bouée de sauvetage inespérée, enfin, l'occasion d'agréger une somme de frustrations individuelles »¹

Le chemin ayant conduit cette jeunesse désespérée, symbolisée par Pape Ibrahima Diakhaté et ses amis, au crime perpétré contre la personne de Me Babacar Sèye, a été un long parcours semé d'actes terroristes qui ont marqué le lendemain des élections générales de février 1988. Pape Ibrahima se souvient de ces péripéties dans leurs moindres détails. Son récit se présente comme un document important éclairant, à plusieurs égards, l'histoire politique récente du Sénégal.

Nous avons cédé à la tentation compréhensible de livrer son témoignage pour mieux éclairer les événements qui conduit au meurtre de Me Sèye. Les actes de violence qui ont ponctué les élections de l'année 88 ont beaucoup marqué la conscience de l'homme. Il a joué avec au moins quatre de ses camarades un rôle essentiel dans ces actes. Il s'en souvient avec, paradoxalement, un brin de nostalgie dans la voix :

« Je disais, tantôt, que je ne suis pas militant. Je précise que je ne l'ai jamais été, même si une bonne partie de ma famille a toujours été active dans le Pds. Ce parti, je l'ai rencontré de façon presque naturelle car son leader représentait à mes yeux un idéal de dirigeant. Pour moi, l'action militante n'était pas forcément liée à l'achat d'une carte de membre d'un parti politique. C'est le 12 février 1988 que je me suis pour la première fois signalé en travaillant pour le compte du Pds et dans le sens des consignes explicites émanant de la direction du parti. La campagne électorale se menait tambours battants. Le duel Ps Pds à Dakar était infernal. Le jeu de menace et d'intimidation avait franchi un nouveau palier en s'engageant dans une spirale de la violence que nous avons inaugurée au cours d'un meeting que le parti socialiste avait organisé dans le quartier de la Sicap, à Liberté 5, précisément. Nous avons reçu pour consigne majeure de semer la terreur dans le pays, en sabotant les rassemblements organisés par les socialistes, sans faire de pertes humaines, conformément aux orientations dégagées dans un plan méticuleux de déstabilisation de l'ensemble du système. Ma haine pour le régime était réelle. J'avais grandi dans un quartier que j'ai vu mourir à petit feu du fait de la négligence de ce régime.

Je suis né dans une famille et j'ai été élevé par un père qui dans les années 60 et 70 avait fait partie d'une petite minorité d'entrepreneurs nationaux s'activant aux côtés des expatriés coloniaux qui n'avaient pas encore fait leurs bagages après l'indépendance du pays. Mon enfance n'a pas été trop perturbée par des difficultés d'existence. Je peux même dire que ma famille était privilégiée car socialement stable. Mon père s'appelait El Hadji Omar Diakhaté. Ceux qui fréquentent la grande mosquée de Dakar peuvent lire l'hommage qui lui est rendu sur les murs, pour avoir participé de façon déterminante, comme entrepreneur, à l'édification de cette maison de Dieu.

Entre mon enfance et mon adolescence les choses avaient changé, à l'image du pays livré à lui-même et en butte aux pires

¹ Kassé et Camara, op cit. p 21 - 1993

difficultés économiques et sociales que j'imputais naturellement à la politique socialiste. Ce n'était vraiment pas difficile, dans ces conditions de me convaincre et d'embarquer d'autres jeunes de mon âge dans une entreprise de déstabilisation du régime qui conduirait irrémédiablement à sa perte. C'est ce qu'on nous avait fait croire. Siga Sèye Coulibaly et ses partisans étaient les premières victimes de notre engagement dont se servaient, en abusant de notre innocence et de notre naïveté juvéniles, Abdoulaye Wade et ses partisans pour installer le pays, en particulier la capitale Dakar, dans la peur et la violence politique. C'est un « commando » constitué par moi-même, Clédor Sène, Ousmane Sène et d'Ameth Guèye qui a organisé les rixes et occasionné les casses qui avaient permis la dislocation du meeting de Liberté 4.

A l'époque nous rendions compte à Mody Sy, un ancien député libéral qui à l'époque résidait encore pour partie en France. Je n'avais pas de relation directe avec Abdoulaye Wade. C'est Ameth Guèye et Clédor qui m'ont introduit auprès de lui. C'était un jour de samedi, dans l'après-midi. Nous l'avions trouvé dans sa maison du « Point E. » C'était juste deux jours avant les élections de février 1988. Abdoulaye Wade anticipait la victoire socialiste. Il nous faisait comprendre que nous avions pour mission de rendre le pays ingouvernable dès lors que les résultats étaient officiellement proclamés dans le sens où il le prévoyait.

Quand nous avons fait connaissance, il m'a demandé ce que j'avais fait dans ma vie, auparavant. En réalité, rien sinon mon service militaire. Ma qualité d'ancien commando l'intéressait particulièrement car il me voyait en moi un guerrier capable d'exécuter des tâches précises. J'étais, je dois l'avouer, flatter de noter à quel point il s'intéressait à moi. J'ai très vite gagné sa confiance. Assane Diop n'avait pas encore intégré la bande. Il le fera plus tard. Dès la proclamation des résultats des élections, Abdoulaye Wade et plusieurs responsables de l'opposition nationale ont été arrêtés. J'avais été ulcéré par ces mesures d'arrestation.

Immédiatement après l'annonce de ces arrestations Ameth Guèye et Clédor Sène ont pris contact avec Diakhaté pour le convier à une réunion qui devait se tenir dans la nuit à la permanence électorale du Pds. Les vigiles avaient reçu pour consigne de ne laisser personne entrer, sauf ceux qui disposer d'un mot de passe. L'état d'urgence avait été décrété et le couvre feu était de mise partout à Dakar pendant la nuit. Etaient présents à cette réunion, révèle Diakhaté, neuf personnes : Mody Sy, Clédor Sène, Ameth Guèye, King, moi-même, Pa Ndaw :

« Je n'ai jamais connu son no), deux journalistes de l'hebdomadaire «Sopi» et Modou Ka. C'est au cours de cette réunion qu'il a été planifié des actions de sabotage à l'explosif qui devaient exclusivement viser des véhicules et des bâtiments administratifs. Il était totalement exclu de porter atteinte à des vies humaines. Je me rappelle les mots de Mody Sy : [il est exclu de tuer]. »

L'équipe opérationnelle au sein de laquelle Pape Ibrahima jouait un rôle assez important du fait de sa connaissance des techniques de mise à feu des explosifs, n'avait aucune intention de donner la mort. La première action a été tentée sur un véhicule de la gendarmerie nationale stationnée à Liberté 4 non loin de la maison de

Siga Sèye Coulibaly. En réalité l'explosion ne s'est pas déroulée comme prévue. Le détonateur avait été mal amorcé. Le sac qui a été placé sous le véhicule et bourré d'explosif a été récupéré chez Cléodor Sène, soutient Diakhaté Il s'agissait d'un sac d'écolier d'un des jeunes frères de Cléodor. Le signal d'une série d'actions violentes était ainsi donné. L'équipe de choc constituée de pape Ibrahima Diakhaté, de Cléodr Sène, d'Ameth Guèye et Ousmane Sène dit « Tenace » était très active. De la cellule de sa prison Abdoulaye Wade transmettait, à en croire Diakhaté et Ameth Guèye des ordres et des instructions précises sur les lieux des attentats planifiés. Son épouse était la principale liaison entre lui Mody Sy et les auteurs de troubles.

En vérité, elle parlait à Mody Sy qui rendait régulièrement compte. L'équipe de Diakhaté n'était pas, cependant, la seule désignée aux tâches de casse et de sabotage. Diakhaté se souvient d'une opération avortée menée au centre ville de Dakar par Pape Samba Mboup, Cheikh Tidiane Touré et Ousmane Sène. Ils étaient tous volontaires pour exécuter la mission. Diakhaté ne leur faisait pas confiance et il en avait, d'ailleurs, parler à ses amis Quand, finalement, ils ont échoué il n'avait pas été surpris par cet échec. Il était important pour eux de faire savoir au chef des opérations qui corouppissait en prison leur détermination leur détermination à prendre aux efforts de guerre. Nous étions comme dans une sorte de secte, dit Pape Ibrahima Diakhaté. *« Nous devons prouver notre attachement au maître et notre engagement dans la lutte. J'imagine aussi que certains militants qui prenaient les risques avec nous étaient animés par les mêmes sentiments. »*

L'année 1988 a été riche en événements graves qui ont failli mettre en péril les institutions de la république voire la cohésion de la nation. Pape Ibrahima Diakhaté se souvient parfois de certains actes avec la peur au ventre, avoue-t-il. Abdoulaye Wade a été élargi de prison en mai 1988. Il délivre un message en présence des journalistes, le 13 mai quelques jours après sa sortie de prison. Il a été jugé le 25 avril 1988. La Cour de Sûreté de l'époque l'avait reconnu coupable d'avoir organisé des attroupements sans autorisation et condamné de six mois avec sursis. Il déclara à la suite de sa condamnation avec sursis :

« (...) Non il n'y a pas eu de tractations entre moi et le gouvernement. Seulement, quelques bonnes volontés sont intervenues. Ce verdict est ridicule. Je ne suis nullement préoccupé par cette peine »

En vérité, il y en avait eu, en dépit de toutes ses déclarations. Sa sortie de prison avait été négociée. Dans le marché conclu, nous a révélé un ancien ministre socialiste, l'Etat devait sauver la face en maintenant en prison Boubacar Sall mais aussi pour contraindre le Pds à faire cesser la violence gratuite dont il était le principal instigateur dans la capitale. Abdoulaye Wade dira d'ailleurs à ce sujet que le Ps avait en pris en otage Boubacar Sall. Pourtant, en le déclarant il savait parfaitement que le marché conclu prévoyait son maintien en prison pour quelques semaines.

Les engagements souscrits de part et d'autre prévoyaient un apaisement des tensions et l'amorce de pourparlers entre l'opposition et le pouvoir Le signal de la décrispation souhaitée sera donné par le

discours à la nation que devait prononcer Abdou Diouf le 9 mai 1988, le jour de la korité. Ce qui, au vu de la tradition, était exceptionnelle.

La spirale de la violence semble s'estomper. Pape Ibrahima Diakhaté révèle à ce propos :

« Quelques jours avant sa sortie de prison Me Wade nous a fait parvenir un message clair et explicite qui nous a été transmis par Mody Sy : [les gars vous pouvez maintenant décélérer. Je vais sortir de prison. Nous avons trouvé un accord avec le pouvoir. Suspendez vos activités en attendant mon prochain signal. Arrêtez tout, j'aviserais, il faut que je donne une chance à Diouf qui s'est engagé à accéder à mes exigences].»

Les faits constatés par la suite confirment. C'est l'accalmie totale à Dakar pendant au moins cinq mois. Tout s'est emballé au courant du mois de mai. Déjà dans son speech du 9 mai, Abdou Diouf avait annoncé la levée de l'état d'urgence et le vote d'une loi d'amnistie. Celle-ci interviendra le samedi 28 mai 1988. Deux jours auparavant, Abdou Diouf avait rencontré au palais de la république son adversaire, Abdoulaye Wade, en présence de MM Jean Collin, ancien ministre d'Etat, tout-puissant Secrétaire général de la Présidence de la république et de Ousmane Ngom député élu, numéro deux du Parti démocratique sénégalais.

A la sortie d'audience Abdoulaye Wade fait lire un communiqué, par son lieutenant Ousmane Ngom, en présence d'une vingtaine de journalistes qui font le pied de grue dans le grand hall du palais :

« Après la volonté exprimée de part et d'autre d'une concertation nous nous sommes retrouvés aujourd'hui et nous avons passé en revue tous les problèmes qui se posent au Sénégal sans en occulter aucun et auxquels nous pensons que des solutions pourraient être trouvées. A la condition d'une concertation démocratique permettant d'aboutir à un consensus. Nous avons réfléchi sur une approche et nous avons proposé un cadre de concertation sous la forme d'une table ronde nationale à laquelle sera conviée toute l'opposition. Cette table ronde travaillerait sous forme de commission correspondant aux différents secteurs identifiés : politique, jeunesse, éducation et emploi, économique et social. Ces commissions devraient pouvoir siéger dans un délai de 15 jours et terminer leurs travaux dans les plus brefs délais. »⁴

L'euphorie est de mise dans le pays, même si quelques éditorialistes de l'époque appellent à la prudence. Notre confrère, feu Ibrahima Fall écrit dans la même édition du journal :

« L'audience a commencé un peu après 17 heures. Les caméras et les photographes avaient été auparavant admis dans le bureau présidentiel pour immortaliser l'événement attendu avec d'immenses espoirs par tout un peuple. Tous les sénégalais sont conscients de l'enjeu et ne peuvent que se féliciter de cette rencontre (...). Il faudra cependant plus qu'une audience, pour donner suite aux espoirs suscités... Sachons raison garder. »

⁴ Déclaration publiée dans la livraison de Sud hebdo n° 12 du 27 mai 1988.

Il n'empêche ! Abdoulaye Wade est lui-même euphorique. Il se montre même très loquace face aux journalistes qui l'interrogent à sa sortie d'audience. En fait, la déclaration lue par Ousmane Ngom ne sera pour lui qu'un simple propos liminaire. Il développe devant les scribes le sens de la rencontre qu'il venait d'avoir avec le Chef de l'Etat :

« Quatre commissions ont été créées. Elles auront à examiner toutes les questions d'intérêt national sous quinzaine qu'il s'agisse : du Politique, de la Jeunesse et de l'Education, de l'Economie et du Social. Tout sera fait dans un esprit de consensus. Une nouvelle constitution, une Charte nationale organisant la Démocratie et ses conditions d'exercice, les réformes de l'Economie et de l'Education et la politique de l'emploi seront à l'ordre du jour. Un référendum suivi de nouvelles élections pourrait être proposé dans le cadre de cette concertation nationale à laquelle l'opposition est conviée »¹

Compte tenu de la nouvelle situation née des rencontres du 26 mai et du 6 juin 1988, entre Abdou Diouf et Abdoulaye Wade, le pays peut respirer et reprendre des espoirs. Cette concertation représente à la fois, comme l'écrit le journaliste, feu Alain Agboton, dans l'édition de Sud Hebdo du 6 juillet 1988, *un gage de la bonne volonté des hommes politiques d'un pays, une ouverture réelle et un pari optimiste sur l'avenir.*

La concertation nationale à laquelle ont appelé les deux hommes peut, enfin, se tenir sous la forme d'une table ronde qui s'ouvre le 4 juillet 1988, après deux reports de sa séance inaugurale. Un pari utile et judicieux qui permettra de faire baisser la tension et de dissiper le climat de violence qui s'était emparé du pays et en particulier de Dakar, depuis l'arrestation le 29 février 1988 de Me Abdoulaye Wade et de ses principaux lieutenants.

Toutefois, dès l'entame des travaux de la table ronde, les questions de procédure et de méthodes qui cachent en fait mal les divergences de fond politiques, quant à la finalité que chaque partie entend donner à la réunion, ne manqueront pas de se poser. A mesure que les séances se déroulent et après plus de dix jours de suspension, Abdoulaye Wade manifeste son exaspération et se montre impatient face à ce qu'il qualifie de tergiversations et de louvoiements de la part des socialistes. Ainsi, le 18 août 1988, soit un plus d'un mois après l'ouverture des discussions, il s'adresse à l'opinion et fait monter les enchères:

« Le Bureau politique du Pds qui s'est réuni le lundi 13 août a donné mandat à son Secrétaire général pour négocier avec Abdou Diouf son départ dans des conditions honorables.»

Le ton est donné. La confrontation entre opposition et pouvoir peut reprendre. L'esprit des rencontres du 26 mai et du 6 juin 1988 s'éloigne. Abdoulaye Wade accuse, d'une part, Abdou Diouf de se laisser conduire par son ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence et d'autre part accuse ce dernier de s'employer à torpiller les accords conclus quelques mois plus tôt entre lui et le président de la république. Par ailleurs, le pouvoir lui réplique et accuse, à son

¹ Sud Hebdo n° 12 du 27 mai 1988

tour, Wade de verser dans une surenchère et une démagogie qui lui ôtent tout crédit. Un ancien allié de Wade se souvient :

« Wade nous a fait venir chez lui, il nous a tenu, ce jour-là, un discours radical : il faut en finir avec Diouf. Je pense que nous ne pouvons plus nous contenter de discours. La violence, me semble-t-il, est inévitable. D'ailleurs, eux, ne comprennent que ce langage. Il faut rendre le pays ingouvernable, pour obliger Diouf à respecter ses engagements pris avec nous. Nous aurions dû être plus vigilants. Tout cela n'était qu'un bluff... Nous en avons assez au Ps.»

A partir de cet instant, Abdoulaye Wade et son parti s'emploieront à rendre conformes les actes posés sur le terrain politique, avec la nouvelle volonté de confrontation affichée. Une situation quasi insurrectionnelle est en permanence maintenue dans la capitale. Les jouranalistes de l'hebdomadaire satirique « Le Cafard Libéré », peuvent alors, avec une pointe d'ironie certaine et une satire fine lui trouver le sobriquet de « *Président de la Rue Publique.*».

Un titre choisi à la mesure de la fréquence des actes de valandisme, de casse des cabines téléphones publiques, de saccage des bus de la société d'Etat de transport public (Sotrac), de la destruction des feux de circulation, le tout orchestré sous la houlette du Pds. Des bandes de jeunes nervis chauffés à blanc et entretenus par ses chefs nationaux et leurs lieutenants sèment la terreur dans la capitale, à chaque fois que leur parviennent les mots d'ordre allant dans ce sens.

Un homme politique de l'opposition actuelle, explique que :

« La promptitude avec laquelle Abdoulaye Wade a pensé, dès son installation au pouvoir, créer une nouvelle société de transport public, pour remplacer la défunte Sotrac, est le signe d'un profond malaise, résultant d'une torture morale et psychogique née du souvenir de ce passé au cours duquel il ordonnait, si souvent et pour un rien, à ses troupes de détruire les biens publics, en particulier les cars de transport. »

Il est vrai que les fanatiques du « Sopi » (changement), le slogan fétiche de Me Wade avaient fini, pendant presque toute la moitié de la décennie 80, par prendre possession de la rue, au grand dam de la république et des honnêtes citoyens. Parmi ces fanatiques chauffés à blanc, Clédor Sène, Ousmane Sène «Tenace », Ameth Guèye et Pape Ibrahima Diakhaté jouaient un rôle décisif dans toutes ces casses. Diakhaté se souvient :

« C'est Ablaye Faye, actuel président du Conseil régional de Dakar et deuxième vice-président à l'Assemblée nationale du Sénégal qui s'occupait de l'intendance quotidienne de notre bande. Ousmane Sène dit « Tenasse », un cousin germain de Clédor Sène et moi-même étions très proches de lui. C'est Ablaye Faye lui-même qui nous avait informé de la nouvelle décision de Wade de retourner aux casses et à la violence, pour réoccuper la rue, compte tenu du fait que le Ps ne voulait pas céder. Nous étions enthousiastes à l'idée de nous remettre à l'œuvre, en réalité, nous n'avons jamais totalement abandonné même au plus fort des négociations. C'est Mody Sy qui nous aidait à définir mes méthodes de travail et à trouver les moyens auprès de Wade et des autres. A l'époque, il occupait une place centrale dans le dispositif de guerre. C'est d'ailleurs lui qui nous avait suggéré d'utiliser désormais des moyens plus offensifs et plus destructeurs. C'est ainsi qu'il nous

avait trouvé un carton de plus de vingt kilos d'explosif plus dévastateur, auprès de deux pêcheurs ouakamois. C'est cette matière que ces pêcheurs utilisent en mer pour les besoins de la pêche à l'explosif.»

Chapitre 3 Un pays au bord du désastre.

La violence culmine dans le pays, en particulier dans la capitale, Dakar. Elle atteint, désormais, des niveaux inquiétants et dangereux, même si jusqu'à présent les vies humaines sont épargnées. Le recours à la violence apparaît de plus en plus comme une option politique décisive pour régler un contentieux qui tarde à se résorber. A partir de novembre et de décembre 88, les premières voitures piégées explosent dans les rues de Dakar. Des moyens de destruction plus spectaculaires apparaissent dans le cycle infernal des explosions.

Je me demande encore, s'interroge Pape Ibrahima Diakhaté, *comment nous avons pu éviter des massacres de populations civiles innocentes avec ces voitures piégées explosant au coin des rues.* »

L'interrogation prend tout son sens quand on lit le procès verbal de police constatant la déflagration intervenue ce 8 décembre 1988 et qui a eu lieu à six heures quarante cinq minutes, face au commissariat de Dieuppeul devant la caserne des sapeurs pompiers. Une voiture de marque « Peugeot » appartenant au ministère du Développement industriel, immatriculée 12977 SO, a été littéralement pulvérisée dans cette matinée. Le constat fait par la police est édifiant sur la nature et la puissance de la charge explosive

« Une grenade défensive a été utilisée. On a dû la dégoupiller et scotcher un petit bout de papier entre l'embout et la grenade pour la faire exploser à distance. C'est une affaire de professionnels rompus aux manèges des grenades et ayant une haute technicité sur les explosifs. »

Les enquêteurs ont immédiatement visé les milieux proches du parti démocratique sénégalais, en se lançant à la recherche des coupables de cet acte criminel. Ainsi, un nommé Cheikh Touré, actuel conseiller spécial à la Primature, à l'époque fonctionnaire au ministère de l'Équipement et des Transports et Pape Samba Mboup, actuel ministre, chef de cabinet du président de la République, à l'époque enseignant dans un institut privé d'enseignement moyen général sont arrêtés.

Ils sont arrêtés et maintenus en prison, en même temps que quatre anciens policiers victimes de la mesure de radiation générale qui a frappé en 1987 le Corps de la police nationale : à savoir : les ex-inspecteurs de police Madieng Dieng et Ameth Diop, l'ex-brigadier Elhadji Sakho et de l'ex-gardien de la paix, Pape Djité. Tous les anciens policiers arrêtés en janvier sont libérés faute de preuves suffisantes établissant de façon formelle, leur implication dans les attentats à la voiture intervenus, les 8 et 29 décembre 1988. Cheikh Touré et Pape Samba Mboup sont libérés le 13 janvier 1989.

La police a identifié et arrêté les responsables des attentats à la voiture piégée de décembre. Il s'agit de : Ousmane Sène dit « Tenace », Ameth Guèye, Clédor Sène et Moustapha Ndao. Pourquoi Pape Ibrahima Diakhaté n'a pas, lui, été arrêté ? L'intéressé répond aujourd'hui en affirmant sans détours :

« C'est le vieux Ndao qui était un agent double qui nous a balancés. Quand Ousmane Sène m'a informé la veille de leur arrestation, que [Pa Ndao] lui avait fait part de la visite, chez lui, à Mermoz de la police et lui avait posé des questions sur notre bande, j'ai vite compris. J'ai alors pris mes dispositions, pour organiser ma planque hors de Dakar. C'est ainsi que j'ai pu échapper à la police. Tous mes camarades ont été arrêtés. »

Ameth Guèye confirme :

« La police nous a trouvés chez Clédor Sène, juste après le déjeuner. Quand celle-ci est arrivée, elle n'est pas immédiatement entrée dans la maison. C'est un brigadier qui a envoyé une jeune qui habitait la maison venir s'enquérir de la présence de Clédor dans les lieux, le cas échéant, lui signifier qu'il désirait s'entretenir avec lui. Quand la jeune fille nous a trouvés en train de prendre le thé, j'ai flairé quelque chose de suspect, quand elle a demandé à Clédor Sène d'aller répondre à un homme qui souhaiterait lui parler. J'ai immédiatement réagi en ordonnant à « Clé » de refuser de sortir de la maison. Nous étions en train de discuter ferme quand deux policiers en civil sont entrés, se sont présentés à nous en demandant à Clédor de les suivre. Ils nous ont finalement embarqués tous. Clédor Sène et Ousmane Sène « tenace » et moi-même. En ce qui me concerne, j'ai insisté en m'opposant à l'arrestation de mes amis, c'est pour cette raison qu'ils m'ont embarqué. »

Les poseurs de bombe sont arrêtés. Le combat de la rue cessera-t-il, faute de combattants ? Rien n'est moins sûr. Mais pour l'instant la police savoure sa victoire. Elle a, en effet, bien joué son coup. Elle a en fait infiltré le groupe des auteurs de troubles. Pourtant, Ameth Guèye avait toujours suspecté la Renault 12 de couleur blanche, sûrement une voiture de police banalisée qui les suivait partout et dont il remarquait souvent la présence à leurs côtés.

Il ajoute :

« le jour où j'ai remarqué cette présence et les signes bizarres que notre compagnon Pa Ndaw semblait, par moments, faire en direction de ses occupants, je m'en étais ouvert à Clédor Sène qui avait tout balayé d'un revers de main. C'est cette imprudence qui a conduit à notre perte en 1998. Comme la même imprudence a grillé mes copains en 1993. »

Ses compagnons de bataille arrêtés, Abdoulaye Wade semble las du combat. Il prend un peu de recul. A la fin du mois de janvier de l'année 1989, il se replie, comme à son habitude, dans la capitale française. Il laisse ses ouailles et certains de ses lieutenants s'occuper sur place et comme ils peuvent de la rue et des casses.

Boubacar Sall et Ousmane Ngom sont en première ligne. Jean-Paul Dias prend en charge le journal « Sopi » et licencie notre confrère Mamadou Oumar Ndiaye qui en était, jusqu'ici, l'une des figures de proue. Il était là, au plus fort de la contestation. Abdoulaye Wade lui est à Paris. Il ne veut surtout pas se faire oublier. Au contraire. Il essaie d'occuper pas moins les médias nationaux. Il utilise la presse pour lancer ses salves sur Abdou Diouf et son régime.

Ainsi, le 23 février 1993, de Paris, Abdoulaye Wade accorde une interview à « Sud Hebdo » dans laquelle il aborde deux questions. Interrogé d'abord sur la démission du Pds de son ancien directeur de campagne, en l'occurrence, Idrissa Seck, il se veut catégorique:

« C'est faux. Il est toujours dans le parti. Je suis en contact permanent avec lui. »

L'histoire se reproduit-elle, aujourd'hui, autrement entre Idrissa Seck et Abdoulaye Wade ? Tout porte à le croire. Dans quelques mois ou années, Idrissa Seck sera-t-il, toujours, de ses compagnons ?

Après cette précision apportée aux rumeurs de démission de son ex directeur de campagne, Abdoulaye Wade en vient, ensuite, à dessiner dans la même interview, les contours d'une nouvelle approche du dialogue national qu'il préconise, après la faillite totale de la concertation nationale engagée, six mois auparavant sous la forme d'une table ronde :

« Non au dialogue direct avec Diouf. Il n'est pas sincère et ne respecte pas ses engagements. Il faut une tierce partie garante des accords que nous aurons à conclure. Oui aux médiateurs. Ne sont-ils pas d'ailleurs déjà à l'œuvre ? Je suis en mesure de faire partir Diouf. Je suis cependant prêt pour entrer dans un gouvernement de transition. »

La démarche de Me Wade semble caractérisée par un extraordinaire clair-obscur. Il fait un pas en avant en donnant l'impression de vouloir s'engager résolument dans le dialogue national auquel lui-même convie, pour amorcer aussitôt un recule décisif. Il condamne la violence, tout en justifiant dans son principe cette option, face à ceux qu'ils qualifient d'usurpateurs du pouvoir. Appréciant les attentats à la voiture piégée du mois de décembre de l'année écoulée, il déclare en février 1989:

« Le Pds en tant que parti n'a jamais pris l'initiative de telles opérations, somme toutes artisanales. Si on avait choisi ce genre de formule de lutte on l'aurait fait officiellement avec des moyens autrement plus sophistiqués. Le Pds est un parti populaire. Les événements de février ont amené vers lui divers courants. A l'intérieur du parti, les gens sont partagés sur les méthodes à adopter vis-à-vis du pouvoir en place. Si certains croient à l'action politique de type classique, d'autres pensent que face au pouvoir, il faut l'affrontement violent. Là, je parle au niveau des courants. Mais cela ne se traduit en quoi que ce soit au niveau de la Direction de notre parti. »

Le chef de l'opposition, d'alors, poursuit son raisonnement. Aussi, ajoute-t-il, pour mieux se faire comprendre:

« Quand j'étais en prison on m'a fait tout un tas de propositions. C'était normal que des gens apprécient la situation à leur manière et viennent me faire ce genre de propositions qui auraient eu plus de conséquences si j'avais donné mon accord. On ne peut pas empêcher un citoyen quand il voit des gens confisquer le pouvoir d'envisager de les en déloger par la force. C'est une position parfaitement concevable. Je n'exclus pas, à certains échelons du parti, qu'il y ait des gens écoeurés par la confiscation du pouvoir et qui

veulent recourir à la force. Je ne l'écarte pas au niveau du principe, mais en fait je n'ai pas eu connaissance que des militants du Pds soient impliqués dans cette histoire. (...) Je condamne ces actes.»

Pape Ibrahima a une compréhension particulière des propos tenus, à l'époque, par Me Wade aux journalistes :

« Je peux comprendre qu'il y ait eu deux courants à l'intérieur du Pds face à la violence politique. L'un s'y opposant et l'autre la préconisant pour régler un conflit politique. Je peux dire avec exactitude, que Me Wade, lui, était du camp qui prônait la violence. Il en était même l'instigateur principal. Il nous donnait des instructions, planifiait nos agissements directement ou par personne interposée. Tantôt c'était Ablaye Faye, tantôt c'était Mody Sy qui nous dirigeait vers nos cibles. Il se défend mal. Sa responsabilité reste entière car il avait omis de dénoncer à la police ceux qui venaient lui proposer de commettre des actes délictueux quand il était en prison et quand de tels faits se sont, finalement, avérés sous forme d'attentats à la voiture piégée et autres violences de rues. Son silence n'était plus ni moins qu'une complicité ou un refus de dénoncer à l'autorité de police, alors qu'il en est informé, la préparation de délits ou de crimes. »

Que Abdoulaye Wade ait ou non accepté les propositions pariant sur la violence et qui lui ont été faites en prison, le Sénégal semblait inexorablement s'acheminer vers l'impasse et le chaos politique. Cette perspective se précise davantage dès le retour de Paris, ce 7 mars 1989, du maître du « Sopi ». Il débarque et annonce aux Sénégalais qu'il détient les preuves de sa victoire incontestable au dernier scrutin présidentiel :

« J'ai obtenu 58,2% des suffrages alors que le président sortant en a 40%. J'attends le meeting du samedi 11 mars pour tout détailler. »

Comme si l'histoire voulait lui faire, dix ans après cette fameuse déclaration, un heureux et malin clin d'œil, il est élu en mars 2000 par 58% des suffrages exprimés par les électeurs sénégalais. Le rêve, un tantinet prémonitoire, devient ainsi réalité, dix ans après.

L'atmosphère déjà électrique est à nouveau chauffée à blanc. Abdoulaye attise les braises du feu qui couve depuis ce 29 février 1988. Les deux poids lourds de la scène politique nationale : le Pds et le Ps se font, plus que jamais, face. Ils tiennent le pays en laisse. L'un avec ses nervis et les moyens de l'Etat défient parfois le bon sens, l'autre avec ses méthodes à la hussarde et sa bande de jeunes dressés pour servir d'agitateurs, de casseurs de cabines téléphoniques, de poseurs de bombes artisanales et plus tard de criminels, à la gâchette facile, terrorise à sa façon le pays.

A l'unisson, les médias appellent à la raison : « *Halte à l'escalade* », peut-on lire à la « Une » de tous les titres paraissant l'époque. Les éditorialistes tentent de mettre les deux parties face à leurs responsabilités historiques. Le pays se trouve sous la menace d'une déflagration qui risque d'emporter des protagonistes jouant, sans prudence, à se faire peur :

« Au regard de tous les périls qui nous menacent, il est temps de se convaincre qu'aucun parti politique, aucun homme fut-il providentiel ne détient à lui seul la solution de nos problèmes. Alors s'employer à arrêter le jeu de massacre devient impératif. Si seuls le Sénégal et son avenir hantent les esprits. »⁵

Abdou Diouf est parti en voyage, persuadé que son pays est stable et est à l'abri de toutes les secousses. Il laisse pourtant derrière lui une situation qui peut dégénérer à tout moment. Il a bouclé sa visite à l'étranger et s'appête à rentrer au pays. Son retour est prévu ce mardi 7 mars 1989. Abdoulaye Wade met en place une stratégie de déstabilisation efficace du régime. Il appelle le peuple à descendre dans les rues de la capitale, pour « accueillir » Abdou Diouf. Il préconise que le peuple se rende en masse à l'aéroport, afin de l'obliger à quitter le pouvoir. La tension est à son comble dans cette journée du 13 mars. On craint le pire. Les forces de l'ordre quadrillent la ville et occupent tous ses points stratégiques. Personne n'ose imaginer l'issue de la confrontation qui s'annonce inévitable et violente. Un ancien officier de la sécurité d'Etat témoigne :

« La veille, le lundi matin 13 mars, nous avons tenu une réunion de coordination au ministère de l'Intérieur pour évaluer la situation. Nous avons estimé qu'un minimum de trois à quatre cents personnes répondraient à l'appel de Me Wade et se dirigeraient vers l'aéroport. Compte tenu du nombre et de l'état d'équipement de nos forces, nous savions que nous serions très vite débordés. A moins de faire usage de nos armes, nous ne voyions pas comment nous pourrions nous en sortir. Le cas échéant, nous pensions qu'au moins une vingtaine de personnes voire beaucoup plus pourrait perdre la vie dans les bagarres avec la police. Cette perspective était terrifiante. La situation était grave. Nos supérieurs en avaient immédiatement informé le ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence de la république. Il réussira de façon admirable à désamorcer la bombe qui pouvait emporter le régime et toute la classe politique du pays. »⁶

Par un concours de circonstances heureux, à cause de la naïveté coupable de l'ancien chef de l'opposition et avec un extraordinaire sens de l'intrigue, Jean Collin, en vieil administrateur de colonie, rompu aux arcanes de l'intrigue, réussit, en effet, à « résoudre » la crise de façon remarquable. Avec la complicité de Ameth Khalifa Niassé, Jean Collin fait tomber Abdoulaye Wade dans un incroyable piège. Il était peut-être le seul à l'époque à en avoir les moyens et le secret de le fabriquer. Un texte publié par Abdoulaye Ndiaga Sylla, dans l'édition de « Sud hebdo » du jeudi 16 mars 1989, édifie amplement sur les faits qui ont conduit à désarmer la bombe :

« Tout avait commencé par un appel téléphonique à notre rédaction. Au bout du fil, une voix grave, [Me Wade, le Secrétaire général du Pds a une importante déclaration à faire à son domicile à 11 heures 30 minutes]. (...) A l'arrivée des journalistes Me Wade leur a remis une copie de la lettre envoyée au ministre de l'Intérieur pour annuler l'accueil qu'il réservait à Diouf et un communiqué dans lequel il informe les Sénégalais que Jean Collin lui avait envoyé un émissaire le lundi 13 mars en fin d'après-midi pour lui dire que Abdou Diouf et lui

⁵ Babacar Touré a publié un éditorial dans l'édition N° 44 de « Sud hebdo », du lundi 16 mars 1989 dont la conclusion est ainsi citée.

⁶ Entretien réalisé avec cet ancien directeur central de la police en janvier et février 2005.

sont d'accord pour la mise en place d'un gouvernement d'union nationale et la dissolution de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, il lui propose une rencontre avec Diouf, dès son arrivée pour l'examen de mesures pratiques d'application. Dans le même communiqué, Me Wade souligne qu'après avoir consulté ses alliés, le Pit et la Ld, il a décidé d'annuler l'accueil qui était prévu pour le mardi après-midi. Et d'inviter les militants, les sympathisants et tous les Sénégalais à demeurer vigilants et à rester à l'écoute. »

Jean Collin sauve ainsi le Sénégal d'une confrontation dangereuse. Tout pouvait dégénérer, du fait d'une périlleuse surenchère engagée, sur fond de violences. Le Pds et son premier responsable avaient réussi à imposer au pays, après la proclamation des résultats des élections générales de février 1988, une marche forcée au rythme de leurs options du moment et de leurs calculs politiques. La violence maîtrisée semblait constituer une option fondamentale dans l'action de ce parti. La violence constatée dans le pays, en particulier à Dakar, n'était nullement la résultante d'actes isolés perpétrés par des éléments récalcitrants, refusant d'accepter l'option pacifiste majoritaire de la direction du parti libéral.

Cette option contestable ajoutée à l'incurie du régime socialiste en place qui la rend légitime, aux yeux de certains, pouvait conduire le pays dans une impasse susceptible d'imposer les militaires, comme la seule alternative crédible, face à l'irresponsabilité des politiques. Cela a failli arriver.

Avec le recul, on peut se laisser convaincre que le Sénégal s'en était, par chance, sorti là où des régimes africains corrompus et évanescents, comme l'était celui du Ps, dans les années 80, ont été balayés par l'intervention des Forces armées nationales. Il s'en est fallu de peu, comme le révèle « Sud Hebdo » dans sa livraison du jeudi 23 mars :

« Des officiers supérieurs de l'Armée nationale aux arrêts. L'ancien d'état major général des Armées, le général Da Souza limogé et nommé ambassadeur en Allemagne a été rappelé et mis à la retraite d'office. Le dialogue entre l'opposition et le pouvoir est bloqué. Tels sont les éléments d'une situation politique bloquée où l'intrigue et la méfiance dominant. »⁷

C'est cette situation politique d'ensemble qui a prévalu pendant toute l'année 1989, elle s'est, en réalité, installée dans le pays, dès l'arrestation des principaux responsables de l'opposition, le lendemain des scrutins du 28 février 1988.

Diakhaté se souvient de cette folle journée du mardi 14 mars 1988 :

« Me Wade venait de tout annuler. Je savais que le Ps n'était pas sérieux dans ses propositions. Je pensais également que le « Vieux » était trop crédule pour croire encore aux engagements des socialistes. Je n'étais pas d'accord avec l'annulation de l'accueil. J'étais personnellement convaincu que c'était l'assaut final. De toutes les façons, ce jour-là, si l'accueil avait été maintenu, il y aurait eu beaucoup de morts. 1988 fut une année particulière. Les jeunes voulaient le

⁷ C'est la manchette à la « Une » publiée dans l'édition de Sud hebdo » du 23 mars 1989.

changement. Nous étions jeunes. C'était comme ça. Je me souviens de toutes les péripéties. Quand j'y pense, il y a une sorte de mélancolie qui m'habite. Il y a des étapes et des séquences dans le combat engagé qui m'ont particulièrement marqué. Il en est ainsi de ce rassemblement de Colobane. C'était juste quelques jours après la sortie de prison de Wade. Ils étaient tous là. Nombreux : Ablaye Faye, Ousmane Ngom, Boubacar Sall. Lui, « le Vieux », avait appelé à un rassemblement à leur siège à Colobane. Mais les forces de l'ordre avaient dispersé la manifestation ».

Pape Ibrahima Diakhaté parle de ces événements avec beaucoup d'émotion. Il n'arrête pas et le film qu'il en déroule est, à tous points de vue, hallucinant. C'est lui qui apprécie.

« Vous accepterez et comprendrez que je vous dise que ce fut exaltant pour un jeune de mon âge de participer à l'époque aux événements. En 1988, quand le Vieux a été arrêté et à la veille de son jugement... Nous allions souvent aux abords du tribunal et il y avait toujours des lacrymogènes. Cela m'excitait beaucoup, en définitive. Nous avions dans nos équipes d'intervention, des gens très motivés. Certains menaient des actions parallèles.

Je me souviens d'un monsieur monsieur qu'on appelait King. C'était un homme déterminé que le « Vieux », je crois, gérait lui-même. Il était surtout spécialisé dans le plastiquage des centraux téléphoniques de la Sonatel. Il procédait en enroulant d'abord des pneumatiques autour des grappes de files se trouvant dans ces centraux, pour ensuite y mettre le feu ou de la dynamite.

Quand le Vieux a retrouvé sa liberté, il nous a fait appeler. C'est Mody Sy, qui nous a conduits chez lui. Arrivés là, et ce que je vais te dire est très important, nous l'avons trouvé dans la cour. Il y avait un chien. Il y avait Ousmane Ngom, actuel ministre de l'Intérieur Mody Sy, Clédor, Ameth Guèye et moi et nous discutons. Il nous prenait pour des militants et s'adresse à moi en disant me reconnaître. Je lui fais comprendre que je n'en suis pas un. Je lui explique que nous étions présents, à côté de lui, lors de son meeting de clôture, peut-être qu'il m'avait vu là-bas. Il nous mit en garde contre Landing Savané. Il ne fallait pas qu'il entre en contact avec nous, sous le prétexte que lui c'est un communiste. . Landing savané croyait et sen était ouvert à lui, que les militants du Pds étaient les auteurs des casses et des attentats à la voiture piégée. Lui, c'est un démocrate et Landing est un communiste. Tout en riant il nous dit : [j'ai expliqué à Landing que ces méthodes insurrectionnelles sont celles des communistes, les militants libéraux démocratiques étaient donc hors de cause.] Il nous conseilla de rester un groupe soudé et de ne pas l'élargir et d'éviter tout contact avec les amis de Landing. Il nous l'a dit devant Ousmane Ngom et devant tous ceux que j'ai cités tantôt. . Landing m'a demandé si vous étiez mes militants. Cette phrase il nous: [il faut être vigilants et ne pas être en contact avec Landing qui cherche à connaître les auteurs des attentats]. Puis, il se lève, part et revient et nous remet une enveloppe de 200 000 francs »

Les souvenirs de Pape Ibrahima Diakhaté sont vivaces dans sa mémoire. Il ne n'arrête pas et se montre même bavard, comme si quelque part, l'homme voulait vider son sac, pour se délester d'un poids étouffant.

« Mes gars ont été arrêtés en janvier 1989, mais avant cela, Mody Sy nous avait fait des cadeaux. C'était des blousons. Il m'avait offert une moto. Le Vieux lui avait remis de l'argent pour la payer, j'ignore le montant. »

Les violences de 1988 avaient été le fait de jeunes *« qui construisaient avec le désespoir, alors que Mai 68 s'était écrit avec des utopies »*, pour reprendre la formule des confrères Kassé et Camara. A l'arrivée, ce ras-le-bol conduit, dans la nuit du 3 au 4 mai 1988, à une explosion à Dieuppeul, le premier d'une série d'attentats. Dans la même nuit, une conduite d'eau, située à Dalifort est détruite. Le théâtre des opérations se déplace ensuite vers Pout et Ngekokh, où les bâtiments de la sous-préfecture sont incendiés dans la nuit du 5 au 6 mai.

Au soir du 8 mai, une autre voiture explose à la Gueule Tapée. Cette explosion, révèle Pape Ibrahima Diakhaté, avait endommagé - ironie du sort - la voiture de l'épouse de Ousmane Ngom. Dans la même soirée, une tentative d'attentat avait échoué au centre-ville de Dakar, indique Pape Ibrahima Diakhaté qui ajoute :

« C'était du fait de Pape Samba Mboup et de Cheikh Touré ».

Ces derniers expliquent Diakhaté essayaient ainsi de prouver, soutient Diakhaté, qui explique également, avec une pointe d'ironie et un brin d'humour :

« Pape Samba Mboup avait été mis en relation avec Ousmane Sène. Cheikh Touré, également. Ces deux hommes sont venus, un jour, nous annoncer qu'ils allaient tenter une opération en ville. Ils sont venus dans la voiture de Cheikh Touré. Ce dernier logeait, je crois à l'époque aux Hlm. C'est le même Cheikh Touré qui était au Cosec. Ils sont allés en ville. Au moment de passer à l'action ils ont eu vent de l'attentat que nous avions commis à la Gueule Tapée. Ils ont pris peur et sont revenus très vite au quartier général, chez maître Wade, précisément. Je suis sûr que ce sont les indiscretions de ces peureux et la forfaiture de « Pa Ndao », cette taupe de la police, qui ont conduit, en janvier 1989, mes gars en prison. Quand je les vois se donner des airs dans le pouvoir et un semblant de respectabilité, j'ai envie de vomir. Je suis dégoûté... »

Et Pape Ibrahima d'ajouter en riant aux éclats :

« Quand Cheikh Touré et Mboup sont venus nous voir, ils ne représentaient rien du tout à l'époque. Ils passaient leur temps, à la Cité Marine, chez Mère Tchoumbé. Feue Mère Tchoumbé, je dis bien. On leur avait remis des explosifs. Ils voulaient prouver quelque chose. Autre précision : on m'entendrait parler, on ne penserait pas que... J'ai des parents qui ne veulent plus que je parle de ces affaires-là »

Les deux attentats commis dans la nuit du 8 mai 1989, ont été revendiqués dans les rédactions par un mystérieux « Mouvement de résistance du 29 février » (date de l'arrestation de Me Abdoulaye Wade). Avant que les amis de Diakhaté n'aillent en prison, des actions de sabotage de la radio et de la télévision d'Etat ont été envisagées. Il s'en souvient dans les moindres détails :

« En nous parlant, le Vieux a dit, que si ça ne tenait qu'à lui, la radio et la télévision seraient aphones. Parce qu'elles étaient les relais du Parti socialiste. Il était question que nous sabotions les émetteurs de Yeumbeul et toutes les machines qui relayent les signaux des médias d'Etat. »

Un commando devait être constitué pour saboter le car de reportage qui était toujours stationné derrière l'ancienne Maison de la Radio Télévision du Sénégal.

« C'est Mody Sy qui devait nous aider à préparer l'opération que nous savions très risquée. Un jour il nous a dit : [Il y a une voiture, en fait, un car qui est toujours stationné derrière la Rts, il paraît que cette voiture, est un relais important de diffusion]. Je m'étais énervé quand je l'ai entendu parler. Nous estimions que l'opération était impossible à tenter, à moins que nous ayons du bon matériel, que nous commandions à distance ».

Finalement, Pape Ibrahima Diakhaté et ses amis ne tentent pas l'opération. Elle était de toutes les manières très risquée.

« Mody Sy se proposait de nous fournir le matériel commandé à distance. Nous avons longuement discuté de cette affaire chez Me qui avait soutenu. Certains avaient émis l'idée de balancer une roquette sur le car. Après j'ai dit à mes gars, que le Vieux voulait nous sacrifier. Il ne nous en a plus reparlé. Quelques temps après, il est parti en France. Mais avant ça, sommes allés avec Mody Sy, vers Rufisque, à Yeumbeul, à bord de son propre véhicule. Il y avait Clédo et moi-même. Arrivés là, il nous montre les antennes et nous dit, que si elles sont détruites, la Rts ne diffuse plus. »

Après l'abandon de l'idée de détruire le car, la destruction des émetteurs de Yeumbeul et le sabotage de la station terrienne de Gandoul, a été envisagée. Elle n'a jamais été exécutée. C'est après que Pape Ibrahima Diakhaté, Ousmane Sène « Tenace » et Clédor Sène, ont alors pris le chemin de Mbour, à destination de Nguékokh, pour déplacer les casses à l'extérieur de Dakar. Pape Ibrahima Diakhaté témoigne :

« Nous sommes passés d'abord à Gandoul mais l'opération a foiré. Je garde encore pour souvenir des débris des détonateurs que nous avons. J'ai été touché par des éclats. Clédor aussi. C'était quand nous étions en train de vérifier, au retour de mission, les systèmes de mise à feu. Là, je me suis rendu compte que les fils étaient coupés à l'intérieur des explosifs. C'est en ce moment même que Clédor et moi avons été touchés, c'était chez lui, je garde encore les marques de cette blessure ». Là, il retroussé machinalement les manches de sa chemise et montre des cicatrices

Ouverte de façon tourmentée avec l'organisation des élections générales de février, l'année 1988 s'achève de façon violente avec des attentats à la voiture piégée qui ont rythmé le mois de décembre et les arrestations consécutives de certains responsables du Pds.

1989 annonce la tenue à Dakar de la Conférence au sommet des pays membres de la Francophonie. Certains responsables socialistes de l'époque étaient convaincus que le Pds et ses dirigeants

voulaient se donner les moyens et asseoir des conditions qui empêchent la tenue de cette conférence. Car, si elle était effective, consacrerait la reconnaissance officielle des résultats des élections de 1988, par la communauté internationale.

En réalité, cette reconnaissance a été déjà consacrée. Mais la tenue à Dakar, du sommet prouvera au monde et à la France, en particulier, que le Sénégal vit un contexte de stabilité politique remarquable et conduit une démocratie apaisée, dont les fondements sont solides. «

Aussi, en désespoir de cause, le Pds cherchaient à obtenir et à justifier, éventuellement, la nécessité de convoquer au Sénégal, une Conférence nationale souveraine, en vue de mettre en place un gouvernement d'union nationale de transition. A défaut, favoriser la tenue d'une concertation nationale qui conduirait au même résultat. Les attentats à la voiture piégée ont échoué. Les auteurs de troubles sont arrêtés. Les casses dans les rues, les violences n'ont pas pu aider dans la volonté de forcer le destin du pays. Diakhaté explique :

« A l'époque, on s'apprêtait à organiser le sommet de la Francophonie à Dakar. Le Vieux était parti en France. Mody Sy qui l'avait précédé à Paris revient à Dakar, quelques jours après le départ du Vieux. Il nous a réunis dès son arrivée. Et il nous a dit qu'il fallait qu'on agisse coûte que coûte, avant la Francophonie. Mais ça, le Vieux nous en avait déjà parlé. C'était avant qu'il ne parte en France. Mody Sy est revenu là-dessus en nous disant, que de cette façon, le Sommet de la Francophonie n'aurait plus lieu à Dakar. C'est plus tard que nous avons compris que Mody Sy avait détourné l'argent que lui avait remis pour nous, Abdoulaye Wade. C'était un montant de deux millions. Nous avons été mis au courant après le retour de Me Wade. C'était au mois de mars 1989, moins de six mois avant la tenue de la Conférence au sommet de la Francophonie. C'est à cause de son comportement, de ce détournement, que mon ami Clédor Sène l'a cité dans l'affaire Me Sèye, dès qu'il a été arrêté. Je dois avouer que Mody Sy n'avait rien à voir avec ce complot, sauf d'avoir subi la colère de Clédor. C'était un règlement de comptes. Depuis fort longtemps, le Vieux nous avait fait comprendre qu'on pouvait empêcher la tenue du sommet de la Francophonie, en organisant des troubles, en nous en prenant, au besoin et physiquement à des ressortissants européens résidant en Sénégal. »

Un ancien officier de la police nationale explique, à ce sujet :
« Nous avons reçu des informations probantes de nos collègues français, en 1988 et au début de 1989. Ceu-là nous avaient indiqué dans une note verbale, qu'il était fortement probable qu'il y ait de graves attentats sur des ressortissants européens au Sénégal. La même note ajoutait, également, que des troubles graves pouvaient secouer le pays avec l'appui d'organisations terroristes internationales sous la coupe de la Libye. »

Une coïncidence troublante interient : le 19 février 1989, Ameth Khalifa Niasse de retour de Lybie est arrêté avec deux ressortissants de ce pays qui ont débarqué avec lui . Ils sont tous trois inculpés d'un délit passible de trois à cinq ans de prison : *« ils auraient entrepris des actes et des manœuvres susceptibles de porter atteinte à la sécurité intérieure du pays. »*

La presse révèle, cependant, que Ameth Khalifa Niasse avait fait le voyage de Tripoli à Dakar, via Cotonou avec un titre de transport payé par un bon émis par la Présidence de la République du

Sénégal, auprès de la défunte compagnie multinationale Air Afrique. L'ex-épouse du numéro deux de l'époque du Pds, Ousmane Ngom est accusée d'avoir vendu la méche. Elle est immédiatement licenciée de la compagnie. Sa hiérarchie l'accuse d'avoir favorisé la fuite qui a permis à la presse, de se saisir du bon de commande. Madame Sophie Ngom et un autre employé de la compagnie, El Hadji Bitèye, décédé au mois de janvier 2005, perdent ainsi leur emploi.

Ameth Khalifa Niasse et les deux libyens sont libérés au mois de mai 1989. Ils n'ont jamais été jugés. Cette affaire semble ainsi corroborer les propos de Pape Ibrahima Diakhaté concernant les troubles prévus à Dakar, quelques mois avant la tenue du Sommet de la Francophonie.

Les événements de 1988 hantent Pape Ibrahima Diakhaté. Il s'en souvient de beaucoup de faits et détails. Il lui arrive parfois de fouiller dans une masse de papiers lui servant « d'archives » pour préciser certains points de son récit.

Pape Ibrahima ne décoloère pas contre les premiers responsables, en mesurant les risques qu'ils lui faisaient prendre à l'époque. Il laisse éclater sa colère :

« Ma rage contre ces gens-là déculpe quand je revois encore tous les risques que nous prenions à l'époque. J'avais fait don de ma personne à Abdoulaye Wade et à la cause qu'il défendait. Tenez, un exemple encore : il y a une autre voiture que nous avions piégée, aux abords des Chèques postaux à Dakar. En plein jour. Pour étonner et narguer encore plus le pouvoir. Nous avons installé l'explosif sous la voiture. Peu après son propriétaire s'est dirigé vers le véhicule. J'ai pris le risque, quand je l'ai vu, de désinstaller le dispositif qui devait exploser au démarrage de la voiture. Le propriétaire était surpris de me voir sous la voiture. Nous ne voulions pas qu'il y ait mort d'homme. Je te dis ça, pour que les gens sachent que nous avons toutes nos facultés mentales. La chose a failli détonner. J'ai pris le risque, parce que c'est moi qui m'y connaissais le mieux en explosif. Je l'avais fait en plein jour, aux abords des Chèques postaux. Nous prenions toujours la précaution de choisir un endroit très peu fréquenté, pour poser les bombes. Arrivés là, nous avons choisi cet endroit. Nous nous étions trompés sur le calme de cette rue-là. A notre arrivée, il n'y avait personne. Nous avons installé l'explosif. Mais tout d'un coup, nous étions gênés par des passants, à intervalles réguliers. Nous nous sommes dit qu'il fallait désinstaller et chercher ailleurs. C'est à ce moment que le propriétaire de la voiture est sorti et s'est avancé vers sa voiture. C'était une voiture immatriculée SO. A l'époque, les voitures de l'Etat étaient immatriculées comme ça. SO. Nous ne voulions pas qu'il y ait mort d'homme. Et il y a beaucoup, beaucoup d'autres choses que nous avons refusé de faire».

Chapitre 4

La trêve de 1991.

Pape Ibrahima Diakhaté a fermé l'aventure de la période post-électorale 1988 en se retirant de Dakar. Celle-ci fut pour lui un extraordinaires moment de militantisme actif et d'utopie. Il part de Dakar et vit entre les villes de Pout, Sébikhotane et Mekhé. Il revient parfois à Dakar pour voir ses parents. Il croyait au « *combat pour la libération du peuple*, avec ses amis il a mené la lutte sous la bannière du « Sopi » et avec la bénédiction de son « Pape ».

Tous sont, finalement, arrêtés. Diakhaté, lui, échappe miraculeusement à la prison. Il pense à ses amis et souhaite tous les jours leur libération. L'alcémie notée dans le cycle infernal de violence, les nouvelles retrouvailles qui se dessinent entre les combattants ouvre de bonnes perspectives et lui donne de bonnes raisons d'espérer, même si au fond de lui-même la réconciliation envisagée entre le Ps et le Pds ne l'enchantent guère.

Le climat politique de 1988 s'est éloigné. Abdoulaye Wade et le Pds prennent une décision historique. Les responsables du Pds sont en fait vaincus et en attendant de prendre leur revanche, ils rejoignent l'ennemi, en décidant d'entrer dans un gouvernement socialiste, baptisé pour la circonstance gouvernement majorité présidentielle élargie (Gmpe).

Le départ de Jean Collin intervenue un an, auparavant, le 30 mars 1990, précisément, a, sans aucun doute, permis le rapprochement entre Diouf. Et Wade. Dakar a fini de flamber. C'est la paix des braves. Le Pds et le Ps décident de fumer le calumet de la paix. Pour combien de temps ?

Ainsi, le 7 avril 1991, Abdou Diouf rappelle aux affaires son ami de toujours Habib Thiam et lui confie le poste de Premier ministre. Disparue en 1983, la fonction réapparaît dans l'armature institutionnelle à la faveur d'une réforme constitutionnelle. Personne ne s'attendait au retour de l'ancien premier ministre. Sauf lui et son ami. Derrière ce retour, il y avait, sûrement, un calcul fait en fonction de la nouvelle donne politique.

En effet, Habib Thiam doit prendre en charge, la formation d'une équipe gouvernementale, au sein de laquelle, désormais, siègent Abdoulaye Wade et trois autres ministres de son parti. Habib Thiam est là pour rassurer son ami Abdou Diouf. Il est aussi là, pour contrebalancer dans l'équipe gouvernementale le poids lourd que constitue Abdoulaye Wade. Diouf veut éviter un face-à-face direct avec son ministre d'Etat et lui trouve, en la personne du premier Habib Thiam, un vis-à-vis direct, pour contraindre, à chaque fois que de besoin, ses velléités oppositionnelles au sein de l'équipe gouvernementale.

Il s'y emploie, avec une rare efficacité. Il a l'habitude des joutes et des passes d'armes épiques avec un adversaire bien connu, en l'occurrence Abdoulaye Wade. Dans les années 70, les deux personnes animaient remarquablement les débats parlementaires avec beaucoup de passion, de talent et de conviction. Habib Thiam assume les charges de Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, dès la mise en place de la législature de 1978, alors que Abdoulaye Wade

incarne, avec parfois une certaine morgue condescendante, son nouveau statut de chef de l'opposition parlementaire.

Cette nouvelle législature consacre au Sénégal le retour du débat multipartisan et contradictoire. Habib Thiam connaît un retour à la politique active et au premier plan, après un purgatoire que lui avait imposé son congédiement du gouvernement en 1973. Il tient à ses nouvelles fonctions et entend briller devant un adversaire que le Président Senghor a toujours considéré comme un homme rusé. Mettre à l'épreuve cet adversaire, le prendre à défaut sur le terrain du débat démocratique, apparaissait comme un formidable challenge pour tous les cadres socialistes de l'époque. Ainsi naquirent une inimitié et une sorte d'animosité entre les deux hommes qui « s'affrontèrent » sans répit pendant cinq ans à l'Assemblée nationale.

Abdoulaye Wade joue un rôle essentiel dans les débats et est admirablement soutenu en cela, sur les travées de l'hémicycle par feu Fara Ndiaye, Président du groupe libéral. Ils peuvent aussi compter sur le concours brillant d'un jeune parlementaire débutant Serigne Diop. Habib Thiam et ses camarades leur opposent durant toute la législature plus qu'une résistance. Ils répliquent avec talent aux attaques politiques et aux charges libérales critiques et documentées que nous font regretter les ternes prestations actuelles des députés, celles des parlementaires libéraux en particulier.

Un tel passé avait fini par cristalliser chez l'un et chez l'autre une sorte de rivalité, un antagonisme réel, si bien qu'au moment de la constitution de la nouvelle équipe gouvernementale le retour de Habib Thiam aux affaires avait été analysé comme un défi lancé par Diouf à l'orgueil de Me Wade, son nouvel allié.

Il n'empêche, en dépit de toutes ces considérations politiques ou politiciennes, susceptible d'expliquer ou de justifier une éventuelle cohabitation heurtée entre Habib Thiam et Abdoulaye Wade, la mise en place de la nouvelle équipe conduira à une sorte de trêve, en 1991 et pendant même toute l'année 1992. Cette période favorisera la naissance d'un climat politique, ayant permis aux hommes politiques de s'accorder sur les conditions d'un dialogue national qui permit la mise en place de la commission cellulaire nationale qui accouchera du fameux code électoral consensuel adopté en 1992. C'était au moins cela de gagné dans la trêve et dans les retrouvailles entre Wade et Diouf.

Tous cet acquis Pape Ibrahima Diakhaté, apparemment, n'en avait cure. Ce n'était pas cela son objectif de « sa lutte. » Ce résultat minimaliste le révoltait. C'est le temps des regrets. Désabusé, l'homme évoque ses souvenirs avec beaucoup de peines. Il n'avait pas apprécié la cohabitation avec les socialistes et l'avait signifié à qui de droit :

« J'étais tout à fait excité à l'idée de connaître physiquement l'homme Abdoulaye Wade et de traiter avec lui. Ce fut un bonheur complet pour moi. C'est à cette période, en 1988, que nous avons connu et fréquenté Abdoulaye Wade. Nous avons surtout travaillé ensemble à cette période par l'intermédiaire de Mody Sy, Ablaye Faye et Modou Kâ. Quand il discutait avec nous, il se comportait comme un père. C'était comme un père et ses enfants. Il ne nous cachait rien. Il nous racontait tout. C'est cela que je croyais. Quand il entra dans le gouvernement de

Diouf, je n'avais pas compris sa logique et sa démarche. A sa sortie, il venait juste de démissionner du gouvernement, avant l'élection présidentielle de février 1993, je lui dis: [je suis étonné. Tu nous dis que tu n'aimes pas Abdou Diouf, et tu as fais partie de son gouvernement. Si tu es contre, tu l'es totalement. Il ne faut pas dire que tu entres au gouvernement pour travailler pour le pays]. Je lui parlais ainsi, parce que on avait beaucoup fait en 1988. On y croyait. Sa volte-face nous étonnait beaucoup. Nous nous étions battus à notre manière pour qu'il soit au pouvoir, mais pas pour y participer sous quelque forme que ce soit. Et lui, quelques temps après, il entre au gouvernement. Je lui ai dit ce que je pensais. Il n'a rien dit. »

Avant que Me Wade n'entre au gouvernement, Pape Ibrahima Diakhaté le rencontre à son domicile, pour plaider le dossier de ses amis emprisonnés. Il est contre son entrée dans le gouvernement, mais voulait que cette entrée profite au moins à ses amis. Il s'en ouvre à Abdoulaye Wade et l'échange engagé entre les deux hommes prouve un haut degré de complicité entre eux à l'époque :

« Mes gars se battaient pour toi et ils sont emprisonnés. Toi, tu es libre et tu vas entrer dans le gouvernement de Diouf. Il faut faire quelque chose avec tes journalistes du Témoin.»

Wade répond :

- *Est-ce que tu as lu le Témoin ?*
- *Non*
- *Cela va s'arranger.*

Cette rencontre était l'une des toutes premières que Me Wade a eue avec Pape Ibrahima Diakhaté, depuis que tous les amis du jeune garçon ont été arrêtés. Elle s'est déroulée en présence de feu Ismaïla Mbaye.

« Cette rencontre a eu lieu la période où Feu Ismaïla Mbaye commençait à fréquenter le Vieux. Je les ai trouvés ensemble quand je suis venu parler à Maître. On n'habitait pas le même quartier mais je le connaissais par nos fréquentations communes à l'époque. Il y a une autre personne qui était présente ce jour-là et qui n'ignorait rien des choses. C'est Meïssa Sall. Je me planquais, je rappelle à l'extérieur à des endroits différents à l'intérieur du pays. Je descendais à Dakar et je passais la nuit à Derklé. Je me souviens avoir passé la nuit du 4 avril 1991 à Dakar. J'ai lu à l'époque un article dans un journal qui rendait compte des chefs d'inculpation retenus contre mes gars : atteinte à la sûreté de l'Etat. Quand je l'ai lu, je me suis dit que c'est grave. J'avais alors décidé de disparaître. Je venais de me rendre compte que le Vieux nous avait gonflé à bloc et nous avait trompé. Il nous avait manipulé. Voilà. Il est entré dans le gouvernement le 7 avril 1991. Ce jour-là je me suis senti trahi. Avec le recul, je regrette au plus profond de moi mes actes. »

Pape Ibrahima Diakhaté est un homme pris par le remords, traumatisé par l'idée de devoir rendre compte un jour de tous ses actes liés à ses activités politiques au « Tout puissant ». Dieu le miséricordieux, comme il dit, lui-même. Tout en plaidant coupable, il demande qu'on lui accorde de larges circonstances atténuantes. A ceux qui lui demandent de se taire, il répond non et se justifie :

« Je regrette tout ce que j'ai fait et aidé à faire. Vraiment et sincèrement ! J'aurais pu rester dans mon coin. Le pays serait maintenu dans l'ignorance totale à propos de événements de 1988. Pour ces

événements comme pour l'affaire Me Sèye, j'ai décidé de parler pour témoigner devant l'histoire.

Voilà. Il y a des gens, des parents, des amis qui m'ont demandé de me taire et de laisser les choses en l'état. D'autres s'inquiètent pour moi et craignent pour ma vie. Ils ont peur que je ne sois assassiné. Tous me disent : [c'est un Etat, ils ont des moyens infinis].

Et moi, je réponds toujours : [quand le Vieux nous faisait faire, quand on se battait pour le lui, il y avait aussi en face un Etat très fort et nous n'avions pas peur, alors que nous avions tort d'agir, comme il nous le demandait de le faire. Aujourd'hui que j'ai des de bonnes raisons de parler, pourquoi alors me taire maintenant que je veux dire la vérité ? Je ne vois pas pourquoi je devrais avoir peur de la vérité et me laisser effrayer sur le chemin y conduisant. Je ne me tairai pas. Qu'ils agissent contre moi, si ce sont eux qui décident à la place de Dieu. Je sais qu'ils peuvent être tentés de faire, car ils ne croient pas en Dieu et n'ont aucune humanité. »

Loin de se démonter devant ses parents et ses amis qui lui demandent de se taire, Pape Ibrahima Diakhaté se montre plus déterminé que jamais. Et un brin philosophe, dans le propos, il s'explique :

« De toutes les façons et en tout état de cause, hier, nous avons pris des risques. Aujourd'hui aussi, je prends des risques en expliquant et en révélant ce que je sais. S'ils croient que c'est parce qu'ils sont au pouvoir, que la gendarmerie leur appartient ou bien ils peuvent agresser et assassiner impunément, quand cela leur plait, ou tuer comme ils ont tenté de le faire avec certains, ils se trompent. Dieu ne sera jamais avec les mécréants »

En prison, Pape Ibrahima Diakhaté révèle avoir beaucoup réfléchi et médité ses actes. Son incarcération en a fait un autre homme, soutient-il. La prison, disons, a été, d'une certaine façon, salutaire pour lui. C'est l'une des fonctions que la société lui assigne sans qu'elle n'y arrive toujours Diakhaté jure que si dans son cas. Tant mieux alors pour lui, pour sa femme, pour ses enfants et pour la société à qui il a déjà payé neuf ans de « sa jeunesse confisquée. » Comme dans une sorte de confession, il demande à être cru :

« Je regrette amèrement et profondément. Je ne suis pas un militant du Pds. Nous avons agi, parce que le Vieux nous avait convaincus de le faire. Nous le croyions. Nous ne croyions qu'en lui. Comme un marabout et ses talibés. C'est en prison que j'ai commencé à réfléchir. Je me suis dit : [Les Mody Sy, Ablaye Faye et autres, j'ai, aujourd'hui, pour eux un sentiment de haine. Ces gens là sont des pères, ils ont des, frères, des enfants et d'autres connaissances, à qui ils n'ont pas fait prendre les risques qu'ils nous avaient incités à prendre]. Eux-mêmes n'ont jamais pris de risques sinon celui d'avoir jeté des enfants dans la rue. Aucun risque. C'est à nous qu'ils se sont adressés. Ils n'osent plus me demander de faire quoi que ce soit de mal. Mais dit comme cela, on peut me répliquer : [Vous étiez assez gaillards à l'époque. Vous pouviez refuser]. Mais nous n'étions pas mâturs, nous n'étions pas mûrs. Nous étions tous tombés dans le piège. Si j'étais capable à l'époque de réfléchir comme je le fais aujourd'hui, c'est moi, qui conduirais directement à la police, par le collet, la personne qui serait venue me faire des propositions, comme celles qui ont conduit aux

voitures piégées de 1988 et à l'assassinat de Me Sèye, en 1993. Personne n'ose plus rien me demander. Nous voulons vivre bien, autant qu'eux-mêmes. »

Chapitre 5

La marche forcée vers le 15 mai.

Les sénégalais ont voté ce dimanche 21 février 1993, à l'horizon se profile l'odieux crime perpétré contre le juge Sèye. Les résultats du scrutin tardent à sortir. Et pour cause ! Tout un pays reste, en effet, suspendu à l'indécision de la Commission nationale de recensement des votes, totalement paralysée par des querelles partisans. Les atermoiements et les tergiversations de l'instance installent au fur et à mesure que l'attente dure la suspicion dans les esprits. Incapable de trancher, la Commission décide, ce samedi 27 février 1993, sans avoir donné de résultats provisoires, comme prescrit par la loi, de transférer l'ensemble du dossier au Conseil Constitutionnel.

Ce Conseil constitutionnel, encore présidé par le juge Kéba Mbaye, reçoit le dossier transmis par la juge Andrezia Vaz et l'ensemble des huit membres de la Commission nationale de recensement des votes, représentant les huit candidats à l'élection présidentielle du 21 février 1993. Le Conseil constitutionnel délibère le 2 mars 1993 et décide alors de retourner l'ensemble du dossier à l'envoyeur. Il prend, cependant, le soin de lui fixer un délai de 72 heures pour procéder à la proclamation des résultats provisoires.

Passé ce délai, la Commission de recensement est alors tenue, lui indique le Conseil constitutionnel, même sans résultats provisoires, de tout retransférer à nouveau à l'instance juridictionnelle suprême.

Le juge Kéba Mbaye et ses collègues précisent en même temps à la Commission de recensement des conditions strictes de travail. Au même moment où le Conseil constitutionnel délibère et retourne à la Commission son dossier, le juge rédige sa lettre de démission de la présidence du Conseil. Il l'a présentée dans la journée même du mardi 2 mars au Chef de l'Etat, Abdou Diouf. Ce dernier l'accepte et la rend publique. La nouvelle a surpris. Le pays est comme sous le choc, du fait de la brutalité de la nouvelle et du contexte. Les spéculations sur les raisons de cette démission inattendue vont bon train. Tout le monde y va de ses conjectures.

Le vieux juge reste, lui, sommaire et laconique dans les explications fournies à la presse. J'eus l'occasion de discuter avec lui de sa décision, juste quelques heures après l'annonce officielle de son départ. C'est son fils Cheikh Tidiane qui m'apprit au téléphone que son père désirait me parler. Je pris immédiatement rendez-vous avec lui dans l'après-midi du 2 mars 1993. Nous avons longtemps échangé. Dans l'interview qu'il m'a accordée et dont l'intégralité a été publiée dans l'édition de « Sud au Quotidien » du 3 mars 1993, le juge a tenté, sans trop convaincre de s'expliquer et de justifier sa démission :

« Compte tenu du rôle que j'ai joué dans l'élaboration du code électoral, en tant que Président de la Commission cellulaire de réforme, de tout ce que j'attendais et que je vois actuellement, je considère que je suis arrivé à un échec. Il faut appeler un chat, un chat. Je devrais donc en tirer toutes les conséquences (...) La seule chose déterminante dans ma décision c'est le fait que je me suis aperçu que j'étais dans l'erreur (...). Je m'étais dit que le Sénégal avait passé la barre, mais je me suis rendu compte qu'il se trouve toujours de l'autre côté ».

Pourquoi ne pas ramer avec le pays, au regard de son expérience de juge chevronné, pour passer la tempête, en l'aidant à se donner les moyens de sauver l'essentiel et en l'amenant ainsi à poser les pieds sur l'autre berge, dont il peine à atteindre les sables ? C'est ce moment de doute que le juge a choisi pour démissionner. La nation est dans l'expectative ? Alors que mêmes ces soutiens les plus sûrs pointent un doigt sur lui en s'interrogeant sur son attitude, le juge donne l'impression d'avoir été trahi. Il fait face à de violentes critiques.

Les plus sévères de ces critiques sont formulées par certains à son endroit même et d'autres visent directement le contenu du nouveau code dont il est le père géniteur. Les plus durs reproches viennent de là où il les attendait le moins : des Socialistes et des milieux proches du pouvoir. Quelque peu choqué et déstabilisé, le juge Kéba Mbaye consent tout juste à dire :

« J'ai confiance en mon pays. Je fais aussi confiance aux hommes politiques, tous tendances confondues. Je me déssole cependant, surtout par rapport à l'appréciation que certains d'entre eux ont du code. Je me déssole particulièrement en considérant l'état d'esprit des uns et des autres ».

Naïf. L'homme semble trop naïf même, en exprimant une telle conception des choses. Comment n'a-t-il pu ou su faire, dès le départ, avec les insuffisances révélées, nécessairement, par l'application de tout texte de droit. Naïf surtout, pour n'avoir pas également compter avec la duplicité caractéristique du comportement des hommes politiques, surtout pendant les périodes de crise politique ?

Le juge se sent trahi. Par qui ? L'histoire ou lui-même se chargera un jour de le dire. Kéba Mbaye parti, la vie politique n'en continue pas moins son chemin. Le Conseil constitutionnel n'a pas connu de vide à son sommet. Abdou Diouf s'empresse de tourner la page Kéba Mbaye, en nommant dans la même journée du 2 mars 1993, le juge Youssoupha Ndiaye. Ce dernier préside, jusqu'au jour de sa nomination, la Cour de Cassation.

Le Conseil Constitutionnel est, désormais, composé des cinq juges suivants: Youssoupha Ndiaye, Président, Babacar Sèye, vice-président, ancien avocat, ayant une longue carrière politique, plusieurs fois élu député pour le compte du Parti socialiste, Marie José Crespin, ancienne juge à la Cour Suprême du Sénégal, Amadou So, ancien magistrat dans cette même Cour Suprême, et enfin, Ibou Diaïté, professeur de droit public à la Faculté de Droit de l'Université de Dakar.

Ce professeur de Droit a été choisi, en 1988, pour diriger les travaux de la Table ronde nationale, convoquée en mai 1989, par Abdou Diouf et en accord avec Abdoulaye Wade, son rival malheureux au cours du scrutin présidentiel de février 1988. La Commission nationale de recensement des votes peine toujours à surmonter le blocage qui la paralyse. Les positions exprimées en son sein se radicalisent. Le délai de 72 heures arrive à son terme ce 5 mars à 15 heures.

A nouveau, la Commission nationale de recensement des votes doit constater son incapacité à trancher. Elle s'avoue vaincue. Elle doit, à nouveau, s'incliner devant ce blocage persistant et réexpédie au Conseil

Constitutionnel le colis encombrant qu'il lui avait retourné le 2 mars 1993. Désormais, la dernière parole revient aux Cinq sages du Conseil. Le pays qui a voté depuis le 21 février est toujours dans l'expectative, 12 jours après la fermeture des bureaux de vote. Le délai de recours contre la décision ou plutôt la non-décision de la Commission nationale s'ouvre immédiatement. Six candidats déposent des requêtes devant le Conseil Constitutionnel qui procèdera à la proclamation définitive des résultats.

Les recours sont formés même si, au demeurant, la Commission de recensement a été incapable de proclamer des résultats provisoires. Pour le bloc des six candidats : Abdoulaye Wade, Abdoulaye Bathily, Iba Der Thiam, Abdou Diouf, Landing Savané, Babacar Niang, il y a tout simplement lieu de faire annuler certains procès-verbaux, à la lumière de l'article LO 112¹ du Code électoral, pour incohérence de résultats.

Par ailleurs, le candidat Abdou Diouf et ses conseils soutiennent également devant les cinq juges que l'opposition confond les ordonnances et les certificats de conformité. Par conséquent, la plupart des procès-verbaux dont l'annulation est demandée sont valides, car ne comportant que de simples erreurs de calcul. Le candidat socialiste, lui-même, demande l'annulation de tous les procès-verbaux qui ont été transportés par des personnes non assermentées et d'autres comportant des vices substantiels.

Les bases et termes d'un nouveau contentieux électoral sont ainsi nés, alors que le code consensuel salué par tous, voulait éviter des contestations substantielles et documentées à l'issue de tout scrutin organisé au Sénégal. Au terme de huit jours de travaux, le Conseil constitutionnel déclare Abdou Diouf vainqueur du scrutin du 21 février 1993, avec 58,40% des voix, alors que son second, Abdoulaye Wade, portait 32,02% des voix. Le Conseil déboute en même temps tous les candidats qui avaient déposé un recours auprès des cinq juges. Seuls Madior Diouf du Rassemblement national démocratique (Rnd) et Mamadou Lô, un candidat indépendant, n'avaient pas déposé de recours.

Le spectre de février 1988 plane à nouveau sur le pays. Les violences post-électorales, d'il y a cinq ans, hantent les esprits. Il y a des raisons à cela. Quelques heures après la publication des résultats définitifs par le Conseil Constitutionnel, les rues de la capitale se sont mises à flamber. La violence reprend ses droits, alors que jusqu'ici, c'était le calme plat. Une horde de vandales armés de gourdins, de coupes-coupes, de couteaux envahissent les quartiers. Ils incendient à 17 heures, le domicile de l'ancien député-maire socialiste de Saint-Louis, Abdoulaye Chimère Diaw. Celui de Lamine Diack, ancien maire socialiste de Dakar, à l'époque député à l'Assemblée nationale flambe à son tour. Le quartier du Point-E où réside Abdoulaye Wade tombe sous la coupe réglée des vandales. C'est l'embrasement dans Dakar et sa banlieue.

Abdoulaye Wade s'emmure dans un « silence assourdissant », comme pour reprendre les mots d'un journaliste de l'Agence de Presse Sénégalaise qui interpellait ainsi sur ce silence le vainqueur de l'élection, le candidat Abdou Diouf. Cette interpellation a été faite au cours de la première conférence de presse que le candidat nouvellement élu a donnée ce mercredi 17 mars 1993, quelques jours avant son investiture, consacrée par la cérémonie de prestation de serment tenue le 3 avril 1993.

1

Au cours de cette cérémonie, Abdou Diouf avait laissé entendre : *« Je rends grâce à Dieu. Je le fais avec autant de ferveur que nous venons de vivre avec la préparation et l'organisation de l'élection du 21 février 1993, une période singulièrement marquée en Afrique, par des dérapages violents. La manière dont nous avons traversé cette période a prouvé encore une fois de plus, la maturité de notre peuple et confirmé notre réputation de grande nation. Le mérite en revient à chacune et à chacun d'entre nous, simple citoyen ou responsable politique »*

Le Chef de l'Etat avait, sans aucun doute, raison de parler ainsi ! Il faut cependant reconnaître que le silence du « Pape du Sopi » avait largement permis de calmer les ardeurs contestataires de ses partisans. Il avait déjà laissé entendre, le 26 mars 1993, lors du premier meeting qu'il a tenu après la proclamation des résultats : *« j'avais délibérément choisi le silence pendant quelques temps après le verdict du Conseil constitutionnel, car, pesant mes responsabilités, j'avais choisi de ne pas produire l'étincelle qui pourrait allumer l'incendie et entraîner la confrontation. J'étais profondément convaincu que le temps était notre meilleur allié qui nous permettrait d'arriver aux mêmes résultats »*.

Il ajoutera pour peut-être préciser davantage sa pensée : *« Renoncez à la violence et à la confrontation physique, car avec la violence, ou bien il n'y en a pas assez et les sacrifices sont vains, ou bien il y en a de trop et cela débouche sur l'aventure. L'Ethiopie, le Rwanda, la Somalie nous en ont fourni des exemples malheureux. Je ne crois pas que la somalisation du Sénégal, soit un prix à payer »*

Ouf, se sont dit, ceux qui parmi les citoyens – il s'agit de la quasi-totalité de la population- n'avaient nulle envie de revivre le traumatisme des voitures piégées, la casse des cabines téléphoniques et des bus de transport public. Aucune violence. Dakar plonge dans un calme plat. S'installe, alors, un climat serein et propice à une préparation des législatives annoncées pour le 9 mai 1993.

Le découplage des deux élections a eu un effet cathartique inattendu. Après la perte de la présidentielle, l'opposition, en particulier le Pds, rêve d'une cohabitation. Le fait de penser l'avenir autrement que dans la perspective d'une prochaine élection présidentielle prévue, 7 ans plus tard, a eu comme conséquence heureuse et inattendue de tempérer les ardeurs contestataires des responsables du Pds. Les législatives deviennent un objectif majeur et un deuxième tour de scrutin, à défaut d'avoir été possible, lors de la présidentielle. L'espérance est forte.

Déjà, lors du meeting du 26 mars 1993, Abdoulaye Wade déclarait à ses électeurs et à ses militants : *« Portez une majorité libérale à l'Assemblée nationale pour contraindre Diouf à se soumettre ou à se démettre. C'est le pouvoir sans le Palais : mais le pouvoir réel car permettant de décider pour changer concrètement la vie des Sénégalais en attendant que soient réglés les autres. »*

Mais Abdou Diouf n'est pas tout à fait du même avis. Il s'est déjà exprimé sur le sujet, lors de la conférence de presse du 17 mars 1993, en ces termes : *« Je rappelle, et là-dessus je précise une chose : le gouvernement qui sera nommé émanera du Président de la République. Nous sommes en régime présidentiel. Il ne faut pas l'oublier. Sinon, nous ne nous serions pas donné autant de peine pour cette bataille pour l'élection*

d'un Président de la République. Si nous étions en régime parlementaire, les ténors se seraient réservés pour les élections législatives en sachant que c'est du Parlement qu'émanerait le pouvoir. Mais le pouvoir émane du Président de la République. Mais l'Assemblée nationale a aussi un rôle à jouer. »

Loin de ces considérations philosophico-politiques sur le pouvoir, les Sénégalais, eux, apprécient le calme et la sérénité qui semblent s'installer, durablement. Le souvenir de l'élection présidentielle reste encore pénible. La majorité des citoyens est convaincue que le nouveau code mériterait d'être retouché.

Sont seules concernées quelques unes de ses dispositions, pour éviter à la Commission nationale de recensement des votes, de connaître un nouveau blocage lors des élections législatives. Le gouvernement convoque une session extraordinaire de l'Assemblée nationale, en vue de faire modifier certaines dispositions de la loi électorale.

L'Assemblée nationale réunit le 6 avril 1993, la conférence des Présidents, à 16 heures. La commission des lois siège le lendemain. La session plénière extraordinaire est ouverte le 9 avril 1993. Elle adopte les projets de modification du texte originel. La composition de la commission nationale de recensement des votes est concernée, en priorité.

Désormais, trois magistrats y siègent avec voix délibératives, alors que les représentants des listes de partis politiques ou de candidats ne sont admis qu'en qualité d'observateurs. Tous les cas de litiges à l'intérieur de la commission sont tranchés par les trois juges. La Commission dispose, de cinq jours pour procéder à la proclamation provisoire. Les ordonnances et les certificats de conformité sont réaménagés. Des conditions de travail plus rationnelles et plus cohérentes sont ainsi aménagées en ce qui concerne la Commission nationale.

La campagne électorale pour les élections législatives peut démarrer. Elle est lancée le 17 avril 1993. Le Ps, le Pds, le Pit, l'Alliance Jappo Ligueyyel Sénégal, composé par Aj, le Rnd, le Cdp, et l'Uds/R, sont sur la ligne de départ pour la conquête des suffrages des électeurs. Ils sont au total 1222 candidats, et tous ont en ligne de mire, le 9 mai 1993, date du scrutin.

Abdoulaye Wade passe, apparemment, à pertes et profits, l'élection présidentielle. Il n'en garde pas moins la dent contre le Conseil Constitutionnel. Déjà, dès la nomination de Youssou Ndiaye, au plus fort du blocage de la Commission nationale de recensement, le Secrétaire national du Pds, fait une proposition surprenante. Il invite tous les partis et l'Etat, à s'asseoir autour d'une table, pour définir les conditions et les modalités de création d'un tribunal arbitral pour régler le contentieux électoral. Tous les candidats qui s'étaient opposés à Abdou Diouf rejettent la proposition. Mamadou Lô, candidat indépendant, renchérit: *« c'est une proposition irréaliste, qui ajoute à la confusion »*.

Abdoulaye Bathily ne dit pas autre chose quand il affirme que :

« Cette proposition est étonnante. Nous avons mis en place des structures, laissons les travailler ».

Les Socialistes raillent l'idée. Mieux, le Bureau politique du parti considère que :

« Wade se livre là, à un de ses jeux favoris : la diversion ».

L'idée ne prospère pas, en fin de compte. Wade l'abandonne alors, aussi vite qu'il l'avait émise. Son idée oubliée, Abdoulaye Wade peut tirer à boulets rouges sur le Conseil Constitutionnel, en dressant un réquisitoire impitoyable contre l'institution et contre certains juges qui y siègent. Il engage en fait une bataille d'opinion contre la crédibilité de l'institution, en tentant d'entâcher la réputation et l'intégrité de son président, le magistrat Yousoupha Ndiaye, de même que celle de son vice-président, le juge Babacar Sèye.

Le 29 avril 1993, il tient un meeting à Diourbel, relaté dans les colonnes du « Soleil » du 30 avril 1993 : *« Le Conseil constitutionnel n'est pas crédible et n'a pas à interpréter l'élection. L'élection c'est l'affaire des populations. Abdou Diouf étant candidat, n'avait pas à nommer le Président du Conseil qui se trouve être son homme. Son vice-président est un membre du parti socialiste c'est connu de tous. Ce qui est une véritable entorse à la Justice. Mais pour les élections législatives prochaines, la décision de cette institution ne sera pas reconnue. Je ne constaterai que la volonté populaire. Nous siégerons et au besoin, érigerons une Assemblée nationale parallèle. Car ce sont les Parlementaires qui devront défendre les intérêts du peuple ».*

Son refus d'accepter Youssou Ndiaye comme Président du Conseil Constitutionnel vient du fait qu'après l'adoption du code électoral consensuel en 1992, et à la suite de la création du Conseil constitutionnel, Abdou Diouf avait, à l'époque réuni dans son bureau, Amath Dansokho et Abdoulaye Wade, lui-même, tous deux membres du gouvernement de majorité présidentielle élargie formé le 7 avril 1999, pour arrêter un choix définitif sur le nom de la personne qui devait présider le Conseil constitutionnel.

L'avis de ses alliés importait beaucoup pour le chef de l'Etat qui les avait invités à se prononcer sur la liste des Présidents pressentis pour diriger le Conseil Constitutionnel. Tous les trois s'accordèrent sur le nom de Kéba Mbaye. Après la démission de ce dernier, Abdoulaye Wade avait souhaité que la même procédure de concertation utilisée, par le passé, fût reconduite.

Sa position était peut-être politiquement juste. Elle était, somme toute, irréaliste compte tenu du nouveau contexte. Le consensus qui avait prévalu à l'époque du choix de Kéba Mbaye n'était plus de rigueur.

« Youssoupha Ndiaye c'est l'homme de Abdou Diouf » disait Abdoulaye Wade. Le magistrat avait, peut-être, entre temps d'obédience en 2000, pour devenir son homme à lui. C'est, en effet, le même juge qui a proclamé les résultats de l'élection présidentielle de mars 2000, quand les suffrages des Sénégalais ont effectivement, choisi Abdoulaye Wade. Et il est devenu depuis le 4 novembre 2003 le ministre d'Etat du président de la république qui l'avait pourtant tant décrié et mis en doute son intégrité et son honnêteté. De deux choses l'une : ou bien Wade a tort de s'en prendre au juge ou bien il avait bâti une stratégie machiavélique de justification à postériori d'une défaite qu'il prévoyait cinglante. Pourquoi un

juge malhonnête et sans morale devrait-il être un bon ministre honnête ? L'incohérence de la démarche est frappante. La mauvaise foi qui la sous-tend tout aussi criarde. Les deux auront malheureusement coûté la vie au juge Sèye.

En mai 1993, Abdoulaye Wade menait campagne tambours battants, en ayant en ligne mire Youssoupha Ndiaye, le juge Babacar Sèye et, en définitive, le Conseil constitutionnel. Par son discours radical contre cette institution et contre les juges qui la président, il a désigné ses membres à la vindicte populaire. Pire, il a sélectionné certains d'entre eux comme cibles à neutraliser. Sinon, comment comprendre le sens de cette déclaration :

« Je ne donne aucun crédit aux décisions du Conseil constitutionnel qui se trouve sous l'influence des hommes de Abdou Diouf, en particulier, de son vice-président, Me Babacar Sèye, qui a été pendant longtemps, un député socialiste. Ce n'est pas sérieux. »

Une telle déclaration faisait à une autre, lancée par l'un de ses lieutenant, en l'occurrence, Jean Paul Dias qui avertissait les juges et les invitait à préparer leur linceul, si jamais ils se trouvaient mêlés à des activités de fraudes, au cours des prochains scrutins.

Me Sèye n'aura pas eu le temps de préparer sa mort. Il a été surpris, même si tout dans le climat de tension et de manèges pouvait le laisser croire. Trop de surenchère verbale ! Les responsables de cette surenchère verbale se préparaient-ils à une défaite objectivement inévitable, tout en tentant de tromper l'opinion là-dessus ? Abdoulaye Wade, prévoyait-il déjà sa défaite, lors même qu'il déclarait le contraire, en battant campagne : *« j'aurai 71 sièges de députés »*.

Cette déclaration est faite lors du meeting tenu le 21 avril 1993 à Touba. A l'arrivée, la désillusion est immense. La frustration l'est tout autant. La campagne électorale a été calme. Aucun incident majeur à signaler. Le scrutin est ouvert ce dimanche 9 mai 1993. Il est tout aussi calme. La journée de vote n'enregistre aucun fait grave, encore moins de violence. Le vote est marqué par un seul point spectaculaire : le fort taux d'abstention.

Un éditorialiste du quotidien « Le Soleil » peut écrire à ce sujet : *« les élections législatives ont été marquées par un fort taux d'abstention. Peu d'électeurs se sont en effet déplacés pour s'acquitter de ce droit civique. Plus de la moitié du corps électoral a préféré rester chez lui. En tout cas, par rapport au scrutin présidentiel, on a noté une certaine désaffection vis-à-vis des urnes. Pourquoi cette abstention dans un pays qui vote depuis 1848 ? »*

Le journaliste Abdallah Faye qui signe le texte, dans l'édition du « Soleil » du 11 mai 1993 ; répond sans ambages :

« Après le long et éprouvant feuilleton de la présidentielle, bon nombre de Sénégalais fatigués de l'attente des résultats, des tergiversations et des diversions de tous ordres, ont préféré se détourner de la chose politique, déçus par le comportement global des hommes censés renforcer la démocratie sénégalaise, après les avancées notables obtenus avec l'élaboration du code consensuel ».

Abdou Diouf, lui, apprécie autrement, en exprimant un avis contraire :

« Contrairement à ce que l'on tentait de faire croire, les lenteurs observées dans le processus de proclamation des résultats bien qu'ayant été ressenties çà et là comme source de malaise ou d'impatience, n'entament pas la crédibilité de notre système démocratique. Bien au contraire, elles doivent être perçues au second degré, comme l'expression de notre option résolue pour la primauté du droit, au-delà donc du choc des passions et les turbulences politiques conjoncturelles. L'image de notre pays en sort grandie ».

Il n'empêche ! L'histoire aura au moins servi. Les retouches apportées au code consensuel ont porté leurs fruits, du moins en ce qui concerne la proclamation des résultats provisoires. La Commission nationale de recensement des votes est allée, cette fois-ci, très vite dans ses travaux.

Vendredi 14 mai 1993. Quatre jours après le vote, les résultats provisoires sont proclamés par la Commission. Le Parti socialiste sort largement vainqueur de la confrontation. Il fait élire 84 députés, alors que le Pds arrive en deuxième position avec 27 parlementaires élus. La Ld/Mpt en fait élire trois. C'est le même nombre que recueille la liste Jappoo constituée par le Rnd, And Jêf et la Cdp. La frustration et la déception sont grandes dans le camp de l'opposition. Les conditions qui avaient prévalu après la proclamation les élections générales de février 1988 semblent, à nouveau, réunies dans le pays, pour faire sauter le couvercle de la marmite électorale. On se demande quand est-ce que celle-ci va exploser sous la pression des radicaux, mauvais perdants. C'est peut-être une question d'heures, se dit-on, partout ailleurs dans le pays.

L'inquiétude affichée est d'autant plus justifiée que déjà, le 13 mai 1993, le correspondant de Radio France International (Rfi), Nicolas Balique a été sauvagement agressé devant le domicile de Me Wade, pour avoir publié une information jugée désobligeante, par le Secrétaire national du Pds qui, sous prétexte, de donner un droit de réponse, à la suite de la diffusion de la dite information a fait venir à son domicile le journaliste de Rfi.

La suite des faits est stupéfiante. L'entretien a lieu dans une pièce attenante au grand salon situé à l'entrée du domicile de Me Wade et lui servant de bureau chez lui. Juste, quelques instants, avant la fin de l'interview, Me Wade quitte l'endroit où il reçoit le journaliste, pour venir trouver quelques militants agglutinés devant le portail de sa demeure. L'ordre donné par le maître des lieux est précis : *« faites-lui sa fête. »*

Il peut alors, immédiatement, retourner dans la pièce d'où il venait, pour libérer son hôte. Ce dernier ne se doute de rien. Il prend congé de lui, mais dès qu'il franchit le seuil de la porte, Pape Samba Mboup le harponne et l'empoigne, avant de lui asséner un violent coup à la tête. Le journaliste titube, se ressaisit et parvient à fuir, poursuivi par une meute. Il réussit à s'échapper mais laisse sur place sa nagra et sa voiture. Celles-ci sont la proie des flammes et de la brutalité des militants. Le pays s'indigne et les condamnations fusent de partout.

Dans un communiqué rendu public et lu à la presse par Ousmane Ngom, le Pds admet de façon explicite la responsabilité de ses militants dans l'agression sauvage qui a failli coûter la vie à Nichola Balique. Ousmane Ngom laisse entendre, en présence des journalistes :

« L'agression a eu lieu le jeudi 13 mai devant le domicile du secrétaire national du Pds. Elle fait suite à la diffusion sur Rfi d'une information mensongère et selon laquelle, le patron du Pds aurait demandé au Président Abdou Diouf, la création d'un poste de Vice-Président et la formation d'un gouvernement de majorité présidentielle élargie ».

Pape Samba Mboup, ministre, actuel Chef de Cabinet du Président Abdoulaye Wade, a été arrêté et condamné pour avoir été identifié par la justice, comme étant le principal responsable de l'agression.

A la suite, Abdoulaye Wade, porte plainte contre Rfi, l'Afp et Ousmane Tanor Dieng, alors ministre d'Etat, ministre chargé des services et affaires présidentiels, pour diffusion de fausses nouvelles et injures. Pointé du doigt, identifié comme le coupable principal de l'agression, Me Wade tente de se présenter en victime. Il Joue-t-il ainsi à détourner l'attention de l'opinion sur les faits graves qui ont été commis sous sa responsabilité ? Un jeu de pure diversion dans un contexte où les esprits sont de plus en plus troublés par les agissements des responsables du Pds.

Quelques jours auparavant, le confrère Oumar Diouf Fall, alors journaliste à la rédaction de Radio Sénégal, parti en reportage sur le Campus de l'Université Cheikh Anta Diop, a été attaqué et violenté par une bande d'étudiants identifiés comme étant membres du mouvement des étudiants se réclamant du « Sopi ». Il n'en faut pas plus pour que de nombreuses voix autorisées s'élèvent pour dénoncer la violence exercée contre d'innocents citoyens, en particulier celle dirigée contre les journalistes. Parmi elles, celle de Feu le Cardinal Hyacinthe Thiandoum, alors Archevêque de Dakar :

« La liberté d'informer juste et vrai, accordée au journaliste dans l'exercice de son métier, constitue le rempart ultime de la citadelle de toutes les libertés. Si on y porte atteinte, on s'achemine tout droit vers la dictature et au terrorisme. Comme on peut le constater ailleurs de par le monde »⁸.

Terrorisme ? La crainte de l'homme de Dieu n'est pas sans fondements. Nous sommes, en effet, dans la terreur ce 15 mai 1993. Le Cardinal ne pouvait mieux parler qu'il l'avait fait, en s'exprimant ainsi, ce jour de vendredi 14 mai. Me Babacar Sèye, Vice-Président du Conseil Constitutionnel est assassiné, le lendemain de la mise en garde du prélat, par trois jeunes gens agissant par procuration.

L'horreur : un meurtre sur commande ! Cette opinion est largement partagée par de nombreux Sénégalais. Parmi eux, il y a eu un citoyen, en l'occurrence, Sidy Dieng qui sut traduire le sentiment général. Ce dernier, à l'époque militant socialiste et actuel président de la structure de soutien à l'action du chef de l'Etat, dénommée « Construire le Sénégal avec le Président Abdoulaye Wade » (Cosewa), peut écrire dans l'édition du Soleil du 18 mai 1993 :

« L'assassinat de Me Babacar Sèye, Vice-président du Conseil constitutionnel serait-il une forme de recours, pour contester les résultats provisoires proclamés par la Commission nationale de recensement des

⁸ Déclaration publiée dans « Le Soleil » du vendredi 14 mai 1993

votes ? Pourquoi avoir attendu l'entrée en scène du Conseil constitutionnel pour frapper si lâchement un des meilleurs fils du pays ? »

Sidy Dieng n'est pas le seul à s'interroger. Son texte suggère subtilement que les seuls ayant intérêt à utiliser ce genre de procédé, à préférer se servir de cette forme de recours détestable, contre les résultats provisoires proclamés par la commission de recensement des votes, sont les vaincus, en fait « les mauvais perdants », comme les appelaient les Socialistes. Ce sont eux, ces « mauvais perdants » qui ont lâchement fait assassiner Me Sèye, laissait entendre, à l'époque, le texte du néolibéral.

Suggérée, comme le faisait Sidy Dieng, explicitement ou implicitement exprimée, une telle conviction était largement partagée dans le pays. Elle a été à l'origine des fortes suspicions qui ont été portées sur Me Wade et sur son camp. C'est ainsi que les enquêteurs se lancèrent à la recherche des commanditaires dès l'annonce du crime. Ils frappèrent trop bruyamment à la porte du Pds, dans cet après-midi du samedi 15 mai 1993. Moins d'une heure après le crime.

Cette attitude à la limite frénétique des enquêteurs, commandée par celle plus visible des autorités de l'époque, ajouté à l'hostilité connue de certaines personnalités du régime à l'égard de Me Wade, font immédiatement douter de nombreux Sénégalais du sérieux de l'enquête. Leur perplexité est d'autant plus forte que Me Wade et trois de ses « frères » de parti, sont immédiatement interpellés et gardés à vue, au poste de gendarmerie de la rue de Thiong. Ils y passent trois jours. Au même moment, les auteurs du crime, eux, sont dans la nature. Me Wade et ses « frères » seront, finalement, libérés le mardi 18 mai à 20 heures.

Le mercredi 19 mai 1993, la presse est convoquée au domicile du secrétaire du Pds. Le parti et son chef saisissent l'occasion pour développer les axes d'une ligne de défense qui se veut imparable. Celle-ci s'appuie, essentiellement, sur une idée force : convaincre l'opinion qu'il s'agit d'un complot ourdi sur leur dos et d'orienter donc les enquêteurs vers d'autres cibles, celles qui ont toujours été opposées à une éventuelle et cordiale entente entre Wade et Diouf.

S'adressant dans cet esprit aux journalistes, Me Wade suggère d'emblée aux enquêteurs d'écarter la piste Pds et explique, en temps, pourquoi ils devraient le faire :

« La piste du Pds est à écarter dans la mesure où, si j'avais voulu attenter à la vie de Me Babacar Sèye. Je n'aurai pas ouvertement critiqué sa présence au sein du Conseil Constitutionnel. La piste des adversaires d'une entente entre moi et Diouf pour un gouvernement de majorité élargie doit être sérieusement explorée. Ils peuvent être les auteurs possibles de l'assassinat de Me Sèye. »

Les maladresses de départ des enquêteurs, poussés sûrement par le Premier ministre d'alors qui en avait fait une affaire personnelle, donnait à Abdoulaye Wade les moyens d'une défense, qui reposait pour l'essentiel, sur l'idée d'un complot contre lui et son parti.

Se rendant compte qu'il s'était placé sur un terrain glissant, il précise, sans trop convaincre : *« Ma démarche n'est pas destinée à accuser quiconque, mais vise plutôt à aider, comme je l'ai promis aux enquêteurs qui m'interrogeaient, de faire éclater la vérité ».*

Nous étions une vingtaine de reporters à assister à cette rencontre avec la presse. J'étais, profondément, marqué par le détachement apparent de Me Wade, face à la tragédie qui consternait toute la Nation et anéantissait, en particulier, tous ceux qui croyaient aux valeurs de la démocratie et au respect de la vie humaine. Il n'eut aucun mot de compassion, ni une expression de réconfort à l'égard de la famille éplorée. Je n'avais pas manqué de m'en étonner auprès de certains confrères. Me Wade était sans émotion apparente. Il était plutôt préoccupé par la construction des axes de la ligne de défense qu'il esquissait.

Avec le recul et l'effet du temps, on peut noter que son attitude et son apparence de l'époque, contrastent fortement avec ce soudain élan de solidarité, de compassion et de sollicitude, dont il fait montre aujourd'hui, en indemnisant largement la famille de feu Babacar Sèye et en faisant voter une loi d'amnistie pour « le bien » de cette famille. Les temps ont changé. Les positions également.

Aujourd'hui, même un retour sommaire sur le passé permet de comprendre que la ligne de défense adoptée à l'époque qui mettait en avant l'idée d'un complot et s'appuyait, également, sur la théorie d'un meurtre simulé, résiste difficilement à un examen attentif de la réalité du déroulement du crime commis ce 15 mai 1993.

Chapitre 6.

L'offrande sacrificielle.

Samedi 15 mai 1993. La corniche longeant le flanc ouest de la ville de Dakar à cet endroit, où les eaux de l'Atlantique viennent lécher les côtes, est peu fréquentée, comme d'habitude, en fin de semaine. Seuls quelques sculpteurs occupés à donner vie aux rochers abandonnés par la nature sur les rivages restés encore, étonnement, sauvages, troublent à peine la quiétude des lieux. On entend faiblement les coups des marteaux et des instruments des artistes s'ingéniant à donner forme aux pierres.

Ici, on perçoit, surtout, à partir de la chaussée asphaltée de l'Avenue Martin Luter King, le bruit des eaux se fracassant sur la côte. La marée haute les rend encore plus audibles. Les archives de la météo nationale enregistrent dans cet après-midi du samedi 15 mai une température de vingt neuf degrés à Dakar et indiquent une marée basse dans toute l'après-midi.

Le choix du jour et de l'heure est loin d'être fortuit. Il est un peu moins de quinze heures. Le Vice-président du Conseil constitutionnel, maître Babacar Sèye monte à bord de son véhicule de fonction, une Renault 25 immatriculée **DK 9110.....** Est-ce la dernière fois que le juge monte dans cette voiture, pour s'engouffrer dans cette avenue qu'il emprunte chaque jour, après son travail, pour rallier sa maison, sise dans le quartier de la Sicap ?

Ses collègues qu'il vient de quitter, en particulier, son collègue Amadou So et sa secrétaire qu'il appelle affectueusement Axa Cheikh-ce sont les dernières à lui avoir parler au Conseil Constitutionnel-, ne se doutent point que le juge ne reviendra plus jamais vers eux. Ils suffoquent littéralement à chaque fois qu'ils entendent les criminels plaider la thèse de la simulation et du meurtre impossible.

Mes confrères Tidiane Kassé et Abdourahmane Camara ont merveilleusement restitué les moments qui ont précédé la mort du juge :

« Quand Maître Sèye sort de son bureau, il était environ 14 heures 45 minutes. Juste où il passait devant le bureau de Amadou So, celui-ci ouvrait sa porte. Cette coïncidence fit sursauter le Vice-président du Conseil Constitutionnel. Au grand étonnement de son collègue à qui il ne peut manquer de confesser sa frayeur. Celui-ci lui prit la main et le ramena à son bureau. Un moment, ils discutèrent et échangèrent quelques plaisanteries, en présence de la secrétaire de Maître Sèye, qui mettait la dernière main à ses affaires. Tous ensemble, ils ressortirent (...). Apparemment, le moral lui revenait et lorsqu'ils retrouvèrent Madame Sy dans le couloir, un petit débat s'instaure entre les deux hommes pour savoir qui allait déposer la secrétaire, ainsi qu'elle l'avait demandé. [Emmène-la Amadou et prend bien soin d'elle. Et toi Awa Cheikh, il faut te mettre un foulard sur la tête (...)]. Les deux hommes et la femme empruntèrent le couloir de sortie ».

Finalement, la secrétaire de Maître Sèye laisse partir son patron et prend place dans le véhicule de son collègue, le juge Amadou So. Il

était dit que Awa Cheikh Sy ne serait pas témoin de ce qui allait se passer sur la Corniche. Elle sera toute la dernière personne à qui Maître Sèye a parlé au Conseil, avant de diriger vers la mort, en lui disant :

« Awa, mets un foulard sur la tête et obéis »⁹.

Maître Sèye était donc bel et bien vivant au moment où il quitte le Conseil constitutionnel, dans cet après-midi du samedi 15 mai 1993. Dire, comme l'ont osé affirmer certains, que Pape Ibrahima Diakhaté, Clédor Sène et Assane Diop, ont tiré sur un cadavre roulant à bord d'un véhicule, participe d'un horrible mensonge.

Pape Ibrahima Diakhaté explique, aujourd'hui, que cette thèse est une construction de l'esprit qui le révolte au plus profond de lui-même et soutient à cet égard :

« Dès que le véhicule du juge s'est engagé, nous l'avons pris en chasse, je suis certain de l'avoir vu se retourner quand les premiers de feu tirés par Assane Diop ont retenti sur la vitre arrière de la voiture. Je l'ai vu assis quand nous avons approché sa voiture. C'est quand il s'est retourné que la balle qui l'a tué l'a atteint à la tempe. ET Assane Diop a crié à Clédor qui conduisait, avance, avance, je l'ai eu, je l'ai atteint, c'est fini.»

Nul ne disserte plus, autrement que de façon positive, sur la question de savoir, si le juge était vivant ou non au moment de l'attaque. Sauf ceux qui veulent faire croire le contraire, pour les besoins d'une défense trop tirée par les cheveux pour convaincre. Le juge était conduit, le jour du meurtre, par Abdou Aziz Ngom, alors que sa garde rapprochée était assurée par le brigadier chef de police, Momar Niang.

Ils ont été pris en chasse par une Peugeot 505. Le véhicule est à dix mètres de celui du juge, quand il est arrivé à l'intersection de l'Avenue Martin Luther King qui ceinture la côte ouest de la ville et de celle des Ambassadeurs qui sépare en parts égales le quartier de Fann-Résidence, que le drame a eu lieu. La voiture du juge s'apprette à tourner à droite, quand trois jeunes gens, préparés depuis fort longtemps à ce crime, criblent son véhicule de plusieurs balles. C'est l'horreur.

Maître Babacar Sèye est mortellement touché à la tempe gauche ainsi qu'au genou gauche. Blessé et affalé, sur la banquette arrière de sa voiture, le juge est transporté à « Hôpital Principal » de Dakar, où son décès sera constaté à quinze heures trente minutes. Du sang ! L'offrande sacrificielle, pour mettre fin à la turpitude de certains hommes politiques, mais aussi pour réfréner leurs ardeurs et leur faim insatiable du pouvoir et de ses dorures. Du sang, enfin, pour mieux faire voir à ces mêmes hommes politiques les conséquences dramatiques de leur irresponsabilité, leur faire surtout constater leur manque de jugement et de mesure dans la manière gérer les frustrations légitimes nées des défaites électorales accumulées, depuis des décennies.

⁹ Kassé et Camara (1993) : Affaire Me Sèye : Enquête sur un complot, publié en janvier 1995 à compte d'auteur. PP. 14-15. Ces deux confrères ont été les premiers à avoir publié un ouvrage remarquablement bien fait concernant la reconstitution des faits qui se sont déroulés dans l'après-midi du samedi 15 mai 1993.

Dès 16 heures, ce samedi 15 mai 1993, la mort de Babacar Sèye est annoncée dans un communiqué rendu public par le gouvernement et se concluant ainsi :

« Le décès de Maître Babacar Sèye, vice-président du Conseil constitutionnel a été constaté par les médecins qui l'ont reçu à l'hôpital à 15 heures 30 minutes (...). Les lois de la République seront appliquées dans toute leur rigueur aux auteurs et complices de ce crime, qui qu'ils soient, et quel que soit leur rang ou leur position sociale. Les services compétents sont à pied d'œuvre pour que l'enquête soit menée avec promptitude et efficacité. »

Le ton utilisé est suffisamment allusif, à l'époque, pour ne laisser aucun doute, quant aux intentions du pouvoir et sur les cibles qui sont prioritairement visées, compte tenu du contexte et du climat qui prévalent. Les soubresauts post-électoraux de l'opposition, pour reprendre une expression utilisée par l'ancien président, Abdou Diouf, qualifiant l'attitude de ses adversaires, au lendemain de sa victoire historique de février 1983, peuvent laisser penser que les commanditaires du crime se cachaient dans ses rangs de l'opposition. Les termes utilisés dans le communiqué gouvernemental trahissent un certain état d'esprit et met ainsi à nu l'apriorisme de ses auteurs.

Si certains hommes politiques ont des raisons subjectives de pousser vers le Pds et ses responsables, les enquêteurs disposent, eux, de raisons objectives qui les ont conduits, dès l'annonce du crime, à frapper à la porte des principaux leaders du Pds.

Il n'empêche, le moment choisi par ces enquêteurs rend suspecte leur démarche. Ils se lancent à la recherche de commanditaires, alors que les auteurs du crime courent encore dans la nature. A ce sujet, un ancien haut fonctionnaire de la police nationale explique :

« Nous avons toutes les raisons de convoquer les responsables du Pds pour les entendre. Quand les deux témoins oculaires, en l'occurrence le chauffeur et le garde du corps, ont donné le signalement de la voiture qui les a pris en chasse, nous avons procédé à des recoupements qui nous ont permis de faire un constat majeur : la 505 a été repérée par nos agents le matin du 15 mai dans la cour de la permanence électorale du Pds, située à l'époque, en face de l'école nationale de police. Ce même véhicule s'était garé pendant au moins une quinzaine minutes devant cette même permanence dans l'après-midi du samedi. »

Ce même officier de police ajoute :

« Nous avons mobilisé une dizaine d'agents qui, depuis l'ouverture de la campagne électorale du scrutin présidentiel, surveillaient constamment les allées, les venues et les entrées dans tous les locaux fréquentés par les responsables du Pds, et en particulier, cette permanence électorale. Par ailleurs, tous les éléments impliqués dans les événements de 1988 et qui avaient été arrêtés faisaient l'objet d'une surveillance étroite, nous savions qu'ils étaient retournés, vers Me Wade depuis la sortie du Pds du gouvernement »

Dans ces conditions, les enquêteurs tentent de convaincre qu'il était opportun et nécessaire d'interpeller Me Wade et certains de ses « frères » de parti. Cette interpellation, s'inscrit, selon eux, dans une stratégie d'investigation parfaitement justifiée, car s'appuyant sur des éléments objectifs probants qui n'ont pas jamais été dictés aux gendarmes enquêteurs par les politiques.

On peut le croire en lisant les bulletins de renseignements rédigés par les éléments de la police affectés à la surveillance des milieux proches du Pds. Les services des renseignements généraux surveillent, en effet, depuis des semaines les allées et venues de plusieurs proches du leader du Pds. Ils sont particulièrement vigilants aux alentours du quartier général de ce parti qui grouille de monde, depuis l'ouverture des campagnes électorales du scrutin présidentiel de février et des législatives de mai 1993. Le bulletin de renseignements rédigé dans cette journée du samedi 15 mai est édifiant:

« Au cours de la surveillance du Quartier Général du Pds dans l'après-midi du 15.mai 1993, les faits suivants ont été constatés : 15 heures à 16 heures- une affluence de militants (une trentaine environ), certains debout, d'autres assis devant le portail. L'agitation qui a régné à l'arrivée de la 505 de couleur sombre a attiré l'attention. Un homme habillé en chemise kaki et portant une casquette verte a guidé le véhicule qui faisait marche arrière.

La voiture en question est repartie du Quartier Général en empruntant la sortie « Bourguiba » en direction de l'avenue Cheikh Anta Diop A noter que le même véhicule portait une protection solaire sur le pare-brise avant de couleur verte. Vers 18 heures, les éléments de la Légion de Gendarmerie d'intervention (LGI) investissent le Quartier Général, dégageant tous les militants. »

L'opinion, elle, ne disposant pas, naturellement, de telles informations est donc fondée à nourrir de fortes suspicions à l'égard des enquêteurs. Leur démarche semblait téléguidée par les adversaires de Me Wade. Et cette même opinion se montre d'autant plus sceptique que l'histoire l'a déjà trop bien instruite. Rappelons que les responsables de l'opposition ont été arrêtés, en 1988, dès le lendemain du scrutin du 28 février. Pourquoi ne pas rééditer le coup ?

En tout état de cause, la piste du Pds est, aux yeux des enquêteurs, la plus crédible et est donc l'unique qui vaille d'être explorée. La machine judiciaire se lance alors à la recherche des commanditaires, en attendant de mettre la main sur ces criminels.

Les journalistes du quotidien Walf Fadjri titrent en première page, sur cinq colonnes, dans l'une de leur édition :

« L'étau se resserre autour de Wade. »¹

Abdoulaye Wade est furieux et menace de porter plainte contre le journal. Il se rétracte. Ce fut un simple coup de bluff. En réalité Wade n'aurait jamais risqué une telle aventure judiciaire car il avait trop besoin des médias, pour tenter une opération susceptible de lui aliéner leur sympathie, en cette période-là. Il n'ira pas au-delà de ses velléités, très vite remises.

¹ Wal Fadjri du 21 mai 1993

Le titre barrant la « Une » le journal est justifié par les premières déclarations de Clédor Sène qui venait de mettre en cause Me Abdoulaye Wade, en le désignant, lui et son épouse, comme étant les mains qui ont armé les bras de ses camarades. La déposition de Clédor Sène devant les enquêteurs de la Brigade régionale de la sûreté de l'Etat (Bms) qui l'ont cueilli à Farafégné, est accablante contre les responsables du Pds. Nous avons relu et commenté cette déposition dont, nous avons obtenu copie, avec des officiers de police.

Un ancien membre des équipes d'enquêteurs nous explique, qu'après son arrestation en Gambie, Clédor Sène est immédiatement transféré à Kaolack par les éléments de la brigade régionale mobile de la sécurité d'Etat. Là, il a été interrogé une première fois par les policiers. L'un des gendarmes qui l'ont, ensuite, reçu a été particulièrement surpris par la disponibilité de Clédor Sène et sa propension à se confier et à s'épancher sans aucune réserve. Cette disponibilité a été telle, qu'il est rapidement devenu, moins de quarante huit heures après son arrestation, un « collaborateur » privilégié de l'enquête. Son élan a pu amener les enquêteurs à commettre quelques maladresses ou imprudences qui ont été d'ailleurs exploitées par les avocats de la défense lors du procès.

Un ancien enquêteur déclare :

« Le colonel Diedhiou, je crois, avec l'accord des autorités de l'époque avaient décidé de l'installer dans le logement de son adjoint à Thiong, le colonel Coly Ndiaye Cissé qui assume aujourd'hui les charges de commandant en chef de la gendarmerie territoriale nationale. Ce dernier ne semblait pas d'ailleurs d'accord avec cette approche de la collaboration voulue entre l'enquête et le suspect. Le colonel dont la famille était encore restée à Mbao à la Légion de gendarmerie d'intervention (Lgi) n'occupait pas son logement de fonction à Thiong. Clédor y était installé et bénéficiait de soins particuliers. Il avait droit à une nourriture de choix qui lui était livrée par un traiteur. »

L'enquêteur souligne la verve avec laquelle Clédor déclinait son identité et expliquait, dans les détails, l'opération ayant conduit à l'assassinat de Me Sèye. A la première question des enquêteurs lui demandant de décliner son identité, Clédor Sène répond :

« Je me nomme Amadou Clédor Sène. Je suis né le 3 avril 1963 à Dakar, de Abdoulaye et de Khady Guèye. Je suis informaticien, moniteur de collectivités éducatives et comptable en chômage. Je suis domicilié Route du Front de Terre, en face de la caserne de Gendarmerie. Je suis célibataire sans enfant. Je suis de religion musulmane, de nationalité sénégalaise. Je suis de l'ethnie ouolof, que je parle couramment. Je suis titulaire du baccalauréat de la série B que j'ai obtenu en 1982, alors que j'étais élève au Lycée Limamoulaye de Guédiawaye. »

Après, révèlent nos sources, le suspect n'a pas arrêté. Il anticipait même dans ses réponses les questions des enquêteurs. Un brin vantard, Clédor Sène, expliquent nos interlocuteurs, se plaisait à se présenter, en laissant l'impression qu'il désirait que les gendarmes le prennent pour un révolutionnaire sérieux, n'ayant rien

à voir avec les jeunes désœuvrés casseurs de bus et cabines téléphoniques. Il expliquera aux enquêteurs qu'il était assez bien né et vivait dans une famille heureux et harmonieuse :

Je m'exprime couramment en anglais, langue que j'ai apprise au British Institut de Dakar. J'ai séjourné 5 ans au Togo où mon père, fonctionnaire international de l'Unicef, était en poste, plus précisément à Lomé. D'ailleurs, je m'exprime couramment en leur langue nationale togolaise, le mina. Je sais conduire les voitures automobiles. Je suis titulaire du permis de conduire de la catégorie applicable aux poids légers (B). Je suis titulaire d'un passeport sénégalais SN 185 281/SN délivré le 26 juillet. Avec ce document, j'ai séjourné pendant 15 jours aux Etats-Unis d'Amérique dans le courant du mois d'août 1991.

Je ne suis titulaire d'aucune décoration ou distinction honorifique. Je ne souffre, à ma connaissance de maladie contagieuse ou affection psychiatrique. »

Clédor Sène poursuit ses explications et en vient au véhicule qui a servi à commettre le crime. Et là, il fait des révélations aux enquêteurs et commence à établir un lien « heureux », en tous les cas, des liens espérés par les gendarmes enquêteurs, guétant le moindre indice susceptible de le rattacher à Me Wade :

Comme j'ai déjà indiqué, je dispose d'une voiture de marque Peugeot, de type 505, que j'ai achetée en République de Gambie, le 24 février 1993. Cette voiture immatriculée sous le numéro G2 A 6129 m'a été vendue par le sieur Ibrahima Ndiaye, officier de police gambien. C'est donc avec ce véhicule, que j'allais me rendre, dans la journée du 18 du mois courant, à Banjul. Pour la circonstance, j'ai voyagé avec mon ami, Pape Ibrahima Diakhaté, dans le but de faire renouveler mon passavant. Ce titre m'avait été délivré le 21 avril 1993, à la suite du « laissez-passer », que la douane gambienne m'avait octroyé. Ainsi, le délai étant dépassé, je me devais d'obtenir de la douane sénégalaise, son renouvellement.

S'agissant de ce véhicule, le vendeur me l'a cédé à 45 000 dallasis, soit près d'un million deux cent mille francs que j'ai payé comptant. L'acquisition de cette 505, dans ce pays, m'a été dictée par un souci d'économie. En fait, une telle voiture à ce prix, apparaît intéressante comparé à son prix sur le marché sénégalais. C'est la raison essentielle qui m'a amené à me payer ce véhicule en République de Gambie et non dans mon pays.

J'avoue que c'est le nommé Samuel Sarra que j'ai connu par le biais de Maître Abdoulaye Wade, qui m'a débloqué la somme de 2 000 000 Frs Cfa, montant avec lequel j'ai pu acheter la voiture en question. Je précise que ces fonds m'ont été remis au domicile, et en présence de ce dernier. Revenant sur ce voyage que j'étais en train de faire, je me dois de préciser qu'il n'a pu être effectif, parce que interpellé à mi-chemin par les Services de police gambiens et sénégalais».

Un ancien enquêteur, soutient que Clédor Sène a confirmé, sans réserves, ce que leurs équipes d'enquêteurs savaient déjà, compte tenu des recoupements auxquels la police avait procédé, avant l'arrestation de cet élément-clé. Il ajoute : « Clédor Sène n'a eu aucune difficulté, devant nous, à établir de façon formelle la relation avec maître Wade et pour situer la responsabilité de ce dernier dans l'achat du véhicule qui a servi pour commettre le crime ». Il a aussi fait

aux enquêteurs un récit précis de la journée du mardi 18 mai 1993, soit trois jours après le crime, journée au cours de laquelle, lui et son ami Pape Ibrahima Diakhaté, se rendaient en Gambie :

« Hier, mardi 18 mai 1993, j'ai quitté Dakar aux environs de 14 heures pour me rendre à Banjul. Ayant calculé par la suite que le bac de Bara allait effectuer sa dernière traversée à 19 heures 30 minutes, j'ai préféré passer par Farafégnié dont le ferry de Soma effectue sa dernière liaison à 21 heures. Dans la précipitation, arrivé à Keur Ayib, je ne me suis pas arrêté au poste de police, non pas que je voulais me soustraire aux formalités d'usage, mais plutôt par ignorance, croyant que c'est à la douane gambienne que j'avais affaire. »

Ainsi, une fois de l'autre côté de la frontière que j'avais traversée vers 20 heures, les éléments de la police sénégalaise de Keur Ayib m'ont rejoint au poste de douane de Farafégnié. Pendant ce temps, les Gambiens me reprochaient de conduire une voiture à l'immatriculation de leur pays avec un permis sénégalais. Je signale au passage que j'ai pu régler ce problème en leur offrant comme dessous de table, la somme de 10 000 francs Cfa. Je tiens à préciser que mon compagnon et ami Pape Ibrahima Diakhaté était dans la voiture. »

C'est Clédor Sène, lui-même, qui indique aux enquêteurs comment Pape Ibrahima Diakhaté qui était avec lui en territoire gambien a pu échapper aux mailles des filets des policiers sénégalais et de leurs collègues gambiens qui ont procédé à son arrestation. Et il leur révèle, en même temps, le nom de l'assassin avec qui Diakhaté a opéré, en l'occurrence Assane Diop. La police avait déjà identifié Pape Ibrahima Diakhaté et Ousmane Sène dit « Tenace » comme d'éventuels suspects, compte tenu de leur implication dans les événements de 1988.

« Quant à Assane Diop, son nom était encore totalement inconnu des fichiers de la police. Il n'était impliqué des casses de 1988 », soutient un ancien membre de la Division des investigations criminelles de la police. Clédor confirme cela dans sa déposition :

« (...) Sur ces entrefaites, pendant que les policiers gambiens, à leur tour, me posaient un problème de procédure sur mon permis qu'ils voulaient transmettre au Tribunal, leurs collègues Sénégalais sont arrivés. Je tiens à relever que presque au même moment, des responsables de la Police de Farafégnié, habillés en civil, m'ont intimé l'ordre d'immobiliser le véhicule. Cette injonction a été réitérée par leurs collègues sénégalais. Ces derniers étaient au nombre de trois. Cette attitude des policiers a éveillé en moi, un sentiment de crainte, voire d'une arrestation. C'est ainsi, ayant ce pressentiment, que j'ai demandé à mon ami de se sauver. »

Il est évident que vous êtes en droit de vous poser la question de savoir ce qui m'a poussé à alerter Pape Ibrahima Diakhaté. La raison est bien simple. Je tenais à limiter les dégâts dès lors que nous étions trempés dans l'assassinat de Maître Babacar Sèye. Cet événement est survenu dans l'après-midi du 15 mai 1993. D'ores et déjà, je précise qu'au-delà de Pape Ibrahima Diakhaté et moi, il y a l'ancien militaire des Forces Armées Sénégalaises, Assane Diop. Il habite à Rufisque, dans le quartier Thiawlène, chez ses parents. Toutefois, il a loué une chambre à Bargny, près de la gare ferroviaire. Son épouse, Woré Fall y vit avec lui. Dès l'abord, je tiens à préciser que je ne suis membre d'aucune formation politique. Je n'ai jamais milité dans un parti et je

ne le ferai jamais. Je tiens à ma liberté d'opinions et de jugement pour me soumettre à une discipline de Parti, ni même me soumettre à une idéologie donnée. Cette conception de voir les politiques pour ma part, a rencontré les mêmes sentiments que chez mes amis Pape Ibrahima Diakhaté et Assane Diop. »

La bande des trois suspects s'est formée dans des circonstances particulières, que Clédor Sène dit se « garder de révéler dans leurs détails aux enquêteurs. Il n'en explique pas moins que :

« Voilà comment je les ai connus. C'est dans des conditions et circonstances particulières que je me garde de révéler, que j'ai noué amitié avec le nommé Assane Diop. A cette occasion, il m'a fait comprendre qu'il avait déjà effectué son service militaire et disposé d'une bonne instruction en la matière. A mon niveau, j'ai réussi à lui faire épouser ma perception des choses tels :

- le pillage de nos ressources halieutiques avalisé par les autorités du pays ; l'absence de justice sociale dont l'exemple le plus frappant fut le détournement des fonds de la Croix Rouge sénégalaise, qui a subi un préjudice de plus d'un milliard et demi qui avait pourtant fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale d'Etat. »

Le récit que Clédor Sène livre aux enquêteurs, révèle un homme qui semble adhérer à un projet politique et décidé à prendre les armes pour assurer son triomphe. Etonnement, ce projet épouse dans ses grandes lignes le discours de l'opposition de l'époque et reprend, pour l'essentiel, dans sa partie où il critique le régime en place, les griefs formulés par les grands responsables politiques et adversaires, de l'époque, du Président Abdou Diouf. Clédor explique comment il comptait, lui, et ses amis faire pour arriver à leur fin : le changement de régime:

« Pour ce faire, nous avons obtenu des armes automatiques achetées au lieu dit « Keur Serigne », 74, Avenue Blaise Diagne à Dakar. Il s'agit :

- de 2 pistolets automatiques de marque soviétique, de calibre

9 mm « court ». Il est aisé de constater sur la crosse de ces deux armes, une étoile de couleur rouge bordeaux. Ces deux armes ont été achetées par le sieur Modou Kâ, militant du PDS, originaire de Ndande, dans le courant du mois de Janvier 1993. Chaque arme était dotée d'un chargeur muni de huit cartouches au prix de 80 000 F Cfa

- d'un pistolet automatique, de calibre 7,65 mm de la manufacture d'arme de Chatellerant (Mac). C'est moi-même qui l'ai acheté au prix de 80 000 F Cfa avec son chargeur garni de huit cartouches au même endroit. C'était vers la fin du mois de Février 1993

- d'un pistolet automatique de calibre 9 mm « Long » Mac. Il m'a coûté 90 000 F Cfa avec son chargeur. C'est la même personne qui me les a vendues avec quelques jours d'intervalle. Sans connaître son nom, je suis en mesure de le reconnaître et de vous conduire à l'endroit sus-évoqué.

Je précise que c'est le même individu qui a également vendu les deux armes de marque soviétique à Modou Kâ, en ma présence. Pour la première fois que je me suis allé vers lui pour acheter les pistolets, la même personne m'a vendu un paquet contenant 25 cartouches de 7,65 mm « long ». J'y suis retourné au mois de mars 1993 pour acheter 10 cartouches de 9 mm « court » au prix de 1000 Frs l'unité et 9 mm « long » au prix de 500 francs l'unité. Je précise que les 9 mm

proviennent de la Guinée Bissau ; d'ailleurs on en trouve difficilement sur le marché local.

C'est le nommé Modou Sy qui m'a remis au courant du mois de janvier 1993, la somme de 500 000 F Cfa, destinée à l'achat des armes. Cette remise a eu lieu au domicile de sa sœur ou sa cousine à Derklé. Je ne connais pas le nom de cette dernière, mais je suis en mesure de la reconnaître de même que son domicile. Mody Sy est candidat député sur la liste nationale du PDS. Nous avons longtemps discuté d projet en question : avant, pendant et après les élections. Pendant les campagnes électorales, nous nous en servions pour assurer et renforcer la protection rapprochée de Maître Abdoulaye Wade. Chacun de nous trois détenait une arme et la quatrième était gardée par Assane Diop. »

Le projet porté par Clédor Sène et ses amis, doit, nécessairement, triompher avec l'avènement du « Sopi » au pouvoir. Mais voilà, le Conseil constitutionnel, mais non les électeurs sénégalais à leurs yeux, a contrarié leur objectif, d'abord à l'élection présidentielle en février, et ensuite, aux élections législatives de mai. Et Clédor Sène d'expliquer qu'il fallait alors agir pour l'arrêter:

« Par la proclamation des résultats de l'élection présidentielle et face à la contestation de celle-ci par le Pds, nous avons pensé aux législatives, pour que les choses se passent normalement. Nous en voulions au Conseil Constitutionnel dans sa globalité. A nos yeux, on en voulait surtout à Youssou Ndiaye dont l'élimination physique avait été envisagée en un moment donné.

Maître Wade, informé de ce projet, nous a indiqué que « ce serait une bonne chose ». Toutefois, nous avons fini par changer de cible. L'objectif était difficile à réaliser du fait de la localisation de son domicile situé à côté du Palais et de l'itinéraire défavorable, puisque se trouvant en zone à forte circulation automobile. Nous l'avons suivi pendant trois jours avec un véhicule pris en location à Touba Location de voitures, au 11 Rue Raffenel angle Faidherbe, pour la période du 2 au 5 mars 1993. Il s'agit d'une Citroën Ax immatriculée DK 6585 F. C'est moi-même qui conduisais. C'est Diakhaté qui m'a tenu compagnie et qui devait tuer Youssou Ndiaye. Nous l'avons suivi une fois à l'aller et une fois au retour. Nous avons rendu la voiture. C'est Maître Wade en personne qui m'a remis en mains propres la somme de 300 000 F Cfa. J'ai payé 97 000 F Cfa, un peu moins de 100 000 F Cfa.

Clédor se veut sans nuances, sur le choix de leur cible du 15 mai 1993 :

« Devant l'impossibilité de réaliser cet objectif, Maître Wade nous a orientés. C'était pendant la campagne électorale des législatives, à son domicile. Au cours de l'entretien, il nous a demandé de cibler Maître Sèye qu'il fallait liquider avant la proclamation des résultats. A ses yeux, celui-ci était le personnage le plus influent du Conseil Constitutionnel et était entièrement acquis à la cause du Ps, dont il fut le militant pendant cinquante ans (50 ans). C'est Maître Wade en personne qui nous a indiqué son domicile sis à Dieuppeul. Ce jour là, j'étais avec Diakhaté autour de lui. Avec mon véhicule, j'ai fait la reconnaissance. »

Après la désignation de la cible, le reste n'est plus qu'une question de jour et d'organisation de la filature et du guet-apens qui conduisent à la mort du juge. Clédor raconte tout aux enquêteurs dans son procès verbal d'audition d'une manière détaillée :

« Pendant la journée, nous l'avons pris en filature dans les deux sens, du Conseil Constitutionnel à son domicile. Dès le premier jour, nous avons identifié son véhicule de marque Renault 25 immatriculé DK 9110 G. Comme il avait l'habitude de quitter à 9 heures, on se pointait dès 6 :30 minutes, soit sur l'avenue Bourguiba, avant son domicile en allant vers le rond-point, soit sur une rue adjacente à partir de laquelle on pouvait voir sa maison. Pendant les deux premiers jours, les filatures n'ont rien donné parce que le véhicule déposait les enfants à l'école.

Par la suite, nous avons su que c'est vers 9 heures qu'il sortait pour le Conseil Constitutionnel qu'il quittait vers 14 heures. On n'a pas réussi à trouver un moment favorable à l'exécution de notre projet, soit parce que c'est l'intéressé empruntait un itinéraire trop fréquenté, soit il prenait une autre direction. Malgré ces obstacles, nous n'avons pas désarmé. Le samedi 15 mai 1993, nous avons quitté Dakar vers 11:00 heures pour nous rendre à bord de mon véhicule à Sébikhotane, au verger de mes frères Idy et Fallou Sène pour y chercher des mangues. En quittant chez moi, je suis passé prendre Pape Ibrahima Diakhaté chez lui à Derklé, puis Assane à Bargny. Vers 14 heures, nous avons quitté le verger pour nous rentrer à Dakar, dans le but de réaliser le forfait. »

L'heure fatidique approche. Me Sèye travaille, comme à l'accoutumée au Conseil constitutionnel sans se douter naturellement de rien. La crainte autour des juges du Conseil Constitutionnel est telle que chaque membre de ce Conseil était en permanence accompagné d'une garde rapprochée. Celle de Maître Sèye ne servira à rien dans cet après-midi du 15 mai 1993. Elle n'a même pas eu le temps de réagir. Les deux assassins et leur conducteur l'attendent sur le chemin du retour. Ils étaient et se sont dans une position pour ne pas surtout rater leur cible désignée. Clédor Sène explique :

Ayant toujours nos armes avec nous, nous avons fait un tour au Conseil Constitutionnel où nous avons aperçu son véhicule au niveau du parking intérieur. Nous nous sommes plaqués d'abord à côté de l'Ambassade du Brésil sur le Boulevard Martin Luther King. Une heure de temps après, ne voyant pas venir, on a pensé qu'il avait emprunté une autre voie et nous sommes retournés au Conseil Constitutionnel où se trouvait son véhicule. Nous avons changé d'emplacement pour nous mettre sur la rue menant vers l'ENSUT.

Aux environs de 15 heures 20 minutes, sa voiture est passée et nous l'avons aussitôt pris en filature. C'est moi-même qui conduisais, Assane Diop qui était à mes côtés avait deux armes un PA 9 mm long et un PA 9 mm court. Quant à Pape Ibrahima Diakhaté, il était assis juste derrière Assane Diop et détenait un PA 7,65 mm et un PA 9 mm court. Toutes les armes étaient en position de tir. Un écart de 4 à 5 mètres nous séparait de son véhicule qui roulait à 80 kilomètres/heure environ. Maître Sèye avait pris place sur le siège arrière, côté droit, et devant lui, était assis son garde-corps. Je précise qu'ils étaient trois à bord. »

Les tueurs ont leur cible à portée de balles. Celle-ci vit ses derniers moments. Rien ne semble pouvoir arrêter cette machine infernale de la violence qui semble s'enclencher avec une rare intensité dans son mouvement. La bande de trois jeunes gens est-elle consciente de ce qu'elle est en train de faire ? En tous les cas, elle en est arrivée à commettre l'irréparable. Comme l'explique, si bien, dans sa déposition faite aux enquêteurs le 19 mai 1993, Clédor Sène, lui-même :

« A l'approche de l'Avenue des Ambassades son chauffeur a ralenti et a signalé pour indiquer son changement de direction à droite. C'est en ce moment précis qu'Assane qui était devant a tiré sur la lunette arrière en tentant d'atteindre Maître Sèye. J'ai ralenti à hauteur de sa voiture dont le flanc gauche était à notre portée. Assane a continué à tirer de même que Diakhaté qui a utilisé simultanément les deux armes qu'il avait. Assane et Diakhaté ont vidé chacun leur chargeur. L'une des armes détenues par Diakhaté s'est enrayée dès le troisième coup. Assane était convaincu d'avoir atteint l'objectif. J'ai accéléré pour continuer sur le Boulevard Martin Luther King en direction de la stèle Mermoz, en passant l'étude de Atépa Goudiaby. Nous avons traversé le quartier Mermoz pour nous engager sur la Voie de Dégagement Nord (Vdn). Arrivé à hauteur du Camp Leclerc, nous avons stationné sous un manguiier. »

Ainsi naquit l'« affaire maître Sèye ». Elle plonge le pays dans l'émoi et la stupéfaction. Personne, jusqu'ici, ne croyait que le Sénégal, qui a toujours voulu s'offrir en exemple en Afrique, pouvait en arriver-là. Même dans les pays africains où les élections ont souvent drainé des violences extrêmes, on en était jamais arrivé à une telle cruauté, en tuant un juge, parce qu'il a été simplement suspecté de partialité dans le traitement des contentieux électoraux. Le modèle présente, un hideux visage au continent. Le forfait commis, les tueurs s'emploient à faire disparaître tous les éléments qui peuvent les compromettre. Clédor Sène explique :

« Nous avons remis les plaques d'immatriculation que nous avions enlevées aussitôt après nous être assurés de la présence du véhicule de Maître Sèye. Nous avons profité de ce moment pour jeter les trois douilles retrouvées dans le véhicule. De là, j'ai déposé Diakhaté à Derklé puis Assane à l'avenue Bourguiba pour qu'il prenne le bus vers la Cité des Eaux. Juste à côté, j'ai déposé le véhicule chez un laveur et j'ai pris un taxi pour aller dans un télécentre situé sur la Route du Front de Terre vers Khar Yalla. J'ai appelé à la rédaction du journal Sud Quotidien pour revendiquer l'attentat au nom de « l'Armée du Peuple ». . Il s'agit d'un message improvisé qui a été intégralement reproduit par ledit journal. Je me rappelle avoir, auparavant, tenté le même appel au niveau d'un télécentre situé à Dieuppeul, non loin de l'école Saldia. Mais celui qui m'avait reçu m'avait invité à patienter, le temps de mettre en rapport avec un journaliste. J'ai raccroché en lui promettant de rappeler. Pour changer le timbre de ma voix, j'ai pris un mouchoir qui m'a servi de tampon. J'ai également appelé le journal Wal Fadji pour passer le même message ainsi que l'agence Française de presse dont la ligne était inaccessible. Après avoir passé les messages, je suis retourné chez Diakhaté et, ensemble, nous sommes allés dans un bar à l'enseigne « chez Niouky » sis au quartier Derklé, en face de l'école Voltaire pour prendre un pot. J'ai pris un double Pastis et Diakhaté une bière Flag. Nous avons quitté le bar vers 18 :20

minutes pour aller chez moi. Je l'ai laissé dans ma chambre pour récupérer mon véhicule. A mon retour, nous sommes restés ensemble à la maison et c'est là que nous avons appris, par la radio, la mort de Maître Babacar Sèye. Nous avons senti une satisfaction intérieure d'avoir réussi notre objectif. »

C'est le moment de rendre compte aux commanditaires de l'assassinat. Dès sa première audition, Cléodor Sène explique aux enquêteurs, comment ils ont procédé et à quel moment ils ont rencontré Abdoulaye Wade, chez lui, la nuit-même du crime, au-delà de vingt deux heures, pour lui dérouler le film des événements et les circonstances dans lesquelles sa bande et lui ont assassiné maître Sèye.

« Diakhaté est parti vers 19 :30 minutes et vers 21 :00, je suis allé le chercher. Ensemble, on s'est rendu chez Maître Abdoulaye Wade. A notre arrivée, l'un des gardes de corps, Lamine Faye, que nous avons rencontré, nous a dit que Maître Abdoulaye Wade était absent et quand nous avons insisté, il a fini par dire qu'il était là, mais qu'il ne pouvait pas m'introduire. Il en a parlé à son épouse. Viviane qui nous a conduits auprès de Maître Wade. Nous lui avons rendu compte alors qu'il était seul. Il semblait visiblement satisfait, mais n'a rien dit de plus. Nous avons quitté pour nous rendre en ville, au night club Africa, sis rue de Thiong, où nous sommes restés à consommer jusqu'à deux heures du matin. Puis, nous sommes allés nous coucher.

Après le forfait, Assane Diop est parti avec les deux armes qu'il avait utilisées. Quant à Diakhaté, il en avait fait de même avec les deux autres qu'il avait gardées je ne sais où. Quand nous avons appris l'arrestation de Maître Abdoulaye Wade, on a décidé de nous séparer des armes, pour éviter toute compromission. Assane Diop les aurait jetées en mer

Le suspect principal, Cléodor Sène, jusqu'ici, considéré comme le cerveau du complot fait aussi aux enquêteurs l'historique de ses relations avec celui qu'il désigne, dans son procès-verbal d'audition, comme étant le commanditaire de l'assassinat, en l'occurrence, Abdoulaye Wade.

« Je me suis rapproché de Maître Abdoulaye Wade à la suite des événements de 1988, au cours desquels, j'ai été arrêté en même temps que mes amis Ameth Guèye et Ousmane Sène, Pape Ibrahima Diakhaté ayant réussi à prendre la fuite. »

A notre sortie de prison en 1991, sans que je sache que mes poursuites constituaient pour lui une préoccupation, il m'a reçu à son domicile. J'étais avec Ousmane Sène et Amath Guèye. Au terme de l'entretien, il accepté de nous aider financièrement sur notre demande pour la création du Groupement d'intérêt économique (Gie). Nous étions intéressés par la pêche. Je puis vous dire que faute d'études de faisabilité et de financement, ce projet n'a jamais vu le jour. Je précise que Maître Abdoulaye Wade était alors Ministre d'Etat. La plupart de nos rencontres se déroulaient à son domicile ou à son Cabinet ministériel. S'agissant du même projet, Maître Abdoulaye Wade a eu à confier personnellement son étude à un de ses conseillers, dénommé Camara. Pour des problèmes de divergences, le projet a été retiré des mains de ce dernier et confié à un Cabinet spécialisé, la Panafricaine de Consultations et de Conseils, sis Rue Tolbiac. C'est toujours Me Wade qui m'a mis en rapport avec ce cabinet. L'autre facette de nos relations s'est dessinée à l'approche des élections présidentielles et

législatives de cette année. Sans que je ne me souviennne exactement du jour et du mois, mes deux amis Assane Diop et Pape Ibrahima Diakhaté et moi, sommes allés au domicile de Maître Abdoulaye Wade sis au Point-E. C'est aux environs de 19 :00 heures. Dans son bureau, nous lui avons demandé s'il pouvait avoir besoin de nos services. En clair, il s'agissait de savoir si le Parti Démocratique Sénégalais voulait, par notre entremise, avoir un bras armé. Je précise plutôt que c'est Maître Wade même et non le PDS en tant qu'entité qui nous l'avait demandé. Encore une fois, il n'y avait aucun témoin autre que lui et nous-mêmes. Avant de le quitter, Maître Wade nous a invités à réfléchir sur la question et de lui faire des propositions. Dans le cadre de cette affaire, aucun écrit ou rapport n'a été établi, tout se faisait verbalement. Plus tard, nous sommes revenus avec des propositions. Elles visaient l'acquisition d'armes automatiques et de logistiques pour renforcer d'abord sa sécurité et pour réaliser nos activités séditionnelles au besoin. »

Les relations de la bande des trois assassins avec Madame Viviane Wade, sont également évoquées devant les enquêteurs, par Clédor Sène qui se montre, sans aucune contrainte, très disponible pour collaborer, précise l'ancien membre des équipes d'enquête que nous avons interrogé. C'est Clédor qui affirme :

« Le mercredi 3 février 1993, Madame Viviane Wade, conformément aux instructions de son mari, m'a remis la somme de 500 000 F Cfa. Cette remise de fonds s'est déroulée dans leur salle de séjour sans témoin. Je signale que Maître Wade était absent de Dakar, pour avoir commencé sa tournée électorale à l'intérieur du pays. Ces 500 000 F Cfa viennent s'ajouter aux 500 000 F Cfa que nous avons reçus du nommé Mody Sy quelques jours auparavant. C'est avec les 500 000 F Cfa remis par Mody Sy, que j'ai acheté les quatre pistolets déjà évoqués. Par la suite, et seul pendant la campagne des Présidentielles, Maître Wade m'a présenté à son ami Samuel. Je ne connais pas le nom de ce dernier ni son adresse exacte à Paris en France. Je précise que Samuel était Sénégalais travaillant dans une multinationale ayant son siège à Paris, sans autre précision. Je sais que Samuel a une tante qui habite la Sicap Amitié 2 où je pourrais vous conduire. C'est Samuel qui, en présence de Maître Abdoulaye Wade m'a remis 2 000 000 F Cfa destinés à l'acquisition d'un véhicule de service, c'est-à-dire pour nos besoins de nos déplacements. »

Tout juste après l'assassinat de Me Sèye, certaines informations qui se révèlent, par la suite erronées, laissent entendre que le véhicule qui a servi aux tueurs a été exclusivement, payé à cet effet. Cela est inexact, comme le confirment les propos de Clédor Sène :

« C'est moi-même qui ai entrepris les démarches en Gambie pour l'achat du véhicule dont l'acte de vente est établi au nom du Gie ACROPOMER (Agence de Commercialisation des Produits de la Mer). L'entretien du véhicule et l'achat du carburant sont supportés par les montants reçus des personnes citées plus haut. Chaque fois que nous avons besoin d'argent, nous nous adressons à Maître Wade où à ses mandataires. Je tiens à préciser que c'est nous qui déterminions le montant. Contrairement à ce que l'on peut penser, les autres membres du Pds ou plutôt responsables, en dehors de ceux que je viens de citer, ne sont pas au courant de nos différents projets. Par conséquent, Maître Ousmane Ngom et Jean Paul Dias ne sont en rien impliqués dans cette affaire.

S'agissant des autres formations politiques, mon groupe n'entretient aucun rapport avec elles. Notre groupe a été baptisé « Armée du Peuple », le jour où le domicile de Youssou Ndiaye, Président du Conseil Constitutionnel a été déclaré attaqué. Ces propos d'attentat à ce domicile ont été véhiculés par la presse. En réalité, il n'y a pas eu d'attaque contre le domicile de Youssou Ndiaye. Aucun coup de feu n'y a été tiré. Il s'agissait beaucoup plus pour mon groupe, de créer la psychose de l'attentat, que de viser des vies. Le journal Sud Quotidien qui s'en est fait l'écho, s'est basé sur mon appel téléphonique du 15 mars 1993 à minuit, quinze minutes. J'ai sonné à leur numéro 22 53 93 pour leur annoncer la nouvelle à partir d'une cabine à cartes située sur l'Avenue du Président Lamine Guèye en face de l'ex Bata. »

Comme le souligne Clédor Sène, les membres d'un mystérieux mouvement, dénommé l'Armée du peuple, appellent à la rédaction de Sud quotidien, à laquelle j'appartiens depuis une vingtaine d'années, pour revendiquer le crime du 15 mai 1995. Cette revendication semble peu crédible. La rédaction a, en effet, un sérieux doute sur l'existence d'une organisation de cette nature au Sénégal. Une organisation, de surcroît, assez structurée et capable de mener des activités soutenues et d'envergure sur le long terme comme le prétendent les auteurs des appels. Elle pense qu'il s'agit, ni plus ni moins, d'un bluff émanant d'un groupuscule qui veut donner de l'éclat et de l'envergure à ses actions. Clédor confirme les sentiments que les journalistes de la rédaction ont, quand il déclare aux enquêteurs qui l'interrogent ce 19 mai 1993 que:

« Cette « Armée du Peuple » est composée de 5 membres, Mody Sy, le pourvoyeur de fonds, Modou Kâ, qui s'occupe de l'armement, Pape Ibrahima Diakhaté, Assane Diop et moi-même. Nous l'avons baptisé ainsi pour donner plus de poids à nos messages. Il s'agit là d'une armée psychologique plutôt que d'une organisation structurée. Je n'ai jamais visité l'Algérie. Cependant, j'ai séjourné au Maroc comme vous pouvez le constater à la page 30 de mon passeport où sont apposés les cachets d'entrée et de sortie de ce pays. J'ai visité ce pays dans le cadre des activités socio-éducatives, comme encadreur de colonies de vacances en 1991. J'ajoute qu'un autre mouvement baptisé « Front de Libération du Peuple Sénégalais » a également revendiqué le même attentat. En ma qualité de porte-parole de « l'Armée du Peuple », je puis signaler que ce n'est pas notre organisation qui a donné ces différentes appellations de groupes armés. Dans mon esprit, les fossoyeurs tentent soit de multiplier les pistes, soit d'exploiter l'évènement en leur faveur. A la lumière des révélations que je vous ai faites tout au long de l'enquête, vous pouvez dès lors savoir la paternité de cet attentat. Il vous est loisible de vérifier, tout ce que je vous ai dit. Je suis bien informé de l'existence du journal « Telex confidentiel International » qui est une société comme le journal « Jeune Afrique ». Cependant, notre organisation ne l'a jamais saisi pour revendiquer la paternité de l'attentat. »

Clédor qui se présente, dès le départ de l'affaire, comme le cerveau et le chef militaire de cette mystérieuse organisation, finalement, peu crédible n'a jamais subi de formation militaire. A cet égard, il avoue :

« Je n'ai subi aucune formation militaire. Mais par intérêt, j'ai su profiter de l'expérience militaire de mes amis Assane Diop et Pape

Ibrahima Diakhaté. Ce dernier est reconnu de son unité d'origine (le groupement Commando) comme ayant de bonnes dispositions aux tirs de fusil. Par ailleurs, il était dans une section spéciale. Quant à Assane Diop, il fut transmissionnaire et s'était signalé dans les compétitions de tirs au pistolet. C'est eux qui m'ont appris à manier les armes du genre pistolet. Je sais démonter et remonter un pistolet. Je me suis entraîné à trois reprises en compagnie de mes amis.

Il s'agissait plus spécialement de tirs effectués sur un baobab où nous précisions nos cibles, dans la forêt classée de Mbao, dont les arbres sont constitués pour la plupart d'anacardiens. C'est par mes propres recherches que j'ai obtenu le numéro d'immatriculation de la voiture de Maître Babacar Sèye. Il s'agit d'une Renault 25 de couleur marron. Quant aux adresses domiciliaires, c'est Maître Wade qui me les a communiquées. C'est aux environs de 21 heures 30 minutes que je suis allé au domicile de Maître Wade, en compagnie de Pape Ibrahima Diakhaté. Abdoulaye Wade était habillé d'une tenue traditionnelle de couleur bleu clair. Il s'agit d'un « diam pout » et de son pantalon indigène aux rayures verticales brillantes. Je n'ai pas prêté attention à la tenue vestimentaire de Madame Viviane Wade. Quant à Lamine Faye, il portait un ensemble « jean » de couleur sombre, mais pas noire. »

Pape Ibrahima Diakhaté se demande jusqu'à aujourd'hui comment ils ont pu aussi vite, tomber dans les filets des policiers. Il a au moins une idée. Il pense, en effet, qu'un homme, en fait, le garde pénitentiaire qu'ils ont pris sur la route, entre Mbour et Kaolack, au moment où ils se rendaient en Gambie, a alerté les policiers sénégalais qui se sont, ensuite, lancés à leur trousser. C'est Clédor qui donne aux enquêteurs le nom de celui que Pape Ibrahima Diakhaté désigne comme leur mouchard probable, selon Diakhaté :

« En cours de route, j'ai pris au passage un agent de l'administration pénitentiaire qui se rendait à Kaolack. Il c'était un nommé Insa Sagna en service au camp pénal de Kaolack. Je précise qu'il a pris place sur le siège arrière de la Peugeot 505 à la sortie de Mbour. J'ai séjourné à trois reprises à l'hôtel Kantora, à Banjul (Gambie) et une fois à l'hôtel Cariton. Je n'y suis jamais allé avec Pape Ibrahima Diakhaté et Assane Diop. Seulement, je sais que ce dernier a séjourné dans l'un des deux établissements hôteliers de Soma. Assane Diop est élancé (1,90m environ). De corpulence moyenne, il est de teint noir. Il s'habille généralement en « jean ». Concernant Pape Ibrahima Diakhaté, il est de taille moyenne (1,75 m environ). Il est de teint noir et ne porte aucun signe particulier sur le visage. Toutefois, il a une cicatrice sur l'une de ses cuisses. Il doit être âgé de 30 ans. Après le coup, toutes les armes devaient se retrouver avec Assane Diop, qui avait la charge de les planquer. Je sais que celui-ci m'a déclaré par la suite, les avoir jetés en mer, sans autre précision. Je n'ai pas la conscience troublée de cet acte, parce que m'y étant préparé. Donc, je savais d'avance les conséquences éventuelles que cet acte pourrait entraîner de mon côté. C'est en connaissance de cause que je me suis résolu à aller jusqu'au bout. »

Clédor Sène assume, ainsi, toutes ses responsabilités et ne regrette rien, devant les gendarmes enquêteurs. Cette première audition de l'enquête de police et le contenu global de la déposition subséquente, sont, aujourd'hui, largement confortés par le récit que nous fait Pape Ibrahima Diakhaté. Ce dernier décrit, à quelques

nuances près, la préparation et de l'exécution du crime du 15 mai 1993, comme l'a fait Clédor Sène dans sa première déposition à la police.

Tous deux, Clédor Sène, hier, et Pape Ibrahima Diakhaté, aujourd'hui, insistent sur un élément essentiel : Abdoulaye Wade est le commanditaire du crime. Même s'il demeure vrai, que Clédor Sène était largement revenu, devant le juge instructeur, sur ses premières déclarations, blanchissant maître et pour accuser l'ancien Premier ministre, Habib Thiam. Pures affabulations, soutient, aujourd'hui, Pape Ibrahima Diakhaté. Il explique que cette dernière accusation qui repose sur l'idée de simulation est un mensonge grossier qui leur a été dicté en prison par leurs avocats, en particulier par maître Khoureysi Bâ, précise-t-il.

Chapitre 7

Un crime sur commande

Au regard des enquêtes conduites, hier, comme aujourd'hui, tout porte à confirmer que la mort de Babacar Sèye, intervenue le 15 mai 1995, n'a été possible que grâce à la conjugaison de facteurs politiques, de conditions et de circonstances qui ont été consciemment déterminées par certains responsables politiques nationaux.

Leur appui logistique, leurs moyens financiers et leur détermination l'ont, en effet, rendue irréversible. C'est ce sentiment que traduit, si éloquemment, en mai 1993, le texte de Sidy Dieng cité dans le chapitre précédent. C'est ce que confirme, en des termes plus précis, Pape Ibrahima Diakhaté, en révélant, sans détours, les noms de leurs commanditaires.

« Tout le pays s'en doutait, depuis cet après-midi du samedi 15 mai 1993 : les assassins n'ont été, en réalité, que le bras armé d'un système, en particulier, celui d'un homme, dont les ambitions démesurées pour l'accession au pouvoir, ont pu conduire à tous les excès avant son sacre. C'est le moment ou jamais d'édifier, définitivement, la nation en démontrant de façon irréfutable l'implication des responsables du Pds, celle de son chef et de son épouse dans l'assassinat de Me Babacar Sèye. »

Après les événements de 1988 et l'emprisonnement de certains camarades de Pape Ibrahima Diakhaté, la bande n'a pas, pour autant, rompu ses relations avec les leaders du Pds. La participation des Libéraux au gouvernement entre 1991 et 1993 avait, comme refroidi ces relations, soutient aujourd'hui Diakhaté. Il explique avoir été, particulièrement, choqué par cette entrée :

« Elle m'était insupportable car j'estimais qu'elle était en contradiction flagrante avec le combat auquel nous appelait Me Wade et dans lequel je m'étais activement engagé deux ans auparavant. Les autres camarades, Clédor Sène, en particulier, communiquaient avec Me Wade parfois directement mais le plus souvent indirectement par l'entremise de certaines personnes comme Mody Sy. Nous avons renoué les contacts, de façon plus assidue, dès la sortie de Me Wade et de ses ministres du gouvernement de majorité présidentielle élargie (Groc), constitué le 7 avril 1991. Ce fut au moment où les libéraux s'apprêtaient à aller en campagne électorale, pour le scrutin présidentiel de février 1993. A la veille du lancement officiel de cette campagne électorale, Me Wade nous fit appeler et nous fit savoir lui et son épouse, qu'il souhaitait nous avoir avec eux dans leurs tournées politiques programmées à l'intérieur du pays. »

Les jeunes contactés marquent immédiatement leur accord. Me Wade a besoin de leurs services pour renforcer sa sécurité. Après leur rencontre, c'est son épouse qui, selon pape Ibrahima Diakhaté leur remet une somme d'argent d'un montant de cinq cent mille, sur les ordres du « Vieux ». Cet argent doit servir à l'achat d'armes. *« C'était pour nous permettre, disaient les époux Wade, de mieux assurer leur défense. »*

Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté décident alors, explique ce dernier, de se rendre à Touba pour acheter deux pistolets. Ils ont

finalement renoncé à ce voyage car ils estiment que les sommes prévues ne sont pas suffisantes pour avoir les armes de qualité dont ils ont besoin. C'est la première fois que l'épouse de Mme Wade remet, en sa présence et à sa connaissance, soutient Diakhaté, de l'argent à un de ses camarades avec qui, il a été accusé et jugé, pour l'assassinat de Me Sèye.

Après le voyage avorté de Touba, Clédor Sène, explique Pape Ibrahima Diakhaté, entre en contact avec quelqu'un dont il oublie le nom, pour acheter des armes. Leur contact officie à « Keur Sérigne-bi ». C'est un haut lieu de trafic de toutes sortes, situé sur l'Avenue Blaise Diagne à Dakar. Selon Pape Ibrahima Diakhaté, c'est là où Clédor a pu se procurer un pistolet.

Après quoi, ils peuvent partir en campagne, avec le Secrétaire général du Pds. Viviane Wade tient, manifestement, à leur faire porter des armes au cours des tournées politiques. Diakhaté soutient que celle-ci a, finalement, convaincu son époux de leur prêter une arme personnelle. Clédor Sène la porte en permanence durant toute la campagne. Il s'agit, en fait, d'un pistolet 9mm long.

Abdoulaye Wade et les jeunes futurs criminels entament, dès l'ouverture de la campagne, les tournées par la région de Tambacounda. Clédor et ses amis prennent place dans un véhicule appartenant à feu Boubacar Sall. Une 405 conduite par un chauffeur du nom de Saourou : le conducteur attitré de Boubacar Sall. Ousmane Sène dit « Tenace », Clédor Sène, Ahmed Guèye et lui-même voyagent toujours à bord de ce véhicule et restent toujours ensemble. Et ce, jusqu'à la fin de la campagne. Diakhaté se souvient de certains détails :

« Je me rappelle encore la superbe nuit que nous avons passée à Kédougou. Le séjour était à la fois gai et plaisant. C'était la première fois que je rencontrais Kader Sow, l'actuel directeur de cabinet du Chef de l'Etat. Nous étions, en effet, avec lui ce jour-là et avons dîné ensemble. Je me rappelle que nous avons mangé un couscous à la sauce viande, au domicile d'un responsable local du parti où nous avons également passé la nuit.

Depuis la région de Tambacounda, nous avons suivi le cortège du Pds durant toute la campagne menée dans l'ensemble du pays. Nous avons sillonné toute la Casamance. J'avais particulièrement aimé cette étape de la tournée. Le « Vieux » avait peur de cette région. Contrairement à ce qu'il voulait faire croire, il ne se sentait, nullement, en sécurité dans cette région en rébellion et très peu sûre à l'époque, surtout. Je le sentais dans son attitude. Il affichait une prudence extrême et se montrait très regardant concernant les mesures de sécurité arrêtées. ».

Après le crime du 15 mai, certains responsables du Pds tentent de minimiser, vaille que vaille, la présence de la bande à Clédor aux côtés de Me Wade. Certains vont jusqu'à dire que ceux-ci sont des agents doubles du Ps qui ont travaillé pour un court instant dans l'entourage immédiat de leur chef. Rien n'est moins faux que de telles affirmations, déclare Diakhaté :

« Nous n'avons jamais joué ce double rôle. Nous étions et travaillions avec le « Vieux » car nous étions convaincus que son

combat était juste, légitime et nécessaire. Il nous l'avait dit et nous avait convaincus de le suivre. Nous l'avons fait, jusqu'à la limite de l'inacceptable. Et nous en avons payé le prix fort. Ce fut injuste et malhonnête de la part de ces responsables libéraux qui prétendaient que nous étions des éléments introduits dans leur rang dans le dessein de nous faire jouer un double jeu. »

Aujourd'hui, Pape Ibrahima Diakhaté parle de leurs relations avec Abdoulaye Wade et son parti d'une façon presque dépitée. Il fait défiler le film de ses souvenirs avec un certain pincement au cœur. Il croit que tout était fait et organisé pour embrigader des consciences de jeunes trop fragiles car peu mûres. Il se souvient :

« Nous travaillions en symbiose avec le Pds et son premier responsable. Nous communions et nous étions dans le même combat. Nous devrions tous nous montrer solidaires dans les épreuves comme nous avons décidé ensemble d'emprunter le chemin ayant conduit aux dérives qui expliquent la mort de Me Sèye. Pour ce qui nous concerne nous avons été, d'une certaine manière, solidaires car nous avons, lors de notre procès, comme pendant les enquêtes de police et l'instruction de cette affaire Me Sèye, menti au pays et à la justice pour protéger Me Wade. Si nous n'avions pas été solidaires Me Abdoulaye Wade n'aurait jamais été élu ce 19 mars 2000, Président de la République du Sénégal. »

Pape Ibrahima Diakhaté dit garder et gardera, à jamais, un amer souvenir de son compagnonnage avec le « Vieux ». Il l'admirait. Il ne se lassait jamais de se laisser prendre en photo avec Abdoulaye Wade, pendant les campagnes électorales, de février et de mai 1993. Il avait confectionné un album photo très riche qui retraçait et immortalisait, pour ainsi dire, les moments vécus pendant la campagne pour les scrutins présidentiel et législatifs, en particulier, lors des tournées effectuées dans les trois régions de Tambacounda de Kolda et de Ziguinchor.

Seulement, dès que Babacar Sèye a été assassiné, des responsables du Parti démocratique sénégalais, en particulier Abdoulaye Faye, leur ont suggéré de détruire toutes les photos qu'ils avaient par devers eux et qui étaient susceptibles de compromettre le Pds et ses responsables. Celles-ci ont été toutes détruites, à en croire Pape Ibrahima Diakhaté. Il regrette d'avoir suivi leurs conseils. Des archives parlantes existent pour expliquer leurs rapports avec les responsables du Pds. Des perquisitions intelligemment menées auraient permis, affirme Pape Ibrahima Diakhaté, aux enquêteurs de la gendarmerie nationale qui avaient en charge le dossier Me Sèye, d'établir la connexion entre leur bande et l'équipe de Maître Wade, d'alors.

En revanche, Diakhaté détient encore une seule photo qui reste des campagnes de 1993. Il s'agit d'une photo prise à Sédhiou à la maison des jeunes de cette localité. Le « Vieux » y figure. C'est d'ailleurs à cette étape de Sédhiou que Clédor Sène a pris contact avec Assane Diop pour lui demander de les rejoindre en campagne. Il marque sans accord. Diakhaté indique à ce propos :

« Nous l'avons embarqué à Rufisque, alors que nous venions de Diourbel. Lui prenait souvent place au cours de la tournée à bord d'un

véhicule 4x4 conduit par un certain Moussa Bâ. Pendant pratiquement toute la campagne, nous étions ensemble, sauf à Saint-Louis. Nous ne sommes pas allés dans cette ville. Nous étions, par contre, avec Me Wade dans les régions de Kaolack et de Fatick et de Diourbel. Je me souviens que quand le cortège de Me Wade séjournait à Diourbel, celui de l'ancien président de la république, Abdou Diouf, y était aussi. Il y avait un brin de tension dans la ville. Abdou Diouf était dans l'Hôtel de Ville quand nous traversions la ville et nous dirigions vers le stade. Nous apercevions les militants socialistes à l'intérieur de la cour de l'hôtel de ville. Jacques Baudin était à l'époque le maire de cette localité. Tous ces militants jetaient un regard curieux vers nous alors que nous nous rallions le stade de la ville. »

Après le meeting de Diourbel le convoi de Maître Wade descend sur Thiès.

« Ousmane Ngom est omniprésent au meeting au point d'éclipser Boubacar Sall qui paraît moins actif que d'habitude, ce jour-là, selon les constations de Diakhaté. Ousmane Ngom, a toujours manifesté beaucoup d'égards à l'endroit de notre bande.

« Je me souviens d'un petit incident, en fait, un détail, comme il s'en produit souvent dans les rassemblements politiques : Clédor a eu une violente prise de gueule avec un militant qui voulait monter à la tribune ou devait prendre place Me Wade et la délégation du parti. C'est Ousmane Ngom qui les a calmés. L'insistance de ce militant qui tentait de forcer le barrage de sécurité que nous constituons le rendait, à nos yeux, quelque peu suspect. Nous étions vigilants nous étions convaincus que le Ps était capable d'un coup fourré en retournant les armes de certains proches ou militants contre le Secrétaire général du Pds. On nous l'avait dit et fait croire. Le doute n'était pas possible. »

En dépit de son amertume légitime, Pape Ibrahima Diakhaté se rappelle avec beaucoup de plaisir des campagnes électorales de février et mai 1993 :

« Nous avons passé avec les responsables du Pds une extraordinaire campagne électorale pour le scrutin présidentiel de février 1993. Nous étions convaincus que la campagne était pleine et réussie. Nous pensions qu'elle serait décisive pour l'issue du scrutin. Le candidat Wade avait déjà perdu la bataille de la présidentielle. Il misait sur les législatives pour forcer une cohabitation qui aurait forcé la démission du candidat du Ps qui, de toutes les façons, était mal, selon les analyses que Me nous en avait présentée. Nous avons mené campagne avec la conviction que c'est maître qui allait gagner. Il ne pouvait, à nos yeux, perdre cette élection. Pour nous, la victoire était certaine. Nous avons tous acquis cette conviction. La désillusion fut grande. L'amertume était d'autant plus forte que nous avions le sentiment profond que la victoire nous a été volée. Les élections législatives se présentaient alors comme un ultime rendez-vous qu'il ne fallait, en aucun cas, rater. »

La bande à Clédor Sène, était finalement devenue centrale dans le dispositif de campagne d Pds. Elle se voyait confier des missions spéciales, y compris de jour de vote. Ce dimanche 9 mai 1993, ils ont été sollicités par Me Wade, pour transporter un marabout qui était un de ses alliés principaux.

Pape Ibrahima Diakhaté raconte :

« Pendant cette campagne nous faisons partie du groupe des hommes de confiance de Wade. Je peux même dire des mots à propos de ses relations avec le guide religieux, Moustapha Sy qui, à l'époque n'était pas du tout en bons termes avec le régime socialiste. Il le détestait, je crois, au plus haut point. Je me souviens avoir écouté à plusieurs reprises la fameuse cassette dans laquelle il parlait de l'ancien chef de l'Etat, Abdou Diouf. J'avais beaucoup apprécié sa sortie. Je respecte beaucoup cette personne-là. J'avais énormément apprécié le soutien qu'il apportait à Wade. Je me rappelle, lors du vote aux élections législatives du 9 mai 1993. Nous l'avons transporté à Tivaouane pour qu'il y effectue son de voir de citoyen. »

Pourquoi, eux, Pape Ibrahima Diakhaté, Ameth Guèye, et Clédor Sène ont-ils transporté le marabout ? Pape Ibrahima Diakhaté explique :

« Le jour des élections là, il avait un petit problème. Il devait aller voter à Tivaouane, mais n'avait pas d'autorisation pour s'y rendre. Il appelle le Vieux, qui lui prête une voiture du Pds. Je ne sais plus ce qu'on faisait chez le Vieux. Nous étions là, par hasard, et aucun chauffeur n'était disponible. Le Vieux désigne Ameth Guèye, pour qu'il conduise Serigne Moustapha Sy à Tivaouane. Nous sommes allés le chercher chez lui. Nous l'avons conduit à Tivaouane et nous l'avons ramené à Dakar. Au retour, à Diamniadio, nous avons été arrêtés par un gendarme qui voulait vérifier notre autorisation. En reconnaissant le marabout, il a plutôt sollicité des prières et nous a laissé partir. »

La proclamation des résultats de l'élection présidentielle de février avait profondément choqué Abdoulaye Wade. Diakhaté se souvient des entrées et sorties de certains ténors de l'opposition qui venaient rendre visite à Wade à son domicile :

« Je voyais des gens comme Landing Savané, Abdoulaye Bathily et autres dirigeants de l'opposition de l'époque, au domicile du « Vieux ». Personnellement, je ne savais pas de quoi ils parlaient avec leur hôte. Il me semble qu'ils discutaient de la mise en place d'un gouvernement parallèle. Il y avait des rumeurs et eux ils venaient au domicile du Vieux pour se concerter. »

En désespoir de cause, le « Vieux » abandonne le combat de la présidentielle. Et met en sourdine ses contestations. Il se résigne et repart à l'assaut de la citadelle socialiste. Les législatives sont pour lui une bouée de sauvetage. Quand Me Wade a décidé de battre campagne pour les législatives, Diakhaté se souvient qu'ils les a fait venir pour leur expliquer que :

« Les législatives peuvent faire « tomber l'autre ». Ils sont alors, à nouveau, partis avec lui en campagne.

« Nous savions que le « Vieux » attachait un important prix à ces élections. »

Abdoulaye Wade le souligne avec beaucoup de vigueur dans une déclaration faite le jour même de l'ouverture de la campagne électorale ce 18 avril 1993 :

« J'ai décidé moi-même de conduire la liste de mon parti (...) Si grâce à Dieu j'obtiens 61 des 120 députés de l'Assemblée nationale, il n'y aura pas de gouvernement sans mon consentement, si je ne le forme pas moi-même. Donc contrôler l'Assemblée nationale, c'est avoir le pouvoir. »

Dans le même ordre d'idées, certains alliés traditionnels de Me Wade, préconisent le changement, en prenant la citadelle que constitue

l'Assemblée et en lançant à partir de là les réformes qui vont impulser les changements souhaités. Les législatives sont attendues avec beaucoup d'intérêt dans les deux camps qui se font face. Le pouvoir sait qu'en perdant la bataille la tâche du président qu'il vient de faire réélire sera très compliquée.

Les données politiques du pays font craindre le pire à nouveau. Les gens ont peur. Autant le Pds et ses dirigeants font peur, autant, eux aussi, semblent préoccupés par leur sécurité. Abdoulaye Wade et ses amis font circuler le bruit que certains nervis du Ps, sur commande, doivent attaquer les maisons des responsables libéraux. Jouent-ils ainsi à la diversion ou bien les rumeurs en question sont-elles fondées ? Wade veut assurer la sécurité autour de lui et surtout dans sa propre maison. Il commet la bande à Clédor Sène à cette tâche. Pape Ibrahima Diakhaté raconte :

« Il me revient à l'esprit quelques faits. Juste avant les législatives, nous avons passé des nuits chez Wade. Il nous fait venir, un jour, pour demander de passer la nuit à son domicile, parce qu'il avait appris que des nervis du Ps, allaient attaquer son domicile. On y a dormi au moins cinq jours. Quand nous sommes arrivés chez lui, pour prendre y nos quartiers, il a sorti de sa chambre à coucher une arme et nous l'a remise. Il s'agissait d'une chevrotine, un fusil de chasse : un cinq coups. Le 6^{ème} coup est introduit manuellement. C'était un semi-automatique. Quand on dit semi-automatique, c'est quand tu « armes » une fois. Tu « armes » une fois et tire plusieurs coups. Mais ce n'est, pour autant pas une arme à rafales. Un autre jour, il nous a appelé pour qu'on passe la nuit chez lui. Ce jour-là, j'étais avec Clédor. Le « Vieux » nous a dit que les rumeurs persistaient, concernant une attaque éventuelle contre son domicile. Il précisait cependant que « cela ne tenait qu'à nous rester ou de partir. » Je n'avais pas senti la nécessité de rester et je suis allé dormir chez moi. Par contre, Clédor et les autres gars y ont dormi au Point E, chez le « Vieux ».

Les législatives interviennent le 9 février 1993. Le pays attend avec angoisse leurs résultats avait été traumatisé par les péripéties de la longue attente des résultats du scrutin précédent. On se rappelle que le juge Kéba Mbaye avait démissionné de la présidence du Conseil Constitutionnel laissant son fauteuil à un autre magistrat, Youssoupha Ndiaye, actuel ministre d'Etat, ministre des Sports, dans le gouvernement du président Abdoulaye Wade. Curieux retournement de l'histoire ! C'est lui qui a été dans un premier temps ciblé par les tueurs de Me Sèye.

« Je me rappelle que quand Kéba Mbaye a démissionné et que Youssou Ndiaye a été nommé, il nous a appelés et nous a dit : Youssou Ndiaye a été nommé pour voler les élections. Lui, je le connais bien, il est programmé pour me liquider avec mon parti. Est-ce que vous êtes capables de vous en prendre à lui. Il a ensuite ajouté,

Diouf n'a pas respecté nos accords. On aurait dû se concerter avant que quelqu'un ne soit nommé. Les propos du Vieux sifflent encore dans mes oreilles. Il y a des mots qui sont difficiles à prononcer. Lui-même a eu du mal à sortir ceux par lesquels il nous exprimait ses souhaits. Il réussira, tout de même, à dire : « si vous pouvez éliminer Youssou Ndiaye, faites-le. »

Mieux ou pire, Il est allé plus loin, dans l'explicitation de son désir :

« Il faut l'assassiner, qu'on l'assassine. Il l'a dit en wolof et l'a répété en français. Il a conclu notre entretien avec cette terrible phrase que je n'oublierai jamais de même que je n'oublierai l'entretien au cours duquel elle a été prononcée. Il a eu lieu un dimanche soir à domicile du point E. Nous étions deux avec lui : Clédor Sène et moi-même dans son salon. Quelques instants après, Ousmane Ngom est venu nous rejoindre dans le salon. Nous avons déjà terminé notre entretien. Je suis sorti de là totalement bouleversé. Nous sommes restés silencieux pendant de longues minutes. J'ai quitté avec Clédor Sène le domicile de Me Wade, en cours de route, j'ai exprimé mes craintes à mon camarade. Il a esquivé la question quand je lui'ai dit : est-ce que tu penses cette opération est possible. Nous en avons reparlé trois jours après. La décision était ferme : nous refusions de nous exécuter. J'estimais que nous prenions trop de risques en essayant d'attenter à la vie de Youssoupha Ndiaye. En fait, nous avons louvoyé et tergiversé. Plus d'une semaine après notre entretien et en voyant que nous traînions les pieds, Me est revenu à la charge. C'est là où Clédor Sène et moi-même avons décidé de louer une voiture pour l'exécution de l'opération. »

L'argent de la location du véhicule leur a été remis par Abdoulaye Wade, alors que d'habitude, indique Pape Ibrahima Diakhaté, « c'est Viviane Wade qui donne les sommes d'argent dont nous avons besoin pour conduire nos activités », révèle Diakhaté. La voiture louée est une Ax Citroën. Elle est louée aux abords de la salle des ventes, auprès de la société de location, « Touba Auto ». Après avoir loué la voiture Diakhaté et Sène se sont « immédiatement rendus au domicile du Vieux avec la voiture louée pour lui rendre compte de l'état de nos démarches, en lui indiquant, également, que nous allions mettre en place un plan de filature du véhicule du nouveau président du Conseil constitutionnel. Je le voyais totalement détendu et même souriant. Il était, désormais, moins crispé, alors que quelques jours, auparavant, il se montrait agressif à notre égard. Il nous a remis encore de l'argent, avant qu'on ne sépare. Il nous le remettait en nous demandant d'aller louer des studios en ville pour mieux nous concentrer. Nous ne l'avions pas fait. »

Après le dernier entretien qu'ils ont eu avec Me Wade chez lui, les deux jeunes ont réfléchi. Ensemble, ils ont décidé de renoncer au projet de liquidation de Youssou Ndiaye. C'est Pape Diakhaté qui tente de dissuader ses amis de passer à l'acte :

« J'ai dit alors à mes gars, à Clédor Sène en particulier, qu'on ne pouvait pas faire une telle chose. Ne nous engageons pas là-dedans, c'est le propos que je leur avais tenu. Youssou Ndiaye logeait à l'époque près du Palais. Je me souviens que la porte du garage était peinte en vert. Nous avons décidé de simuler une attaque chez le juge constitutionnel pour faire croire que nous avons tenté et échoué

l'opération commanditée par Me Wade. En réalité, il n'en était rien. Il s'agissait d'un bluff destiné à le calmer car il ne supportait plus de nous voir louvoyer avec ses instructions. Nous nous sommes dit, nous-mêmes, que ce n'était pas possible et qu'il fallait faire une revendication : « Attaque chez Youssou Ndiaye ». Des journaux, comme Walf et Sud avaient immédiatement repris à la une de leur édition du lendemain cette revendication factice accréditant l'idée qu'il y avait un attentat manqué chez Youssou Ndiaye. »

Les informations publiées à cet effet par les journalistes n'étaient pas prudentes ni dubitatives. Ils se reprendront, cependant, deux jours après, pour dire que c'était une fausse alerte. Tout cela tendait à prouver que les jeunes commis à la tâche de tuer Youssou Ndiaye n'étaient pas moralement, ni psychologiquement prêts à exécuter la mission qui leur a été confiée.

« Nous ne le pouvions pas. Nous ne le voulions pas, non plus. Abdoulaye Wade nous y a inlassablement poussés. Le plus grave, quand je le regarde se mouvoir dans l'espace présidentiel et présider aux destinées du pays, c'est de me dire qu'on a pu en arriver là, à cause de cet homme devenu Président de la République. Abdoulaye Wade nous exhortait au meurtre, en utilisant des termes très féroces qui donnaient froid au dos. Nous résistions et manoeuvrions. Youssou Ndiaye ne pouvait pas mourir. Quelque chose nous interdisait d'envisager sa mort. Je le dis, car avec moins d'insistance nous avons attenté à la vie de Me Babacar Sèye. C'est Dieu qui en a voulu ainsi. Pourquoi ? Je ne sais pas »

C'est ainsi que parle, aujourd'hui, Pape Ibrahima Diakhaté. Concernant maître Sèye, depuis sa nomination au Conseil constitutionnel, Abdoulaye n'a jamais eu de cesse de l'attaquer, à cause de son passé politique de député socialiste. Il l'a souvent ciblé dans ses discours publics. *« Celui-là, c'est un ennemi. Pape Ibrahima Diakhaté souligne avoir entendu Abdoulaye Wade répété, devant eux, à plusieurs reprises, cette phrase. Les propos de Me Wade sonnaient comme une sentence exécutoire. C'est du moins ce que soutient Pape Ibrahima Diakhaté :*

« Il nous a dit que c'était son ennemi. Je me rappelle, c'était un dimanche. C'est Viviane Wade, elle-même, qui nous a reçus dans le salon, Me Wade s'entretenait en ce moment avec quelqu'un dans ses appartements. Il est venu nous rejoindre dans le salon, avant cela son épouse avait servi, à chacun de nous, un verre bien glacé de bissap. Un soleil de plomb dardait ses rayons sur Dakar, dans cette après de très forte canicule. La maison n'était pas, comme d'habitude remplie de militants. [Je me souviens encore des mots de Wade : « Ah, non, Me Sèye, ce n'est pas possible. Je sais pourquoi il est là. C'est sûr qu'il a été nommé, uniquement, pour aider à tout truquer. C'est un scandale. Il doit payer, c'est un ancien militant du Ps ». Abdoulaye Wade précisera davantage sa pensée: «Lui, il ne faut pas le rater ».

Sur ces faits, le « Vieux » s'est levé et a fouillé dans une caisse, pour en sortir un vieil annuaire. Il griffonne sur un bout de papier les coordonnées de Me Babacar Sèye. »

Me Wade signe-t-il ainsi l'arrêt de mort de Babacar Sèye pour donner, ensuite, à ses bourreaux les moyens de dresser sa potence. *« Oui »* répond Pape Ibrahima Diakhaté quand il souligne que:

« Il nous indiqua aussi l'emplacement de sa villa de Mermoz. Il nous a, également, dit que Me Sèye avait une autre maison à Dieuppeul. Il mentionne sur le papier un numéro de téléphone. C'était celui de sa maison de Saint-Louis. Pour l'atteindre ce sera plus facile, indique-t-il, de l'attendre sur le chemin de la mosquée. Il nous fournit un détail : « tous les matins à l'aube, il va prier à la mosquée, vous pouvez l'attendre sur le chemin de la mosquée ». J'ai frêmi quand il a fini de parler. »

Tuer, qui plus est, sur le chemin de la mosquée, la symbolique est suffisamment forte pour étonner, voire choquer, même de jeunes gens qu'on prépare à assassiner. Pape Ibrahima Diakhaté s'émeut :

« Je me suis demandé comment à son âge pouvait-il organiser l'assassinat d'un homme et recommander aux assassins désignés de l'attendre sur le chemin de la mosquée. Nous avons refusé et notre refus, en ce moment, était catégorique. Le « Vieux » nous amadouait. Il redoubla d'efforts quand il s'est rendu compte de notre détermination à maintenir notre refus. Il nous a alors boudé. Cette attitude a duré au moins une semaine. Au bout il avait décidé de changer de stratégie. Il nous fit appeler. Je me souviens c'est Abdoulaye Faye qui m'en avait informé en me précisant que Clédor Sène et Assane Diop étaient avertis. »

Abdoulaye Wade attend les jeunes à la permanence électorale de son parti. C'est quartier général situé à l'époque en face de l'école nationale de police. Il y attend depuis deux heures. Avant l'arrivée de Clédor Sène et de Pape Ibrahima Diakhaté, il était occupé à régler des problèmes d'intendance. Il réglait avec son staff des problèmes de véhicule et de tickets d'essence, se souvient Pape Ibrahima Diakhaté :

« Quand nous sommes venus le trouver, il ne nous a pas directement parlé de l'opération. Il a repris avec nous les discussions autour d'un vieux projet. Nous avons, en effet, un jour discuté avec lui des possibilités et de la nécessité de lancer une opération insurrectionnelle au Sénégal. Celle-ci devait instaurer un climat de guerre civile et de terreur susceptible de forcer Abdou Diouf à s'asseoir, à nouveau, avec lui pour déterminer les conditions de mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Ces discussions avaient lieu, tout juste avant son entrée dans le gouvernement en avril 1991. Il était question, à l'époque de nous faire voyager en Europe, en vue de rencontrer des partenaires du « Vieux » qui, selon ses propres dires devaient nous aider à acquérir des armes et à les faire convoier au Sénégal. Le « Vieux » semblait sérieux, à l'époque, sur ce projet. Il avait interrogé chacun de nous pour savoir si nous disposions de passeports. Parmi nous, seul Clédor en possédait. Le « Vieux » expliquait, sans détours, qu'il était convaincu que le Ps ne lâcherai jamais le pouvoir et qu'il pensait qu'une insurrection était nécessaire pour l'en déloger. J'imagine que si le « Vieux » avait les moyens d'une telle aventure, il l'aurait tentée, en essayant de se réfugier derrière des paravents. Notre bande était l'embryon de son hypothèque « armée de libération » et le paravent disponible. »

En faisant miroiter à des jeunes l'idée de voyager en Europe et de se retrouver à la tête d'une structure de combat, disposant

d'importants moyens modernes à cet effet, Abdoulaye Wade se donnait-il ainsi les moyens de manipuler des jeunes à la conscience fragile et trop naïve, pour croire et adhérer, sans inventaire, à une vaste supercherie politique ? Une supercherie qui, malheureusement, les a conduits au meurtre de Me Sèye. C'est cela que pense, aujourd'hui, l'un d'entre eux, Pape Ibrahima Diakhaté.

« Aujourd'hui, je mesure toute la subtilité de l'arnaque qui n'avait autre but que de manipuler et de dresser des criminels obéissants. Abdoulaye Wade nous précisait, au cours de nos entretiens de l'époque que tous les détails de nos déplacements en Europe devaient être réglés par Samuel Sarr, à qui il avait, disait-il, confier la conduite de l'opération. »

Dans la perspective de leurs déplacements en Europe Me Wade avait remis un paquet de travellers chèques à Clédor Sène. La contre valeur en Cfa était estimée à un peu plus d'un million. Pape Ibrahima Diakhaté ne sait pas le montant exact de la somme. Quand Clédor Sène a tendu le paquet de travellers à Me Wade pour les lui retourner, le « Vieux » n'a pas accepté, il indique aux jeunes qu'ils peuvent le garder. C'est ce qu'ils font. Clédor Sène assure la gestion des fonds, se souvient Pape Ibrahima Diakhaté. Ce dernier affirme :

« Dans la perspective de mettre en place notre groupe armé, tel que souhaité par le « Vieux », nous avons décidé de prendre contact avec un certain René Diédhiou. C'est cet homme qui a été pris par les enquêteurs et relâché quand nous avons été arrêtés. Beaucoup de personnes qui avaient entendu parler de son arrestation se demandent encore pourquoi il n'a pas été jugé. Il ne devait pas l'être, car il n'a jamais fait partie du complot. Son histoire avec notre groupe est simple à expliquer. Quand il Faut-il le rappeler, quand Clédor Sène a rendu l'argent et les travellers chèques au Vieux, il a refusé en nous disant « non, non, non, prenez-le ». Il était étonné, parce qu'il ne s'y attendait pas. Il nous avait en plus offert 100 litres. Le soir même. Clédor Sène a pris l'initiative, de contacter René Diédhiou, pour aller lui rendre visite en Casamance avec nous. Il ne connaissait pas exactement son village. Il savait, juste, qu'il habitait dans le département d'Oussouye, non loin de cette même ville. »

René Diédhiou est un ancien rebelle. Il a fait connaissance avec Clédor Sène en prison. Assane Diop et Pape Ibrahima Diakhaté ont fait le voyage avec Clédor Sène pour lui rendre visite. Ils sont allés voir René Diédhiou pour le convaincre d'intégrer leur prétendu groupe armé en état de constitution. Ils l'ont trouvé chez lui à Bocotingo. C'est à Oussouye qu'on leur a indiqué le chemin qui conduit à son village natal de Bocotingo. Ils s'y sont rendus le soir même, quand ils sont arrivés dans l'après-midi à Oussouye. Clédor avait pensé qu'en rencontrant René Diédhiou, ce dernier pourrait les aider à trouver des armes de guerre ou leur indiquer des pistes clandestines pouvant servir à leur approvisionnement. Quand ils sont arrivés, les villageois ne leur faisaient pas confiance et les regardaient d'un drôle d'œil. Ce sont, pourtant, eux qui ont annoncé l'arrivée des hôtes à René Diédhiou qui était en cachette quelque part dans le village, non loin d'eux, nous précise Pape Ibrahima Diakhaté.

C'est René Diédhiou, lui-même, qui révèle le plus tard à ses visiteurs :

« Il nous voyait à notre entrée dans le village et c'est quand il a reconnu Clédor qu'il est sorti de sa cachette. Nous avons vu René, les gars ont discuté longuement avec lui. C'est un gars bien. Il est Diola. Il nous a présenté aux gens du village, à tonton Simon... Nous sommes trois jours dans le village et faisons des allers-retours entre Bocotingo et Oussouye. Le dernier jour, les gendarmes d'Oussouye et les militaires avaient remarqué notre véhicule et nos allers-retours. Nous-mêmes étions conscients qu'on pouvait se faire descendre par les rebelles. Nous avons, en effet, peur qu'ils pensent que nous étions des nordistes venus faire de l'espionnage au profit de l'armée nationale. On avait, quand même, pris le risque. »

Un soir, alors que les visiteurs étaient en compagnie d'un proche de René Diédhiou, ils ont été arrêtés sur la route par des gendarmes. :

« Nous nous sommes garés devant une école. Apparemment, les gendarmes savaient que nous allions repasser. Il y avait une table et des chaises. Il y avait un militaire, un lieutenant ou un capitaine, je ne sais plus, avec un gendarme lui aussi lieutenant ou capitaine. Ils ont fouillé la voiture. Ils n'y ont rien trouvé. Ils nous ont demandé nos pièces et ont commencé à nous poser des questions :

- qu'est-ce que vous faites ici ?

- qu'est-ce qu'on fait où ?

- Ici à Oussouye

- Nous sommes venus voir notre copain, nous sommes des Sénégalais et puis, ici, c'est le Sénégal

- Mais vous n'ignorez pas qu'ici c'est une zone rebelle. Nous ne savons pas si vous venez donner des informations.

Ils ont eu des soupçons. Ces soupçons étaient sûrement renforcés par un fait : la voiture à bord de laquelle nous voyagions était immatriculée en Gambie. Après discussions, ils nous ont dit, en pointant du doigt vers le village :

- Ce sont des rebelles. De toutes les façons, ne revenez plus ici. Si vous remettez les pieds ici, vous serez arrêtés

Et ils ont commencé à vilipender les rebelles et leurs soutiens. »

Pape Ibrahima Diakhaté se rappelle qu'en quittant le village, un petit garçon leur avait demandé de lui ramener un ballon. Etant donné qu'ils rentraient et ne revenaient plus au village, ils devaient, après achat remettre le ballon à une personne qui quittait Oussouye pour Bocotingo. Ce sont les paysans, eux-mêmes, qui ont indiqué le nom du porteur et le lieu où devaient le retrouver les amis de René Diédhiou.

Après avoir cherché, en vain, des moyens pour se procurer des armes auprès de René Diédhiou, ses visiteurs l'ont quitté pour se rendre à Siléki. Assane Diop avait suggéré à ses amis de s'y rendre pour y trouver un autre rebelle susceptible de les aider à trouver des armes. En fin de compte, à la fin de du séjour en Casamance, rien n'a été réglé. Ils sont rentrés à Dakar, au bout d'une semaine de voyage.

Ce voyage ainsi relaté par Pape Ibrahima Diakhaté est confirmé dans les grandes lignes de son déroulement par le bulletin de renseignements produit par la police dès l'annonce de la mort de Babacar Sèye. Le bulletin ne mentionne pas le nom de Pape Ibrahima Diakhaté, mais il indique clairement :

« Une source sûre nous a révélé le séjour durant le mois d'avril, en Casamance, de deux (02) militants du Pds identifiés comme suit : Mamadou Clédor Sène, Assane Diop. Ils auraient rencontré à Boukoutingo le nommé René Diédhiou connu comme étant un membre de l'aile militaire du Mfdc (...) Les vérifications effectuées par le service démontrent que les deux militants du Pds ont bien séjourné à Boukoutingo du 3 avril 1993 au 5 avril 1993. (...) Il nous revient toujours par la même source, que les deux éléments du Pds, ont eu à proposer à l'élément du Mfdc de transférer leurs activités à Dakar, pour s'attaquer à des personnalités, au lieu de les circonscrire dans la région de Casamance où les victimes les plus nombreuses se comptent au sein de leurs parents. »

Les policiers poursuivent en écrivant :

« Pour confondre Assane Diop Mamadou Clédor Sène, de leur séjour en Casamance, nous pouvons affirmer qu'ils ont été interpellés le samedi 3 avril 1993 à 17 heures au Pc du sous-groupement de l'Armée nationale basé à Oussouye parce que leurs nombreux déplacements dans le secteur intriguaient les soldats. Une fiche de renseignements aurait été rédigée et envoyée à l'état-major des Armées à Dakar. »

Le bulletin de renseignements détermine une série de mesures à prendre immédiatement :

«- Interpeller René Diédhiou, Mamadou Clédor Sène et Assane Diop, leur interroger sur leur présence en Casamance ;

-Vérifier la plaque d'immatriculation en Gambie, car il se pourrait que la 505 blanche qu'avaient utilisée Clédor Sène et Assane Diop soit du parc du Pds, dans l'affirmative, dans quel intérêt ont-ils choisi de camoufler le véhicule ?;

Interroger Assane Diop et Clédor Sène, de leurs emplois du temps, le jour de l'assassinat, etc. ;

- Assane Diop est originaire de Bargny où sa famille habite dans une maison située en bordure de la route national, juste après le poste de contrôle ;

Actuellement, il est chez Me Wade, notre informateur pourrait l'identifier. »

Dès leur retour à Dakar, ils sont reçus par le « Vieux » à qui ils rendent compte de leurs démarches en Casamance. Pape Ibrahima Diakhaté pense, avec le recul, qu'en réalité, Abdoulaye était à peine intéressé par ce compte rendu. En tous les cas, à peine leur récit terminé, Me Wade leur reparle le cas de Me Sèye.

Bro, Baye Moussé était présent au « Quartier général » où se déroulait l'entretien mais n'a pas été associé aux discussions. C'est Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté qui en ont, à nouveau, discuté avec Me Wade à la permanence électorale : le « Quartier

général ». Ce jour-là, un homme, identifié comme étant un militant du Ps était séquestré par des responsables du Pds.

Baye Moussé « Bro » était l'un des chefs de l'opération de séquestration.

« Cette affaire l'avait mené, je crois bien, devant les tribunaux. C'est Souleymane Ndéné Ndiaye qui était son avocat. C'est ce même jour que nous avons pris la résolution de filer Me Sèye et de donner suite aux souhaits du « Vieux ». Concernant Assane Diop, je suis formel, c'est Samuel Sarr qui lui a parlé et l'a sûrement convaincu. Dans la nuit du jeudi 13 mai 1993, nous nous sommes rendus au Conseil Constitutionnel. Le « Vieux » s'impatientait. Il fallait lui prouver notre détermination. Nous sommes allés au Conseil Constitutionnel pour faire un repérage des lieux. Arrivés là, nous avons vu des véhicules garés. Nous avons trouvé sur place quelques gendarmes. Nous sommes passés du côté de la plage, là où est implanté, aujourd'hui, le parc d'attraction : [Magic Land]. Il y avait un gendarme qui faisait sa ronde. Quand on a calculé le tour de sa ronde, on avait largement le temps de pouvoir entrer et tenter de brûler des voitures. Nous avons mis le feu sur une CX. Nous ne voulions pas nous en prendre aux gendarmes. Nous ne le voulions absolument pas. Il fallait cependant donner au « Vieux » un gage de notre détermination : la voiture piégée au Conseil Constitutionnel en était une preuve. Le lendemain le « Vieux » était euphorique. »

Sur le chemin du retour, affirme Pape Ibrahima Diakhaté :

« Nous avons croisé, dans cette nuit, à la hauteur de la station d'essence de Baobab, à l'angle sur le chemin du domicile du « Vieux », Samuel Sarr qui nous a déclaré qu'il allait chez Sérigne Ndiaye Bouna. Il nous avait déjà dit, auparavant, que Sérigne Ndiaye Bouna habitait aux Almadies. C'est une grande maison entourée d'arbres. Ce jour-là, lui, Samuel Sarr est parti avec notre copain Assane Diop. Ce dernier est descendu de notre voiture alors que nous revenions du Conseil constitutionnel et est reparti avec Samuel et Baye Moussé. Ce sont eux qui ont tiré les coups de feu chez Sérigne Ndiaye Bouna et qui ont été rapportés par la presse dans ses livraisons, du vendredi 14 mai. La bande est immédiatement revenue nous retrouver chez le « Vieux ». Samuel Sarr l'a retrouvé dans ses appartements. Les deux hommes se sont entretenus pendant au moins une trentaine de minutes, avant que Me Wade ne revienne prendre congé de nous, en nous souhaitant de passer une bonne nuit. »

Les confrères Kassé et Camara ont écrit :

« Cette nuit-là, Clédor Sène l'attendait dans une voiture. A son approche, il lui fit un appel de phares, l'abordant ainsi pour discuter avec lui. Une manière de le « mouiller » (...). Sa rencontre avec Samuel Sarr, il la situe cependant dans la nuit du 13 mai 1993 ».

C'est cette rencontre qui est ainsi confirmée par Pape Ibrahima Diakhaté :

« Contrairement à ce que Samuel Sarr a affirmé aux enquêteurs, ce n'était pas pour régler des problèmes à Clédor, qu'ils se sont vus dans cette nuit. C'est faux. Samuel devait récupérer avec nous,

Assane Diop. Deuxièmement, Clédor Sène lui demandait de nous changer la voiture et de nous en trouver une autre pour le crime, prévu le samedi 15 mai. Car Clédor soutenait que le véhicule que nous avions, la 505, était devenue trop familière ax gens de son quartier et peut-être même à la police Samuel nous a conseillé de poser de fausses plaques d'immatriculation au moment d'opérer. Ce que nous avons fait. Samuel, a, dans un premier temps nié cette rencontre, pour reconnaître ensuite, quel a bel et bien eu lieu »

Pendant les casses de 1988, comme en 1998, Abdoulaye Wade ne voulait laisser aucun détail qui puisse compromettre ses plans et prouver ses liens directs avec nos actions. Il avait une préoccupation particulière pour la sécurité de son téléphone. Il tenait à mettre à l'abri toutes ses lignes. La bande à Clédor Sène, révèle Diakhaté, avait reçu des consignes :

« Ne point appeler sur les lignes de son domicile. Le « Vieux » avait tenu à nous indiquer que même si ses lignes étaient protégées par un appareil très sophistiqué, il fallait se montrer prudent. Quelques temps auparavant, il nous a fait une démonstration sur le fonctionnement de l'appareil en question. C'était un vendredi. Ce jour-là, Ousmane Ngom devait se rendre en Amérique. Il peut en témoigner car c'était devant lui. Le « Vieux l'avait fait venir alors qu'il s'apprêtait à partir aux Etats-Unis. Il est venu au Point E.

Nous sommes le samedi 15 mai 1995. Jour du drame. Les Sénégalais s'adonnent encore aux discussions sur les résultats des élections législatives publiés la veille. Le pays n'a pas encore flambé, pourtant le Ps a fait élire une majorité écrasante de députés, quatre vingt quatre au total, alors que son malheureux et éternel rival, le Pds n'a récolté que vingt sept sièges. Me Sèye, avait averti Me Wade, pourrait être l'élément par lequel le Ps passerait pour opérer son brigandage électoral. Les trois jeunes commis à l'avance pour régler éventuellement son compte ont écouté comme tous les citoyens les résultats publiés par la commission nationale de recensement des votes. Cette publication joue comme une sorte de feu vert. C'est le moment de passer à l'action. Pape Ibrahima Diakhaté raconte :

« Le matin du 15, Clédor est venu me chercher chez moi. C'est lui qui conduit la voiture. Ensemble, nous sommes allés voir Assane Diop. Il se trouvait encore chez Ousmane Ngom. Nous sommes, Ensuite, nous sommes partis ensemble voir Samuel Sarr. Quand nous l'avons vu, il nous a dit qu'il nous fallait une mitrailleuse, pour bien réussir notre coup. Mitrailleuse, c'est ainsi que les civils nomment les armes à rafales. Il disait qu'il nous fallait une bonne arme à rafales. Assane Diop nous a dit, en ces instants, qu'il connaissait quelqu'un qui en avait en sa possession. Celui qui devait nous trouver était à Bargny, et non Sébikhotane, comme nous l'avions prétendu au cours de l'instruction et des enquêtes. Quand nous sommes partis, nous n'avons pas vu les gars, et on a rebroussé chemin sur Dakar, aux environs de 12 heures. Certains ont prétendu, je crois même que Clédor l'a dit, lors de sa première audition, que nous étions aller chercher des mangues dans un verger à Sébikhotane, c'est faux, tout ça. Nous étions partis à la recherche de quelqu'un qui pouvait nous fournir une arme à rafales. »

Après l'échec de la descente sur Bargny, Assane Diop prétend encore connaître quelqu'un qui vit aux Hlm Las Palmas, dans la banlieue de Dakar, dans les « montagnes » et qui pourrait leur trouver les armes automatiques. Cet homme-là, soutient-il, est un ancien militaire qui a travaillé dans l'armurerie et qui fait un peu dans le trafic des armes. La bande peut se rendre chez lui où elle a longuement discuté avec l'ancien militaire. Elle rente à nouveau bredouille. Les jeunes décident de passer à l'action avec les armes dont ils disposent, en dépit de leurs limites qui leur ont été soulignées par Samuel Sarr.

Pape Ibrahima Diakhaté se souvient des discussions qu'ils ont engagées entre eux :

« Nous avons failli renoncer momentanément à l'exécution, en attendant, conformément aux indications de Samuel Sarr de trouver des armes à rafales. A notre retour, nous avons discuté entre nous et avons conclu que le Vieux nous prendrait pour des menteurs, parce que nous avons pris des engagements et qu'il n'y avait pas encore de résultats. En fait, ces engagements-là, ce sont surtout Clédor Sène. Son cousin, Ousmane Sène dit « Tenace » était aussi dans le coup. Assane Diop n'était pas familier au Vieux. A quatre nous nous sommes décidés. Nous nous sommes dit : [il ne faut pas que Me nous prenne pour des menteurs, des trouillards]. Le « Vieux » nous avait trop mis la pression, pour qu'on exécute l'affaire. Nous étions comme ses talibé. »

Pourquoi Me Sèye ? La réponse que donne Pape Ibrahima Diakhaté mêle des considérations à la fois pratiques et métaphysiques:

« Je dis que ce fut d'une certaine manière la décision de Dieu. Je dois cependant dire que Me Wade avait su utiliser un argument fort contre lui. J'entends encore sa voix tonner et insister sur le passé militant de Me Sèye. [C'est un ancien député Ps. C'est un politicien qu'on a déguisé en juge]. En mon niveau personnel cet argument a eu de l'effet. Il a été décisif. J'avais une haine tenace contre le parti socialiste. Ses dirigeants symbolisaient à mes yeux le mal absolu. Au terme de nos discussions dans cette fin de matinée du 15 mai, nous sommes allés voir Ousmane Sène « Tenace », avant de nous rendre sur la corniche. Il avait une arme. Nous l'avons récupérée. Ousmane Sène n'était pas avec nous sur les lieux du crime. Il était au courant. Il voulait même venir avec nous. Nous l'en avons dissuadé. »

Le décompte final s'enclenche. Me Sèye est condamné. Il mourra. Les commanditaires de sa mort et les exécutants du crime en ont décidé ainsi. Pape Ibrahima Diakhaté explique :

« Nous sommes partis. Nous sommes passés à Dieuppeul. Nous n'avons pas vu la voiture de Me Sèye et nous avons mis le cap vers le Conseil Constitutionnel. Clédor avait en mémoire le numéro d'immatriculation de la voiture. Arrivés là, il dit à Assane qui était devant, à côté de lui : « vérifie le numéro de la voiture ». En venant de Mermoz, et en allant vers le Conseil Constitutionnel, celui qui est à côté du chauffeur a une meilleure vue. Il s'exécute et dit : « Oui, la voiture est là ». Nous nous garons alors un peu plus loin. Peu après, Youssou Ndiaye nous dépasse. Il était dans sa voiture. Nous sommes allés faire le guet devant l'Ambassade du Brésil, je pense. Un journal l'a écrit. C'était vrai. Pendant que nous faisons le guet, j'ai eu un désaccord

avec eux. C'est à ce moment que j'ai décidé de descendre vers la plage. Je suis resté sur le rivage et mon pantalon était mouillé. Puis je suis retourné à la voiture et nous sommes repartis. Au carrefour de l'Université, on s'est arrêté. Quelques minutes après, la voiture nous dépasse et nous la reconnaissons. Et nous la suivons de près. Nous l'avons suivi jusqu'au moment où il tourne vers.... Moi, j'avais un 7.5 et un 9 court. Un 9mm court. C'est ce que j'avais. J'avais des balles artisanales dans mes deux pistolets. »

Diakhaté se veut encore plus précis et détaillé dans ses explications :

« Quand j'ai tiré l'une des deux armes que j'avais s'est bloquée. Ce n'est pas pour me défendre. Les balles des 9mm courts sont difficiles à trouver ici. Voilà la raison. Assane Diop s'était chargé de m'en trouver. Mais celles qui ont été trouvées sont des balles pour 9mm long, que nous avons adaptées à l'arme. C'est la personne que nous étions allés trouver aux Hlm « Las Palmas » qui avait fait sur l'arme un petit travail de modification. Pour ce faire, il avait pris la balle de 9mm long dont il avait enlevé la l'amorce, pour d'abord couper la douille, et remettre, ensuite, le couvercle sur la douille. Cela ressemble alors à un 9 long. Souvent, quand on « traficote » une arme artisanalement, en coupant l'amorce, en perd beaucoup en fiabilité et en qualité de tir. De toutes les façons, l'arme s'était enraillée. Elle s'est coincée. En dépassant la voiture, j'ai visé les pneus. Assane était devant. Les gars disaient : « visez le chauffeur, visez le chauffeur ». Dans un premier temps, notre objectif était de leur faire peur. Nous voulions leur faire peur et faire parler. Nous avons ensuite changé d'avis pour satisfaire le Vieux.»

On a beaucoup spéculé sur l'existence d'un témoin oculaire du meurtre de Me Babacar qui roulait derrière les meurtriers, dans un véhicule tout terrain de couleur rouge. Ce témoin n'a jamais été retrouvé, ni lors de l'instruction, ni au procès des assassins. Pape Ibrahima Diakhaté confirme pourtant son existence :

« Nous avons derrière nous un véhicule 4x4 de couleur rouge. Le chauffeur qui le conduisait nous a suivis jusque vers Liberté, près du camp militaire. Quand nous avons remarqué sa présence, nous l'avons intimidé. Il a immédiatement fait marche arrière. Il y avait à bord, un homme de type européen et une Sénégalaise. Nous sommes allés à Liberté 6, puis à l'emplacement du quartier de Sacré Cœur 3, à côté de la carrière, il n'y avait que peu de maisons dans ces endroits en ces temps-là. On s'est arrêté et avons remis la plaque d'immatriculation que nous avons enlevées. Les plaques ont été vissées. Et c'est là, et en ce moment, où nous avons réalisé ce que nous avons fait. »

Avaient-ils l'intention de tuer réellement ? Sûrement. Pape Ibrahima a un sentiment mitigé, même s'il pense qu'il ne pouvait pas faire autrement compte tenu de la forte pression qui était mise sur eux :

« Nous sommes allés jusqu'au bout du projet macabre pour démontrer au Vieux, que nous n'étions pas des menteurs, mais aussi pour lui prouver notre loyauté, parce qu'il n'arrêtait pas de nous mettre la pression, et disait entre les lignes que nous étions des poltrons. C'est la raison pour laquelle nous y sommes allés. J'avais un désaccord avec mes gars. C'est la raison pour laquelle je parle

aujourd'hui. Lui, je peux le jurer, nous avait confié la mission d'assassiner, sans hésitation, ni murmure. En fait, sa première cible était Youssou Ndiaye. C'est volontairement que nous ne l'avons pas atteint. »

Les meurtriers commencent déjà, dès l'annonce de la mort de Me Sèye, à regretter et à se poser des questions. Paradoxalement, le soir, quand ils ont appris qu'il y avait eu mort d'homme, ils se sont sentis comme presque anéantis :

« Nous nous sommes dit : « Ce n'est pas possible ». Ce jour-là, le journal télévisé a démarré avec du retard. Clédor m'avoue alors qu'il avait fait une revendication. Je lui dis : « il ne fallait pas ça. Quelle revendication ? ». Clédor répond : « Armée du Peuple, ou Armée du Salut, je ne sais plus. Cette revendication a été faite au journal Sud quotidien. Elle avait laissé l'enregistrement sur le répondeur d'un téléphone, car dans cette soirée du samedi, il n'y avait personne, je suppose, dans cette rédaction. »

La revendication du cime faite par Clédor Sène au nom de l'Armée du Peuple, ressemble à celles qui avaient été faites en 1988, dans le cas des voitures piégées. Mody Sy avait, selon Pape Ibrahima Diakhaté, fait une revendication pareille, en parlant le premier d'Armée du Peuple à l'AFP (Agence France Presse). Il affirmait d'ailleurs, à l'occasion, qu'il y avait des militaires, des policiers, et beaucoup de gens actifs dans l'organisation. C'était, en vérité, du pipeau, affirme Pape Ibrahima Diakhaté. Ce dernier fait remarquer à Clédor Sène que les revendications de 1988 et celle de 1993 étaient similaires et lui précise qu'elles revendications vont mettre la police sur les traces des incendiaires de 1988.

A partir de cet instant, Pape Ibrahima Diakhaté lui demande de tenter quelque chose pour essayer de brouiller les pistes :

« Je lui proposais alors d'aller, coûte que coûte, chercher une cabine téléphonique pour brouiller encore plus les pistes. Nous étions choqués. Moi, je n'avais jamais, auparavant fait la prison. La chose était quand même très grave. Il s'agissait de la mort d'un homme. Qui plus est vice-président du Conseil constitutionnel. Parce que il y avait eu mort d'homme, nous étions anéantis. Nous avons regardé la télé. On a regardé la télé chez moi. Ce jour-là, le journal télévisé a commencé à 21 heures au lieu de 20h30. Il y avait un grand retard. C'est là que nous avons vu Madieng Khary Dieng, à l'époque ministre de l'Intérieur, tenant une balle à la main et expliquant au journaliste Loum, qui couvre les événements de l'armée, la trajectoire de la balle, etc. Cela nous a frappé. A partir de ce moment j'ai senti monté en moi la peur. J'étais terriblement choqué. »

La peur. Il y avait de quoi. Pour l'instant, ce qui urge c'est de trouver les moyens de brouiller d'avantage les pistes pouvant conduire à Clédor et aux autres qui ont été arrêtés en 1988. Clédor que l'on présente comme un homme intelligent a commis peut-être une grosse bourde en revendiquant auprès de la rédaction de Sud quotidien l'assassinat. Pape Ibrahima Diakhaté en prend vite conscience et invite son ami à trouver une solution, rapidement. Diakhaté explique :

« Sur ce, nous sommes partis à la recherche d'une cabine téléphonique vers Niary Tally. En ces temps-là, beaucoup de cabines étaient détruites et c'était difficile d'en trouver une qui marche. A Niary Tally, nous avons fait un stop chez Baye Mbarrick, un vendeur de viande grillée célèbre et connu de toute la ville de Dakar. Nous n'avions pas mangé de toute la journée. Nous avons acheté à boire. Nous n'avons pu réellement mangé le morceau de viande que nous avions commandé. Nous sommes restés discuté là. Quelques instants après, nous sommes sortis et avons pris place sur un banc public non loin de la « dibiterie » de Mbaye Mbarrick. Sur ce banc, Clédor moi avons longtemps discuté avant de décider d'aller trouver le « Vieux » à son domicile dans le quartier du Point E. »

Après le crime, les exécutants sont naturellement curieux de prendre connaissance de l'état d'esprit de ceux qu'ils désignent comme étant les commanditaires et apprécier, en même temps, l'ambiance qui règne chez eux. Ils décident d'aller les trouver, après avoir grignoté quelques morceaux de viande chez Mbaye Mbarrick Fall. Pape Ibrahima Diakhaté se souvient :

« Nous avons pris un taxi. Le chauffeur, sur notre demande, nous avait débarqué, juste, derrière le domicile des époux Wade. Aux abords de la maison, nous avons vu Lamine Faye, le petit neveu du « Vieux » qui est actuellement son garde du corps. Nous avons demandé alors au gardien qui était posté devant la maison d'éteindre la lampe qui est devant la porte dérobée de la concession, pour qu'on puisse s'introduire en toute discrétion dans la maison. Assane Diop, lui, était déjà, là. Dès que nous sommes arrivés il est parti. Le « Vieux » était dans sa cuisine. Je reviens un peu en arrière. Quand nous faisons le guet sur la corniche pour attendre le véhicule de Me Babacar Sèye, nous avons vu Famara Ibrahima Sagna, alors Président du Conseil économique et social, filant à toute allure sur le bitume. Il a été reconnu par Clédor Sène et Assane Diop. Le soir, quand nous sommes arrivés chez le « Vieux », Me Wade, nous a informés que Famara Ibrahima Sagna était venu le voir. »

C'est en ce moment que les deux amis ont compris que Monsieur Sagna se dirigeait vers Wade lorsqu'ils l'ont vu sur la corniche dans l'après-midi, au moment où ils faisaient le guet pour attendre le véhicule de Me Sèye. Clédor et Diakhaté ont pu accéder à la maison de Me Wade et ont pu lui rendre compte, explique Pape Ibrahima Diakhaté qui ajoute :

« Quand nous sommes arrivés, le « Vieux » était assis dans le salon. Il semblait quelque nerveux. En tous les cas trop silencieux à mon avis. Normal, nous avons tué, mais nous portions ensemble le fardeau de la mort. Lui, sur sa vieille conscience de militant politique et nous sur nos frères consciences de jeunes manipulés. Il était incapable de nous fixer. Il avait la tête enfoncée dans les épaules et les yeux rivés sur la table qui était devant lui. Il était habillé d'un léger petit boubou sénégalais, de couleur bleu. »

Comment la rencontre s'est-elle passée ? Pape Ibrahima Diakhaté se rappelle de celle-ci dans ses moindres détails, douze ans après :

« Nous lui avons expliqué le déroulement de l'opération dont il était le cerveau et le principal commanditaire. Il nous dit : « C'est bien ». En même temps, il nous apprit qu'il avait reçu une convocation de la gendarmerie. Il précisera cependant qu'il ne répondrait pas : « j'attendrai qu'on vienne me chercher. »

A la suite de l'entretien entre les deux assassins et le supposé commanditaire, Pape Ibrahima Diakhaté en est sorti totalement bouleversé et dépité par les hommes politiques en général. Il évoque cet entretien avec une certaine amertume nettement perceptible dans le timbre de sa voix. Il raconte :

« Il nous parlait, mais j'entendais à peine ce qu'il disait, mon esprit était ailleurs. Depuis ce jour, j'ai perdu toute estime pour cet homme. Parfois, il m'arrive de le haïr, car j'estime qu'il a détruit ma vie. Au moment où nous le quittions, Clédor Sène et moi, il m'a retenu par le vêtement. Clédor était devant moi, il me demanda : « Qui était dans la voiture ? » Je lui donnais les noms. Il revient à la charge en me demandant qui occupait les places de devant. Je lui ai dit : « Assane Diop et Clédor Sène ». Je l'ai senti confus, un instant. Je n'avais pas compris quand il m'a demandé qui est encore Assane Diop ? » Je lui ai alors dit : « c'est lui qui vient de sortir ». J'ai pris quand même le temps de lui décrire le grand barbu. Je dois reconnaître que le « Vieux » n'était pas familier à Assane Diop. »

Les deux jeunes sont sortis de chez Wade par la porte dérobée de la maison et ont quitté les lieux. Avant leur sortie, Wade, lui-même, leur a indiqué qu'Ousmane Ngom était à l'intérieur de la maison, avec Viviane. Avant qu'ils prennent congé de lui, Viviane est venue à eux et leur a dit : *« vous n'avez pas d'argent, je vais vous en trouver un peu ».*

Elle est revenue vers eux, affirme Diakhaté avec un billet de 500 francs français et le leur a remis en présence de Me Ousmane Ngom, l'actuel ministre de l'Intérieur.

Avant de partir, Madame Wade leur a fixé un rendez-vous ferme pour le lendemain. Ce rendez-vous pris est fixé aux abords d'une pâtisserie située au Point-E, à Dakar, « Les Ambassades ». C'était pour leur donner, explique Diakhaté, une somme plus consistante. Assane Diop et Clédor Sène y sont allés :

« Mais moi, non ! Mes amis devaient me retrouver à Pout, après leur rencontre avec les époux Wade. Tout le monde parlait déjà d'une voiture blanche, d'une Peugeot 505 conduite par les assassins, au moment du crime. Le signalement de la voiture, je crois, a été donné aux enquêteurs par les gendarmes d'Oussouye. J'en suis aujourd'hui convaincu. La couleur de la voiture était blanche au moment de notre voyage à Oussouye. La visite à René Diédhiou est la raison pour laquelle ce dernier a été arrêté par les gendarmes quand l'attention des enquêteurs s'est focalisée sur la Peugeot 505 de couleur blanche. Les gendarmes d'Oussouye qui nous avait fichés ont certainement fait le lien entre nous et le meurtre de Me Sèye. Mais, entre le moment où nous étions à Oussouye et l'assassinat, la voiture avait changé de couleur, pour devenir bleue. Dès que l'assassinat a été annoncé les gendarmes d'Oussouye n'étant pas au courant que la voiture avait

changé de couleur ont dû donner le signalement d'un véhicule de couleur blanche suspect qui avait été repéré dans la zone rebelle. En tous les cas, ce sont eux-mêmes qui ont arrêté René Diédhiou pour le livrer aux enquêteurs de Dakar. »

Pourquoi les trois acteurs du meurtre avaient-ils décidé de se rendre en Gambie, en circulant avec le même véhicule qui a servi au crime, prenant ainsi de gros risques ? La réponse de Diakhaté donne des renseignements intéressants :

« C'est cette confusion faite sur la couleur de la voiture qui nous a permis de circuler avec trois jours après l'assassinat et la conduire jusqu'en territoire gambien. Dans la soirée du lundi 17 mai, mes amis sont venus me trouver à Pout avec le même véhicule. Nous avons, ensuite, décidé de nous rendre à Banjul. Nous ne prenions pas la fuite. Nous voulions y aller pour nous débarrasser du véhicule, en le revendant en territoire gambien et acheter un autre. J'admets que cette décision ne fut pas du tout brillante, ni éclairée. Nous avons pris trop de risques. Nous avons demandé à Assane Diop de nous devancer sur le chemin. Le point de ralliement convenu était Kaolack. Nous avons pris notre départ dans l'après-midi du mercredi 17 mai, et nous avons mangé à Mbour, au « Sénégalais. » La gérante était une Française. Petite de taille. Sur le chemin de Kaolack, nous nous sommes arrêtés pour prendre en stop un pénitencier. En discutant en cours de route avec Clédor, ils se sont rendus compte qu'ils avaient des connaissances communes. Le de rendez-vous avec Assane Diop, c'était la gare routière de Nioro. A notre arrivée, il n'y était pas. A Kaolack, nous l'avons, en vain, attendu. Ne l'ayant pas vu, nous avons demandé des renseignements à son propos, en le décrivant à des gens que nous avons trouvé sur place. Ils nous ont affirmé l'avoir vu, mais il venait de quitter l'endroit. C'est à ce moment que nous avons décidé d'aller en Gambie. Le soir commençait à tomber. Nous nous sommes empressés de partir. »

Partir vers la Gambie. Ils allaient, ainsi, vers le « piège » qui se refermera sur Clédor Sène. La fin de la cabale de Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté est toute proche.

Ils sont en territoire gambien. Alors qu'ils espèrent échapper aux mailles des policiers, c'est là où tout se gâte pour eux. Diakhaté sent les choses venir. Il n'est pas en réalité tranquille, depuis qu'ils ont débarqué le garde pénitentiaire à Kaolack. Diakhaté explique comment les choses se sont passées dès qu'ils arrivent dans le village de Keur Ayib, au poste frontière sénégalais:

« Là, Clédor a voulu descendre de la voiture. Je l'en dissuade parce qu'il y avait trop de gendarmes. Il y avait trop de policiers et tout le monde ne parlait que de ça. Hein ! Nous continuions et entrons en Gambie, sans nous arrêter. Quand nous sommes entrés en Gambie, là, je livre mon interprétation des choses, je pense que les gendarmes, les policiers ou les douaniers que nous avons dépassés à Keur Ayib, sans nous arrêter, ont donné notre signalement, surtout celui de la voiture qui était suspecte, compte tenu de tout ce qui dit et précisé sur l'assassinat et les circonstances dans lesquels il est survenu. En Gambie, un membre des Field Forces, en fait, un membre de la police gambienne nous attendait. Il demanda à Clédor son permis de conduire. A la vue de son nom, il s'exclame : « Clédor ». C'est comme si

le nom était connu, comme si l'on l'avait déjà donné. Ce nom là, depuis 1988, était connu et à Oussouye, on lui avait demandé son permis, il a été sûrement fiché. Donc, le nom était connu. L'agent des Field Forces lui demande de descendre de la voiture. Moi aussi, je descends de la voiture, en faisant mine d'être un passager quelconque, quelqu'un qui avait été pris en chemin. »

Cela sent totalement le roussi. Un des assassins de Me Sèye, Clédor Sène vit, ici, pour au moins neuf ans, ses dernières minutes de liberté. Il est presque cerné. Il devine la suite des événements et trouve le moyen d'alerter son ami Pape Ibrahima Diakhaté qui l'attend dans le véhicule immobilisé devant le poste de la police gambienne, juste à la hauteur du « check point ». Diakhaté qui le surveille, depuis le véhicule où il est assis en avant de la voiture, le voit sortir et se diriger vers lui. Il ne bouge pas. Il attend Clédor arriver pour lui dire :

« [Mon gars, je suis en train de négocier, les policiers n'attendent que de l'argent.] Moi, je n'ai pas été inquiété. Je fais semblant de lui demander des allumettes, pour pouvoir lui parler. Il me demande de l'attendre à l'hôtel à Edis. Lui retourne dans le poste de police et moi j'avance. Puis, j'enlève les habits que j'ai sur moi, je me change et je reviens sur mes pas et me mets en face du poste de police. Puis, une voiture bleue arrive, avec à son bord, des gens, habillés de blousons. Ils étaient trois ou quatre. Si je ne me trompe, elle venait de Kaolack. La voiture avait une immatriculation sénégalaise et les gars étaient des Sénégalais. Deux d'entre eux descendent et entrent pour trouver Clédor et les policiers dans le poste gambien. Les deux autres descendent de la voiture mais ne pénètrent pas dans le poste. Moi, je les suis et adapte mon rythme au leur. De l'extérieur, j'entends de façon à peine audible les policiers dire : [c'est lui, c'est lui.] Les personnes qui sont arrivées du territoire sénégalais sortent du poste de police et se dirigent vers une cabine téléphonique publique de la Gamtel. Après leur coup de fil, ils sont retournés vers le poste. De loin, j'aperçois Clédor, à l'intérieur du poste, en train de donner des explications et de sortir des choses de son sac. Puis les gars sortent un papier du sac de Clédor où était noté le numéro d'immatriculation de la voiture de Me Babacar Sèye. »

Clédor est pris. Pape Ibrahima Diakhaté qui a déjà abandonné le véhicule rebrousse chemin à pieds. Il ne dispose que de trois mille francs Cfa que lui a remis Clédor Sène. Il marche longtemps dans cette nuit tombante, à la recherche d'un car de transport public pour rallier Kaolack. Il en trouve, enfin un, qui le descend à Kaolack où il passe la nuit dans des conditions pénibles, avoue-t-il. Le lendemain, il continue son voyage pour se rendre à Pout. Il sait que ses jours de liberté sont, désormais, comptés maintenant que Clédor Sène est tombé dans les mailles de la police. Ils ont, tout de même, eu le temps de faire disparaître les armes du crime. Comment ? C'est ce que Diakhaté explique :

« Où sont-elles passées les armes, se demandent tous les sénégalais. Après le crime nous étions tous affolés. Nous n'avions pas l'intention de tuer, je le répète, hein ! Assane Diop avait un calibre long et un calibre court et moi-même deux pistolets. Clédor avait un calibre long, mais était dans l'impossibilité de tirer parce qu'il conduisait. Mais il a ralenti pour qu'on puisse tirer. Nous lui disions « avance, avance ».

Seul Clédor peut dire où sont les armes qu'il détenait. Assane Diop m'a confié qu'il a remis ses deux pistolets à Clédor Sène. Chacun de nous sait où sont ses armes. Celles que je portais je les ai démontées pièces par pièces et je les ai éparpillées dans la nature. J'ai balancé les pièces une à une parce que c'était plus pratique pour moi. J'ai enterré les percuteurs qui sont minuscules. Mes armes, ont été « perdues » de cette façon. Totalemment. Le chargeur, je l'ai démonté, j'ai enlevé le ressort et les lames élévatrices. »

Arrêté, Pape Ibrahima Diakhaté soutient devant le juge d'instruction que les armes ont été balancées, après le crime, par-dessus le pont Noiroto qui se situe à la sortie de la ville de Kaolack, en partant vers la Gambie, via la ville de Niore. Le juge en charge du dossier ordonne alors des recherches pour retrouver les armes prétendument jetées au fond des eaux du fleuve Saloum à Kaolack. La fouille ne donne rien. Cette déclaration faite le 23 juin 1993 aux gendarmes est en nette contradiction avec la nouvelle version que l'intéressé soutient, aujourd'hui, concernant la destination finale des armes qui ont servi pour le crime du 15 mai. Pape Ibrahima Diakhaté s'explique sur cette contradiction et fait de nouvelles révélations. Il affirme :

« Ce fut une pure invention, l'histoire du pont Noiroto. J'étais avec une de mes copines quand on m'arrêtait, du nom de Ramata Guèye. Quand j'ai vu le Colonel Diédhiou qui est venu en personne me voir au commissariat du port de Dakar où j'étais gardé à vue, je lui ai dit que Ramata Guèye devait rentrer chez elle et qu'elle n'avait rien à voir avec cette histoire. Il me demanda si j'avais de quoi lui payer un ticket de bus pour qu'elle puisse rentrer chez elle. Je lui ai remis alors un billet de 500 francs qui était perdu au fond de mes poches. J'ai demandé qu'on m'achète des cigarettes et de donner la monnaie à mon amie, pour qu'elle puisse prendre le bus et se rendre chez mes parents où elle devait dormir. Les gens de chez moi se chargeraient de lui trouver de quoi rentrer chez elle. Juste après ça, les gens les policiers m'ont montré le mandat d'arrêt et m'ont fait savoir qu'ils devaient me présenter au juge. En sortant des locaux de la police, j'ai revu Ramata qui n'était pas encore partie. J'ai pensé à mal tout de suite. Je m'inquiétais, je ne savais pas pourquoi ils l'avaient encore retenue.

Je me suis dit, ils sont capables de montrer des armes à la femme ou de lui parler d'armes et la faire parler. C'est pourquoi, quand je suis allé devant le juge, je lui ai dit que mes armes, je les avais balancées par-dessus le pont Noiroto. C'est le nom qui m'est venu tout de suite à l'esprit. C'est celui que j'ai prononcé. J'avoue que mes armes, je les avais gardées chez ma copine, avant de les reprendre toutes, pour, ensuite, les faire disparaître. »

Pape Ibrahima n'attendra n'a pas longtemps , pour revenir, devant le juge instructeur sur ses déclarations. Pourtant, le juge et son équipe de plongeurs accompagnés par lui-même, se sont rendus à Kaolack, pour effectuer des recherches dans les eaux du fleuve. En vérité, le suspect les menait en bateau. C'est lui-même qui le dit :

« Pendant l'instruction, je suis revenu sur mes déclarations. Parce qu'en réfléchissant, je me suis dit, qu'ils auraient pu balancer des armes par-dessus le pont en question, faire ainsi semblant de plonger dans les eaux et en ressortir avec les armes qu'ils ont jetées eux-mêmes. Je leur ai dit : « Personne n'a jeté d'armes ici. Comment pouvez-

vous imaginer sérieusement qu'un gaillard quitter Dakar pour venir jeter une arme à Kaolack alors que la mer, à Dakar, est infiniment plus immense ? Tu peux la jeter n'importe où dans la mer à Dakar, d'autant plus que ce n'était pas une kalachnikov, ni rien d'autre. Nous n'aurions jamais pris le risque en partant dans la journée du 19 mai en Gambie, garder encore, par devers nous, les armes qui nous ont servi pour à tuer Babacar Sèye ».

En se rendant à Kaolack, avant que Diakhaté ne revienne sur ses déclarations, le juge espérait faire avancer son dossier, en étoffant les éléments de preuve à charge. Disposer du ou des armes c'est l'obsession de tout magistrat instructeur. Cheikh Tidiane Diakhaté, en allant, à Kaolack avec Pape Ibrahima Diakhaté ne s'imaginait pas que le suspect jouait à la diversion avec l'instruction. C'est l'intéressé qui explique comment s'est déroulé la descente sur les lieux :

« Arrivés là, et je venais de m'en rendre compte, il y avait deux ponts. Un ancien et un nouveau pont. Mais eux, ils m'ont dirigé automatiquement sur l'ancien pont. J'ai réagi en leur disant : « nous, en partant, on n'était en voiture, comment pouvez-vous venir sur ce pont qui ne mène à nulle part ».

Puis je les invite à chercher les armes. Ils me demandent l'endroit où je les ai jetées. Je réponds : « nous n'avons pas jeté d'armes, mais comme vous tenez à chercher coûte que coûte, vous allez chercher ! » Je monte sur le pont et leur dit : « c'est là ».

Je leur indique le rivage. A cet endroit, tu as pied, et il n'est pas besoin de plonger. Ils se concertent, puis écrivent un papier qu'ils veulent me faire signer. Khoureichi Bâ, mon avocat me demande alors, de ne pas signer. Il y avait aussi un photographe. Je l'ai intimidé pour qu'il ne me prenne pas en photo.

Je leur ai dit que j'avais jeté les armes à cet endroit là, parce que j'avais vu les plongeurs, au loin, avec leur équipement. Donc, il n'y avait pas besoin de plonger. Le juge Cheikh Tidiane Diakhaté lui-même pouvait aller à l'endroit que j'avais indiqué. Les plongeurs étaient déjà sur place. Pourquoi les laisser encore perdre leur temps, alors que nous n'avions rien jeté en ces endroits. J'ai finalement avoué que nous n'avions rien jeté par-dessus le pont ».

Il fallait éviter de laisser des indices ou bien des éléments de preuve qui pourraient compromettre facilement les assassins. Ils ont ensemble décidé que chacun devait faire disparaître ses armes. A leur procès, les accusés ont pourtant déclaré qu'ils remis leurs armes à Clédor et ce dernier affirmera les avoir toutes remises entre les mains d'un responsable socialiste, Ameth Diène.

Pape Ibrahima Diakhaté soutient que cette version des choses est totalement fausse. A ce propos, il déclare :

« Moi, je n'ai jamais vu, ni rencontré Ahmeth Diène. Nous ne l'avions jamais auparavant rencontré ni individuellement. C'était une invention de Clédor Sène. Pourquoi avons-nous accusé Habib Thiam et Ameth Diène ? Pape Samba Mboup m'a dit quelque chose en prison. C'est très important que je le révèle. Nous l'avons rejoint en prison. Lui y séjournait avant notre arrivée, suite à l'agression dont a été victime devant le domicile de Me Wade, Nicolas Ballique, l'ancien correspondant permanent de Radio France Internationale (RFI) à Dakar. Je sais aujourd'hui qu'il mentait effrontément quand il nous faisait croire que les responsables du Pds avaient réussi à trouver des

gendarmes qui pouvaient témoigner en notre faveur, pour faire prospérer la thèse de la simulation d'un crime. C'est ce qu'il avait dit à Clédor et à moi-même. Il nous l'a répété plusieurs fois. Ils étaient dans le même secteur, dans la prison, le cinquième.»

Pape Ibrahima Diakhaté se souvient en avoir discuté avec Clédor Sène qui avait travaillé avec l'avocat sur cette thèse et sur les moyens de lui donner du crédit. Il s'accrochait à l'idée comme une bouée de sauvetage. Il reconnaît s'être fourvoyé. Aussi, déclare-t-il :

« Je pensais naïvement, mais honnêtement qu'en mettant en cause Habib Thiam, nous avions des chances de nous en sortir. Je me suis rendu compte en prison que cette thèse a été suggérée à Clédor Sène par Abdoulaye Wade lui-même. C'est Madické Niang qui me le confirmera. Il l'a fait, quand il a tardé à entrer dans le gouvernement et était en délicatesse avec Me Wade. Il revendique, d'ailleurs, la paternité de cette idée. Habib Thiam était pour eux un bon candidat au complot car, selon Madické Niang, il prenait Me pour un ennemi dont il fallait à tout prix empêcher les retrouvailles avec son vieil ami Abdou Diouf. Cette thèse structure le livre qu'il a publié sur l'affaire Me Sèye, quelques semaines avant notre sortie de prison. C'est Khoureichi Bâ en personne qui nous présenté cette thèse pour que nous l'endossions. C'est ce que Clédor Sène avait admirablement réussi à faire en manipulant de façon incroyable tous les média du pays. Je crois que le juge avait commis des erreurs en programmant nos auditions à des moments différents et à des dates éloignées. Tout ce qu'un suspect déclarait au juge, l'avocat le répétait à l'autre, et, ensemble, nous trouvions les moyens de bâtir une ligne de défense cohérente et coordonnée. Cela, a, en partie, sauvé Maître Wade et tous ses camarades suspects».

Pape Ibrahima Diakhaté se souvient de certains détails qui rendent son récit encore plus surprenant :

« Je sais que c'est l'avocat Khoireichi Bâ, qui a dicté à Clédor, les termes ce dernier a envoyée aux rédactions, pour blanchir Me Wade, alors qu'il l'avait gravement mis en cause dans ses premières auditions devant les enquêteurs. Il devait, par la suite, accuser Habib Thiam. Me Bâ n'était pas un avocat ordinaire pour nous. C'est lui qui nous amenait en prison l'argent que lui remettait Me Wade. Pendant six mois il a remis à chacun de nous la somme de cent cinquante mille francs. Il nous disait que c'est le « Vieux » qui nous l'avait remis pour les besoins de nos dépenses quotidiennes. Au terme du septième mois de notre séjour carcéral les montants remis ont été revus à la baisse. Nous avons après reçu cent mille francs Cfa pendant huit mois. Ce que je trouvais extraordinaire, c'est le fait que notre avocat ne nous parler que d'argent et rarement de procédures ou de moyens de défense légaux. Quand il parlait d'argent je pensais moi à ma sortie de là et au drame que je vivais. Mon esprit était en fait ailleurs. On dirait qu'ils nous donnaient de l'argent pour nous maintenir en prison. Pour qu'on y reste en gardant le silence. Je voulais parler car je trouvais tout cela injuste. Je voulais soulager ma conscience à défaut de recouvrer ma liberté. »

Chapitre 8

Fin de cavale pour les trois meurtriers

« Toute l'intelligence du bonhomme est sans doute dans cette capacité qu'il a de jouer des événements pour se jouer des hommes et créer autour de lui, suffisamment d'embrouilles afin de toujours demeurer l'élément essentiel ».

Dès son arrestation, Clédor Sène a été présenté comme un jeune homme redoutablement intelligent. Mais de l'intelligence, lui et ses compagnons en ont beaucoup manqué dans cette journée du lundi 18 mai 1993, quand ils décident de quitter le Sénégal, à bord du véhicule qui a servi à commettre le crime, alors que son signalement avait été donné à toutes les polices et la gendarmerie sénégalaises.

Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté arrivent en début de soirée à la frontière sénégal-gambienne. Ils forcent le barrage en refusant de s'arrêter devant le poste de police sénégalaise pour effectuer les formalités de sortie du territoire.

A l'entrée du territoire gambien, Pape Ibrahima Diakhaté suggère à Clédor Sène de ne pas s'arrêter. Impossible ! Deux agents gambiens leur intiment l'ordre de s'arrêter. Clédor Sène, qui conduit le véhicule, est contraint de s'exécuter. Les deux agents lui demandent de descendre de la voiture et le conduisent à l'intérieur du poste. Et les difficultés commencent pour lui. Les policiers gambiens sont curieux de savoir pourquoi le citoyen sénégalais qu'il est, détenteur d'un permis de conduire sénégalais, entre en territoire gambien avec une voiture immatriculée en Gambie, sous le numéro G2A 6129. Mais Clédor est convaincu qu'il peut résoudre le problème en les soudoyant. Il leur demande la faveur de retourner à son véhicule pour y chercher son sac. *« Tout va s'arranger »*, dit-il à Pape Ibrahima Diakhaté qui est encore dans la voiture. Oh que non !

Quand Clédor Sène regagne le poste de police, deux officiers gambiens demandent qu'on le retienne. Ils avaient déjà reçu l'avis de recherche lancé contre Clédor Sène. Lui, l'ignore. Au même moment, trois policiers sénégalais, en civil font pénétrer dans le poste. Pape Ibrahima Diakhaté, flaire les difficultés à venir et parvient à s'échapper. Il sort de la voiture et s'enfuit.

Clédor Sène, « le cerveau », vient de se faire arrêter. Le gouvernement du Sénégal fait publier un communiqué dans les colonnes du « Soleil » du 19 mai 1993, où il est fait mention de « l'arrestation de Clédor Sène et de Pape Ibrahima Diakhaté ». En vérité, seul Clédor Sène est arrêté. Deux inexactitudes concernent Pape Ibrahima Diakhaté. Le communiqué annonce son arrestation et précise qu'il *« fait partie des éléments qui ont posé les bombes à Dakar, en 1988, mais qu'il s'était réfugié en France, au moment où ses complices ont été arrêtés »*. Pape Ibrahima Diakhaté n'a jamais été en France.

Le mercredi 20 mai 1993, Assane Diop, le troisième homme arrive en Gambie, par des moyens plus discrets. Pour l'heure, il est plus chanceux que Clédor Sène. *« Comme si, dans cette affaire, tous devaient passer par le Gambie »*. Pour Assane Diop, Banjul n'est qu'une

étape vers sa destination finale : les Etats-Unis. Mais ce long et périlleux voyage nécessite un changement d'identité pour échapper aux mailles de toutes les polices. Assane Diop croyait avoir « assuré » ses arrières. En arrivant en Gambie, il est muni d'une solide recommandation, qui lui ouvre très rapidement les portes des services de l'émigration. Un officier de police qui s'est rendu en Gambie, à l'époque affirme : *« nous avons la certitude sans pouvoir établir de façon formelle, la matérialité de l'allégation que c'est Samuel Sarr qui a mis en relation, Assane Diop et un officier de l'émigration gambienne, pour établir au fugitif, une fausse identité, à partir de laquelle on lui a ensuite confectionné un passeport »*.

Il y a une certitude qui a très rapidement établie. Assane Diop a obtenu un nouvel acte de naissance délivré sous le numéro 0224 du 5 mars 1960. A partir de cette pièce, Assan Joob, le néogambien, homme d'affaires, résidant au 18, Allen Street à Banjul et dont les nouveaux parents sont Babacar et Aminata Ceesay, obtient un passeport, établi le 28 mai 1993, sous le numéro 164609. Un passeport ordinaire, établi en « procédure d'urgence ». C'est la mention que les policiers sénégalais qui ont suivi sa trace, ont trouvée sur le dossier de l'intéressé. Un dossier traité avec une extrême diligence par les services de l'émigration gambienne.

Les policiers sénégalais affirment aujourd'hui : *« un officier du nom de Famara Alou Sarr a aidé Assane Diop à obtenir les pièces frauduleuses, pour pouvoir changer d'identité. La partie gambienne n'avait pas voulu collaborer sur cette affaire pour démasquer le faussaire. Il y avait un intérêt à identifier le faussaire, car cette découverte nous aurait permis d'établir la connexion avec de gros suspects à Dakar »*.

En tout état de cause, Assane Diop dispose désormais d'un vrai passeport et nourrit l'ambition d'aller aux Etats-Unis. Mais il n'a pas les moyens de s'y rendre. Il rédige alors une lettre, adressée à « Madame ». Nous avons interrogé deux avocats qui ont lu cette lettre. Ils expliquent que Assane Diop s'adresse à une dame, dont le nom n'a jamais été mentionné. Il lui écrit :

« De la part du militaire. Je vous envoie ma sœur qui est porteuse de cette présente à mes lieux et place. Vous pouvez l'accorder la même confiance que moi. Je ne peux pas quitter mon refuge pour venir vers vous, cause pour laquelle je l'envoie vers vous, mais avec la plus grande discrétion. Elle ignore tout sauf que je suis traqué par des gens ignorants.

Je suis très déçu par les gosses qui se font prendre pour des conneries et aussi par le fait qu'ils racontent n'importe quoi. Vraiment c'est un manque de courage pour moi.

Actuellement, j'ai réussi à décrocher un passeport international et un permis international. Et tout ce qui me reste à faire c'est de chercher le visa et d'acheter le billet pour la Belgique ou l'Italie ou l'Angleterre ou les Usa, mais il me manque cet somme qui est le visa et le billet. C'est pour ça que j'ai fait ce contact pour que vous m'aider à résoudre ce problème afin de ne pas être pris, parce que actuellement je suis très recherché ici mais ils ne peuvent pas m'avoir parce que je suis inconnu des ordinateurs et du fichier de la Daf.

Ils avaient même pris mon frère qui me ressemble beaucoup et qui a le même prénom que moi et aussi qui ont le même père et la même mère.

Et grâce aux témoignages de ses compagnons pêcheurs avec lesquels ils étaient en mer lors des faits, il retrouve la liberté.

Je veux être libre pour l'assaut final s'il y aura. »

D'assaut final, il n'y en aura point. Heureusement pour le pays ! Sinon sur lui-même. Assane est arrêté par la police malgré les assurances qu'il donne dans sa correspondance adressée, depuis Banjul à cette mystérieuse « Madame ». Qui se cache derrière ce titre ? L'accusation avait soutenu que cette lettre était destinée à Madame Viviane Wade. Lui prétend que c'est sa femme. Le Procureur de la République, auprès du tribunal régional hors classe de Dakar lui rétorque :

« Vous mentez, vous ne pouvez pas vous adresser à votre épouse en de tels termes et avec une telle distance. Le mensonge est évident. Vous savez comme moi qu'ici au Sénégal nous avons l'habitude de nous adresser aux femmes européennes en usant de l'expression Madame. C'est à Madame Wade que vous avez adressé cette lettre. Avoue-le »

Les juges de la chambre d'accusation écartent cet élément matériel que l'accusation retient contre l'épouse de Me Wade. Rien dans cette lettre, soutiennent ces juges n'indiquent que la correspondance lui est destinée La Chambre d'accusation n'avait pas retenu cet élément matériel contre l'épouse de Me Abdoulaye Wade, au motif qu'elle aurait pu être adressée à Madame Ousmane Ngom, car, argumente-t-elle, Assane Diop était au service des époux Ngom.

Aujourd'hui, Pape Ibrahima Diakhaté se dit certain que cette lettre est destinée à Madame Wade : *« le militaire, c'est ainsi que Madame Wade nommait Assane Diop. »*

Cette lettre a été saisie sur Assane Diop, par les policiers qui l'ont arrêté en Gambie, le 14 juin 1993.

En fait, Assane Diop n'a été « affecté » chez les Ngom qu'au moment où Oumane Ngom avait été mandaté pour représenter le candidat Wade au sein de la commission nationale de recensement des votes à l'élection de février 1993. A partir du 23 février 1993, il devient son garde du corps. Au domicile des époux Ngom, il prenait place dans la guérite située à l'entrée de la maison. C'est depuis cette date que les membres de la famille Wade l'appelle « le militaire ». Une expression qu'il utilise en commençant sa lettre qui est restée sans destinataire officiellement connue.

Assane Diop et son frère portent le même nom et leur ressemblance physique est impressionnante. A Bargny où ils vivent, Assane Diop, impliqué dans l'affaire Me Sèye répond au nom de Assane Diop « Ndiorou », tandis que son frère répond à Assane Diop « Ndoye ».

Le séjour de Assane Diop « Ndiorou » prend fin en Gambie le 14 juin 1993. Les policiers sénégalais sont aujourd'hui formels pour dire qu'il y avait une relation suivie entre les responsables du Pds et certains leaders du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (Mfdc), auprès de qui avaient été introduits Clédor Sène et sa bande. Les policiers en veulent pour preuve, cette autre lettre

trouvée sur Assane Diop et dans laquelle il sollicite le soutien et l'aide de Nkrumah Sané, pour qu'il puisse fuir en France.

Après son arrestation Assane Diop est transféré de Banjul à Dakar, en même temps que René Diédhiou qui a été relâché plus tard.

Un officier de police, ancien membre de l'équipe d'enquêteurs sur l'« affaire Sène » déclare à ce propos : « *Nous avons appris que la bande de Clédor Sène et quatre dirigeants de la rébellion en Casamance avaient eu une réunion avec les responsables du Pds pendant les mois de janvier, février et mars 1993. Toutes ces réunions étaient destinées à étudier les modalités d'une collaboration pour l'acquisition d'armes de guerre... ».*

La police nationale a pu établir avec certitude une piste gambienne pour acquérir de telles armes. Elle a pu reconstituer, quelques mois après l'arrestation de Assane Diop

Le 23 septembre 1993, la Division des investigations criminelles (Dic) envoie une équipe d'enquête, dirigée par l'Officier de police principal Pape Lamine Konté. Cette équipe dispose d'une délégation judiciaire du juge d'instruction, en charge du dossier, Cheikh Tidiane Diakhaté. La mission reconstitue les différents séjours que Clédor Sène et Assane Diop y ont effectués.

La Gambie elle, ne veut absolument pas être citée dans cette affaire criminelle. Pourtant, la réalité est là, toute crue. Le véhicule qui a servi à commettre le crime a été acheté dans ce pays. L'équipe de l'officier Konté est envoyée en Gambie pour y « mener toutes investigations utiles à la manifestation de la vérité, notamment sur les contacts d'Assane Diop, pour l'acquisition d'armes à partir du territoire gambien ».

La partie gambienne consent à accueillir, dans les meilleures conditions, la mission sénégalaise séjournant sur son territoire. Les Sénégalais sont assistés par une équipe locale dirigée par le Commandant Sam Osei Cocker, coordonnateur de la « Criminal Investigations Division ». Ce dernier leur affecte l'officier de police Habibou Mbaye, chef de la Brigade criminelle, l'inspecteur de police Mamadou Korta et le caporal Mam Biram Job.

L'équipe sénégalaise, aidée par les Gambiens, retrouve les contacts de Assane Diop. Le premier est Asan Njie alias « Badu Ndaw ». Il est le guide de Assane Diop et c'est lui qui l'introduit auprès des marchands d'armes, notamment auprès de Mamady Bara, à Sérékunda, plus précisément à Tellending. Mamady Bara est trafiquant de drogue et d'armes, connu indiquer les éléments de la police sénégalaise. Voilà le compte rendu fait à la hiérarchie:

« *Nous avons établi de façon certaine, que Mamady Bara a négocié avec Assane Diop, l'achat d'une douzaine d'armes automatiques. Le marché n'a pas été conclu finalement par des raisons liées à des difficultés de paiement. Quand nous avons rendu visite à Mamady Bara, il a nié avoir rencontré Assane Diop »*

Pourtant, malgré ses dénégations, les indications obtenues par les policiers mentionnent que Mamady Bara avait mis en relation Assane Diop, avec un autre vendeur d'armes : Jatta Sarr qui lui a proposé des pistolets 7 mm 65, alors qu'Assane Diop cherchait des 9 mm.

Assane Diop et son guide Badu Ndaw, ne sont pas encore au bout de leurs peines. Leur recherche d'armes automatiques semble vaine. Loin de se décourager, ils poursuivent leur marathon dans Banjul et sa banlieue. Ils entrent en contact avec Balla Moussa Diarra, dit « Guirigara. » Ce dernier leur a été recommandé par un nommé Pa Abdou Diagne, un commerçant d'origine sénégalaise, établi au marché de Banjul.

En fait, « Guirigara » est un armurier bien connu. Il officie légalement à Banjul, au 35 Wellington Street. Il préfère recevoir Assane Diop à son domicile de Fajara, situé dans la zone résidentielle de Bakau, après que Pa Abdou Diagne a arrangé un rendez-vous. Mais là aussi, Assane Diop ne trouve pas ce qu'il recherche. « Guirigara » lui indique l'adresse d'un homme auprès de qui il peut trouver des armes automatiques. Cet homme vit à Kunta Wour, à 350 kilomètres de Banjul, dans la région de Maccarthy Island.

En réalité, Assane Diop ne s'y est jamais rendu. Pourtant, il avait, à cet effet, loué les services d'un chauffeur de taxi-brousse qui lui demandait de déboursier la somme de 700 dalasis (équivalant à 25 000 F Cfa). Assane Diop renoncera, finalement, à son voyage. Il quitte alors la Gambie pour revenir au Sénégal. Nous sommes au début du mois d'avril 1993. Peu avant l'ouverture de la campagne pour les législatives.

Toutefois, la police reste convaincue que Assane Diop a finalement acheté auprès de « Guirigara » au moins deux pistolets qui ont pu servir dans le crime perpétré sur la personne de Me Babacar Sèye. Les policiers gambiens aussi le croient, d'autant plus que lors de la perquisition effectuée dans son magasin de Wellington Street, une quantité importante de cartouches 9mm avait été découverte, alors que dans sa déposition, « Guirigara » soutenait qu'il n'avait pas ce type d'armes.

Les policiers arrivés à Banjul, en septembre bien après l'arrestation du meurtrier ont longuement interrogé l'un des contacts de l'assassin. Le procès verbal d'audition établi en présence des policiers gambiens contient des révélations intéressantes pour les enquêteurs sénégalais. Assane Njie, alias Babou Ndao né le 14 octobre 1961 à Banjul est coopératif :

« Assane Diop m'a abordé, sans pour autant me connaître auparavant. D'emblée, il nous m'a posé la question de savoir où il pourrait trouver un pistolet automatique. Je lui ai fait comprendre que je ne m'étais jamais intéressé à ce genre de commerce. Cependant j'étais disposé à l'aider pour trouver l'objet recherché en ville. C'est ainsi qu'en ma compagnie il a pris contact avec plusieurs personnes susceptibles de lui trouver l'arme. Il s'agissait d'un certain Bara commerçant à Sérékunda. Par la suite Assane Diop a été mis en contact avec un certain Baye Ousmane qui habite le quartier London.

Je ne peux pas dire si Assane a trouvé ce qu'il cherchait ou non. Il a quitté Banjul pendant cinq jours. Il est ensuite revenu. »

En fait, Babou Ndao est encore allé plus loin dans sa déposition. Il affirme avoir été informé par Assane Diop que son voyage a été décidé avec Abdoulaye Wade et rendu possible grâce à son soutien. Le Pds l'avait chargé d'acquérir des armes en Gambie en vue de conduire au Sénégal des actions insurrectionnelle. Badou Ndao explique :

« Je signale que lors de son séjour Assane Diop m'a dit qu'il voulait acquérir vingt pistolets automatiques. Il devait, disait-il, s'occuper de la formation de vingt militants du Pds dans le domaine militaire, en vue des élections de son pays. L'intéressé m'a déclaré être un ancien militaire. Assane Diop m'avait manifesté son désir d'obtenir un passeport gambien. Cependant, je lui avais fait comprendre que je ne pouvais pas lui être utile dans ce domaine. Dans ses prospections pour l'achat d'armes, Assane Diop, par le biais de By Ousmane avait pris contact avec le nommé Saka Diothé qui habite à Sérékunda. Ce dernier lui avait proposé en ma présence un pistolet à gaz. Sur ce point, je précise que Assane Diop s'y connaît parfaitement, pour l'avoir démonté. Et ce jour là, il tenait coûte que coûte à obtenir ses armes. Mieux, il avait déclaré que si son parti le Pds ne gagnait pas les élections beaucoup de sang serait versé au Sénégal. C'est tout ce que j'ai à déclarer. »

Assane Diop semble décidé à engager l'épreuve de force contre l'Etat du Sénégal. Il ne change pas d'idées ni d'avis sur la question, même après l'assassinat du juge Sèye et sachant toutes les polices du pays sont lancées à ses trousses. Depuis son exil gambien, il confirme ses intentions dans une correspondance adressée le 15 juin 1993 à Nkrumah, membre de la direction politique du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (Mfdc). Assane Diop lui attribue le titre de colonel dans sa correspondance et s'adresse à Nkrumah dans un style déférent et très affectueux en l'appelant au secours. Il écrit :

« Vous avez appris ces temps-ci, colonel, que mon ami Cléodor Sène et moi-même sommes impliqués dans l'affaire du vice-président du Constitutionnel Babacar Sèye. Je suis activement recherché par la police mais je remercie Dieu de ne m'avoir pas laissé aux mains des autorités sénégalaises. Je me trouve hors du Sénégal. (...) Je compte retourner d'un jour à l'autre mais avec des moyens solides, parce que je veux avoir un front au nord et à l'est du pays avant de faire un assaut sur la base de Thiès, je pourrais alors faire face à Dakar sans problèmes. Il faut que je quitte ce trou et trouver des contacts dans certains pays qui me mettent en relation avec des marchands d'armes et qui peuvent nous soutenir. Actuellement, j'ai un ami et collègue Samuel Sarr qui est basé en France. Mais j'ai pas son adresse ni son numéro de téléphone, sinon j'allais pas faire 72 heures à Banjul. En attendant, je vous laisse mon adresse.... (...) Je compte recevoir ton coup de file pour qu'on puisse mieux parler sur mon cas. J'ai réussi à décrocher un passeport international, une autre carte d'identité et un permis de conduire international mais il me reste un billet et le visa. Cause pour laquelle j'ai envoyé à Dakar pour régler ce problème. Il n'est pas sûr de rester trop longtemps en gambie. »

Ni Nkrumah, encore moins la mystérieuse « Madame », ne volent au secours du fugitif traqué. Il est arrêté et extaradé. Ses rêves fantasques s'envolent. Ses fréquents séjours en Gambie ne lui ont rien rapporté dans la préparation de son mouvement insurrectionnel. Lors de son dernier séjour dans ce pays avant le meurtre commis sur Babacar Sèye, Assane Diop serait rentré au Sénégal, avec un 7,65 mm que lui aurait été vendu son premier contact en Gambie, Asan Njie.

Les armes ayant servi à commettre le crime sont introuvables. Pape Ibrahima Diakhaté affirme lui, que Assane Diop portait sur lui au moment des faits, un 9 mm et un 7. 65mm. En vérité certaines de ces armes font partie d'un lot de douze pistolets achetés en territoire sénégalais par Ameth Guèye

Assane Diop est finalement arrêté en Gambie, le 14 juin 1993. Il passe quatre jours entre les mains des gendarmes de la brigade de la rue de Thiong. Le 17 juin 1993, il est présenté au juge d'instruction. Ce même jour, Habib Thiam, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, lit son discours de politique générale. Puis il annonce l'arrestation d'un deuxième suspect, parmi les trois personnes considérées comme étant les meurtriers de Me Babacar Sèye.

Assane Diop a été arrêté en Gambie par une équipe de la Brigade mobile de sécurité (Bms), basée au poste frontière de Karang. Celle-ci était à l'époque dirigée par un brillant officier de police du nom de Ndiassé Guèye. Un excellent policier selon les propres appréciations de ses chefs. Il est marié à une femme d'origine gambienne. L'officier a depuis lors quitté la police nationale pour suivre le chemin de l'immigration.

Après son arrestation à Banjul, Assane a été conduit de nuit à Kaolack pour être remis à l'équipe régionale de la Direction Sécurité d'Etat intervenant sous le commandement de l'officier Gamou Niang. C'est une des unités placées sous le commandement de cet officier qui s'est rendue à Farafégné, ce lundi 18 mai, pour y procéder à l'arrestation de Clédor Sène.

Transféré à Dakar Assane Diop a été remis aux gendarmes qui l'ont gardé, pour l'interroger en outrepassant les limites autorisées par les règles de procédure pénale dans le cas où un juge a lancé un mandat d'arrêt contre un fugitif arrêté. Alors qu'Assane Diop est encore retenu par les gendarmes qui tardent à le présenter au juge, Le Premier ministre annonce aux députés qui l'écoutent prononcer son discours de politique générale l'arrestation d'un deuxième meurtrier.

Il précise au moment de son annonce : « *je détiens un document...* » En fait, il s'agit de cette fameuse lettre saisie au moment de son arrestation sur Assane Diop et qui est adressée à « Madame ». La destinataire anonyme est supposée être Viviane Wade, selon le point de vue des enquêteurs et de l'accusation et du point de vue aussi du Premier ministre même s'il ne le dit pas.

L'extradition de Assane Diop de la Gambie vers le Sénégal est datée du 16 juin 1993, alors qu'elle a eu lieu le 14. Les gendarmes ont antidaté les faits pour régulariser la procédure vis-à-vis du juge d'instruction.

A cette date, deux des trois meurtriers de Me Babacar Sèye sont arrêtés. Seul Pape Ibrahima Diakhaté est encore en liberté.

Chapitre 8

La solitude d'un fugitif

Pape Ibrahima Diakhaté est finalement appréhendé le 21 juin 1993, en face du quartier de la Patte-d'oie. Dans ce quartier populeux, un agent de police, en civil, qui le suivait, l'arrête.

Il est immédiatement conduit au commissariat de police de Dieuppeul, puis au poste de police du Port. Il est confronté à sa petite amie Ramata Guèye que la police est allée arrêtée un peu plus tôt.

L'interrogatoire mené par le Colonel Charles Diédhiou commencé la nuit, se terminera le lendemain à 15 heures. Il sera finalement remis au juge d'instruction qui lui décerne un mandat d'arrêt le 24 juin 1993.

L'enquête a été efficace et diligente, comme le gouvernement de la République l'avait promis, le 15 mai 1993. Elle l'a été sans conteste pour les meurtriers. Pas pour les commanditaires du crime. Là, c'est le cafouillage total.

Tous les amis avec qui il a fait le coup avaient déjà été arrêtés. Lui erre encore. Mais sent son arrestation proche. Il hésite, il ne sait pas vraiment quoi faire. Il part à Mékhé chez un de ses amis qui travaille au Conseil municipal de cette ville. Ils ont fait le service militaire ensemble. Il sait qu'il l'expose. Il ne veut surtout pas lui créer d'ennuis avec la justice.

L'idée de se rendre à la Justice lui traverse l'esprit. Il sait qu'il ne peut échapper aux enquêteurs, à moins de fuir à l'étranger. Il décide alors de remonter sur Dakar. Il y loue une chambre, où il vit avec sa petite amie. A un moment il a le réflexe de se rendre au domicile de Abdoulaye Wade. Il nourrit, avoue-t-il, le secret espoir de se faire arrêter là-bas. Il a pris le temps de réfléchir sur leur forfait. Il retourne le problème dans tous les sens. Il en veut aux commanditaires du crime. Depuis l'arrestation de son ami Clédor Sène, l'attitude qu'affiche ces derniers lui paraît quelque peu désinvolte.

Il en veut, aussi, à son ami Clédor Sène. Il ne comprend pas qu'il ait balancé son nom, dès sa première audition. Il ne lui pardonne pas : *« Nous nous étions promis que toute personne qui tombe parmi nous ne dénoncerait personne. Clédor n'a pas tenu ses engagements. Il m'a balancé à la première minute qui a suivi son arrestation. Il n'a même pas résisté, ni hésité. »*

Pape Ibrahima Diakhaté se rend chez Wade dans la nuit du 18 juin. Il explique comment il s'y est pris :

« Quand je suis arrivé les vigiles ont voulu me faire partir dans l'immédiat. J'ai alors menacé de faire un scandale. Ils sont allés alertés le maître des lieux. Je n'ai pas pu entrer. Mais je sais qu'il a été informé de mon arrivée. Les gens m'ont demandé, à nouveau, de partir. J'ai refusé en leur disant que même si je devais partir, il me fallait prendre un taxi. Les vigiles sont entrés dans la maison pour en sortir avec un billet de dix mille (10000) francs qu'ils m'ont remis. J'ai fait mine de

refuser pour rester. Les dix mille francs (10 000 francs) venaient, j'en suis persuadé, de la poche du Vieux.

En fait, je ne savais même pas pourquoi j'étais là et si j'avais réellement besoin d'argent venant d'eux. Sûrement, je ne l'aurais pas n plus refusé si les époux Wade m'en donnaient. Je savais que c'était trop risqué pour eux de m'en demander beaucoup, car ils devaient se douter si j'étais venu ou non avec des policiers, ou si j'étais suivi. Une connexion solide serait rapidement établie si je ressortais de là avec beaucoup d'argent. Or, avec 10 000 francs, ils ne risquaient rien. C'est mon interprétation personnelle. »

Tout en se sachant activement recherché, Pape Ibrahima Diakhaté se permet des sorties nocturnes assez risquées. Il est, en fait, convaincu que sa cabale prend bientôt fin. Il passe chez Lamine Faye, avant d'aller se présenter chez Abdoulaye Wade. Cet homme est un grand neveu du président qui occupe, aujourd'hui, le premier rang de la garde rapprochée du Chef de l'Etat.

On rappelle que ce dernier avait reconnu, devant les enquêteurs, d'avoir fait accéder au domicile de Me Abdoulaye Wade, Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté, dans la nuit même du 15 mai 1993. Il nie après tout, devant le juge instructeur. C'est lui-même Pape Ibrahima Diakhaté qui déroule le film des événements, avant qu'il ne se rende chez Abdoulaye Wade. Il se souvient:

« Je suis allé chez Lamine Faye. A son domicile à Colobane. Je suis entré dans la maison et j'ai demandé à ma copine de m'attendre dehors. Dès que je suis rentré, Lamine Faye me reçoit. Il me met en garde et me demande de faire attention. Il me raconte, ensuite, les tortures qui avaient été infligées à Mody Sy. Puis, il dit : [Clédor a accusé Habib Thiam. I Si tu es pris, tu dis la même chose et n'en démords pas]. Je le rassure. Je prends, ensuite, congé de lui, mais il refuse et me retient. Il fait même appeler ma copine qu'il va faire chercher. Elle m'attendait dehors devant la maison des Faye. Nous avons discuté pendant un bon moment. Je suis, ensuite, parti avec ma copine, il était vingt trois heures.

Pape Ibrahima Diakhaté a été arrêté est arrêté le 21 juin 1993. Il revient sur les circonstances de cette arrestation :

« J'étais debout, dans la rue, à discuter avec mon frère quand les policiers m'ont arrêté. Je lui disais que j'allais me rendre. Avant j'avais envoyé ma copine chez nous, pour qu'elle dise à mon frère que j'avais besoin de lui parler car j'avais une décision importante à prendre. Ma copine a cherché, en vain, à l'avoir. Je suis, alors, parti moi-même le voir. En discutant avec lui, j'ai vu les policiers arriver. Ils étaient deux habillés en civil. Ils m'ont conduit au commissariat de Dieuppeul. Je n'y suis pas resté longtemps. Après, j'ai été amené au commissariat du Port. C'était la première fois que je mettais les pieds dans un commissariat de police. Puis j'ai été emmené dans les locaux de la Division des investigations criminelles de la police (Dic). Les policiers m'ont entendu, bien qu'ayant été sous le coup d'un mandat d'arrêt. Quand il y a un mandat d'arrêt, le suspect arrêté doit être immédiatement présenté au juge. Donc, il ne pouvait pas y avoir d'enquête. Je sais pourquoi ils ont procédé ainsi. »

On se souvient que le Premier ministre de l'époque, Habib Thiam portait un intérêt tout particulier au déroulement de l'enquête. Il dira le jeudi 17 juin 1993, devant les députés de l'Assemblée, alors qu'il présentait son discours de politique générale, après sa reconduction comme premier ministre, à la suite des élections législatives du 9 mai 1993 :

« Je voudrais dire que nul ne connaît mieux que moi ce dossier. C'est mon rôle de premier ministre. Je peux vous annoncer aujourd'hui qu'un autre élément a été arrêté hier, mercredi 16 juin, il pourrait être décisif dans la quête de la vérité. Il y a certains terrains où on ne me trouvera jamais. J'aurais pu exhiber, ici, devant vous un document assez compromettant. Mais je suis d'avis que ce n'est pas la place publique qui réglera certaines choses. La justice est saisie et toute la lumière sera faite sur cette affaire. Je préfère m'en tenir là. »

En prononçant ses paroles, le Premier ministre est réellement ému. Il écrase des larmes qui en disent long sur son dégoût et sa peine, face à la tentative maladroite du Pds qui, par le biais des accusés, tentent de le salir. Pape Ibrahima Diakhaté ont enregistré ses déclarations sur une cassette audio, pour ensuite la remettre au Premier ministre. Il précise:

« Les policiers m'ont entendu et ont enregistré et transcrit ma déposition. La cassette a été transmise à Habib Thiam qui l'a écoutée. Parce que le jour où je suis allé devant le juge, il s'appelle Cheikh Tidiane Diakhaté, ce dernier est moins intelligent qu'il ne voulait le faire croire, parce que à un moment où on était ensemble, on l'a appelé au téléphone et je l'entendais dire : « oui, il est ici avec moi ». Je n'entendais pas son interlocuteur. S'il ne parlait pas au Premier ministre, il parlait au ministre de la Justice. C'est moi-même qui lui dit : « ne t'excite pas ainsi. Je suis prêt à tout révéler. Ce n'est pas la peine de jouer à ce jeu ». Je savais qu'il subissait des pressions. Il me dit alors : « puisque tu veux parler, je peux t'emmener un avocat. Sinon, je demande au procureur de te commettre un avocat d'office ».

Pape Ibrahima Diakhaté est persuadé que le juge savait qu'il avait l'intention de parler, en disant toute la vérité. Il a décliné l'offre du procureur qui lui propose les offres d'un avocat. Il lui explique qu'il ne sentait pas la nécessité de trouver un avocat car il sait ce qui l'attend. N'empêche, il veut, en ce moment, collaborer avec la Justice pour faire éclater la vérité. Il change, finalement, d'avis et explique pourquoi :

« C'est après que Khoureichi est venu me voir en me disant que c'est ma famille qui l'avait constitué. Il a commencé à me convaincre de ne pas parler. Quand Clédor a su que je voulais parler, c'est à ce moment qu'il a fait une déclaration en disant que j'ignorais tout de l'affaire. Il cherchait à me blanchir. Parce qu'un journal avait révélé mon arrestation et Clédor savait que j'allais parler. C'est à partir de cet instant que la presse a commencé à dire que Clédor était le cerveau du crime. Cela m'amusait. Quel cerveau ? Le cerveau c'était Maître Wade. Voilà. Ceux qui étaient au courant, ceux qui savaient c'étaient : Samuel Sarr, Ablaye Faye, Ousmane Ngom, Viviane Wade. Ils étaient au courant. Karim Wade savait peut-être. Ce que je peux dire avec certitude le concernant, c'est que, pendant la campagne électorale Karim nous avait prêté son arme un magnum.

Qui d'autre était au courant du complot fomenté contre le juge Sèye dans l'entourage de Me Wade de l'époque ? Pape Ibrahima Diakhaté énumère et révèle les noms de tous ceux qui, éventuellement, pouvaient être arrêtés pour complicité ou pour, au moins, non dénonciation de crime :

« Je ne sais pas si Sindjély, était au courant. On a partagé quelques fois la même voiture. Un jour, c'était un jour de vote, on était à la recherche de Ousmane Ngom, qui devait représenter le Pds au Tribunal, pour la vérification des votes. Ce jour-là, nous étions en compagnie de Samuel Sarr pour retrouver Me Ngom. Au retour, il n'y avait qu'elle et moi dans la voiture. Pape Samba Mboup savait. Lamine Faye, également. Jean Paul Dias? Non ! Celui-là, vraiment, je ne peux pas affirmer, mordicus, qu'il savait. Mais de mon point de vue, il ne pouvait pas l'ignorer. Nous ne l'avons jamais rencontré. Mais il m'est arrivé de partager un déjeuner, une fois avec lui, à Kolda. Mais dans cette affaire, non. Mody Sy, c'est un règlement de compte. Parce qu'après 1988, il nous a fait des crasses, des bassesses. Pour se venger, Clédor l'a cité, quand il a été arrêté. Il a fait la même chose pour Modou Kâ. »

A partir de cet instant l'avocat Khoureysi Bâ devient un élément de la procédure ouverte contre Pape Ibrahima Diakhaté. Il joue un rôle de relais entre lui et les autres co-accusés, soutien l'intéressé. Il était aussi leur intermédiaire avec les commanditaires restés dehors. Il était le « passeur » de l'argent régulièrement versé par ces commanditaires. Pape Ibrahima Diakhaté révèle à ce sujet que pendant les six premiers mois de détention il a reçu des versements variant entre cent mille et cent cinquante mille francs Cfa. Ces montants ont substantiellement baissé à trente et quinze mille francs Cfa.

L'avocat a par la suite pris ses distances avec les accusés. Diakhaté indique à ce sujet :

« Quand on se présentait devant la Chambre d'accusation Khoureichi n'était plus régulier. Il ne venait plus nous voir. Nous nous sommes demandé pourquoi il avait subitement arrêté de venir vers nous, alors que jusqu'ici il s'était bien comporté à notre égard, en essayant du maximum qu'il pouvait pour nous aider à sauver nos têtes. Il est vrai qu'il le faisait au préjudice de la vérité attendue. Il travaillait en bonne intelligence avec le Pds. Vrai ou faux, nous avons eu des informations nous apprenant que Djibo Kâ avait rencontré Khoureichi la veille de notre audition par la chambre d'accusation. Djibo Kâ, à l'époque, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur aurait longuement discuté avec lui d'une importante déclaration que nous avions l'intention de faire. Semble-t-il, en s'entretenant avec lui, le ministre désirait l'amener à nous convaincre d'y aller pour faire une déclaration réhabilitant nos premières auditions, celles de Clédor Sène et les miennes qui avaient toutes mises en cause le Pds. Nos informateurs nous avaient indiqué que le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur aurait tenté, pour ce faire, de remettre 7 millions de francs Cfa à l'avocat. Cette rencontre avait été révélée par la presse. »

Chapitre 9

Le chantage des trois condamnés.

Le 7 octobre 1994, la Cour d'assises, siégeant à Dakar, condamne les trois jeunes accusés, à dix huit ans de prison, pour Assane Diop et Pape Ibrahima Diakhaté, alors que Clédor, lui, écope de vingt deux de réclusion criminelle. Ils passent neuf ans de leur vie à la prison centrale de rebeuss à Dakar. Ils n'ont, au départ, aucun espoir de s'en sortir, avant la limite de leur peine.

Si, ils en ont un, pensent-ils. L'arrivée au pouvoir du « Sopi », pour lequel ils ont combattu et qui, selon au moins l'un d'eux, les a conduits derrière ces barreaux, permettrait leur libération. En tous les cas, vaut mieux ne pas trop penser à une libération, avant terme, tant que les socialistes, les ennemis de toujours, demeureront au pouvoir.

Et le miracle se produit, ce 19 mars 2000. Les socialistes sont vaincus par la voie démocratique. Le « Sopi », enfin triomphant, dispose des rênes de ce pouvoir tant convoité. La suite des événements leur donne raison. Ils attendent ce jour de victoire du « Sopi », depuis des années, encore plus, depuis ces neuf dernières années.

Ils sont, désormais, confiants, ils s'attendent, naturellement, à un signe concret de la part du Président de la République, nouvellement élu, pour les sortir de leurs cellules. Tous trois sont convaincus qu'il en a les moyens. En plus, ils pensent qu'il est tenu de le faire, car c'est lui qui les a conduits là où ils sont. Ils le lui font clairement savoir.

Le président de la République y pense-t-il lui-même ? Sûrement ! Il en parle à son Premier ministre, d'alors. Mieux, il lui demande d'en discuter avec certaines personnes, pour se faire une idée précise de la réaction de l'opinion, et des conséquences d'une éventuelle libération des trois jeunes gens. Il semble décidé de le faire. On l'en dissuade. Il n'a pas, cependant, le choix de faire autrement, les pressions qu'il subit sont trop fortes. Un chantage à peine voilé.

En juillet 2003 j'écrivais dans mon dernier ouvrage :

« Le Chef de l'Etat peut gracier qui il veut. (...) Abdoulaye Wade a-t-il, cependant, eu mal au plus profond de sa conscience dans cette affaire Sèye ? Certains n'hésitent pas à faire valoir que le chef des trois criminels, Clédor Sène le soumet depuis qu'il est devenu président de la république, à un incroyable chantage : les libérer ou tout sera raconté à la presse. »¹⁰

Certains proches du chef de l'Etat se chargent, alors, de faire patienter la bande à Clédor Sène qui ne semble pas comprendre, le manque de réaction du Président de la République. Pape Ibrahima Diakhaté se montre, lui, particulièrement, impatient. Les proches du président se mettent, sans plus tarder, au travail. C'est le branle bas. Les jeunes en ont marre de continuer à payer, alors que les commanditaires, eux, se la coulent douce, sous les lambris dorés d'un

¹⁰ Abdou Latif Coulibaly (2003) : Wade, un opposant au pouvoir, l'Alternance piégée, Les Editions Sentinelles, Dakar, juillet 2003, P. 94.

pouvoir, enfin, conquis. Les trois condamnés se révoltent. Ils veulent en finir avec la vie carcérale.

Ainsi, même conscients d'avoir tué, ils n'en peuvent plus de croupir en prison et de continuer à payer les conséquences d'un acte criminel qu'ils ont été amenés à commettre. Pape Samba Mboup, le ministre, chef de cabinet du président de la République les rencontre. Régulièrement. Il promet, sans cesse, la diligence de son patron. Diakhaté explique :

« En prison, pendant que nous y étions, et jusqu'à ce que le Vieux arrive au pouvoir, Mboup s'est souvent fait son porte-parole. Après son élection, il se pointe presque tous les trois jours pour nous calmer car il savait que nous étions prêts pour la révolte. Quand il arrive, il tient un discours invariable dans le fonds : « Le Vieux a dit ceci, le Vieux a dit cela. Il vous promet ceci, il vous promet cela. Il dit qu'il fera ceci, ou cela... ».

Une fois nous lui avons répondu : « De toutes les promesses, nous n'en voulons aucune. Nous ne te croyons pas. Ce que nous voulons, c'est sortir de cet endroit »

Il nous dit alors : « Le Vieux dit d'attendre dans un ou deux mois ». Plus tard, quand nous en avons eu marre, nous lui avons dit : « d'ailleurs, nous ne voulons plus te voir, nous n'avons plus rien à te dire ».

Je crois qu'il l'a répété au Vieux, qui nous a envoyé Madické Niang. Ce dernier nous promet de régler l'affaire en un mois. Nous étions au mois de novembre 2000, à peine huit mois après l'arrivée au pouvoir de Wade. Il assure discuté de notre élargissement avec le Vieux et que nous pouvons le croire sur parole. Mais les choses ne bougent pas. C'est Moustapha Niasse qui bloque tout, laisse entendre Madické Niang. Ce dernier est limogé, le 3 mars 2001. Mame Madior Boye est nommée. Quelque temps après, il est revenu nous voir. Il nous dit qu'il voulait nous faire sortir de prison, mais qu'il y avait des gens qui s'y opposaient : le Premier ministre Mame Madior Boye, à qui la loi permettait désormais de contresigner les décrets du Président de la République. Or, précise-t-il, pour l'instant, elle a refusé de contresigner le décret de grâce qui est prêt. C'est ce qu'il nous a déclaré. »

Me Madické Niang doit user de tous ses talents de plaideur pour tenir les trois jeunes tranquilles. Il cherche et trouve des subterfuges qui marchent. Pour combien de temps encore ? L'homme se démène comme un beau diable mais l'affaire semble compliquée.

Et pour cause ! Il faut trouver les moyens d'une libération qui ne choque pas trop l'opinion et qui ne lui laisse pas, non plus, le sentiment diffus que le Président de la République a ordonné, sous la pression, l'élargissement des trois condamnés, ou à cause d'un chantage quelconque. Son nom, associé depuis toujours au crime, peine à s'en éloigner. Il faut, donc, être prudent.

Cette situation impose aux jeunes un délai supplémentaire d'attente en prison. Ils ont du mal à l'accepter davantage. Ils finissent, alors, par boudier Madické Niang le chargé de mission de Wade auprès d'eux. Ils ne veulent plus le voir. A leurs yeux, son jeu a assez duré.

Le contact est coupé. C'est Clédor Sène qui prend la responsabilité de le rétablir, en prenant, cependant, le soin d'éliminer du circuit l'avocat Madické Niang. Dans sa nouvelle initiative Pape Samba Mboup et Me Madické Niang sont mis hors jeu.

Il tente, alors, d'entrer en contact avec un autre avocat qui a plaidé lors de leur procès. Ce dernier a été constitué, précisément, pour Assane Diop. C'est le propre père de Clédor Sène qui essaie d'établir le contact avec cet avocat. Après plusieurs tentatives, il peut, enfin, lui parler sur son téléphone portable, alors qu'il se rend dans la ville de Thiès où il doit plaider. La conversation n'a pas duré longtemps. Les deux hommes décident, néanmoins, de se rencontrer pour échanger, plus amplement sur la mission de Clédor que son père a, brièvement, évoqué au téléphone avec le nouvel avocat pressenti. Il est préféré Me Madické Niang, pour aider à dénouer le dossier de la libération. Le père de Clédor Sène, a juste eu le temps de lui expliquer que les jeunes condamnés désirent le rencontrer pour discuter avec de leur situation carcérale. L'avocat explique :

« Je dois avouer que j'ai été surpris de recevoir cet appel téléphone. Je n'avais pas revu les trois jeunes, depuis le jour de leur condamnation. Je m'étais volontairement éloigné d'eux. J'avais fait mon métier en plaidant pour eux. Je l'avais, d'ailleurs, déjà fait par le passé pour Assane Diop. C'était au milieu des années 80 quand il a été arrêté et condamné pour cinq ans, à la suite d'un détournement de deniers publics opéré, alors qu'il était en activité dans les Forces armées. Après tout, ils avaient tué un homme avec qui j'entretenais d'excellentes relations. Ce dernier m'avait même confié un dossier important. J'avais décidé de lui rendre de l'état d'avancement de ce dossier la veille même de sa mort, ce vendredi 14 mai. J'avais dû renoncer, car je m'étais dit que, du fait de l'attente de la proclamation des résultats des élections législatives par le Conseil constitutionnel, l'accès des lieux serait interdit au public. C'est pour cette seule et unique raison que je n'ai pu voir Babacar Sèye la veille de sa mort. »

L'avocat hésite et décide finalement de ne pas rencontrer le père de Clédor Sène. Ce dernier le rappelle plusieurs fois, sans succès. Il en informe Clédor Sène. Ce dernier décide de changer de messenger. Il charge un agent en service à la prison centrale de rebeuss de prendre contact avec l'avocat en question. Ce contact est établi au téléphone. Le nouveau messenger appelle au téléphone l'avocat. Il l'a au bout du fil et va directement au fait, en lui livrant le message de son mandant :

« Me, je vous appelle de la part de Clédor Sène, il vous demande, si possible, de passer le voir avec ses deux amis à la prison centrale, pour échanger sur un sujet qui les préoccupe. »

Il n'en dit plus. Il joue à la prudence. Il semble que, depuis cinq ans au Sénégal, les conversations téléphoniques sont souvent écoutées, sur ordre de personnes proches de la Présidence de la République. Cela rappelle de mauvais souvenirs en France.

L'avocat a du mal à deviner exactement ce pour quoi les condamnés du 7 octobre désirent lui parler. Il essaie de s'en faire une idée.

En tous les cas, cette fois-ci, il ne peut plus continuer de faire la sourde oreille. Il décide d'aller voir les condamnés. Les trois hommes

sont extraits et se présentent au parloir. Ils discutent, à quatre, à la prison centrale. C'est Cléodor qui explique la situation et l'objet de la demande de rencontre à l'avocat. Il y va sans détours :

« Me, nous vous avons fait venir pour recueillir vos conseils. Nous sommes arrivés au bout du rouleau. Nous voulons sortir de là. Mes gars s'impatientent en particulier Pape Ibrahima Diakhaté qui est décidé de faire beaucoup de bruit si nous ne sortons pas de là au plus vite. Ils ne veulent plus voir Madické Niang qui était en train de travailler sur un schéma pour notre sortie. Personne ne plus retenir Diakhaté. Nous avons écrit une lettre au procureur pour lui annoncer notre intention de révéler de nouveaux éléments du dossier et qui nous permettront de demander la révision de notre procès. »

L'avocat est comme presque interloqué, face au discours de Cléodor Sène. En ce que dernier exige leur élargissement de prison. Il est surtout surpris d'apprendre que cette sortie se négocie, sans succès, depuis plusieurs temps. Il garde son calme, aidé en cela par son expérience de plaideur chevronné. Il pose une question simple à Cléodor Sène :

-« Comment comptez-vous y prendre pour sortir de là ? »

Cléodor Sène, loin de se démonter, face à l'avocat qui ne peut s'empêcher de laisser voir ses sentiments d'étonnement, de perplexité et de doute, réplique :

« Nous voulons demander la révision de notre procès. Par ce biais nous comptons révéler des éléments nouveaux pour plaider notre situation. Nous pensons avoir des chances de nous en sortir. »

L'avocat, loin d'être convaincu, poursuit son questionnement :

« Et vous pensez que c'est la voie la plus simple pour vous ? »

Cléodor réplique :

« C'est justement pour cela que nous avons fait venir pour recueillir vos conseils. »

Son interlocuteur se montre sensible et met au service des trois jeunes son expérience d'avocat bien au fait de la procédure pénale :

« Si la procédure de révision de procès est votre option, je pense que vous faites fausse route. Elle est longue périlleuse et offre très peu de garantie par rapport à votre objectif qui est de sortir de là. Il y a, cependant, deux voies possibles qui me paraissent moins périlleuse que celle que vous semblez privilégiée. Je pense que la voie de l'amnistie est la meilleure. Le président peut faire adopter par l'Assemblée nationale une loi d'amnistie générale qui va englober discrètement l'affaire Me Sèye, sans que cela ne fasse trop de bruits et de vagues. Tout devra se faire de façon discrète. Je pense que c'est la voie susceptible de sauver les formes, quand le président vous fait libérer par son initiative personnelle. »

L'idée séduit Cléodor Sène et ses amis. Ils essayent de convaincre leur interlocuteur de la défendre auprès du chef de l'Etat. Son refus est catégorique. Il s'explique :

« Il m'est impossible de prendre l'initiative pour en discuter avec le président. Par contre, si, lui-même, me sollicite pour demander mon avis, je lui exposerai ce que je viens de vous dire. »

Clédor Sène le remercie au nom de ses amis qui n'ont pas pris la parole. Tous sont décidés à aller jusqu'au bout de leur démarche. Ils cherchent des canaux pour renouer avec le chef de l'Etat. Moins de trois mois après la rencontre entre les trois condamnés et leur nouveau conseiller, le Chef de l'Etat lance, après le discours de politique du Premier ministre Mame Madior Boye, qui a, entre temps, remplacé Moustapha Niasse, l'idée d'une amnistie générale qui va concerner tous les crimes économiques, les crimes de sang de nature politique, et autres infractions qui se sont produits dans le pays et ailleurs à l'étranger et, ayant eu à la base des motivations politiques. Ce fut comme un ballon de sonde car l'idée fut très vite abandonnée devant le tollé soulevé dans le pays.

Abdoulaye Wade recule, pour mieux revenir à la charge, quand on considère l'évolution des faits qui ont conduit à la grâce des trois meurtriers et à l'amnistie votée le 7 janvier 2005. Tout est encore bloqué.

Les choses n'évoluent guère, depuis la rencontre avec le nouveau messenger. Madické Niang revient dans le jeu. Les trois jeunes l'ont-ils contacté à nouveau? Non, assure Pape Ibrahima Diakhaté ! C'est lui-même qui revient nous voir. En tous les cas le célèbre avocat est, effectivement, revenu dans le jeu.

Il arrive, à nouveau, vers les trois condamnés avec une idée nouvelle et originale : la rédaction d'un livre pour asseoir la thèse de simulation avant de présenter à la l'Assemblée nationale une loi d'amnistie ou un décret de grâce. Pape Ibrahima Diakhaté explique comment lui et ses amis ont accueilli la proposition :

« Il nous dit : [pour que les choses soient plus faciles, je vais écrire un livre]. Il nous avait même proposé d'écrire, nous aussi, un livre. Tout en nous mettant en garde. Il nous dit que les choses seraient graves. Que lui, avec l'aide du Vieux, il écrirait un livre. Il nous, alors, dit qu'après la sortie de son livre, nous serons libres. Effectivement, la sortie du livre et notre élargissement ne sont pas très éloignés.»

Comme promis aux jeunes qui croupissent en prison, Madické Niang se met immédiatement au travail pour rédiger son ouvrage. Il le publie en février 2002, aux éditions Platine. L'ouvrage est titré : *Pour que triomphe la vérité, l'assassinat de Me Babacar Sèye.*

Tout au long de son texte, l'avocat s'attache sur les deux cent vingt trois pages de l'ouvrage à développer et à tenter d'étayer la thèse de la simulation d'un assassinat. L'ouvrage insiste, aussi, sur l'autre thèse, celle du complot contre Abdoulaye Wade ourdi par les ennemis de ses retrouvailles avec Abdou Diouf. Il cible, sans aucune démonstration probante, l'ancien Premier ministre Habib Thiam.

Le texte, mot pour mot, terme pour terme, la ligne de défense établie par Abdoulaye Wade, dès sa sortie des locaux des enquêteurs, après sa garde à vue de deux jours qui a pris fin le 18 mai 1993. La conclusion du texte est largement édifiante à cet égard :

« Les dirigeants du Pds n'avaient rien à gagner avec la mort de Me Sèye, mais d'autres avaient de sérieux motifs de leur en faire porter le chapeau. Les mises en garde de son leader et les menaces à peine

voilées contre les magistrats qui s'aventureraient à apporter leur caution à un coup d'Etat électoral ont servi de prétexte aux commanditaires qui ne voulaient pas d'un retour de Me Abdoulaye Wade et de son équipe au gouvernement. »¹¹

Madické Niang a plaidé et soutenu la thèse de la simulation qui est, aujourd'hui, totalement démentie par Diakhaté. Lui trouve inexact et même surréaliste l'affirmation de Madické Niang qui se réfugie derrière les dires d'un expert, dont il garde soigneusement de révéler le nom, pour faire valoir que :

« Selon cet expert, dont je tairai le nom pour ne pas l'exposer, pour atteindre Babacar Sèye, d'où ils se trouvaient, Assane Diop, Clédor Sène et Pape Ibrahima Diakhaté ne pouvaient être qu'à même le sol. »¹²

Cet expert a été requis par la défense pour démontrer la thèse de la simulation. En dépit de son argumentation trop simpliste et, du reste, manifestement tirée par les cheveux, le livre publié par l'avocat de Me Wade, sert de d'accélérateur à la procédure de libération des trois condamnés. L'ouvrage plaide le complot sur la base d'une simulation, mais tente aussi, sans trop convaincre, de répondre à l'ouvrage de l'ancien Premier ministre Habib Thiam qui désigne sans équivoque Abdoulaye Wade comme étant le principal commanditaire du meurtre de Me Sèye. La sortie du livre de Madické Niang joue comme une sorte de feu vert. Rien ne semble plus s'opposer à l'élargissement des trois condamnés. Il intervient, à la surprise générale des citoyens sénégalais, ce 26 janvier 2002, avant même la parution de l'ouvrage. Le décret de grâce tant attendu en prison par les assassins de Me Sèye est, enfin, signé par le chef de l'Etat. Mame Madior Boye, Premier ministre y a apposé son contreseing. Tout est fini. Après neuf ans de prison, Clédor Sène, Pape Ibrahima Diakhaté et Assane Diop sont, enfin, libres. Libres de vaquer à leurs occupations, libres d'envisager autrement leur nouvelle vie !

Les choses n'ont pas été faciles. Les responsables du Pds, nichés, désormais, au plus haut sommet de l'Etat, se sont-ils exécutés malgré eux, à cause de la peur de se faire démasquer par les trois condamnés ?

Hier comme aujourd'hui, ceux-là semblent vivre sous la peur d'un déballage de la part des jeunes qui savent tout du complot. Ils ont joué avec le feu. Pourtant, comme dans une sorte de mise en garde prémonitoire, un de leur alliés de l'époque, le guide spirituel, Cheikh Ahmeth Tidiane Sy avait lancé, sous forme de mise en garde destinée sûrement au pouvoir socialiste, mais qui devait aussi faire réfléchir ses alliés :

« Vous pouvez tendre des pièges, monter des combines mais un beau jour j'opère des renversements de situation et vous vous demandez si ce que vous aviez vécu était réellement vrai. »¹³

¹¹ Madické Niang(2002) : Pour que triomphe la vérité, l'assassinat de Me Sèye. Editions Platine, Dakar,2002. P. 168.

¹² Madické Niang, op. Cit. P.153.

¹³ Cet extrait de la parole de Dieu est contenu dans une correspondance que le guide spirituel avait fait parvenir à Abdoulaye Wade au début de la campagne électorale des législatives de 1993. L'extrait a été lu par Habib Sy, le fils du marabout qui intervenait au cours d'un meeting organisé dans la ville de Tivaouane, en faveur du Pds et en présence de Me Abdoulaye Wade.

Le guide rappelle ainsi la parole de Dieu. Justement Dieu semble aujourd'hui opérer un renversement de situation dans l'affaire Me Sèye qui fait voler en morceaux les mensonges d'hier et met au grand jour toute la vérité. Après leur sortie de prison, loin de se montrer reconnaissants, à l'égard du chef de l'Etat qui leur a permis de recouvrer la liberté, certains des trois meurtriers sont souvent habités par l'envie de parler. C'est Pape Ibrahima Diakhaté qui essaye de les convaincre de vider leur sac, en leur disant :

« [Ce Vieux là, n'a aucune considération pour nous. Il n'en a que pour ses enfants. Il ne doit plus dormir il doit payer, lui aussi. S'il n'était pas arrivé au pouvoir, on serait encore en prison. Je considère qu'il a détruit nos vies. On doit le lui faire payer en le dénonçant haut et fort.] »

S'adressant à Clédor Sène, dès leur sortie de prison Diakhaté lui dit : *« [Je n'accepte plus l'argent qu'il nous donne pour acheter notre silence.] »* Clédor lui réplique :

« Moi, non plus, je ne n'accepterai plus l'argent. »

Par contre, Assane Diop, lui, n'était pas d'accord avec cette position, révèle Pape Ibrahima Diakhaté.

L'examen de conscience a commencé en prison. C'était toujours, à la suite de débats, fort houleux, entre eux, que les trois hommes se décidaient en prison à adopter ou non un comportement commun, telle ou telle attitude, à l'égard des autorités avec qui ils négociaient par personnes interposées leur sortie. C'est à la suite d'un de ces débats qu'ils ont décidé de boudier Pape Samba Mboup et Madické Niang, ensuite. C'est aussi, après de fortes discussions, qu'ils ont, ensemble, décidé d'écrire une correspondance au Procureur, symbole de l'une de ses formes de pression auxquelles ils ont soumis le chef de l'Etat jusqu'à leur libération. Mais, c'est, finalement, Pape Ibrahima Diakhaté qui a signé, seul, la lettre envoyée, mais parvenue au procureur de la République. Ce dernier explique :

« Nous avons décidé d'écrire au Procureur parce que de notre point de vue il y avait de nouveaux éléments. Elle n'est pas passée. Mais par contre, il y a des traces. Si elles n'ont pas été effacées. On a déposé la lettre en suivant le circuit administratif de la prison. Je ne sais pas pourquoi elle ne lui est pas parvenue. Parce que le régisseur en personne est venu me convaincre en me disant :

[Qu'il ne fallait pas adopter cette attitude, que c'était bientôt la fin de la prison pour vous.] »

Quelles sont les raisons évoquées pour justifier la lettre envoyée mais non parvenue au procureur ? La réponse est fournie par l'un des trois condamnés, en l'occurrence Pape Ibrahima Diakhaté :

« On a simplement dit qu'on avait quelque chose à dire. Mais la lettre a été bloquée. Je ne sais pas à quel niveau de la prison. C'est après que Madické est venu nous dire que nous allions être libérés. Que c'était la presque la fin. Quand ils auraient réglé le problème avec Mame Madior et après le livre. »

A l'intérieur de la prison leur parvenaient les échos du dehors. Ils savaient que leur libération, sérieusement envisagée par le pouvoir, soulevait trop de problèmes et une polémique qui pouvait, à tout moment, tout retarder. Madické Niang, revenu depuis dans le jeu les informait régulièrement du déroulement des opérations et des obstacles qui se présentaient à chaque étape de la procédure de libération. Pape Ibrahima Diakhaté se souvient :

"Il y avait trop de polémique. Madické Niang nous demandait de ne pas nous en faire. Mais il ne nous a pas dit que nous allions être graciés. Il nous a déclaré que nous allions être amnistiés. Il nous dit que le Président de la République allait faire cette déclaration le jour de la Korité. Entre temps, on nous a dit que Pape Samba Mboup avait vendu la mèche à Oumar Ndiaye, qui avait sorti l'information dans le Témoin. Il n'était donc pas question de grâce, mais d'amnistie. Mais comme il y avait une levée de bouclier, il a usé de son droit de grâce. On dit même que Moustapha Niasse, avait déconseillé à Abdoulaye Wade, le jour de sa prestation de serment, de nous gracier. Parce que c'était l'intention de Abdoulaye Wade ce jour là. »

Chapitre 10.
La révolte de Diakhaté.

L'envie de parler ne quitte jamais Pape Ibrahima Diakhaté. L'air de la liberté semble même la décupler. Il propose à Clédor Sène de s'associer à lui pour rédiger un livre. Il savait qu'en lui faisant cette proposition qu'il en informerait les amis du président. Peu il lui importe ! Il veut parler et cherche des moyens efficaces pour le faire. Madické Niang est mis au courant des vellétés de Diakhaté. Il lui téléphone chez lui et le convie à une rencontre. La conversation que les deux hommes ont eue est restituée dans ses moindres détails par Diakhaté, lui-même :

« J'étais sorti de prison, mais je ne me retenais plus. Je me révoltais. Je débloquais presque. Mon père était malade, je pensais, sans cesse, à sa mort éventuelle. Je faisais des cauchemars et de mauvais rêves, l'image de mes grands-parents qui sont morts depuis des années et enterrés à Saint-Louis ne me quittait plus. Ils ont été inhumés là où est enterré Me Sèye. Quand je pensais au fait qu'un de mes oncles a travaillé avec lui, je me suis demandé comment j'ai pu me laisser faire en participant à cet odieux crime. Ma révolte montait à la vitesse du vagabondage de mes pensées noires. Quand j'ai vu M Madické, il m'a dit : [Le Vieux a appris que tu veux parler, mais n'oublie pas qu'il y a la prison, la police et la justice].

En ce moment Pape Ibrahima s'est senti provoqué. Il réagit à la mesure de l'offense et de ce qu'il ressent :

« Il me menaçait. Je suis entré dans une colère monstre. Et je lui dis : [Ah bon, c'est ce que t'a dit le Vieux]. Il répond par l'affirmative. Je lui dis alors : [Dans ce cas, tu lui diras ceci : lui-même, n'a rien à dire, parce que c'est lui le commanditaire de l'assassinat de Me Sèye. Dis-le lui de ma part].

Il répond :
[Ne dis pas ça. Vous avez fait une simulation.]

Je lui réponds :
[Il n'y a pas eu de simulation. Nous avons effectivement tué Me Sèye].

Pape Ibrahima Diakhaté ajoute :

[Mais toi, Madické, est-ce que c'est toi qui as été en prison. Hein, tu veux me contredire ? Je confirme, je sais de quoi je parle, c'est bel et bien lui qui a commandité l'assassinat de Me Sèye. D'ailleurs, pourquoi, toi, tu as accepté qu'il t'envoie à nous, pour négocier notre élargissement de prison ? Tu as au moins l'intelligence pour te poser cette question. Moi, je réponds : Parce que c'est lui qui a fait tuer Me Sèye. Et il a peur que nous parlions. Notre sortie de prison fut une affaire de véritables négociations.] »

La conversation entre les deux hommes se poursuit, Pape Ibrahima Diakhaté précise, à cet égard :

« Madické m'a dit après ceci » :

-[Il semble que tu veux parler et que tu serais prêt à écrire un livre. Tu serais disposé à le faire avec Latif Coulibaly. Il ne faut pas le faire. Ce serait trop risqué pour toi. De toutes les manières, aucune des thèses que tu viendrais à défendre n'aurait de consistance. Avec le livre que j'ai écrit et le travail des experts que j'ai exposé dans mon ouvrage, tu ne peux pas dire quelque chose de crédible !] »

La réplique est cinglante :

-« [Tes experts, ne sont des experts de rien du tout. Ce ne sont pas des experts. Tes démonstrations sont totalement erronées et malhonnêtes. Je maintiens ce que je dis : nous n'avons fait aucune simulation. Nous avons tué Me Wade sur la demande de Me Sèye. Tu le sais bien. Et cela je le ferai savoir au monde entier. Vous n'en voulez pas mais je le ferai avec tous les risques que je prends sur moi.] »

Les discussions s'emballent encore plus. Elles sont très houleuses. Le jeune garçon se montre plus déterminé que jamais. Il vide son sac. Madické Niang est désarçonné par la virulence des propos de son interlocuteur. Pape Ibrahima Diakhaté explique :

« Quand il s'est rendu compte que j'étais sincère, il me fait comprendre qu'il a toujours été convaincu que nous avions fait une simulation. Je suis sûr qu'il a répété ce que je lui ai dit, au Vieux. Il m'a pris après sur un meilleur ton et sur un élan sentimental. Je peux dire qu'il a été secoué par mes propos. Je l'ai senti. Il a dû en parler sérieusement avec le Vieux »

Pape Ibrahima en est même certain. Il explique pourquoi il pense que Madické Niang a rendu compte au Vieux de leur conversation :

« C'est parce Madické a envoyé quelqu'un chez nous pour parler à mes parents. Je n'y étais pas. Plus tard, je l'ai appelé. Il me dit qu'il avait besoin de moi et que le Vieux pense que je n'aurai pas dû agir comme je l'ai fait. Je savais que depuis quelque temps (il me l'avait dit), il avait du mal à parler au Président. Il ne le voyait plus. C'est à ce moment que j'ai eu la ferme conviction qu'il allait devenir ministre. Madické est devenu ministre grâce à ça. Parce qu'avant tout cela, il m'a poussé à parler. On dirait qu'il avait un contentieux avec le Vieux. »

Pape Ibrahima Diakhaté est convaincu que Madické a joué avec l'affaire Me Sèye pour se donner une place centrale auprès du chef de l'Etat. Plus déroutant encore, Diakhaté soutient que Madické Niang l'a, un moment, poussé à parler. Il se veut formel :

« Voilà ! Il m'a poussé à parler. Il me disait : [Parle si ça te chante, dis tout ce que tu sais]. Il le faisait sur un ton qui ne souffrait d'aucune équivoque. Mais, je savais que ce n'était pas lui qui me dicterait ce que j'allais dire, ni quand le dire. »

Diakhaté pense que Madické Niang en avait contre le chef de l'Etat, à la suite d'une brouille provoquée par la mise en place par l'avocat et un groupe d'amis d'une association se référant à Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké et ayant pour vocation de soutenir l'action du président Abdoulaye Wade.¹⁴ Pape Ibrahima Diakhaté explique :

¹⁴ Madické Niang avait créé avec un groupe d'amis un mouvement qui avait pour vocation de soutenir Abdoulaye Wade. Cette initiative avait effectivement irrité la communauté mouride qui n'en voulait pas du tout. Cette communauté a fait pression sur le chef de l'Etat qui avait insisté auprès des initiateurs du mouvement qui ont immédiatement renoncé à poursuivre leur action.

« Madické Niang était fâché contre le président. Je le savais. Il avait créé une association mouride. Mais, l'initiative n'avait pas plu aux gens de Touba qui l'ont fait savoir à Abdoulaye Wade. Irrité, Abdoulaye Wade l'a sorti du circuit de l'affaire Me Sèye. Il a repris alors tout le dossier qu'il lui avait confié. Il ne voulait plus le revoir. Oui, après, il n'était plus conseiller. D'ailleurs, il nous l'avait dit. Nous avons échangé longuement sut tout après. Et c'est là que je lui dis que son livre ne valait rien du tout. Et je lui ai tout expliqué. »

Pape Ibrahima Diakhaté ajoute à propos de Madické Niang :

Quelques jours après que je lui ai parlé et qu'il s'est rabiboché avec le Vieux, il m'a appelé, avant d'être nommé ministre pour me l'apprendre. Quand il l'a été, je l'ai appelé pour le féliciter, il m'a demandé alors de venir travailler avec lui. Je crois qu'il était au ministère de l'Habitat. Je lui ai dit : [je ne peux pas travailler avec vous].

Quand j'ai publié mon dernier ouvrage j'ai pu établir et révélé que le chef de l'Etat avait indemnisé la famille de Me Sèye pour un montant de six millions de francs Cfa, avant de procéder à la libération de ses meurtriers. Cette révélation avait surpris et choqué les citoyens.

Le président de la république conteste le montant, mais confirme l'information, en affirmant que la famille a effectivement reçu, contrairement à mes dires, une indemnité, de sa part, pour un global de deux cent cinquante millions.

La Commission parlementaire instituée, pour vérifier les informations contenues dans mon ouvrage, sur ce point précis, reconnaît le principe de l'indemnisation mais avance un montant de deux cents millions. La différence dans les chiffres avancés importe peu : le principe de l'indemnisation était reconnu par les autorités qui ont varié sur les montants accordées.

Il y a lieu de croire qu'il y a volonté de manipulation de la part des autorités, si les députés et le chef de l'Etat ne s'entendent pas sur les montants des indemnisations, alors qu'ils censés détenir, normalement, les bons chiffres. A quelle fin ? C'est là toute la question.

Aujourd'hui, Pape Ibrahima Diakhaté révèle que, eux aussi, ont été « indemnisés », avant leur élargissement. Comme pour réparer les neuf ans passés en prison par les trois meurtriers. Il précise à ce sujet :

« J'ai entendu dire beaucoup de faussetés concernant l'argent qui nous a été versé : si on dit qu'il m'a été versé vingt millions, vingt millions à Assane Diop et soixante millions à Clédor, c'est archi faux. On a été, tous les trois, traité sur le même pied d'égalité. On a reçu les mêmes montants. Clédor est perçu comme notre chef de bande ou notre cerveau, c'est pour cela qu'on a dit qu'il a reçu soixante millions, c'est faux. Les gens interprètent ça comme ça. Cet argent, c'est Madické en personne qui nous l'a remis. Trois ou deux jours avant notre élargissement, Me Madické Niang nous a remis, à chacun de nous, la somme de cinq (5) millions de francs Cfa. En nous disant que c'était son argent personnel. Il nous a, cependant, précisé qu'il se ferait rembourser par le Vieux. Il nous a donné cet argent en nous disant : [vous sortez de prison. Prenez cet argent pour vivre.]

Madické reviendra pour, à nouveau, donner cinq autres millions aux trois assassins sortis récemment de prison. Pape Ibrahima Diakhaté révèle :

« Plus tard, je crois, c'était un peu plus de six mois après notre sortie, il nous a remis cinq (5) millions à chacun. Mais pas globalement. C'était des tranches de deux (2), puis de trois (3) millions. Pape Samba Mboup, également, nous a donné à chacun, 5 millions, en plusieurs versements : deux (2) millions, puis deux (2) millions, puis un (1) million. On a reçu en tout pour tout : cinq (5) millions, puis cinq (5) millions, puis cinq (5) millions, encore. Je précise que les cinq (5) premiers millions nous ont été donnés, alors que nous étions encore en prison ».

Les relations établies entre la bande des trois et les responsables du Pds sont solides. Pape Ibrahima Diakhaté croit pouvoir dire que certains parmi, eux, soumettent, à l'insu de l'opinion et du public le chef de l'Etat à un terrible chantage. Parce qu'ils savent, soutient-il, ils sont devenus des hommes clé du régime car personne n'ose s'attaquer à eux. « C'est le cas de Pape Samba Mboup, de Ousmane Ngom, de Ablaye Faye ». Concernant ce dernier, Pape Ibrahima Diakhaté reconnaît qu'il est certainement le plus proche de leur bande.

Il révèle que deux des compagnons des événements de l'année 1998, travaillent avec Ablaye Faye, après sa sortie de prison, s'est tenue au Conseil régional : Ameth Guèye comme chauffeur et Ousmane Sène dit « Tenasse », comme gardien. Pape Ibrahima Diakhaté rencontre parfois Ablaye Faye dans ses bureaux du Conseil régional de Dakar.

La première rencontre qu'il a eue avec Ablaye Faye a eue lieu au dans ses bureaux du Conseil régional. Il se souvient :

« Ablaye voulait vraiment s'assurer que je garderai à jamais le secret. Ainsi, il pouvait aller faire croire au chef de l'Etat qu'il nous « maîtrise ». Le jour où le président lui a confié des responsabilités nationales, dans la gestion de la crise de la Casamance, il m'a encore, fait venir dans ses bureaux. J'ai attendu longtemps dans la salle d'attente et j'ai dit à la secrétaire que je m'en allais. Il me rappelle et me convoque, à nouveau, le même jour dans l'après-midi. Il me dit au téléphone : [tu es parti, tu as eu le temps de manger. Moi, je suis ici depuis ce matin, à recevoir les militants, j'aide les gens.] »

La discussion se poursuit entre les deux hommes et le ton monte subitement. Pape Ibrahima Diakhaté se fâche :

- *Tu as fini de parler, demande-t-il à son interlocuteur ?*
- *Oui, répond ce dernier.*

Diakhaté s'enflamme et lui réplique :

-« Tu as le temps de te plaindre de ne pas avoir manger. Moi, pendant 9 ans, je n'ai pas mangé à ma faim. Je n'en avais pas le temps, je ne faisais que penser à ma vie que vous avez détruite. Vous osez me parler comme vous le faites, aujourd'hui, hein.»

Pape Ibrahima Diakhaté est un homme révolté. Il en veut particulièrement aux dirigeants du Pds. En apostrophant Ablaye Faye, comme il l'a fait ce jour-là, il ne pensait qu'à une seule chose, dit-il :

« Oui, c'est très important. Rien que le fait de prononcer mon nom et l'associé à assassinat, me révolte au plus profond de moi. Je n'avais jamais été en prison. C'est cette affaire qui m'y a conduit. Autre chose. Quand je vois le Chef de l'Etat, Abdoulaye Wade se faire encenser par des gens, je me dis : ce Président-là, a le pouvoir aujourd'hui, et pour

l'avoir, il a commandité un assassinat. Ça me fait mal au cœur. Et si on avait exécuté tout ce qu'il nous avait demandé de faire, si on n'avait les moyens de le faire, le pays serait à feu et à sang. Je regrette de n'avoir pas été mature à cette période-là, pour éviter de tremper dans ces affaires-là. Je le regrette amèrement. Je demande toujours pardon à Dieu ! A un moment donné, on était comme des talibés qui sont capables de tout pour leur marabout. On était comme ça avec lui. Des fois, il nous houspillait, nous criait dessus, nous mettait la pression. Moi, il m'arrivait de refuser quelques fois. Mes gars étaient plus mous. C'est la raison pour laquelle je voulais parler. De toutes façons, c'est lui qui l'a com-man-di-té. Et nous l'a fait faire. Je le regrette. Un autre regret. Pourquoi je n'ai pas parlé plus tôt. »

Pourquoi, eux tous, et lui particulièrement, se sont-ils tus pendant neuf ans ? Pourquoi ont-ils changé de déclaration pour accuser et blanchir, ensuite, celui qu'il cible, aujourd'hui, pour le désigner comme étant le principal commanditaire de l'assassinat de Me Sèye ? Pape Ibrahima Diakhaté soutient que Clédor Sène n'a jamais défendu la thèse de la simulation. Il explique pourquoi ils ont accusé Habib Thiam et dit qu'il pensait pouvoir sauver leur peau en mentant à la justice. C'était un moyen de défense qu'on leur avait suggéré. Il affirme :

« Clédor n'a pas changé de discours. Dans sa première version et dans la deuxième version, il n'a rien nié. Il a désigné un autre commanditaire, dans sa deuxième version. Il a dit que ce n'était pas Abdoulaye Wade, mais Habib Thiam. Assane Diop a rajouté que nous avions fait une simulation et moi j'ai dit que je n'accepterai même pas une reconstitution des faits. Que la seule reconstitution des faits que j'accepterai est une reconstitution des faits de simulation en présence de Ameth Diène et de Habib Thiam. Tout cela c'était des mensonges. Nous avons tué Me Sèye sur demande du président de la république actuel. »

Il en veut pour preuves supplémentaires un certain nombre de faits matériels qu'il énumère :

« Qui a payé nos avocats. Je ne les ai pas payés, ni Assane Diop, ni Clédor. C'est A-B-L-A-Y-E Wade qui les a payés. C'est lui qui a géré cette affaire-là. Je vais révéler un détail amusant. Bidjilé Fall, avocat l'ancien directeur de cabinet de l'ancien premier ministre Idrissa Seck, est venu nous trouver en prison, avant qu'on aille en procès. Il était porteur d'un message du Vieux. Il est venu et nous a dit que le Vieux devait nous donner de l'argent pour qu'on se prépare mystiquement. Il nous a finalement remis deux (2) millions. Nous avons pris contact avec nos proches qui sont allés s'occuper des aspects mystiques du procès. Samuel aussi nous a donné de l'argent pour la préparation de ce procès. Avant d'être libéré lui-même de prison, il a demandé à chacun d'entre nous de lui donner un contact. »

L'agression contre Talla Sylla, soutient Pape Ibrahima Diakhaté est un élément qui peut davantage aider à comprendre les accusations qu'il porte sur Abdoulaye Wade. Selon lui, toutes les personnes citées dans cette affaire sont capables de commettre le crime pour lequel elles ont été citées. Ces personnes citées qu'il connaît toutes, affirme-t-il, obéissent aux ordres de Me Wade. Et il se veut clair, à cet égard :

« Tous ceux qui ont été cités dans cette affaire, ont trempé là dedans. Tout ce que j'en sais, c'est eux-mêmes qui me l'ont raconté.

Après l'affaire, quelques jours après, l'un d'eux m'a appelé. Un gars qui travaille à la Présidence. Il m'a appelé à la Présidence. Je suis allé au Palais. Ce jour-là, les membres du parti Psd-Jant bi qui passaient tout leur temps à critiquer les actions du gouvernement devaient être reçus au Palais. J'ai rencontré ce jour-là Farba Senghor, Pape Samba Mboup. J'ai croisé Lamine Faye qui allait à des funérailles. J'ai vu également Ndéné et une femme, et trois ou quatre hommes. Ndéné et ces gens-là sortaient du bureau du Vieux. C'étaient les gens du Psd-Jant-bi. Dans son bureau, Pape Samba Mboup m'a dit : [tu vois ces gens-là, ils ne font que critiquer le Vieux. Je me suis occupé à leur faire rencontrer le Vieux, pour qu'ils se calment.]. Ce jour-là, je suis parti avec un appareil photo et j'ai pris des photos d'eux. Mais j'ai perdu l'appareil à Touba, au khabrou de Cheikh Ibra Fall. On me l'a volé. J'ai trouvé ce jour-là dans le bureau de la secrétaire de Mboup un griot, très bavard qui était habillé d'un tee-shirt blanc. Il s'appelle Mbaye. Ce n'était pas Abdoulaye Mbaye Pekh. Lui, je l'ai croisé en partant, je le connais.»

Pape Ibrahima Diakhaté est un élément difficile à gérer. Il pose beaucoup de problèmes aux différentes personnes chargées de le calmer et de l'aider à fermer sa bouche. La révolte de l'homme est cependant telle que personne n'a pu le retenir. Certains responsables ont pensé l'aider à s'exiler et d'aller tenter l'aventure de l'immigration, en Italie, aux Etats-Unis, dans le pays de son choix. La procédure a été en partie engagée. Il révèle à cet égard :

« Si ça ne tenait qu'à eux, j'aurais quitté le pays. Parce qu'à un moment, je les gênais beaucoup. Ils ont voulu que je le fasse. Ils ne m'ont pas donné d'argent, ni rien du tout. L'un d'entre eux m'avait demandé de venir travailler avec eux. Madické Niang me l'a demandé j'ai décliné l'offre en disant que je ne voulais pas aller à l'étranger. Je veux que les gens sachent que c'est moi-même qui ai proposé à l'auteur de ce livre la série d'entretiens qui a permis sa rédaction. Pape Samba Mboup m'avait mis en rapport avec un inspecteur de police pour qu'il m'établisse un passeport ordinaire. Je ne m'en suis jamais occupé. »

Pape Ibrahima Diakhaté est conscient des risques qu'il a pris en parlant. Il ne semble pas pourtant trop s'en faire. Il affirme à ce sujet :

« A défaut d'avoir pu m'empêcher de parler, je n'exclus pas qu'il me fasse tuer, comme ils l'ont fait avec Ismaïla Mbaye. Je serai prudent, mais je connais bien leurs méthodes et leurs façons de faire. Je les attends. Même si cela arrivait, j'aurai la conscience soulagée car j'ai dit toute la vérité. Je me déleste du poids d'un lourd mensonge et prie Dieu pour qu'il me pardonne pour tout ce que j'ai fait. »

Chapitre 11 Ils l'ont échappé bel !

Elles sont au nombre de dix, les personnes proches du Pds et qui sont directement ciblées par les enquêteurs. A la tête de la bande, Abdoulaye Wade et son épouse Viviane Vert.

Concernant Abdoulaye Wade, il a été convoqué par les enquêteurs, le samedi 15 mai 1993, quelques heures après l'attentat intervenu sur la Corniche. Il n'a pas déféré à la convocation. Ses proches annoncent que Me Wade a été interpellé par les enquêteurs.

En réalité, tel n'est pas réellement le cas. Me Wade a tout simplement décidé de se cacher pour mieux évaluer la situation avec ses collaborateurs. Ce n'est que le dimanche 16 mai, aux environs de 17 heures que lui-même, Ousmane Ngom et Jean-Paul Dias se feront finalement interpellés à leurs domiciles respectifs.

Chacun d'eux a été cueilli par une escouade de gendarmes. Plus d'une centaine de gendarmes encagoulés, armés jusqu'aux dents, sont vens prendre Abdoulaye Wade chez lui. Le soir même, son domicile a été perquisitionné.

Ils sont désormais trois responsables du Pds à faire désormais face aux enquêteurs.

Le lundi 17 mai 1993, les gendarmes prennent d'assaut la permanence du Pds à Colobane et perquisitionnent les locaux. Le journal « Sopi » subit le même sort. Les articles quji doivent paraître dans l'édition du lendemain sont saisis. Les enquêteurs sont décidés à abattre le Pds. Des têtes tombent.

Lamine Faye, un des gardes du corps de Me Wade est arrêté. Déjà, dès le samedi 15 mai 1993, le « QG » du Pds, pour la campagne électorale, sis en face de l'Ecole nationale de Police, est assiégé par les forces de l'ordre. Il y a une quinzaine de personnes qui est bloquée dans les locaux.

Abdoulaye Wade qui en est informé, ordonne aux militants présents chez lui, d'aller les libérer. « *Sinon, c'est [lui-même] qui le ferait* ». Il appelle Ousmane Ngom pour conduire « les libérateurs ». Mais ce dernier est très lucide. Il évalue la situation et le dissuade.

Les gendarmes passent en audition toutes les personnes présentes, relèvent leur identité et les libèrent, vers vingt heures.

Le dimanche 17 mai 1993, les gendarmes procèdent à l'arrestation de Ousmane Ngom. Lui aussi, n'a pas déféré à la convocation des enquêteurs qui lui était parvenue la veille. Il en est de même de Ablaye Faye. « *La peste politique était balisée et l'option Pds clairement définie* »¹.

Le parti s'indigne et publie un communiqué. Le comité de rédaction est compsé de Cheikh Tidiane Sy, Aminata Tall, actuels Ministres

¹ Kassé et Camara (1993), op cit. p 33

d'Etat et Talla Sylla, leur allié, à l'époque. « ... *En dépit de l'indignation légitime suscitée par l'acte, il convient de ne privilégier aucune des hypothèses actuellement avancées et d'assurer les conditions d'une enquête indépendante* ».

La machine est déjà lancée contre le Pds. Rien ne semble pouvoir l'arrêter. Les charges s'épaississent. Les responsables du Pds sont gardés à vue. Abdoulaye Wade, Oujmane Ngom, et Jean Pal Dias restent 48 heures au poste de gendarmerie de la rue de Thiong. On suppose la prolongation de leur garde à vue. Ils sont libres le mardi 18 mai 1993. Les militants libéraux assiègent leur lieu de détention. Ils manifestent sous la charge des forces de l'ordre et des jets de grenades lacrymogènes.

Mody Sy et Samuel Sarr sont parmi les manifestants. Se doutent-ils un instant de ce qui les attend ? Ils seront moins chanceux que Lamine Faye et Meïssa Sall, qui ont fait un bref séjour dans les locaux de la gendarmerie.

Mody Sy et Samuel Sarr sont maintenus en détention. Clédor Sène accuse Mody Sy de lui avoir remis, le 28 janvier 1993, la somme de cinq cent mille francs pour l'achat des armes du crime. Il l'identifie comme étant l'intermédiaire des commanditaires. Le député nouvellement élu sur la liste du Pds nie en bloc.

Il avoue, après de longues séances de torture, avoir remis l'argent à Clédor Sène. Pape Ibrahima Diakhaté explique : « *Ce fut un odieux règlement de comptes contre Mody, de la part de Clédor. Il n'avait rien à voir avec l'assassinat* ». Mody Sy finit par tout accepter, vaincu par les tortures qu'une expertise médicale confirme dans ses moindres détails.

Samuel Sarr lui, est arrêté ce vendredi 21 mai 1993, alors qu'il s'apprête à prendre l'avion, en direction de Conakry, en Guinée, puis Libreville au Gabon et enfin Brazzaville au Congo. Il passe la nuit au commissariat de l'aéroport. Dès le lendemain, il est conduit à la gendarmerie de Thiong.

Les hommes du Colonel Charles Diédhiou le prennent en charge. Il y reste huit jours. Il échappe cependant, aux tortures infligées à Mody Sy. Lui, prétend qu'il y a échappé à cause de son carnet d'adresses impressionnant : « *Tout autant que son carnet d'adresses où les noms de Jacques Chirac et de François Léotard voisinent avec ceux d'autres personnalités de la politique française. Ils étaient intimidés, raconte-t-il, et il paraît que c'est la richesse de ce carnet qui a fait de lui, un intouchable. En effet, au moment où Mody Sy nie dans la souffrance des tortures subies, lui rejette tout, sans faire l'objet de la moindre brutalité* »¹.

Devant les enquêteurs, Samuel Sarr nie, dans une première audition, connaître Clédor Sène, avant de revenir sur sa déclaration. Ce mensonge, Samuel Sarr ne l'a pas payé aussi cher que les dénégations de Mody Sy lui ont coûté entre les mains des enquêteurs tortionnaires. Samuel Sarr reconnaît avoir remis deux cent mille

¹ Kassé et Camar (1993), op cit – p 84

francs à Assane Diop. « C'était, précise t-il, pour l'aider dans la réalisation d'un projet de petit commerce ».

Dans la soirée où Samel Sarr a été arrêté à l'aéroport de Dakar, le gouvernement fait publier dans les colonnes du « Soleil », un communiqué qui précise que d'importants documents ont été saisis sur lui et ayant un rapport direct avec l'assassinat de Me Sèye. Présenté à l'époque comme le conseiller financier de Me Wade, Samuel Sarr détenait par devers lui, au moment de son arrestation, un document extrait du greffe du cabinet de Me Wade et datant de 1977. Au verso du dit document, se trouve dessiné, le plan des locaux du Conseil Constitutionnel, avec les bureaux, couloirs et autres pièces. Le document auquel s'ajoute la rencontre que Clédor Sène a eue avec Samuel Sarr, dans la nuit du jeudi 13 mai 1993, suffisent au bonheur des enquêteurs, pour présenter l'homme comme étant une pièce maîtresse dans l'organisation du complot ayant coûté la vie, au juge Babacar Sèye. Les sommets du Pds sont atteints. Abdoulaye Wade, son épouse Viviane Vert, Ousmane Ngom, Jean-Paul Dias sont dans le collimateur de la justice. Les seconds couteaux, Mody Sy, Samuel Sarr, Ablaya Faye, Meïssa Sall, Lamine Faye, sont aussi en ligne de mire de celle-ci. Ils sont tous présentés au juge. Mody Sy et Samuel Sarr sont entendus et placés en détention, dès qu'ils sont présentés au juge, en charge du dossier.

Libérés le 18 mai 1993, Abdoulaye Wade, son épouse, Ousmane Ngom, Lamine Faye, Ablaye Faye et Meïssa Sall sont présentés à ce même juge, en août 1993.

Le procureur de la République du Tribunal hors-classe de Dakar, reste convaincu, comme jamais, de la culpabilité des responsables du Pds. Le 3 août 1993, il introduit auprès du juge, un réquisitoire supplétif, aux fins d'inculper et d'informer sur des faits nouveaux. Rappelons que Clédor Sène, a dans un premier temps, mis en cause Abdoulaye Wade, lors de sa première audition, par les enquêteurs, le 19 mai 1993. Il change ensuite, pour accuser le 7 juin 1993, le Premier ministre Habib Thiam, qui, par l'entremise d'un vieux militant Ameth Diène, les a utilisés pour tuer Me Sèye et pour mettre le crime sur le compte du Pds.

Le Procureur examine les deux versions et en tire les conséquences de droit, pour appuyer son réquisitoire supplétif. Ainsi, il écrit : « ... *L'information en est arrivée à un point où il convient de s'interroger sur le point fondamental des comanditaires des faits poursuivis en raison principalement des variations dans les déclarations des Clédor Sène et de Pape Ibrahima Diakhaté. Le choix entre les deux versions en présence ne peut être arbitraire étant donné qu'il est un principe qu'en pareil cas, analyser des versions au regard des éléments du dossier et aussi du bon sens, peut permettre de faire prévaloir celle qui paraît la mieux étayée. En l'espèce, l'application de ce principe s'avère aisée parce que tout d'abord, en dehors de Clédor Sène, aucun des protagonistes de l'exécution matérielle de l'assassinat ne prétend avoir rencontré Ameth Diène. Aucun autre élément du dossier n'accrédite la piste Ameth Diène. Au demeurant, le bon sens permet d'écarter cette piste* ».

Le Procureur demande ensuite, un argumentaire solide au regard du bon sens. Son réquisitoire vise notamment Abdoulaye Wade, Viviane Vert, Ousmane Ngom, Ablaye Faye. Il conclut son réquisitoire en ces termes : « ... *En conséquence, la procédure doit être étendue a faits de recel de criminel dont Ablaye Faye devait être inculpé (...). A l'encontre d'Abdoulaye Wade, Viviane Vert, Ousmane Ngom, sont retenues les présomptions graves de complot ayant pour but, les crimes de complicité d'attentat, de complicité d'assassinat, manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique* ».

Les charges du Parquet sont très lourdes. Elles ne manquent pas de base. Des éléments matériels existent et les confortent. Tous ceux qui sont visés dans le réquisitoire du juge, sont convoqués ce 22 septembre 1993. Ils défilent devant le juge jusqu'à 23h30 minutes. Tout est bouclé. Les mandats de dépôt sont déjà prêts. Une fourgonnette de service à la prison centrale de Dakar manœuvre, et se gare à l'arrière du Palais de Justice du Cap Manuel. Il s'est garé ici depuis 21 heures. Le juge attend un ordre. Le ministre de la Justice lui fait parvenir un message par le parquet, pour lui demander de patienter avant d'embarquer ses « hôtes ». C'est à minuit qu'un appel du Palais de la République, ordonne la mise en liberté de tous les accusés. Le juge range ses mandats dans le tiroir. Abdoulaye Wade, son épouse, Ousmane Ngom, Ablaye Faye, rentrent chez eux.

C'est la stupéfaction au Palais de Justice. Les juges et les avocats se demandent par quels motifs ou justifications, des personnes inculpées de faits aussi graves, peuvent-elles sortir libres d'un cabinet de juge d'instruction.

La réponse est à rechercher ailleurs que dans le droit et la procédure elle-même. Les pressions viennent d'avoir raison de la détermination du parquet et de la volonté du juge d'instruction, Cheikh Tidiane Diakhaté, de placer les nouveaux accusés.

Leur mise en liberté est contraire au bon sens et échappe totalement aux exigences du principe de droit pénal qui prêche et justifie la détention provisoire. Le politique vient de domestiquer le juge. Il vient d'entrer de façon fracassante dans le prétoire et n'en sortira presque plus jamais, depuis l'arrêt de la Cour d'Assises ayant condamné les trois jeunes meurtriers, ce 7 octobre 1994, et mis à l'abri pour toujours, leurs commanditaires.

L'instruction du dossier a duré onze mois. Par une ordonnance en date du 11 avril 1994, le juge transmet à la Chambre d'accusation, la procédure. Celle-ci conclut à l'existence de charges sérieuses contre Clédor Sène, Assane Diop, Pape Ibrahima Diakhaté, et les renvoie devant la Cour d'Assises, aux fins de jugement.

Quant à Abdoulaye Wade, Viviane Vert, Ousmane Ngom, Samuel Amete Sarr, Ablaye Faye, Lamine Faye, les trois magistrats de la Chambre d'accusation rendent à leur endroit, un arrêt de non-lieu, le 26 mai 1994. Dans leur intime conviction, les juges ont décidé du non-renvoi des accusés, responsables et membres du Pds. Examinant les charges, l'arrêt rendu explique les fondements de la décision, tant au plan juridique que du point de vue des faits incriminés. La

Chambre rejette catégoriquement la thèse de la simulation en décidant leur renvoi.

En ce qui concerne Me Abdoulaye Wade, les proches et/ou autres membres du Pds, les juges écrivent : « *Considérant que l'examen des pièces de la procédure n'a pas permis de réunir des charges suffisantes contre Abdoulaye Wade, Viviane Vert Wade, Ousmane Alioune Ngom, Abdoulaye Faye, Mody Sy, Samuel Ameth Sarr et Mouhamadou Moustapha Sy, qu'il échet dès lors de dire n'y avoir lieu à suivre davantage contre eux et d'ordonner la main levée des mandats d'arrêt du 27 mai 1993, décernés contre Mody Su et Samuel Ameth Sarr, d'ordonner leur mise en liberté, s'ils ne sont pas détenus d'autres causes, d'ordonner la main levée du mandat de dépôt décerné contre Mouhamadou Moustapha Sy et sa mise en liberté, s'il n'est pas détenu pour autre cause...* ».

A partir de l'arrêt de la Chambre d'accusation intervenu le 26 mai 1993, Abdoulaye Wade et tous les responsables qui ont été accusés dans cette affaire ont poussé un ouf de soulagement, en se disant : « *nous l'avons échappé bel* ». Ce qui est vrai.

Dans les faits, la justice n'a pas jugé utile de les traduire devant les Assises. L'arrêt rendu blanchit-il pour autant les personnes accusées ? Rien n'est moins sûr. Les juges ont estimé, qu'« au regard des pièces de la procédure, qu'il n'y avait pas de charges suffisantes. C'est nous qui soulignons cette expression, car des développements du dossier et aux révélations de Pape Ibrahima Diakhaté, nous apprécions la prudence affichée à l'époque, par les juges de Me Wade.

L'absence de charges suffisantes pouvant justifier son renvoi devant une Cour d'Assises, ne signifie nullement, qu'il n'y a pas du tout de charges. Les époux Wade et les autres personnes visées dans leur entourage peuvent tous se sentir chanceux et heureux, que la procédure n'ait pas pu rapporter de charges suffisantes. Comment d'ailleurs, pouvait-elle en apporter plus ? Les personnes concernées ne sont pas si maladroites pour laisser des traces matérielles du complot, susceptibles d'être rattachées à elles, de façon nette. Les éléments de preuves se réduiraient donc à l'intime conviction des juges, qui, ce 26 mai 1993, n'avaient pas l'intime conviction qu'elles étaient coupables de complot.

Si le dossier leur était, de nouveau présenté, avec tout ce qui s'est passé, la grâce des meurtriers, décidée par Me Wade et l'amnistie subséquente des faits, il y a fort à parier que Me Wade, son épouse et les autres cités dans le complot, sauf Mody Sy, seraient jugés devant les Assises.

Il n'est pas tout à fait exact de prétendre que Me Wade a été blanchi par le Justice. Il ne l'a jamais été dans le sens où l'on tente de le faire croire. L'intime conviction de Pape Ibrahima Diakhaté est que : « *Si Me Wade n'avait pas décidé de la mort du Vice-président du Conseil constitutionnel, il n'y aurait pas eu d'affaire Me Sèye* »

Conclusion.

Le Parti démocratique sénégalais et son principal responsable, le président de la république, Abdoulaye Wade ont sur la conscience la mort de Babacar Sèye. Ils l'ont, indirectement, soutient Amath Dansokho, secrétaire général du Parti pour l'indépendance et le travail (Pit), l'un des opposants les plus farouches au régime libéral et à ses méthodes de gouvernement. Cet homme politique défend l'idée selon laquelle Abdoulaye Wade a fait assassiner Me Sèye, à cause d'un système de violence et de faire que l'homme a fait naître et grandir, imprudemment, autour de lui.

Cette thèse qui dédouane partiellement le chef de l'Etat et exonère aussi en partie la responsabilité de Me Wade dans ce meurtre est, aujourd'hui, battue en brèche par l'un des assassins, Pape Ibrahima Diakhaté qui, lui, point un doigt accusateur formel sans circonstances atténuantes sur le chef de l'Etat qu'il tient pour directement responsable de la mort du juge. Il l'identifie comme étant le principal commanditaire.

Cette thèse, il l'avait du reste défendue dès les premières heures de son arrestation. Il la défend, à nouveau, en l'étayant davantage par des révélations étonnantes qui, au terme de la lecture de cet ouvrage, bouleversent totalement la conscience de tous les démocrates d'ici et d'ailleurs. On en mesure, également, jusqu'où pouvaient aller l'opposition d'alors incarnée par Abdoulaye Wade et son parti, dans leur longue quête d'un pouvoir d'Etat qu'ils ont, enfin, conquis en marchant sur le cadavre d'un juge. Par quelque bout que l'on prenne l'affaire Me Sèye, l'ombre du Pds et celle de son chef planent, sur le mystère qui entoure, jusqu'ici, les noms des commanditaires du meurtre.

Même si, aujourd'hui, ils tentent de nier l'évidence, leur participation au complot ayant coûté la vie au vice-président du Conseil constitutionnel, en mai 1993, ne fait plus l'objet de doutes sérieux. Le corps de ce juge a été comme une sorte d'agneau sacrificielle imposée par le Pds à la marche de la démocratie et à la construction d'un système politique où seront, à jamais, bannies l'intolérance, la surenchère et la violence, comme moyen de conquête du pouvoir. L'organisation de ce parti, ces méthodes d'alors et d'aujourd'hui le prédisposent à commettre des actes détestables et proscrits par la démocratie. La violence est consubstantielle à l'existence de ce parti. Elle est en lui et adhère à son être. Du reste, son principal l'a reconnu en des termes univoques quand il affirme en mars 1988 :

« Je reconnais qu'il y a un courant qui prône la violence pour déloger du pouvoir ceux qui l'ont confisqué (...). » Il y a une violence qui, semble-t-il, est parfois légitime dans la conduite de certaines actions politiques. On pense, ici, à celle qui s'oppose à la tyrannie, à l'oppression, afin de recouvrer la dignité confisquée à une communauté et à ses membres. Nul n'ose soutenir que le Sénégal en est arrivé, au cours de son histoire politique récente, à ce niveau de perversion de son système politique qui puisse justifier et légitimer la violence érigée en mode de conquête de la liberté et de recouvrement de la dignité des citoyens.

C'est pourtant ce que veut faire croire Abdoulaye Wade, quand il fait une telle affirmation. La volonté de recourir à la violence exprimée de non explicite dans le discours mais qui n'en est pas moins évidente dans les actes posés, lui sert de prétexte pour tenter de masquer, maladroitement, une boulimie de pouvoir et une soif inextinguible de l'exercer au plus haut sommet de l'Etat. Cette forme de violence qui se veut parer d'une fausse légitimité est aussi dangereuse que n'importe laquelle qui viserait la marche d'un système politique authentiquement démocratique.

C'est elle-même qui a coûté la vie au juge Babacar Sèye. C'est elle, aussi, qui a failli, durablement, compromettre la vie démocratique au Sénégal, à la fin des années 80 et au début des 90. Heureusement, les institutions républicaines ont été assez solides, sur leur socle, pour absorber, sans trop de dommages, compte non tenu de la mort d'un juge, les coups qui lui étaient assenés par de mauvais perdants, à l'occasion de chaque échéance électorale.

Le professeur Iba Der Thiam, un des hommes politiques les plus en vue de la scène politique nationale a l'habitude de dire que : « la violence politique est intrinsèquement liée à l'évolution de l'histoire politique nationale. » Ce professeur émérite d'histoire a raison, du point de vue de la connaissance de l'histoire dans son déroulement temporel et spatial. Il a certainement tort quand cela sert à lui ou à quelqu'un d'autre d'arguments, pour tenter de justifier les violences perpétrées de façon gratuite contre les acteurs du jeu politique ou les contre les institutions qui structure l'Etat et assurent la marche de la démocratie.

Qu'elle soit verbale ou physique la violence est à bannir du jeu politique. Or, le Parti démocratique l'utilise souvent à l'intérieur du part comme à l'extérieur comme un mode de règlement majeur des contradictions résultant des divergences d'approche et d'opinions utiles et nécessaire au débat démocratique. Les exemples sont nombreux pour en attester.

Arrêtons-nous sur les plus récents et les plus caractéristiques de cette conception anachronique et finalement dangereuse de l'adversité en démocratie. Talla Sylla est un homme politique sénégalais dont le patriotisme n'a jamais été pris à défaut. Il milite depuis son jeune âge. Il a fait plusieurs fois la prison sous le régime socialiste, pour avoir défendu des positions radicales, dénonçant avec une conviction qui force l'admiration de tous les patriotes le mal fait aux institutions hier comme aujourd'hui et les dérives des dirigeants d'Etat qui ont bien souvent pris leur sacerdoce pour des sinécures. Les socialistes détestaient ses méthodes de s'opposer. Ils l'ont emprisonné en cherchant dans ses actes des éléments qui, mis en rapport avec le droit positif des éléments probants d'une poursuites judiciaires infaillibles.

Jamais, ils n'étaient allés aussi loin que les responsables libéraux en sont arrivés, en ordonnant une mise à mort avortée de l'homme, dans la nuit du 5 au 6 octobre 2003. Ils ont été agressés et bastonnés par les propres gardes du corps du chef de l'Etat, par son entourage immédiat, dans le sombre dessein de l'éliminer physiquement. Trois gardes de ces gardes du corps ont été identifiés par les gendarmes

enquêteurs qui ont établi de façon formelle leur participation à la tentative de meurtre.

La Justice a été saisie. Le juge à qui a été confiée l'affaire, n'a jamais osé convoquer, pour les entendre les personnes visées par les enquêteurs. Le chef de l'Etat, lui-même, a torpillé la procédure en déclarant publiquement dans les médias tout ce qu'il pense de cette affaire et en niant la gravité des faits relatifs à la tentative de meurtre. Le juge peut alors se tenir à carreaux, en sachant que la volonté exprimée par le prince va dans le sens d'un classement sans suite. Cette double violence exercée sur une personne et sur l'institution judiciaire donne une preuve éloquente de la nature des hommes et des femmes qui président aux destinées du Sénégal, depuis ce 19 mars 2000.

L'agression sauvage perpétrée contre Talla Sylla n'est qu'une réédition avortée du meurtre commis en 1993, contre la personne de Me Sèye. Elle utilise des méthodes et des acteurs différents, des mobiles éloignés, mais l'agression comme le meurtre résultent d'une même approche de la vie politique et ont un dénominateur commun : le Pds et son chef. Dans le registre des violences verbales qui balisent le chemin des agressions physiques mortelles, on ne peut dépasser en intensité celles qu'un journal comme le Messenger édité sur la responsabilité directe de la présidence de la république a déversé sur la personne de l'ancien premier ministre Idrissa Seck, quand il a été limogé par le chef de l'Etat, avant et après.

Plusieurs collaborateurs du président de la république d'ardeur pour insulter et traiter de tous les noms d'oiseaux l'ancien de gouvernement. Sa réplique à un de ces collaborateurs, alors conseiller du chef de l'Etat, au-delà de son indécence n'a rien à envier, dans la férocité du propos tenu, quoique maquillé par une citation tirée du Coran, aux mots prononcés contre lui par ses « ennemis ». Il suffit, dans une société comme la nôtre de traiter quelqu'un de bâtard, pour en faire, à jamais, un ennemi irréductible. Or, Idrissa Seck l'a fait avec qui il a, pourtant, milité pendant plus d'une vingtaine d'années dans le Pds aux côtés de Abdoulaye Wade.

Le présent du Pds, loin de démentir les comportements du passé les confirment et les amplifient, du fait de l'enivrement provoqué chez certains responsables libéraux l'exercice d'un pouvoir dont la conquête fut une grande surprise. Depuis la conquête de ce pouvoir les guerres de tranchées font rage à l'intérieur du parti. Les complots montés contre des « frères » de même parti, les liquidations politiques, les intrigues internes se déroulent avec une extrême violence dans les mots et les prises de positions publiques.

Les coups de poings, les coups de pierres et de haches opèrent comme des modes de règlements majeurs des différents politiques. Ces pratiques sont dangereuses et inquiétantes car elles semblent passionner la jeunesse du parti qui s'en sert, souvent, pour régler dans leurs structures militantes les contradictions. Le ministre Aliou Sow, responsable des jeunesses travaillistes et libérales (Ujtl) qui est la structure majeure regroupant tous les jeunes militants du parti a, publiquement, révélé dans les médias nationaux, en date du mercredi

23 février que son collègue ministre de l'environnement, Modou Diagne Fada a déclaré, en parlant de lui, cette terrible phrase :

« Soit ce garçon est avec moi, soit il est bon pour la tombe. »

Le langage utilisé est symptomatique d'un état d'esprit particulier et d'une conception de la politique et de ses méthodes qui, en définitive, structurent le Pds du sommet à la base du parti. Ce parti se trouve souvent à la lisière des frontières nécessairement établies entre les exigences d'une compétition politique saine et vigoureuse et celle d'une violence gratuite et aveugle qui ne peut se déployer dans un pays sans compromettre les fondements de la nation.

A la lumière de l'ensemble de ses développements l'affaire ne peut plus apparaître comme un accident de parcours dans le vie du Pds. Il est, au contraire, un des aboutissements logiques et inévitables d'une marche politique où l'intolérance érigée en dogme conduit fatalement à une négation de l'autre dans ses convictions, ses opinions, voire dans son existence même. Comme l'œil de Caïn, elle hante la conscience des dirigeants de ce parti qui tentent de l'enterrer et de la retirer de la mémoire collective en votant une loi d'amnistie traduisant la peur des commanditaires du, meurtre, face à un avenir rempli d'incertitudes.

Pape Ibrahima Diakhaté un des criminels qui ont exécuté l'ordre de tuer se repentit et ose un doigt accusateur sur le chef de l'Etat. Il tente ainsi de soulager, en partie sa propre conscience en se délestant d'un double poids qu'il porte: celui d'avoir et celui d'avoir entretenu un mensonge qui a vainement cherché à accréditer la thèse d'un complot qui disculpe les vrais commanditaires. Son geste, sa confession totale l'honore, d'une certaine manière, mais elle assomme littéralement le chef de l'Etat et son parti.

Par ricochet, cette confession discrédite le régime en place et met l'Etat qui a à sa tête un chef aux mains tâchées de sang, dans une mauvaise posture qui entame l'image d'un pays qui a toujours voulu se présenter comme modèle dans une Afrique où la construction des systèmes et de la démocratie fait payer un lourd tribut en vies humaines aux sociétés. Le discret est total.

L'affaire de la révision de l'avion dont nous avons, à nouveau, évoqué les péripéties dans le chapitre onze qui se veut un addendum au texte rédigé sur l'affaire Sèye, joue, par ailleurs, comme une sorte de miroir grossissant les faits de corruption. Loin de déformer la réalité, il la dénude dans toute son ampleur, en mettant à la lumière et en les proposant à la critique, les pratiques d'une corruption d'Etat, d'une concussion et d'une prévarication qui, si, l'on y prend garde, risquent de compromettre, définitivement, l'avenir du développement de la nation.

Chapitre 11.

Le discrédit d'un régime.

Ce onzième et dernier chapitre de l'ouvrage est, en réalité, une sorte d'addendum qui permet d'éclairer d'autres faits qui, à l'image de l'affaire Me Sèye, renseignent, de façon saisissante, sur la nature du régime en place. Après la série d'entretiens que j'ai conduits avec Pape Ibrahima Diakhaté et les enquêtes subséquentes qui ont permis la rédaction de cet ouvrage, j'en suis sorti avec le sentiment ou plutôt la conviction que le discrédit d'un régime politique pouvait, difficilement, dépasser celui qui frappe le pouvoir installé par les Sénégalais ce 19 mars 2000.

La grâce des meurtriers du juge Babacar Sèye, puis l'amnistie des faits la concernant, décidée le 7 janvier 2005 par l'Assemblée, ont couvert le Sénégal et son système politique d'une extraordinaire perte de crédibilité que rien ne saurait dissiper. Chacun de nous se demande, comment les autorités en place ont-elles pu en arriver là.

En examinant, cependant, attentivement cette affaire Sèye, mais, surtout, en écoutant les confessions de l'un des meurtriers, on comprend mieux, quelles ont été la psychologie des opposants d'hier, leur mentalité, et la façon dont ils concevaient le combat démocratique dans une opposition et dans la marche de celle-ci, vers le pouvoir et qui, finalement, s'est révélée sanglante et chaotique, dans le cas d'espèce. Dès lors, on est moins surpris par certains comportements, par certaines attitudes et des façons de faire des nouvelles autorités. Leur passé explique leur façon de faire actuelle. Il éclaire, surtout, leurs actes du moment.

L'histoire retiendra, pour toujours, que trois événements : l'affaire Me Sèye et la révision de l'avion de commandement du chef de l'Etat, effectuée, effectuée entre 2001 et 2002 constituent des indicateurs significatifs, à partir desquels, on fera le bilan des nouvelles autorités ayant en charge l'Etat, depuis cinq ans maintenant.

Dans tout système démocratique les faits révélés et concernant ces événements auraient conduit n'importe quel régime à la disparition. Et d'ailleurs, pour moins que cela, de puissants chefs politiques ont été balayés, emportés par un ouragan né de comportements scandaleux et choquant pour l'opinion. Les faits reprochés à Nixon en 1974 et ayant conduit à son départ de la présidence américaine sont, du point de leurs conséquences sur la marche d'une nation, moins graves que l'affaire Me Sèye et les terribles opérations douteuses ayant entouré la révision de l'avion de commandement du chef de l'Etat.

Les Sénégalais ont, suffisamment, exprimé leur indignation et marqué leur désaccord, par rapport à l'attitude du régime libéral, pour qu'il soit, encore, nécessaire de revenir sur tout ce qui a été dit sur la grâce des assassins et l'amnistie des faits concernant le meurtre de Me Sèye. Sur cette affaire, nous préférons, pour la conclure, partiellement, reprendre les mots d'un homme politique qui est un des alliés du chef de l'Etat. Abdoulaye Bathily écrit dans une correspondance adressée au chef de l'Etat, le 9 janvier 2005 :

« »

Le professeur Abdoulaye Bathily traduit le sentiment de la quasi-totalité des citoyens sénégalais. On aurait pu multiplier, à l'infini, les exemples d'indignation publiquement exprimés par des sénégalais à la suite de l'adoption de la proposition de loi du député libéral, Ibrahima Isidore Ezzan. La désinvolture, l'arrogance et le mépris des règles de

procédures administratives et juridiques caractérisent la marche du pouvoir. Le credo de la plupart des responsables actuels de l'Etat semble être l'enrichissement tous azimuts. La corruption politique a atteint un niveau phénoménal.

Cette corruption-là n'épargne nulle échelle de l'Etat. Le Conseil constitutionnel en annulant une partie de la loi d'amnistie qui visait expressément le crime perpétré contre Me Sèye a fait observer que : *« l'Assemblée nationale avait procédé à un détournement de procédure en votant la disposition annulée. »*

La corruption des hommes, des mots et des moeurs, les détournements des procédures, la perversion des acteurs du jeu politique, ce tout semble être une marque déposée du pouvoir en place. En définitive, le Sénégal sous l'ère libérale, se révèle, chaque jour, plus corrompu que jamais. Il présente toutes les caractéristiques d'un Etat néo patrimonial, au sens wébérien du terme, où la corruption apparaît comme le principal moteur de l'action politique. Et quand on parle de corruption politique, on ne la réduit pas au seul phénomène économique. Elle dépasse largement une simple analyse de type économique :

« La finalité de la corruption n'est pas seulement l'enrichissement et la survie économique. Elle est aussi profondément politique, en ce qu'elle vise à assurer une survie politique aux dirigeants qui sont ici en jeu Elle apparaît comme un appareil de vassalisation de tous les contre-pouvoirs sociaux et civils susceptibles de limiter les extravagances d'un pouvoir. »

Ici, plus que partout ailleurs, on constate que les enjeux économiques et politiques sont des faits indissociables, car il faut des ressources économiques pour obtenir des ressources politiques et inversement. Le Sénégal a toujours vécu le phénomène comme tel, depuis l'indépendance. On a, cependant, le sentiment que le fléau s'est, aujourd'hui, considérablement renforcé avec des manifestations plus pernicieuses.

Le président de la république se présente, et en éprouve une extrême fierté, comme le principal distributeur de billets de banques. Les groupes de partisans, les courtisans et autres laudateurs professionnels entrent et sortent du palais avec des liasses de billets, provenant du généreux donateur. Toujours, le même !

Sans vergogne, les caméras ajoutent à l'insulte faite au peuple en annonçant sur ses antennes les montants de sommes distribuées. Au fond, l'affaire Me Sèye et les développements récents qu'elle a induits sont les manifestations, les signes cliniques de ce fléau.

L'achat des consciences la trafic d'influence, le mensonge et la fourberie déterminent les positions octroyées au sein du dispositif du régime. Jamais par le passé, on a autant parlé de magouilles, de forfaiture, de milliards distraits et de millions distribués sans raison, sinon celles tenant à la volonté d'un prince qui veut, toujours, se montrer généreux et magnanime. Tous ces fléaux, sous Léopold Sédar Senghor, on les soupçonnait. Sous Abdou Diouf, les suspicions se sont considérablement renforcées. Depuis quatre ans, ils s'étalent au grand jour et exhibent des preuves accablantes.

Aujourd'hui, la corruption politique ne prend pas seulement la forme de la fraude électorale ou d'achat de consciences. Elle s'étend, aussi, et de façon décisive, à l'achat et à la neutralisation des opposants, par un système d'octroi, et de marchandages de postes au sein de l'administration de la fonction publique et au sein du gouvernement.

Les cas les plus illustratifs sont fournis par les mécanismes mis en œuvre pour maintenir les alliances nouées entre le Chef de l'Etat, Abdoulaye Wade et ses partenaires de la Cap 21. Cette structure a été constituée, au lendemain de l'élection de Maître Abdoulaye Wade à la magistrature suprême. Elle a pour objectif de réunir tous les partis politiques s'inscrivant dans une dynamique de soutien à l'action du Chef de l'Etat. Elle se réunit de façon périodique, pour harmoniser les positions de ses différents membres et définir les conditions et les modalités du soutien à apporter à l'action du président.

Les alliances gouvernementales reposent, donc, moins sur ce qui devrait constituer leur essence : la définition et la mise en commun d'un programme politique, prenant en charge les préoccupations des citoyens qui ont conféré aux dirigeants leur légitimité, que sur la volonté des alliés de partager des prébendes. Elles procèdent plutôt d'une gestion concertée et en catimini d'intérêts politiques. On se donne, ainsi, les moyens les plus efficaces pour se partager les subsides de la nation et à transformer les postes dans la fonction publique et dans les services annexes de l'Etat, en des positions de sinécure, pour satisfaire les intérêts exclusifs des partis alliés, de ceux de leurs militants et de leurs dirigeants.

Le 5 mars 2003, le Chef de l'Etat Abdoulaye Wade a réuni autour de lui, treize partis politiques appartenant à la mouvance présidentielle et regroupé au sein de la Cap 21. Le compte-rendu qui en a été fait est caractéristique des dérives dénoncées. Au cours de la rencontre, le Chef de l'Etat a révélé à ses alliés la décision de son gouvernement de recruter au cours de l'année 2004, un nombre total de cinq mille fonctionnaires et agents publics. Chaque allié s'en est, naturellement, félicité. Il y a de quoi, au regard du niveau, du taux de chômage des jeunes et des difficultés éprouvées pour trouver un emploi au Sénégal. Cet effort de recrutement est appréciable, surtout quand on tient compte du fait que depuis plus d'une dizaine d'années, l'Etat recrute très peu. Il n'avait plus de liberté à cet égard, du fait d'engagements drastiques pris avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour le maintien de la manne salariale de l'Etat à des niveaux raisonnables.

Chaque Sénégalais doit, naturellement, se féliciter de l'annonce de la création de cinq mille postes dans le service public. Un bémol toutefois. Aussitôt l'annonce faite aux alliés réunis au Palais de la République, le président de la République déclare :

« Tout le monde pouvait prendre part au partage ».

Il s'agit dans son esprit, de donner à chaque allié, c'est-à-dire à chaque parti politique soutenant le soutenant, un quota de jeunes à recruter dans la fonction publique. Ainsi se met en place un processus de corruption des règles du jeu et des procédures de recrutement dans le service public. Au diable la méritocratie, vive le népotisme et le favoritisme militant !

Les autorités politiques, au plus haut niveau de l'Etat, prennent sur elles, la liberté de rompre l'égalité des citoyens devant les charges et avantages de l'Etat qui constituent pourtant un principe sacro-saint du droit positif national. Au lieu d'affaiblir l'Etat patrimonial, on s'emploie à le renforcer. On admet que l'Etat patrimonial n'est autre

qu'une sorte d'Etat avorté. La corruption lui est consubstantielle. Il repose sur le pouvoir personnel. La plupart des chefs d'Etats africains qui ont duré dans leur magistrature ont réussi à bâtir un véritable système de pouvoir personnel autour de leur personne.

Comme eux, Abdoulaye Wade joue de son pouvoir de nomination, il n'a pas fini d'en faire un instrument de patronage servant à distribuer, alternativement, la faveur et la défaveur, la grâce et la disgrâce :

« La légitimation -et donc la reproduction de ce système de pouvoir personnel- suppose que le chef dispose d'une capacité de redistribution qui lui permette de faire accepter le recours à la contrainte, dont il use pour extraire des ressources de l'Etat. »

Le cri de détresse des responsables de certains partis alliés du Chef de l'Etat, lancé en direction du principal pourvoyeur de prébendes et d'avantages est caractéristique de l'idée que l'on se fait du sens du partenariat engagé entre les parties alliées et du rôle que l'on tente de faire jouer à l'Etat, en vue de la consolidation et de la sauvegarde des intérêts particuliers. Les uns se plaignent d'être mal servis, d'autres d'avoir été oubliés. Chacun veut sa part du gâteau.

On accorde ainsi peu d'importance à la gestion rationnelle des biens de l'Etat. Une redistribution de ces biens fondée sur le favoritisme, donc de type particulariste, non universaliste, est privilégiée. Si les ressources viennent à manquer, ou qu'elles ne sont pas judicieusement redistribuées, l'instabilité menace. C'est ainsi que l'alliance des forces politiques soutenant le chef de l'Etat, s'est trouvée, à un moment donné, particulièrement menacée par une sorte de fronde des partis qui recevaient moins du pourvoyeur principal. Ils ont, alors, tous appelé à reconsidérer les bases de l'alliance.

Quand on suit bien les partis alliés et Abdoulaye Wade dans leur logique de partage des richesses et biens publics, on en apprécie mieux leur volonté de renforcer la patrimonialisation de l'Etat et leur propension à consolider la place centrale du Chef de l'Etat dans le processus de redistribution particulariste. Les propos et les échanges qui ont lieu au cours de cette fameuse réunion organisée, au Palais de la République, en date du 6 janvier 2004, entre le chef de l'Etat et ses alliés propos échangés entre les différents protagonistes de la rencontre en fournissent une preuve.

On ne peut pas manquer de s'étonner, devant la logique d'accaparement qui semble guider tous les protagonistes de la réunion, compte tenu du passé militant de la plupart des acteurs présents ce jour-là. Eux tous appelaient, hier, à des changements radicaux bannissant les pratiques de corruption et d'accaparement des biens de l'Etat. Chacun d'eux participe, pourtant, sans état d'âme apparent à une scène pathétique de partage de gâteau réunissant responsables de l'Etat au plus haut sommet. La scène en question se ferme sur une déclaration du Président de la République, assortie de promesses fermes :

« Je vous ai compris. Il faut partager en tenant compte des intérêts de tout le monde. Je m'occuperai de la représentativité des partis à la Présidence et à la Primature... Le gouvernement doit faire aux partis,

des propositions. Quand on est un parti au pouvoir, on doit avoir des moyens. Ce n'est pas normal que nos partis n'en aient pas. Les partis politiques qui sont au pouvoir ont besoin d'un minimum de moyens financiers. Je vous donnerai des véhicules, des moyens financiers, des permanences à la charge de l'Etat. Je mettrai à la disposition des chefs de partis et leurs adjoints des sommes d'argent. »

Tout se fera dans une opacité révoltante et en contournant toutes les règles de la comptabilité. Nul ne semble gêner. Au contraire. L'élan de générosité du distributeur en chef des faveurs ne peut, naturellement, laisser indifférent cet administrateur d'un parti allié qui tient à savoir quel sort lui était réservé dans le partage. Il peut, alors, s'écrier :

« Et les administrateurs des partis ? »

La logique de distribution ne doit laisser personne en rade. On le constate facilement, la corruption au Sénégal, aujourd'hui, plus qu'hier encore, ne correspond pas à simplement des finalités uniquement économiques d'enrichissement individuel, mais elle a aussi des fonctions politiques et sociales qu'on ne peut ignorer.

A toutes les occasions où les deniers de l'Etat sont sollicités, on échafaude des stratagèmes, on construit des plans de fraude, on s'évertue à contourner les règles, on détourne les procédures, dans le seul et unique but de favoriser des cas d'enrichissement personnel et sans cause, au détriment de l'intérêt général.

J'ai révélé aux Sénégalais, il y a à peine deux ans, dans mon dernier ouvrage publié en juillet 2003 toutes les péripéties de la révision de l'avion de commandement du président de la république qui a été effectuée entre 2001 et 2002. Cette opération n'avait pas livré tous ses secrets. Je pense pouvoir dire sans risque d'être démenti, que cette opération et l'affaire Me Sèye donnent, plus que n'importe quel autre acte posé par le Chef de l'Etat, n'est, encore, en mesure de le faire, toute l'ampleur de l'incurie du régime qui a en charge la gestion du pouvoir d'Etat.

Pire, cette affaire et cette opération font, malheureusement, douter du choix et de la pertinence du vote historique fait par les Sénégalais ce 19 mars 2000. Ce n'est, nullement, exagéré, loin s'en faut, de le penser et de l'exprimer. Vous permettrez que je revienne sur cette affaire et vous comprendrez pourquoi je vous demande cette permission et sollicite l'indulgence de chacun, pour évoquer, à nouveau, dans cet addendum, un problème qui a déjà fait l'objet de vastes développements dans mon précédent ouvrage. Rappelons d'abord les faits. Ceux-ci permettent, en effet, de reconstituer dans toutes ses dimensions l'aventure de la révision de l'aéronef du chef de l'Etat.

Ce rappel éclaire sur les tenants et aboutissants des vastes opérations de maquillage et de fraudes qui ont marqué cette opération de révision. Ce que nous avons révélé sur les chiffres et coûts de l'opération est, sans aucun doute, nettement, en deçà de la réalité, telle que le chef de l'Etat, lui-même, tenté de l'expliquer à la sortie de mon livre. Et, ensuite, telle que la Commission d'enquête parlementaire instituée après la sortie de mon livre a voulu le faire croire.

Retour sur le passé. Quand, dès son installation au pouvoir, le nouveau Chef de l'Etat manifeste son intention de se payer un nouvel avion de commandement, pour remplacer celui qui est en service depuis 1978, on le lui déconseille fortement. La matérialisation de cette intention, lui dit-on peut valoir au pays la réprimande des bailleurs de fonds traditionnels, voire le blocage des décaissements de la Banque mondiale (Bm) et du Fonds monétaire international (Fmi).

Il lui faut, cependant, une solution pour que la « Pointe de Sangomar » retrouve de nouvelles couleurs et une jeunesse lui permettant de se poser sur tous les aéroports du monde, tout en respectant les normes environnementales en désormais en vigueur dans certains pays développés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du nord. En matière de nuisance sonore causée par les aéronefs, les règles édictées par ces pays sont très sévères. « La Pointe de Sangomar » répond, à peine aux normes exigées. Elle ne le peut plus à partir de 2007.

A ce sujet, le pilote, commandant de bord de l'avion, écrit, à l'attention du Chef de l'Etat, dans un rapport technique qu'il produit en novembre 2000 :

« Les politiques écologiques de plus en plus exigeantes relativement au respect de l'environnement ont conduit à l'élaboration de nouvelles normes en matière de nuisance sonore qui font que les moteurs actuels de l'avion devraient être chargés à brève échéance (horizon 2007) pour ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de certains aéroports parce que trop bruyants »

Il faut vite prendre une option. Pour Abdoulaye Wade l'achat s'impose. Il change définitivement d'avis, en écoutant, une fois n'est pas coutume, des conseils avisés. Le pilote Madické Seck lui présentant plusieurs options d'achat et le type d'aéronef souhaitable. avant qu'il ne change d'option, oriente certainement sa décision finale. Quel avion de remplacement en cas d'achat d'avion ? Le commandant de bord fournit une réponse technique tout en laissant le soin au Chef de l'Etat de faire le choix définitif. Le colonel, Madické Seck, futur général, indique dans une note adressée au Chef de l'Etat:

« Le choix sera principalement guidé par l'option que retiendra le Chef de l'Etat. Si c'est un avion destiné exclusivement au transport du Chef de l'Etat, ou de délégations gouvernementales réduites, on pourrait se suffire d'un appareil de type : un Gulfstream (IV ou V), ou un Falcon (900 C ou un 900 EX, 2000), un Boeing Business Jet (Bbjet), ou, enfin, un Airbus (A 319). »

Le commandant documente davantage le choix du chef de l'Etat et éclaire ses choix éventuels. Ainsi, il lui précise :

« Si en revanche, l'avion est appelé, à assurer entre les déplacements du Chef de l'Etat, des missions d'utilité publique, telles que, le transport de délégations sportives, d'artistes, d'étudiants ou autres, il serait indiqué de se tourner vers un avion de plus grande capacité à aménagement cabine convertible du type Boeing 737 nouvelle génération (737-700 ou 737-800) ».

L'officier, commandant de bord de l'avion présidentiel, présente une analyse réaliste de la situation de l'avion et fournit des données techniques et même commerciales fort intéressantes. Il se montre préoccupé par les coûts d'exploitation de l'aéronef et fait des suggestions.

« L'avion de commandant actuel a déjà été entièrement payé par l'Etat du Sénégal. Malgré ses 25 ans d'âge, il n'a effectué que quelques 9900 heures de vol. Ce qui représente une moyenne annuelle de 400 heures au lieu de 4500, comme il est de coutume dans les campagnes aériennes ».

Au plan commercial, Madické Seck défend une option intéressante pour la destination de l'avion et les opérations qu'il pourrait faire. Selon ces constatations de technicien, au regard des données techniques de l'avion, le commandant indique que la naissance de la Compagnie nationale, Air Sénégal international présente des opportunités, tant sur le plan local qu'international pour rentabiliser l'avion. Aussi indique-t-il, à cet égard :

« Des contacts pourraient être noués pour étudier dans quelles conditions une exploitation commerciale d'appoint serait envisageable. Une reconfiguration de la cabine passagers est tout à fait possible pour en augmenter la capacité ».

Le militaire développe un extraordinaire sens des affaires et affiche un souci patriotique, en apparence du moins, pour soulager le trésor public. A cet égard, il écrit dans son rapport :

« L'avion présidentiel du Burkina Faso effectue depuis des années, des affrètements pour Air Afrique. Une étude est possible dans le même sens. En 1994, une société de location Elite Executive Travel basée à Londres ayant déjà en gérance le Boeing présidentiel du Burkina Faso avait contacté la Présidence de la République et l'offre qui avait été faite en son temps était fort intéressante ».

L'officier en vient à ses conclusions et recommandations, il faut, écrit-il :

-« maintenir le Boeing 727 au service du gouvernement jusqu'à sa prochaine révision générale (février 2002), voire même au-delà après remotorisation, mais avec la mesure d'accompagnement de taille qui consiste à le rentabiliser chaque fois que possible pour soulager quelque peu l'Etat, du coût de son exploitation ;

-acquérir parallèlement un avion de commandement, proprement dit, de type décliné, ci-après, par ordre préférentiel :

-Boeing Business Jet pour un coût total de 35 millions de dollars. Soit un montant de 22 milliards, 750 millions de francs Cfa.

-Falcon 900 C pour un coût de 30 millions de dollars. Soit un total de 19 milliards 500 millions de francs Cfa.

-Falcon 900 EX pour un coût de 34 millions de dollars. Soit un total de 20 milliards 200 millions de francs Cfa.

-Falcon 2000 pour un coût de 23 millions de dollars. Soit un total de 13 milliards 200 millions de francs Cfa »

Le choix d'aéronef est très large. La bourse de l'acheteur, compte tenu des restrictions imposées par les bailleurs, n'est pas aussi consistante que les prix affichés. On peut retenir selon les indications fournies par le pilote Madické Seck : qu'avec un maximum d'argent de 23 milliards, le Chef d'Etat peut se payer un avion de son choix. Avec

une rallonge de deux milliards il peut disposer, également, d'un choix additionnel: il peut payer son avion flambant neuf et garder pour encore, au moins dix années supplémentaires, le vieil avion payé en 1978. Il suffit d'une révision générale et d'une remotorisation complète du 727-200 qui était âgé de 25 ans.

Selon les informations du colonel Seck, le Sénégal peut, ainsi, avec un montant total de 25 milliards de francs Cfa, acquérir un nouvel aéronef et garder, en même temps, l'ancien avion de commandement qui pourrait être rentabilisé par sa mise en location à des compagnies régulières ou à des sociétés de « leasing » d'avions.

Ce n'est pas, finalement, cette recommandation qui a été retenue. Le Chef de l'Etat prend l'option de modifier totalement son Boeing 727, 200, pour en faire un Super 27. Il imite en cela l'option prise, deux ans auparavant, par le président nigérian, Olusegun Obasanjo. Pour un montant, total de 16 millions de dollars américains, le gouvernement nigérian s'offre, dans les ateliers de la firme américaine BF Goodrich à Miami un super 27. Un joyau de l'aviation civile moderne. Il semble que quand Abdoulaye Wade a eu l'occasion de visiter l'avion de son « ami » nigérian, il en est sorti complètement conquis. Il charge, alors, son commandant de bord de préparer sérieusement cette piste.

C'est ensuite que le chef de l'Etat a désigné un ancien pilote d'Air Afrique, un sénégalais, le Commandant Ben El Moctar Doukouré qui lui servait de conseiller, en matière d'aéronautique civile, est désigné pour conduire l'opération en négociant avec la firme américaine Bf Goodrich la transformation de l'avion de commandement en Super 27.

Mais, en temps, le pilote Madické Seck se rend à Londres pour contacter une société anglaise, SFR Aviation, en vue d'étudier avec elle les conditions de faire prendre en charge la révision de l'aéronef par la firme britannique. Le commandant Seck travaille sous les ordres de proches du chef de l'Etat. Alors qu'au même moment, sur instructions du Chef de l'Etat, le commandant Doukouré finalise un accord avec la compagnie américaine BF, pour lui confier les travaux de réfection. Qu'à cela ne tienne !

Les américains font une offre. Ils proposent 16 millions de dollars, desquels il faut déduire un montant de 600 mille dollars. Montant proposé au gouvernement sénégalais par la firme américaine pour l'acquisition des deux moteurs qui seront prélevés sur l'aéronef et remplacés au moment de la révision. L'offre finale de la firme américaine s'élève à 14 millions 400 mille dollars us.

Le Président de la République donne son accord et approuve l'offre. Il est d'autant plus emballé par l'opération que le coût estimé des travaux est jugé très abordable. En plus, le montant des commissions à payer aux intermédiaires est très modeste. Il est fixé à 2 % du coût total de la révision. Soit un total de 200 mille dollars (130 millions de francs Cfa). Une date est retenue pour le transfert de l'appareil dans les ateliers de BF Goodrich à Miami.

Sans que l'on sache pourquoi, le chef de l'Etat change brusquement de cap. C'est un virage à 180 degrés qui s'opère en plein ciel. L'avion prêt atterrir à Miami change ses plans de vol. Le pilote Madické Seck demande à la tour de contrôle de la présidence l'autorisation d'atterrir à Londres. Abdoulaye la lui accorde. Il en informe les partenaires par

le biais de l'intermédiaire sénégalais à qui il explique quand même les motifs de sa nouvelle décision :

« Pour des raisons personnelles, relevant de considérations amicales et politiques, il est obligé de traiter avec les Anglais. J'ai des amis qui étaient avec moi depuis des années, je suis obligé de tenir compte de leurs intérêts dans cette affaire. »

C'est la seule raison, mais suffisante, pour que le colonel Madické Seck soit dépêché en Tout s'emballe. Le 2 janvier 2002, le commandant de bord Madické Seck arrive dans la capitale britannique. Le pilote semble disposer de tous les pouvoirs pour négocier un accord. Il ne s'en prive pas. Dès sa descente d'avion en Angleterre, il tient, coup sur coup, des réunions, avec les partenaires nouvellement pressentis. Il reçoit à son hôtel dès son arrivée une délégation de Sfr Aviation, la firme britannique. La réunion se déroule de 21 heures à 23 heures.

Le lendemain 3 janvier 2001, Madické Seck visite les installations de la firme. Plusieurs autres réunions ont lieu, pendant son séjour de trois jours. Elles sont organisées dans la ville de Bourmonth en présence de Saad Matar (chief Executif Officer) pour la compagnie Amjet limited, un intermédiaire londonien. C'est cet homme d'affaires qui était derrière la vente avortée sur Internet de l'avion de commandement sénégalais, au tout début du mandat du Chef de l'Etat. L'annonce de la vente faite sur un site Web est vite annulée.

Steve East (Head of Aircraft Modification, Repair and Overhaul), Trevor Goodman (Sales and Customer Manager), Lambert Silvente (Support Engineering programmes), ont, régulièrement, pris part aux réunions de Londres. Ils sont membres de l'équipe de direction de la firme britannique. Les discussions engagées portent sur les modalités techniques de la révision et sur les offres financières. Fait curieux et étonnant : la concurrente américaine BF Goodrich, dont l'offre n'a pas été retenue, assiste à Londres aux discussions conduites par Madické Seck avec les partenaires anglais. La firme américaine y est représentée par David M. Foss (Director Engineering Programms), Imad Ramlaoui (Regional Director Sales and Services Super 27 Programms).

Pourquoi les américains sont-ils présents ? Le rapport de mission que le commandant de bord a fait au Chef de l'Etat en date du 5 janvier 2002 donne la réponse à la question :

« Il est à noter que c'est cette entreprise américaine qui est propriétaire du Stc (Supplement type certificate) pour le Super 27 et qu'à ce titre, elle est la seule à posséder le « Parts Manufacturing Authority » (PMA) pour le kit de modification des 727 en Super 27. C'est pour cela qu'une représentation de haut niveau de cette entreprise a été sollicitée et obtenue ».

Le Sénégal a refusé l'offre de BF Goodrich. Il n'empêche, ses techniciens vont certifier la révision effectuée à Londres. Ne dit-on pas que vaut voir Dieu que vers ses anges ? Le refus opposé aux américains et à leurs partenaires est d'autant plus curieux que le commandant de bord lui-même reconnaît et souligne à l'attention du Chef de l'Etat, que l'offre américaine est meilleure au plan financier quand il écrit :

« Quand on a abordé le volet de l'offre financière avec Sfr, j'ai fait remarquer au représentant de la Société britannique qu'après leur offre datant du 31 juillet dernier la Présidence du Sénégal avait obtenu une seconde proposition financièrement plus intéressante par d'autres canaux, en l'occurrence le Commandant Bou El Moctar Doukouré qui s'était adressé directement à BF Goodrich. La firme américaine offre 16 millions alors qu'eux en sont à 27 millions. »

L'officier poursuit dans son rapport :

« Je leur ai donc demandé de réviser à la baisse leur première proposition concernant tous les chapitres de modification concernés, d'autant plus que devant la nécessité d'une coordination judicieuse pour réduire au strict minimum le temps d'immobilisation de l'avion, il s'avère indiqué de procéder à ces modifications en même temps que la révision générale (check D) qui leur reviendrait en plus. »

La demande faite par la partie sénégalaise, quant à la révision à la baisse de l'offre financière de FRA, ne peut être satisfaite que dans la seule mesure où BF Goodrich le facilite. En quoi faisant ? Madické SECK répond :

« Face à cette requête, les représentants de FRA m'ont affirmé leur disponibilité à étudier leur première proposition. Ceci nécessitait cependant une concertation interne et d'autres négociations avec BF Goodrich. Ils promettent de nous faire parvenir une nouvelle offre ».

L'offre initiale de la compagnie anglaise était fixée à 27 millions de dollars. Soit 17 milliards 500 millions CFA. La compagnie revient alors avec une nouvelle proposition arrêtée à 21 millions de dollars. Soit 13 milliards de FCA, pour tous les travaux de remotorisation de révision générale (check D) et de refurbishment. Le gouvernement est satisfait et répond alors favorablement à la nouvelle offre et écarte définitivement la compagnie américaine. Celle-ci facture pourtant pour les mêmes travaux un coût total de 13 milliards de francs Cfa. Les Anglais et le lobby travaillant au Sénégal derrière elle ont gagné. Ils peuvent maintenant conclure le contrat sur la base de leur nouvelle offre de 21 millions de dollars.

C'est ainsi que par lettre N° 0053/PR/SG/SAGE/ du 06 avril 2001, le secrétaire général de la Présidence de la République demande à la commission nationale des contrats administratifs (CNCA) d'autoriser à la Présidence de la République de passer une commande directe à la société FRA Aviation limited, sise à Bournemouth International Airport Christchurch Dorset Bh 236 NE, England, pour une réalisation de travaux de modification sur l'avion présidentielle.

Daniel Sané, à l'époque président de la dite commission, répond en ces termes, dans une correspondance adressée à Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence de la République :

« Après examen en séance du 10 avril 2001, la CNCA s'est prononcée favorablement sur votre requête, pour un montant de 21 987 276 euros ».

Le président de la commission poursuit :

« la présente autorisation exonère la présidence de la république de l'obligation de passer un marché conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 4 du décret N°82 620 du 7 septembre 1982 portant réglementation des marchés publics »

Marché conclu. L'Etat doit payer 21 millions d'euros. Au regard des taux de change de l'époque qui étaient favorables au dollar, le total en dollars américains de l'offre britannique est de 20 millions de dollars. C'est le montant du contrat autorisé par la Commission nationale des contrats administratifs, après l'acceptation des britanniques le montant de leur offre initiale de 27 millions. ?

L'avion peut alors décoller pour Bournemouth International Airport Christchurch et rejoindre les ateliers de la firme anglaise. Le Chef de l'Etat se montre préoccupé par les délais prévus pour les travaux. Son pilote est conscient de l'importance des délais, généralement, requis pour des travaux aussi significatifs. Le commandant de bord indique à ce propos :

« Compte tenu de la nécessité de faire faire les modifications envisagées pour réduire le temps d'immobilisation de l'appareil, il a été demandé à FRA de proposer au plus vite un calendrier. »

En lisant le rapport du pilote Madické Seck, on se demande, sans cesse, pourquoi l'avion du président de la République n'a pas, finalement, été révisé dans les ateliers de la firme américaine BF Goodrich. Ecoutons le pilote préciser :

« En accord avec Monsieur David Foss de BF Goodrich qui confirme la disponibilité d'un kit pour la présidence du Sénégal, sous réserve d'une décision rapide de notre part, les responsables de Fra s'engagent à nous proposer un planning (...). D'ores et déjà, il peut être retenu que la remotorisation et la révision générale (Check D) dureront environ deux mois mais le [refurnishment] de l'intérieur sera la partie du travail la plus pénalisante en terme de délais, en ce sens que la société Trace chargée de cette tâche requiert un [lead time] de trois mois après la signature du contrat. Le [down time] ou période de mobilisation de l'avion sera d'environ six mois ».

Quelles garanties de fiabilité les partenaires londoniens offrent-ils ? La firme choisie présente-t-elle suffisamment de garanties pour effectuer ce type de travaux ? C'est le commandant de bord, Madické Seck qui certifie sur la foi de ses constats personnels :

« Les travaux de maintenance trouvés en cours attestent d'une grande confiance dont FRA bénéficie auprès de l'aviation civile anglaise et internationale (...). Il s'y ajoute que les responsables de Fra et de BF Goodrich m'ont informé de leurs négociations en cours pour faire exécuter toutes les modifications futures chez Fra sur le marché européen. (...) la conversion en super 27 est faite en collaboration avec BF Goodrich qui détache sur place une équipe de techniciens pour toute la durée des travaux envisagés pour notre avion ».

Dans ces conditions, on a du mal à comprendre pourquoi le Chef de l'Etat a rejeté l'offre américaine, pour accepter celle d'un sous-traitant moins qualifié et plus cher. Le moins que l'on puisse dire est que le souci de soulager les finances publiques nationales n'était pas de mise. Pourquoi ?

C'est là la grande question à laquelle la Commission d'enquête parlementaire plus préoccupée à blanchir le Chef de l'Etat qu'à éclairer le peuple n'a pas répondu. C'est plus que dommage pour l'image de la représentation nationale. Tout dans cette opération de révision de l'avion de commandement fut nébuleux et opaque. Les milliards sortis et transférés vers l'Europe sont exagérés. La surfacturation, le trucage et le maquillage des comptes sont évidents.

L'opacité qui a été entouré cette opération a été totale. On peut en juger par la valse des chiffres, les écarts constatés entre la facturation réelle et la facturation déclarée. En témoignent, aussi, le contenu des documents que nous exploitons et exposons pour une meilleure information des citoyens. C'est notre seul et unique souci. Les faits sont têtus. Mais surtout parlants en l'espèce.

Dans une interview accordée en août 2003 à « Jeune Afrique l'Intelligent », le Chef de l'Etat laissait entendre, pour disait-il, révéler la vérité aux Sénégalais :

« (...) c'est donc mon pilote, un Colonel, qui s'est occupé de cela. Il s'est mis en rapport avec Boeing qui l'a orienté vers la société américaine BF Goodrich, laquelle s'est occupée de la réhabilitation externe de l'avion, les Britanniques de FR Aviation prenant en charge l'aménagement intérieur. Restait la facture de 17 milliards de FCFA, soit 27 millions de dollars environ ».

Le Chef de l'Etat continue ses explications pour édifier, davantage, les Sénégalais sur les inexactitudes contenues dans mon ouvrage auquel répondait sa sortie dans « l'Intelligent ». J'aurai eu le mérite, au passage, de le contraindre à cette explication, car jusqu'ici, il n'avait pas daigné, une seule fois, fournir la moindre information, ni à l'Assemblée nationale qui vote la loi de finance, ni à son propre gouvernement, encore moins au peuple qui l'a, pourtant élu. Tous n'ont eut droit, jusqu'ici, à aucune explication. Il avait gardé un silence total sur les procédures et les moyens utilisés pour régler cette facture de 27 millions de dollars, après avoir prétendu que la révision n'avait pas coûté un centime au trésor public. On sait maintenant que cette affirmation était inexacte comme il le confirme lui-même dans la même interview :

« J'aurais pu, après tout, ordonner au Ministre des Finances de payer, puisque la solution retenue était moitié moins chère que celle préconisée par le Chef du Gouvernement. Mai j'ai jugé la note encore trop lourde pour le Sénégal. J'ai donc fait jouer mes relations : Taiwan a mis à ma disposition l'équivalent de 6 milliards de FCFA, directement versés aux sociétés contractantes entre avril et juin 2001, et l'Arabie Saoudite 1,5 milliards par chèque. »

Le Chef de l'Etat n'a pas encore dit combien le trésor public avait décaissé pour solder la facture, après avoir affirmé à la face de la nation que l'avion révisé n'avait pas coûté un centime aux caisses de l'Etat. Ce serait étonnant qu'il le fasse de son propre gré. Peut-être de façon laconique, en essayant toujours de cacher la vérité. Il a, cependant, dit à ce propos:

« Malheureusement, les autres amis que j'ai sollicités n'ont pas réagi et je me suis retrouvé avec un gap de 10 milliards. (...) Faux. Nous n'avons pas utilisé le fonds routier. Nous avons puisé dans un fonds résiduel du Ministère de l'Equipement intitulé autres [opérations routières]. Si nous avions utilisé le fonds routier, des routes prévues n'auraient pas été réalisées (...). Quant à la somme retirée, il s'agit de 10 milliards et non pas de 15 milliards comme le dit Monsieur Coulibaly, apparemment fâché avec l'exactitude ».

J'avoue que je me demande qui, entre lui et moi, est fâché avec l'exactitude. Sinon, avec la vérité. Je peux vous dire que tout ce que le Chef de l'Etat a dit à Jeune Afrique et à son journaliste de service touche à peine le fond de la réalité et est largement en deçà de la

configuration et du déroulement des transactions ayant entouré la révision de son avion de commandement. Bel euphémisme que de parler ainsi. L'avion a en réalité coûté à l'Etat du Sénégal et avec le concours de ses partenaires, la bagatelle de *28 milliards de FCFA, soit 11 milliards* de plus que le chiffre de *17 milliards de francs Cfa*, avancé par le Président Abdoulaye Wade, le gouvernement de la République et la Commission d'enquête parlementaire. L'opération montée a été rendue trop nébuleuse pour laisser la porte ouverte à toutes sortes de malversations ayant pu échapper à son propre contrôle.

Il suffit, à cet égard, de considérer, par exemple, le détail des 28 milliards payés et dont le règlement a été effectué par virement de crédits (décret du 1 juillet 2002, pour 20 milliards de francs Cfa) et par un concours de 7 milliards 500 millions, apporté par les gouvernements de Taiwan et de l'Arabie saoudite. Le cumul de ses montants est largement au-dessus des 17 milliards déclarés par le président de la république.

Au regard des documents comptables examinés et qui nous sont parvenus de Londres et des services du trésor public sénégalais, les sociétés contractantes pour l'opération globale de révision ont, effectivement, reçu pour solde de tout compte la somme de 15 milliards. Ce qui correspond, exactement, Le montant de 21 millions d'euros prévus et autorisés par la lettre de la Commission nationale des contrats administratifs (Cnca) qui a permis la passation de l'entente directe entre le gouvernement sénégalais la firme britannique.

Pourquoi le Chef de l'Etat a-t-il déclaré au journaliste de Jeune Afrique que la somme de 17 milliards a été payée pour la révision de son avion ? Il s'est probablement trompé de bonne foi dans les calculs et l'évocation des chiffres qui se déclinent en milliards. Ce montant cité en référence représente en fait le coût de la première offre (27 millions de dollars) faite par la société anglaise. Or, avec les négociations engagées par le général Madické Seck qui a révélé l'existence d'une meilleure offre américaine, la partie britannique a fait de sérieuses concessions en ramenant son offre finale à 21 millions d'euros, soit 15 milliards de Fcfa. La société anglaise ayant effectivement reçu 15 milliards a-t-elle ristourné les deux milliards de différence ? Si oui, à qui à quel intermédiaire ont-ils été payés ? La Commission d'enquête parlementaire a perdu une formidable occasion d'édifier les citoyens sur cette série d'interrogations.

Quand on fait la somme des factures effectivement payées et en comparant les montants dont les virements ont été autorisés par le décret N°2002 636 MEF/DGF/DDI, signé le président de la république en date du 1er juillet 2002 et contresigné par le Premier Ministre de l'époque, Mame Madior Boye, on constate que le trésor public a, lui seul, viré au bas mot 20 milliards francs Cfa à la Barclay Bank à Londres.

J'ai obtenu copie de ce fameux décret qui n'a jamais fait l'objet de publication, dans le journal officiel et dont nous évoquons l'existence dans notre précédent ouvrage. Nous avons décidé de le publier e fac-similé. Les faits qu'il révèle nous paraissent très graves. Nous ne pouvons que déplorer l'attitude des commissaires de l'Assemblée

Nationale qui ont tronqué la citation des chiffres contenus dans ce fameux décret dans le rapport « d'enquête » que les députés ont publié.

La vérité est infaillible. Le Chef de l'Etat et l'Assemblée nationale la doivent, en toutes circonstances, quoiqu'elle leur coûte à la nation. C'est l'obligation que leur impose notre option démocratique et le système qui la sous-tend. Pour ma part, je me sens fier d'aider à la manifestation de cette vérité, surtout quand on cherche à la cacher. Or depuis la parution de mon ouvrage, qui a pour la première fois révélé les magouilles et les malversations ayant structuré la conduite de l'opération de révision de l'avion présidentiel, le Chef de l'Etat, l'Assemblée Nationale et le gouvernement semblent avoir fait chorus pour tenter de discréditer les informations révélées sur l'opération de révision de l'aéronef présidentiel.

Pourtant, ces informations sont accablantes et posent, comme telles, de sérieux doutes sur la moralité des auteurs en cause. Chacun de nous peut en juger. Comment peut-on expliquer et convaincre les Sénégalais que tout a été fait dans la transparence et le respect d'une éthique de gestion stricte des deniers publics?

Le gouvernement a-t-il pu signer, par l'entremise de l'ancien Ministre des Finances et de l'Economie, Makhtar Diop, un contrat de révision d'un coût total de 20 millions de dollars (15 milliards de francs Cfa), pour se retrouver, à la fin des travaux, à honorer une facture d'un montant global de 27 millions de dollars (17 milliards de francs Cfa)? Ceux qui ont payé n'ont eu besoin pour le faire ni d'un avenant, ni d'une nouvelle autorisation de la Commission des marchés administratifs, pour décaisser le supplément de 6 millions de dollars (3 milliards de francs Cfa).

En consultant les factures effectivement honorées, on reste troublé par les opérations financières réalisées entre le trésor public national et la banque londonienne. Il y a au total six factures dont nous avons obtenu copie.

Dans un premier temps une facture (n° 00200011) établie en date du 21 juin 2001 a été payée par un virement dont le montant s'élève à 3 milliards 215 millions de francs Cfa.

Il y a eu, ensuite, un paiement effectué à la même date du 21 juin 2001, pour honorer la facture (n°x00212), dont le montant était relativement modeste : 262 millions 430 mille francs Cfa.

Une troisième facture (n°x000212), elle aussi, émise ce 21 juin 2001 a été payée pour un montant de l'ordre de 262 mille 430 dollars us. Soit, à l'époque, un montant global, en francs Cfa, de 158 millions. La date du 21 juin 2001 a été un jour faste en règlement pour la firme anglaise, de la part du partenaire sénégalais. Le troisième et dernier paiement qu'elle reçoit ce même jour est de l'ordre d'un million 920 mille dollars : facture (n°0020010), soit 950 millions de francs Cfa.

Après les trois premiers règlements faits en 2001, les paiements ordonnés attendront l'année 2002 pour être effectifs. C'est, en effet, le 13 mars 2002 que la facture (n°X0048855) a été réglée par le gouvernement du Sénégal à la société anglaise. Elle est de l'ordre de 4 millions 500 dollars us, soit 3 milliards de francs Cfa.

Ce même 13 mars 2002, une autre facture (n°X0048856), la cinquième, dont le montant égale celui de la quatrième facture réglée le même jour, est envoyée à Londres pour une somme de 4 millions 500 mille dollars, soit 3 milliards.

La sixième et dernière facture (X0048895) établie pour boucler le règlement global des frais de révision de l'avion présidentiel est payée ce 22 mars 2002. Elle est établie à 6 millions 882 mille dollars us, soit 3 milliards 600 millions de francs Cfa.

Comme on le voit, le total des factures payées s'élève à 27 millions de dollars. Soit un total de 17 milliards de francs Cfa. Rappelons que l'Etat avait signé pour un total, soit 21 millions d'euros ou 20 millions de dollars. Soit un montant de 14 milliards, conformément, aux termes de la deuxième offre financière présentée aux autorités sénégalaises par la société londonienne, à la suite des négociations conclues par le pilote Madické Seck. Entre les paiements effectués et les montants autorisés par la Commission nationale des contrats administratifs, on note un différentiel de 3 milliards de FCFA.

Chacun de nous cherche à comprendre, et à savoir à qui il a été réellement payé cet argent. Mystère et boule de gomme. La Commission, d'Enquête Parlementaire aurait gagné en crédibilité et en respectabilité, si elle avait eu la sagesse de nous aider à comprendre. Par quels fonds ces six factures ont-elles été acquittées par l'Etat ? Le décret du 1er juillet 2001 donne des éclairages saisissants. Son article 1er dispose : « *Sont autorisés, à l'intérieur du budget consolidé d'investissement gestion 2002, les virements de crédits suivants...* »

Dans un premier temps, le gouvernement recourt au titre cinquième de loi de fiance de l'année 2002, dans sa section quarante et un (41), intitulée autres travaux routiers, pour y prélever un montant global d'un milliard (1.000.000.000.), pour payer une partie des frais de révision de l'avion.

Les moyens du secteur agricole qui traverse un marasme économique, sans précédent, sont, également, sollicités. Ainsi, au titre sixième (section 42), intitulé : Garantie crédit secteur agricole : le ministre de l'Economie et des Finances propose au chef de l'Etat des ponctions d'un milliard cent millions (1 100 000 000) de francs Cfa, pour le règlement d'une autre partie des factures.

Ensuite, c'est le titre 5, section 21 de loi de Finances intitulé : Equipement et réhabilitations de bâtiments administratifs qui cotise, on lui ponctionne un montant de cinq milliards (5.000.000.000.) de francs Cfa. Les bâtiments administratifs et autres édifices de l'Etat qui s'écroulent et autres restaurations attendront, le chef de l'Etat veut son avion révisé, transformé en Boeing super 27, à défaut d'acheter un aéronef flambant neuf.

A quelle rubrique de la Loi de Finances, son tour, chez le comptable public pour la constitution des crédits nécessaires au règlement des factures de l'avionneur anglais ? La réponse est fournie par le décret du 1^{er} juillet 2002, c'est le titre 6, section 43 de la même Loi de Finances, intitulé : Participations financières de l'Etat. On en retire un milliard 250 millions francs Cfa. L'Etat étant engagé dans une politique libérale tous azimuts n'a sûrement pas besoin de mettre de l'argent, à le « gaspiller » dans des prises de participation, alors le chef de l'Etat veut son avion.

Les moyens permettant l'informatisation des services de l'Etat ne sont pas en reste, dans la vaste opération de ponctionnement engée pour régler les factures de la révision. Ils sont prévus dans le titre 5,

section 21 (...), intitulé : Informatique de l'Etat. Le décret du 1er juillet a soutiré un milliard (1000.000.000.) de cette rubrique.

Les équipements touristes subissent le même sort, à travers les prélèvements opérés dans le titre 5, section 44, relatif aux aménagements de Saly nord (génie civil), d'un montant de quatre cent soixante millions(460.00000.) de francs Cfa

Le titre 5, section 43 de la Loi de Finances paie aussi sa dîme à la révision de l'aéronef présidentiel. Intitulé : Réhabilitation et constructions des services régionaux, cette rubrique a participé pour un montant de cinq cent millions (500.000.000) de francs Cfa.

En l'année 2002, les paysans sénégalais ont été terriblement secoués par une famine qui avait particulièrement affecté la zone nord du pays touchée par les conséquences désastreuses de pluies hors. Il n'empêche, le titre 6, section 42 (...), intitulé : Programme spécial de sécurité alimentaire a été sollicité, même les montants prélevés dans cette rubrique s'avèrent modeste : cent seize millions, deux cent cinquante six mille (116.256.000) francs Cfa.

Le titre 5, section 43 (...), intitulé : Autres équipements administratifs a payé le gros lot, la dîme la plus consistante à l'opération de révision de l'aéronef présidentiel. Cette rubrique a fourni, à elle seule, la bagatelle de dix milliards quatre vingt six millions deux cent cinquante six mille (10. 426. 256.000.).

Au total, neuf rubriques (titres) de la Loi de Finances de l'année 2002, ont été ponctionnées pour constituer un fonds global de vingt et un milliards (21.000.000.000.), en vue de régler les factures de révision de l'avion de commandement du chef de l'Etat entre janvier 2001 et avril 2002. Autrement dit, le décret du 1^{er} juillet autorise, sans en préciser la destination finale, un virement massif de crédits au Chef de l'Etat. La Commission d'enquête précise, elle, que c'est « *ce même décret qui a autorisé le chef de l'Etat à effectuer tous les paiements relatifs à la révision de l'avion de commandement.* »

Le chef de l'Etat avait révélé que les montants payés à la firme anglaise était de l'ordre de 17 milliards. La Commission d'enquête parlementaire a confirmé ce chiffre. Tous les Sénégalais ont retenu ce chiffre. La question majeure qui se pose, aujourd'hui, est celle-ci, pourquoi avoir autorisé ce transfert massif de crédits de 21milliards (21.000.000.000) de francs Cfa, alors que la totalité des sommes dues à l'avionneur anglais, selon les chiffres fournis par le président de la république et les parlementaires est de 17 milliards (17.000.000.000.).

Où est, alors, allé le surplus d'argent de 3 milliards (4000.000.000.) dont le transfert vers Londres a été ordonné par le Chef de l'Etat ? La question mérite d'être posée. Les citoyens attendent d'être édifiés.

Il s'y ajoute, également, que par une correspondance datée du 29 juin 2002, l'Ambassadeur de Taiwan au Sénégal a informé le

Ministre des Finances et de l'Economie qu'il a réglé par deux virements à SF Aviation, pour le compte du gouvernement, la somme de 5 569 248 + 3 238 026 \$, soit 8 897 275 dollars américains. Ce qui fait un total de 7 milliards (7000.000.00.) de francs Cfa.

Cet argent a été viré dans le compte ouvert à la banque Barclays PLC Branch Wimborne, compte N° 403 793 52. Rappelons que le fils du Chef de l'Etat a travaillé en qualité de courtier, apporteur d'affaires à cet établissement, surtout du temps où il a opéré en Angola pour des montages financiers précis.

Le choix de cet établissement financier est-il le fait du hasard ? Correspond-il ou non à une volonté des pouvoirs publics de protéger les intérêts nationaux ? La coïncidence des faits est troublante.

Par ailleurs, le gouvernement d'Arabie Saoudite a émis pour le compte de son homologue sénégalais un chèque (n° 075 551/2002) d'un montant total de 2 milliards (2000.000.000.) de francs Cfa. Le chèque a été présenté à l'encaissement le 11 septembre 2001, pour honorer des factures relatives à la révision de l'avion du chef de l'Etat.

Quand on récapitule, on note que l'Etat a dégagé une enveloppe de 21 milliards Cfa, en sus des 7 milliards de l'Etat de Taiwan et des 2 milliards (2000.000.000.) de l'Arabie Saoudite. Ce qui donne un cumul global de 30 milliards (30.000.000.000.), pour le règlement de toutes les factures relatives à la révision de l'avion de commandement du Chef de l'Etat.

On se rappelle que pilote Madické Seck avait annoncé au Chef de l'Etat, un an auparavant, qu'avec une enveloppe globale de 25 milliards, il pouvait disposer d'un aéronef neuf, haut de gamme et faire remotoriser, en même temps, le vieil avion, Boeing 727-200, vieux de vingt cinq ans. Cet avion, remotorisé, ajoutait le pilote, pouvait, parfois, être mis en location auprès des compagnies de leasing, d'avions.

Le cas échéant, une durée de vie supplémentaire de 10 ans était prévue par le pilote. Dès lors on tout le gâchis du choix final des autorités nationales. On s'explique difficilement l'attitude du Chef de l'Etat. Il n'y a pas d'explications réalistes et cohérentes qui puissent lever les doutes et les suspicions.

30 milliards de France Cfa dépensés, alors les dépenses réelles annoncées et certifiées par les factures acquittées sont de l'ordre de 17 milliards. 13 milliards de francs Cfa, dont on ne sait pas réellement la destination finale tournent quelque part dans les circuits financiers d'Europe et d'ailleurs dans le monde. Se sont-ils volatilisés dans la nature ou pris plutôt la direction de certains paradis fiscaux, pour aller gonfler des comptes déjà bien fournis ? Chacun de nous attendait une réponse courageuse et sans équivoque de la Commission d'Enquête Parlementaire. Que nenni !

Revenons sur le décret d'autorisation de virement de fonds pour le règlement de la facture de la société britannique. La Commission d'enquête parlementaire l'évoque dans le point E de son rapport intitulé : « l'Exécution des dépenses relatives à la rénovation ». Elle écrit à ce sujet :

« Alors que pour faire face aux charges ainsi créées, le décret n° 2002/ 636/MEF/DDI portant virement de crédits au budget consolidé d'investissement de la gestion 2002 en date du 1er juillet 2002, a été édicté et concernait les prévisions budgétaires suivantes : les autres travaux routiers pour un montant de 1 milliard ; les fonds de garantie pour 1 milliard 100 millions, les participations financières pour 1 milliard 250 millions ; l'aménagement de Saly Nord pour 460 millions ; les travaux de construction et de réhabilitation pour 500 millions ; la réhabilitation de bâtiments administratifs (crédits gelés pour les travaux du palais de Justice qui est sur la corniche) pour 5 milliards pour compléter l'ensemble de ces opérations. (Voir tableau document n° 9 en annexe) ».

Pourquoi la Commission a-t-elle omis de comptabiliser deux autres rubriques: 10 milliards 426 millions chapitre, autres équipements administratifs ; 116 millions (programme spécial de sécurité alimentaire). Ces deux rubriques figurent dans le décret en question. On rappelle que le texte réglementaire signé le 1er juillet a en réalité organisé un transfert massif de fonds d'un montant total de 21 milliards de F Cfa. Quand la Commission admet que 10 milliards 310 millions ont été payés sur la base de l'autorisation du décret en cause, se pose alors un problème : à qui a été donc payé le différentiel d'un montant de 13 milliards ?

Le mensonge par omission des parlementaires procède-t-elle d'une volonté manifeste de maquiller les faits ? Cache-t-il, en définitive, une vaste opération de transferts frauduleux de fonds sous prétexte de régler la facture de révision de l'avion présidentiel ? On n'ose pas croire que la représentation parlementaire peut s'est rendue coupable de complicité de détournements de fonds et de faits. Leur attitude serait, le cas échéant assimilable au crime de forfaiture.

Permettez-moi, avant de conclure ce chapitre de rendre un hommage appuyé, au jeune député socialiste, Pape Babacar Mbaye, très tôt arraché à l'affection des siens et de nous tous. Il était un membre actif et déterminé de la Commission d'enquête parlementaire mise en place par l'Assemblée nationale, à la suite de la publication de mon ouvrage, pour édifier les citoyens sur les révélations contenues dans l'ouvrage en question. Il était acharné et se montrait, jusqu'au bout, sans concession, dans la défense de l'éthique parlementaire, pour qu'éclate la vérité. Nous travaillions ensemble, alors que la maladie qui l'a emporté le rongait inexorablement. Je lui avais fourni toutes les informations dont je disposais, tout en refusant de me présenter devant la Commission d'enquête parlementaire, conçue par les députés de la majorité comme un tribunal qui devait instruire mon dossier et me condamner pour délit d'opinion. Pour lui et en son honneur de parlementaire, j'ai conçu et rédigé ce chapitre dans un livre dont l'objet était autre. Pape, le chemin de la vérité, comme le dit, si bien, Dieu est le seul éternel et l'unique qui vaille ! Repose en paix, dans ton sommeil éternel.

Quatrième de couverture.

Me Babacar Sèye a été tué le 15 mai 1993, vingt-quatre heures après la proclamation des résultats des élections législatives du 9 mai et qui ont donné une large victoire au Parti socialiste, au détriment du Parti démocratique sénégalais (Pds), dirigé par le charismatique et célèbre opposant, Me Abdoulaye Wade.

Durant toute la campagne électorale, Abdoulaye Wade et certains de ses camarades, n'avaient eu de cesse de mettre les juges, *contre toute tentative de s'associer ou d'aider à l'organisation d'opérations électorales frauduleuses.*

Au Sénégal, chaque citoyen croyait, définitivement, enterrée, et à jamais, « l'affaire Babacar Sèye », vice-président du Conseil constitutionnel, assassiné le 15 mai 1993.

Erreur ! Elu Président de la République, le 19 mars 2000, Abdoulaye Wade, gracie les assassins du juge. Trois ans plus tard, l'Assemblée nationale adopte une loi d'amnistie qui tente d'effacer de la mémoire collective des Sénégalais ce crime auquel son nom et celui de sa femme ont été associés. A tort ? Voire !

Il n'en fallait pas plus pour qu'une partie de l'opinion sénégalaise considère que les actes posés par le Président de la République sonnent comme un aveu.

A la lumière de tous ces nouveaux développements, le journaliste Abdou Latif Coulibaly, a remonté la pente de l'histoire politique récente Sénégal, en conduisant une enquête minutieuse dans les milieux judiciaire et politique, pour tenter de situer et d'expliquer les relations réelles qui ont été nouées entre l'actuel chef de l'Etat du Sénégal et les trois meurtriers du 15 mai 1993.

Il a retrouvé et longuement interrogé l'un des trois assassins du juge et un de leurs complices qui, dans cet après-midi du 15 mai 1993, n'a pas, finalement, pris place à bord du véhicule duquel, sont partis les coups de feu qui ont tué le juge.

L'auteur en est sorti avec des informations inédites qui rétablissent, de façon formelle, la piste du Pds et la culpabilité de ces principaux responsables de l'époque.

Avec un style simple et alerte, caractéristique des grandes enquêtes et reportages, animé d'un souci constant de la rigueur dans la relation des faits, l'auteur, avec l'aide du temps, éclaire d'un jour nouveau l'affaire Sèye.

L'auteur, Abdou Latif Coulibaly, est un journaliste qui exerce, depuis plus d'une vingtaine d'années, dans le groupe de presse privé, Sud communication. Il y assume de hautes fonctions administratives et éditoriales. Il est actuellement directeur de l'Institut supérieur des Sciences de l'Information et de la communication (Issic), formant au journalisme et

aux divers métiers de la communication. Editorialiste réputé, journaliste d'investigation reconnu, ses enquêtes, ses reportages et autres articles font autorité dans le paysage médiatique sénégalais.